Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de l'Aisne

2020

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

02 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

L'édito du Conseil d'Administration

Déclinaison départementale du SNDLP (Schéma National de Développement du Loisir Pêche), le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP) constitue un document à la fois politique et technique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif de valoriser le potentiel halieutique local.

Le SDDLP doit permettre de répondre à une demande de loisir tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces c'est-à-dire être en conformité avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

L'objectif est de structurer de manière durable toute l'activité pêche depuis la restauration des milieux aquatiques et la pérennisation des ressources piscicoles jusqu'à la mise en marché d'une offre de produits de loisirs de qualité, source de retombées économiques pour les acteurs locaux (AAPPMA, détaillants de matériel, hébergeurs, etc.).

L'outil SDDLP est en ce sens parfaitement adapté au travail à réaliser. Il engage la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions sur 5 ans pour lesquels les coûts, les financements et les échéances seront évalués.

Ce document est le fruit d'un travail de concertation entre élus et collaborateurs de notre fédération. Nous souhaitons vivement que toutes nos AAPPMA s'en imprègnent et qu'il devienne le fil conducteur des actions des pêcheurs pour les années à venir.

Afin d'intégrer l'ensemble des acteurs de notre département à cette démarche, une commission de suivi du SDDLP a été mise en place afin d'orienter et de valider l'avancement du document à différents moments clés de sa création.

Enfin, si le SDDLP constitue un outil essentiel de développement pour notre Fédération, il représente, vis-à-vis de partenaires extérieurs, le pari d'une volonté de modernisation de la pêche de loisir, d'un investissement coordonné, réfléchi, stratégique et financier au sein du développement local.

Le Conseil d'Administration
de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

SOMMAIRE

Liste des tableaux et figures.....p 6
Liste des sigles.....p 8

Introduction
- Contexte général.....p 12
- Le SDDLP, qu'est-ce que c'est ?.....p 12
- Méthodologie.....p 12

Partie 1 : Etat des lieux

1) Le département de l'Aisne

1.1) Géographie
- Localisation.....p 14
- Superficie.....p 15
- Altitude.....p 15
- Climat.....p 16
- Hydrographie.....p 17
- Occupation des sols.....p 18
- Infrastructures et transport.....p 19

1.2) Données administratives & socio-économiques
- Intercommunalités et échelle de travail.....p 20
- Population.....p 21
- Enseignement.....p 22
- Vie associative.....p 23

1.3) Tourisme
- Quelques chiffres clés du département de l'Aisne.....p 24

2) La pêche en France

2.1) Organisation structurelle
- La FNPF.....p 28
- Les Unions de Bassins.....p 29
- Les Associations Régionales.....p 30
- Les Associations Migrateurs.....p 30
- Les FDAAPPMA.....p 31
- Les AAPPMA.....p 31
- Les Groupements Réciprocitaires.....p 31
- La Fondation « Préservation Patrimoine Pêche ».....p 32

2.2) Données nationales
- Le poids économique de la Pêche en France.....p 34
- Quelques chiffres clés.....p 36
- Pratique de la pêche en France.....p 37

SOMMAIRE

Sommaire (suite)

2.3) La pêche de compétition

- La FFPS.....p 38

2.4) La pêche professionnelle

- La FFMGP.....p 39
- Les pêcheurs professionnels fluviaux.....p 39

2.5) La pêche privée

2.6) Les « catégories » de pêcheurs et leurs attentes

- Pêcheurs « traditionnels ».....p 40
- Pêcheurs « spécialisés ».....p 41
- Pêcheurs « vacanciers ».....p 41

2.7) L'offre et la variété de pêche

- La pêche au coup.....p 42
- Les techniques « anglaises » au coup.....p 43
- Les techniques de la pêche à la mouche.....p 43
- La pêche de la truite aux appâts naturels.....p 43
- La pêche moderne de la carpe.....p 44
- La pêche des carnassiers aux appâts naturels.....p 44
- La pêche des carnassiers aux leurres.....p 44
- La pêche des grands migrateurs.....p 45
- La pêche du silure.....p 45
- La pêche amateur aux engins et aux filets.....p 45

3) La pêche dans l'Aisne

3.1) Structures associatives et fonctionnement

- La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.....p 46
  - Fiche signalétique.....p 46
  - Statuts et missions.....p 46
  - Organisation structurelle.....p 46
  - Organisation fonctionnelle.....p 47
  - Lots de pêche.....p 48
  - Etangs de production.....p 49
- Les AAPPMA.....p 50
  - Présentation générale.....p 50
  - Liste des AAPPMA du département de l'Aisne.....p 50
  - Les Ateliers Pêche Nature.....p 52
- Les cartes de pêche.....p 53
  - Répartition des cotisations.....p 53
  - Les différents types de cartes.....p 53
  - La distribution des cartes.....p 55
- Quelques chiffres.....p 57

SOMMAIRE (SUITE)

3.2) Règlementation & règlements, contrôle de l'exercice du droit de pêche

- Rappel règlementaire....p 60
- Les différents agents de contrôle....p 60
  - Agents d'Etat....p 60
  - Agent de Développement Halieutique....p 60
  - GPP....p 60
- Les procès-verbaux et leur gestion....p 60
- Les règlements intérieurs....p 61

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- L'offre pêche départementale....p 62
  - Les lots associatifs et fédéraux....p 62
  - Les animations et les initiations pêche....p 64
  - Les manifestations....p 67
- Les outils de communication....p 68
  - Jeu concours....p 68
  - Dépliant pêche....p 68
  - Guide des parcours pêche....p 68
  - Bulletin d'informations des pêcheurs de l'Aisne....p 69
  - Les sites internet....p 69
  - Les outils pédagogiques....p 69
- Les détaillants d'articles de pêche....p 71
- Les hébergements labellisés pêche....p 71
- Les parcours labellisés pêche....p 71

Partie 2 : Diagnostic départemental

1) Bilan interne

1.1) La Fédération

- Les lots de pêche fédéraux....p 72
- Les lots de pêche associatifs....p 73
- L'accessibilité au loisir pour tous....p 74
- Les étangs de production....p 75
- Le pôle animation....p 75
- Le pôle garderie....p 80

1.2) La réciprocité

- Les lots de pêche fédéraux....p 81
- Les lots de pêche associatifs....p 81
- Les perspectives d'amélioration....p 82

1.3) Les relations Fédération / AAPPMA

- Gestion courante de la vie associative....p 83
- La formation....p 84
- Les subventions....p 84
- La communication....p 85

Sommaire (suite)

1.4) Les partenaires

- Le volet animation....p 87
- Le volet tourisme....p 88
- Le volet garderie....p 88
- Le volet communication....p 89
- Le volet valorisation des parcours....p 89

1.5) La communication et la promotion

- Les outils existants....p 90
- Les perspectives d'amélioration....p 90

2) Attente des adhérents

2.1) Les AAPPMA

- Données générales....p 92
- Les baux de pêche....p 92
- La signalétique....p 93
- La formation....p 93
- Les aménagements halieutiques....p 94
- La pratique du loisir....p 94
- Les effectifs AAPPMA....p 94
- La communication....p 95
- Les évènements AAPPMA....p 97
- Le rempoissonnement....p 98
- La garderie....p 98
- L'offre et la variété de pêche....p 99
- Les attentes spécifiques....p 99
- Les perspectives d'amélioration....p 101

2.2) Les pêcheurs

- Données générales....p 102
- L'investissement associatif....p 102
- La pratique du loisir pêche....p 103
- Les milieux et le loisir pêche....p 104
- La qualité des parcours....p 104
- L'offre et la variété de pêche....p 105
- Les attentes spécifiques....p 105
- L'initiation et la formation....p 107
- L'information et la communication....p 108
- Les perspectives d'amélioration....p 112

3) Définition des enjeux et des actions liées

3.1) Favoriser l'accès au loisir

- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux....p 115

3.2) Valoriser le potentiel halieutique

- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux....p 116

Sommaire (suite)

3.3) Améliorer l'information des pêcheurs
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 117

3.4) Améliorer les axes de communication
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 117

3.5) Promouvoir le loisir pêche
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 118

3.6) Développer le tourisme pêche
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 119

3.7) Optimiser la garderie
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 120

3.8) Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 120

3.9) Développer les partenariats
- Tableau de présentation des actions par sous-enjeux.....p 120

Partie 3 : Programme d'actions

1) Sommaire des fiches action

- Liste des fiches action.....p 122

2) Interprétation d'une fiche action

- Description d'une fiche action.....p 125

3) Fiches action

- Favoriser l'accès au loisir.....p 126
- Valoriser le potentiel halieutique.....p 145
- Améliorer l'information des pêcheurs.....p 161
- Améliorer les axes de communication.....p 167
- Promouvoir le loisir pêche.....p 172
- Développer le tourisme pêche.....p 200
- Optimiser la garderie.....p 202
- Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche.....p 207
- Développer les partenariats.....p 213

Bibliographie.....p 216

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux et figures

Figure 1 : Démarche de mise en œuvre du SDDLP02.....p 13
Figure 2 : Localisation du département de l'Aisne.....p 14
Figure 3 : Carte des reliefs du département de l'Aisne.....p 15
Figure 4 : Données climatiques du département de l'Aisne.....p 16
Figure 5 : Réseau hydrographique principal du département de l'Aisne.....p 17
Figure 6 : Cartographie de la couverture forestière du département de l'Aisne.....p 18
Figure 7 : Réseau routier principal du département de l'Aisne.....p 19
Figure 8 : Carte des intercommunalités du département de l'Aisne.....p 20
Figure 9 : Répartition de la population par classe d'âge.....p 21
Figure 10 : Répartition de la population par «territoire».....p 21
Figure 11 : Cartographie des groupements urbains du département de l'Aisne.....p 21
Figure 12 : Position « statégique » de la région Hauts de France en Europe.....p 24
Figure 13 : Localisation des véloroutes et voies vertes du département de l'Aisne.....p 25
Figure 14 : Implantation des Offices de Tourisme du département de l'Aisne.....p 25
Figure 15 : Périmètre des différentes Unions de Bassins.....p 29
Figure 16 : Périmètre des différentes Associations Régionales.....p 30
Figure 17 : Périmètre et coordonnées des différents Groupements Réciprocitaires.....p 32
Figure 18 : Impacts économiques de la pêche de loisir en eau douce en France.....p 34
Figure 19 : Détail de l'impact économique direct (en millions d'euros) de la pêche de loisir en eau douce en France.....p 34
Figure 20 : Détail d'un panier moyen annuel (en euros) d'un pêcheur français.....p 35
Figure 21 : Techniques de pêche les plus pratiquées en France.....p 35
Figure 22 : Organisation des sorties «Pêche».....p 36
Figure 23 : Evolution globale du nombre de cartes de pêche vendues en France les huit dernières années.....p 36
Figure 24 : Evolution du nombre de cartes de pêche vendues en France les huit dernières années par type de « produits ».....p 37
Figure 25 : Schéma présentant l'organisation structurelle de la FAPPMA.....p 46
Figure 26 : Organigramme des salariés de la FAPPMA.....p 48
Figure 27 : Cartographie générale des lots de pêche des AAPPMA du département de l'Aisne.....p 50
Figure 28 : Répartition des AAPPMA au sein de chaque échelle géographique de travail
Figure 29 : Localisation et coordonnées des APN du département de l'Aisne.....p 52
Figure 30 : Répartition géographique des dépositaires du département en 2019.....p 56
Figure 31 : Evolution du nombre de cartes de pêche vendues dans le département de l'Aisne au cours des huit dernières années (2012/2019) .....p 57
Figure 32 : Répartition des produits pêche au sein de chaque échelle géographique de travail en 2019.....p 57
Figure 33 : Répartition des effectifs par types de «produits» au cours de l'exercice 2019.....p 58
Figure 34 : Répartition des différents «produits pêche» par points de vente au cours de l'exercice 2019.....p 58
Figure 35 : Evolution mensuelle des ventes des différents «produits» au cours de l'exercice 2019.....p 59
Figure 36 : Proportion des pêcheurs masculin et féminin en 2019.....p 59
Figure 37 : Répartition des différents «produits pêche» par classe d'âges au cours de l'exercice 2019.....p 59
Figure 38 : Implantation des étangs fédéraux au sein des 5 échelles géographiques de travail.....p 72
Figure 39 : Implantation des dépositaires au sein des 5 échelles géographiques de travail.....p 74
Figure 40 : Implantation des établissements ayant participé à une animation de la Fédération au sein des 5 échelles géographiques de travail.....p 79

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Nombre d'établissements scolaires publics et privés du département de l'Aisne.....p 22
Tableau 2 : Nombre d'élèves relevant de l'enseignement scolaire dans le département de l'Aisne.....p 22
Tableau 3 : Nombre d'établissements publics et privés d'enseignement agricole dans le département de l'Aisne.....p 23
Tableau 4 : Répartitions des nuitées touristiques marchandes en 2017.....p 24
Tableau 5 : Liste et coordonnées des Offices de Tourisme du département.....p 26
Tableau 6 : Parcs de loisirs nautiques les plus fréquentés.....p 26
Tableau 7 : Top 10 des lieux de visites les plus fréquentés du département.....p 27
Tableau 8 : Composition du CA de la FAPPMA.....p 47
Tableau 9 : Composition des Commissions de la FAPPMA.....p 47
Tableau 10 : Lots de pêche « plans d'eau » de la FAPPMA et ses AAPPMA.....p 48
Tableau 11 : Lots de pêche « rivières » de la FAPPMA .....p 49
Tableau 12 : Liste et coordonnées des AAPPMA du département de l'Aisne.....p 51
Tableau 13 : Présentation des différents «produits pêche», conditions d'utilisation et répartition des cotisations pour l'exercice 2019.....p 54
Tableau 14 : Répartition des effectifs par type de produits au cours de l'exercice 2019.....p 58
Tableau 15 : Synthèse des PV rédigés par l'ONCFS au cours de l'exercice 2015.....p 60
Tableau 16 : Synthèse des PV rédigés par les GPP au cours de l'exercice 2019.....p 61
Tableau 17 : Caractéristiques des plans d'eau fédéraux.....p 62
Tableau 18 : Nombre d'animations réalisées par type de public en 2019.....p 66
Tableau 19 : Effectifs globaux par type de public en 2019.....p 66
Tableau 20 : Effectifs du pôle animation par thématiques en 2019.....p 66
Tableau 21 : Liste des détaillants d'article de pêche et ville d'implantation.....p 71
Tableau 22 : Répartition des AAPPMA réciprocitaires et non réciprocitaires par catégorie piscicole.....p 81
Tableau 23 : Evolution du nombre de pêcheurs adhérant à l'URNE au cours des sept derniers exercices.....p 81
Tableau 24 : Présentation des actions "Favoriser l'accès au loisir" par sous-enjeux.....p 115
Tableau 25 : Présentation des actions "Valoriser le potentiel halieutique" par sous-enjeux.....p 116
Tableau 26 : Présentation des actions "Améliorer l'information des pêcheurs" par sous-enjeux.....p 117
Tableau 27 : Présentation des actions "Améliorer les axes de communication" par sous-enjeux.....p 117
Tableau 28 : Présentation des actions "Promouvoir le loisir pêche" par sous-enjeux.....p 118
Tableau 29 : Présentation des actions "Développer le tourisme pêche" par sous-enjeux.....p 119
Tableau 30 : Présentation des actions "Optimiser la garderie" par sous-enjeux.....p 120
Tableau 31 : Présentation des actions "Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche" par sous-enjeux.....p 120
Tableau 32 : Présentation des actions "Développer les partenariats" par sous-enjeux.....p 120

Liste des Sigles

A

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ADREE : Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement
AG : Assemblée Générale
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMSAT : Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles du Marais de la Souche
APN : Atelier Pêche Nature

B

BIPE : Cabinet de Conseil en analyse stratégique et prospective économique

C

CA : Conseil d'Administration
Catégorie Piscicole : 1ère : masse d'eau dont le peuplement est à dominante salmonicole
2ème : masse d'eau dont le peuplement est à dominante cyprinicole
CCRV : Communauté de Communes de Retz en Valois
CD 02 : Comité Départemental de l'Aisne de la FFPS
CD02 : Conseil Départemental de l'Aisne (Ex Conseil Général)
CDRP 02 : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA : Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole
CHI : Club Halieutique Interdépartemental
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique ;
Cotisation obligatoire au regard de la Loi et reversée à la FNPF.
Elle intègre la RMA (Redevance Milieu Aquatique) qui est reversée aux Agence de l'Eau selon le bassin hydrogéographique concerné.

D

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Ex DDJS)
DPF : Domaine Public Fluvial
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPIDE : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
EPL : Etablissement Public Local
EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

F

FAPPMA : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FC : Formation Continue
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FDC 02 : Fédération Départementale de Chasse de l'Aisne
FFMGP : Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche
FFPM : Fédération Française de Pêche à la Mouche

Liste des Sigles

F

FFPML : Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer
FFPS : Fédération Française de Pêche Sportive
FFPSC : Fédération Française de Pêche Sportive au Coup
FIPSed : Fédération Internationale de la Pêche Sportive en eau douce
FNPF : Fédération Nationale de Pêche en France et de Protection du Milieu Aquatique
F3P : Fondation Préservation Patrimoine Pêche

G

GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
GPP : Garde Pêche Particulier
GSM-Granulats : Carrier, fournisseur de matériaux de construction

I

IBG-DCE : Indice Biologique Global répondant aux exigences de la DCE
(il permet de caractériser la qualité d'un milieu grâce à l'abondance et à la composition du peuplement d'invertébrés aquatiques)
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ITEP : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

J

JMZH : Journée Mondiale des Zones Humides

L

LEAP : Lycée d'Enseignement Agricole Privé
LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LEGTPA : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la directive européenne sur l'eau d'octobre 2000 afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posé, notamment :
- le bon état des eaux à l'horizon 2015, puis
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,
- la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

LP : Lycée Professionnel
LPA : Lycée Professionnel Agricole

M

MFREO : Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
MISE : Mission Inter Services de l'Eau
MNO : Maison de la Nature et de l'Oiseau
MSA : Mutualité Sociale Agricole

O

OFB : Office Français pour la Biodiversité
ONF : Office National des Forêts
OT : Office de Tourisme : Structure d'information touristique à vocation communale ou locale
OT de Pays : Structure d'information touristique à l'échelle d'un groupement de communes
OTSI CCPVA : Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative de la Communauté de Communes des Pays de la Vallée de l'Aisne

P

PV : Procès-Verbal
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

Liste des Sigles

R

RBI : Réserve Biologique Intégrale
RI : Règlement intérieur
RNN : Réserve Naturelle Nationale du Marais de Vesle-et-Caumont
RMA : Redevance Milieu Aquatique ;
Cotisation reversée aux Agences de l'Eau et permettant de participer à la politique de gestion de l'eau du bassin hydrogéographique concerné du bassin hydrogéographique concerné

S

SAPL : Structure Associative de Pêche de Loisir
SDDLP : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEGT : Section d'Enseignement Général et Technologique
SEP : Section d'Enseignement Professionnel
SMA : Syndicat Mixte de l'Ailette
SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche

T

TDFQD : Team Du Fil Qui Déroule

U

UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
UFBSN : Union des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques du Bassin Seine-Normandie
URNE : Union Réciprocitaire du Nord Est

V

VNF : Voies Navigables de France

L'Artoise en Forêt de Saint-Michel
« Site Rivières Sauvages »

Introduction

• ***Contexte général***

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques[1] a donné à la Fédération Nationale de Pêche en France et de Protection des Milieux Aquatiques[2] des moyens financiers devant permettre, à travers les actions des Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique[3], la reconquête des effectifs de pêcheurs.

La FNPF a fait paraitre en juin 2010 son Schéma National de Développement du Loisir Pêche[4]. Ce document d'orientation générale fait l'état des lieux de la pêche associative en France et pose les bases d'une stratégie de modernisation et de reconquête des effectifs de pêcheurs. Sa mise en œuvre concrète passe par l'implication directe des FDAAPPMA et des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques[5]. Pour y parvenir les FDAAPPMA sont incitées à définir un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche[6], déclinaison du schéma national.

Cette déclinaison départementale (SDDLP02) constitue un outil politique et technique ayant pour objectif de valoriser le potentiel halieutique du département.

• ***Le SDDLP, qu'est-ce que c'est ?***

Dans le département de l'Aisne, le SDDLP a pour finalité d'être un outil politique, promotionnel mais également opérationnel devant définir les grands enjeux de développement de la pêche associative. Il énonce les principes et les actions à mettre en œuvre en termes d'accès au loisir, de découverte et d'accueil, de formation, de produits et d'offres, de promotion et de communication…

• ***Méthodologie***

L'élaboration du SDDLP02 s'appuie sur un recensement de projets. La méthodologie de mise en œuvre peut se présenter de la manière suivante :

- Etablir un diagnostic départemental (en évaluant les différentes actions préalablement menées, et en faisant participer l'ensemble des acteurs directs et indirects de la pêche) qui servirait de base de réflexion pour définir la politique de développement du loisir pêche à l'échelle du département,
- Proposer des orientations et actions stratégiques pour son développement (en établissant un programme d'actions pluriannuel), en cherchant notamment l'établissement de partenariats.

1 LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la directive européenne sur l'eau d'octobre 2000 afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posé, notamment :
- le bon état des eaux à l'horizon 2015, puis
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,
- la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

2 FNPF : Fédération Nationale de Pêche en France et de Protection du Milieu Aquatique

3 FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

4 SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche

5 AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

6 SDDLP : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Sa finalité doit répondre à trois objectifs majeurs :

- Satisfaire les pêcheurs actuels officiant sur les lots des AAAPMA du département de l'Aisne, en proposant des milieux et des sites de qualité où chacun pourra combler ses attentes,
- Attirer de nouveaux publics par toutes les mesures adaptées,
- Moderniser la pêche de loisirs.

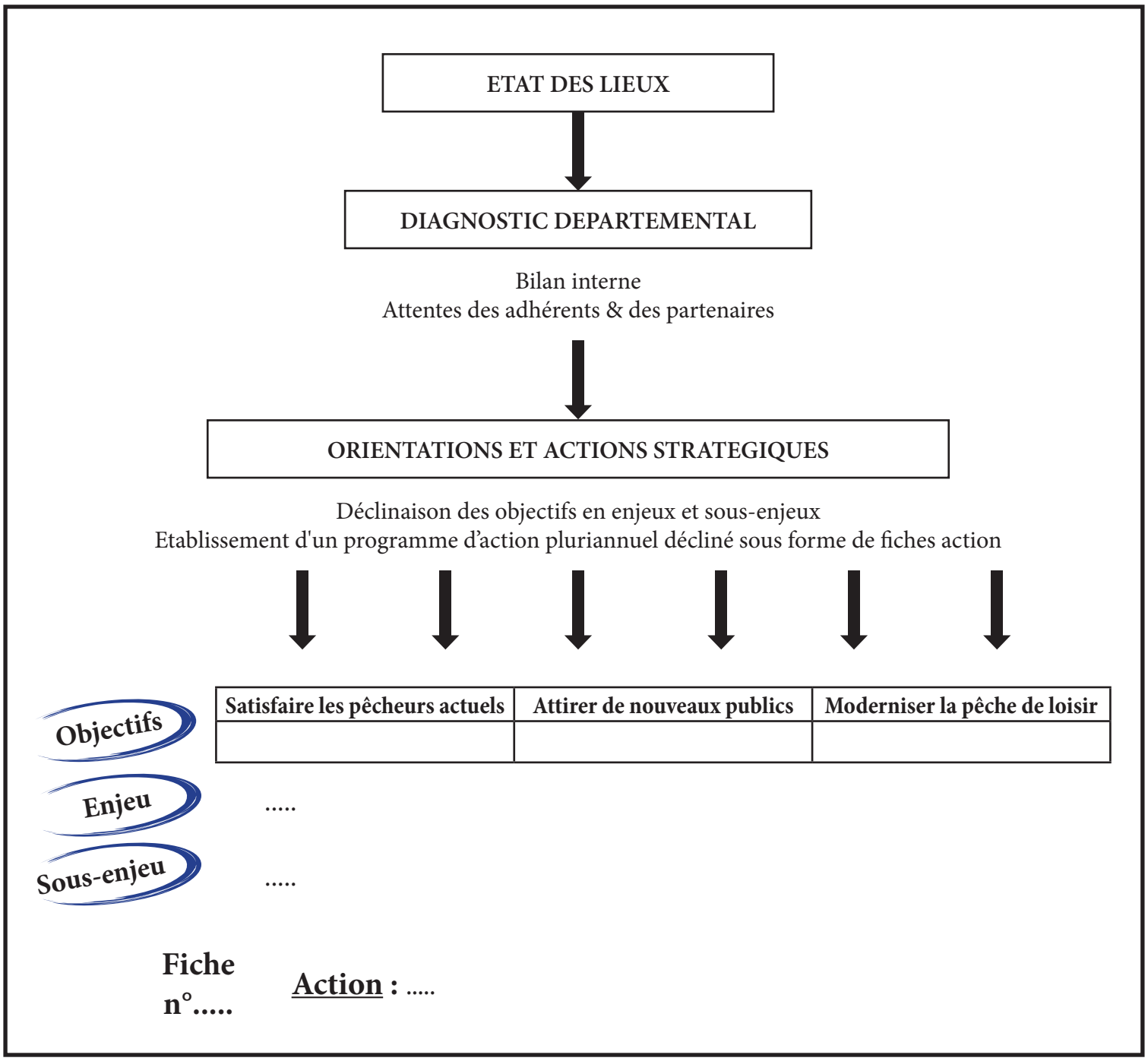

Figure 1 : Démarche de mise en œuvre du SDDLP02

Partie 1 : Etat des lieux

1) Le département de l'Aisne

1.1) Géographie

▪ **Localisation**

Le département de l'Aisne est situé au Sud-est de la région des Hauts de France. Il est encadré par les départements du Nord, de la Somme, de l'Oise et de la Seine-et-Marne sur son flanc ouest, et par les départements des Ardennes et de la Marne sur son flanc est. Il est frontalier avec la Belgique, et se situe à environ deux cents kilomètres de l'Allemagne, des Pays Bas et du Royaume-Uni.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Aisne_departement_locator_map.svg

Figure 2 : Localisation du département de l'Aisne

▪ **Superficie**

Le département de l'Aisne s'étend sur une superficie d'environ 7 369 km², ce qui le place au 12ème rang français de par sa taille. Il couvre 1,36% du territoire métropolitain.

▪ **Altitude**

Elle est variable selon les communes : de 40 mètres pour Abbécourt, à 243 mètres pour Mont-Saint-Jean, ce qui traduit un relief relativement peu élevé. On note cependant quelques monts (au nord-est et au sud du département) qui rompent avec la monotonie des grandes plaines cultivées.

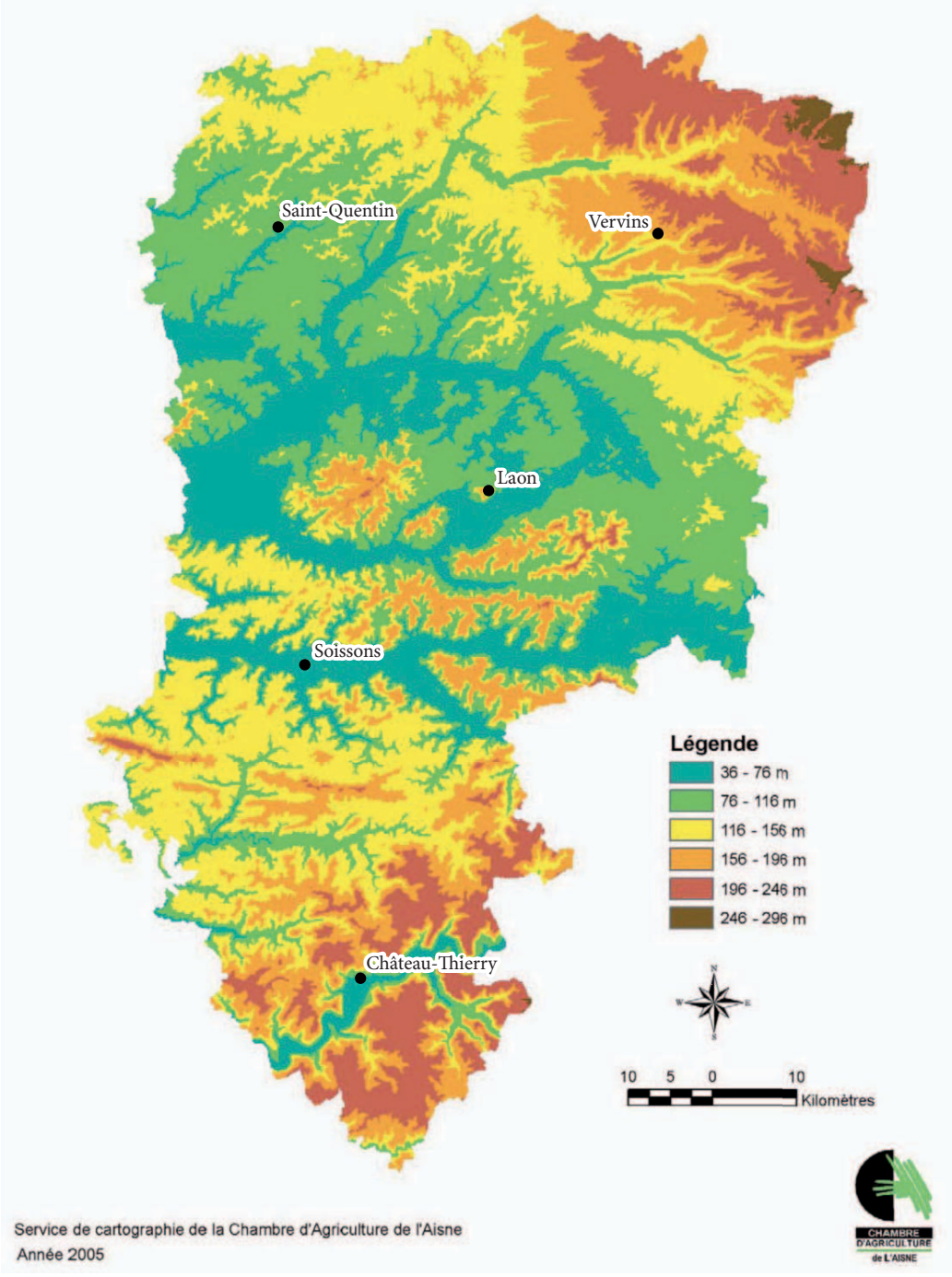

Figure 3 : Carte des reliefs du département de l'Aisne

▪ **Climat**

Le climat axonais réunit les caractéristiques des climats océanique et continental.
Les températures sont relativement modérées (de l'ordre de 5°C l'hiver et 20°C l'été) et l'amplitude thermique peu élevée.
La pluviométrie est moyenne (700 mm par an sur l'ensemble du département, à l'exception de la Thiérache, plus vallonnée, où elle atteint 1000 mm par an) mais les précipitations relativement fréquentes (123 jours par an en moyenne).
L'influence continentale se manifeste par des épisodes caniculaires l'été et des hivers parfois rigoureux.

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)

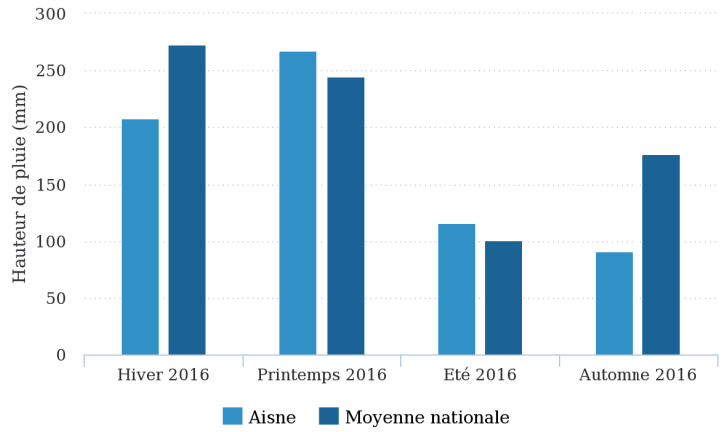

Précipitations moyennes

Températures moyennes

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)

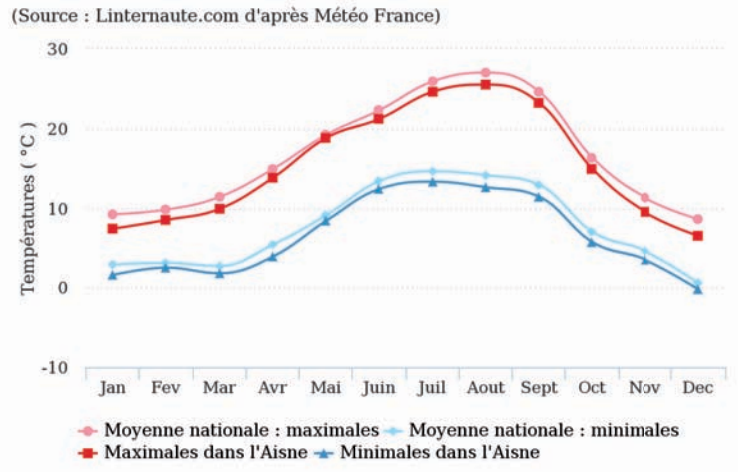

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)

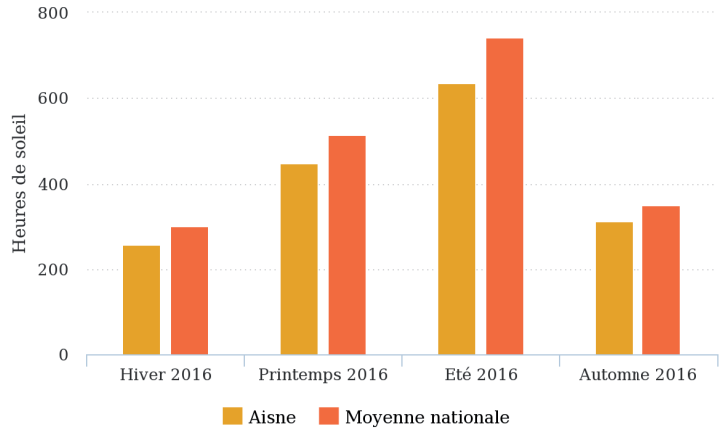

Ensoleillement moyen

Figure 4 : Données climatiques du département de l'Aisne

1.1) Géographie

▪ Hydrographie

Le département de l'Aisne est marqué par l'omniprésence de l'eau sur son territoire.
Le paysage est en effet traversé par de nombreuses rivières, de 1ère ou 2nde catégorie piscicole[1] , délimitant les bassins ou sous-bassins versants suivants :

- les vallées de la Marne et de l'Ourcq au sud du département,
- les vallées de l'Aisne et de la Vesle au centre,
- la vallée de la Somme au nord-ouest,
- la vallée de l'Oise qui s'étend du nord-est au centre-ouest du département, et qui peut se scinder en diverses sous unités que forment l'Oise amont en Thiérache, l'Oise moyenne, puis la basse vallée de l'Oise, cette dernière drainant les vallées de la Serre et de l'Ailette.

De nombreux canaux artificiels jalonnent le département d'est en ouest et du nord au sud et relient les bassins versants entre eux (canal latéral à l'Aisne, canal de Saint-Quentin, canal de l'Ourcq, canal de la Sambre à l'Oise, canal de l'Oise à l'Aisne). Les 310 km de voies navigables placent d'ailleurs le département au 2nd rang national en termes de linéaire.

Les rivières de 1ère catégorie représentent un linéaire de 2750 km.
Les rivières de 2nde catégorie représentent un linéaire de 1750 km.
Source : MISE[2] / Producteur : SOeS - Données essentielles de l'environnement

Le paysage axonais est également ponctué de nombreux étangs et zones humides tels que les Marais d'Isles & Marais de la Souche, les grands ensembles prairiaux de la vallée de l'Oise ou encore des secteurs de bois humides à forte naturalité dans le secteur de Pierrepont…etc.
Source : DREAL[3] de Picardie

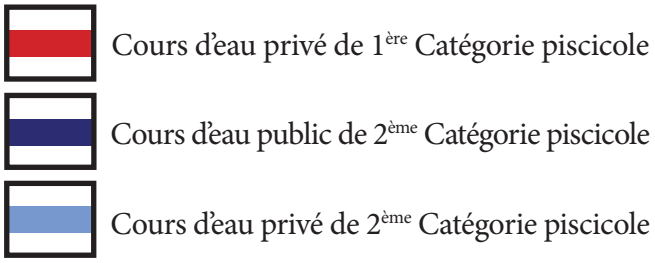

Figure 5 : Réseau hydrographique principal du département de l'Aisne

1 1ère catégorie piscicole : masse d'eau dont le peuplement est à dominante salmonicole.
2nde catégorie piscicole : masse d'eau dont le peuplement est à dominante cyprinicole.
2 MISE : Mission InterService de l'Eau
3 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

▪ **Occupation des sols**

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'occupation des sols du département avec 501.187 ha de terres agricoles utilisées (soit près de 68% du territoire) dont 65 000 ha en surface en herbe (soit 8,8%), le reste étant dévolu aux grandes cultures.

(Source : INSEE, 2015)

Plus de 9200 agriculteurs exploitants ont été recensés dont les productions agricoles placent le département de l'Aisne 1er département producteur de betteraves sucrières, 2ème producteur pour le blé et les oignons, 3ème producteur pour les pommes de terre et les salsifis, 4ème producteur pour les carottes.
(Source : INSEE, 2008)

Les surfaces boisées occupent quant à elles environ 21% du territoire départemental, soit environ 155.000 ha. Le peuplement est formé essentiellement de feuillus (93%) dont les essences principales sont le Chêne, le Hêtre, les Frênes et Erables ainsi que le Peuplier (pour environ 10%). Les forêts privées représentent environ 75% de la surface boisée départementale, ce qui la place dans la moyenne nationale.
(Source : Inventaires de paysages de l'Aisne)

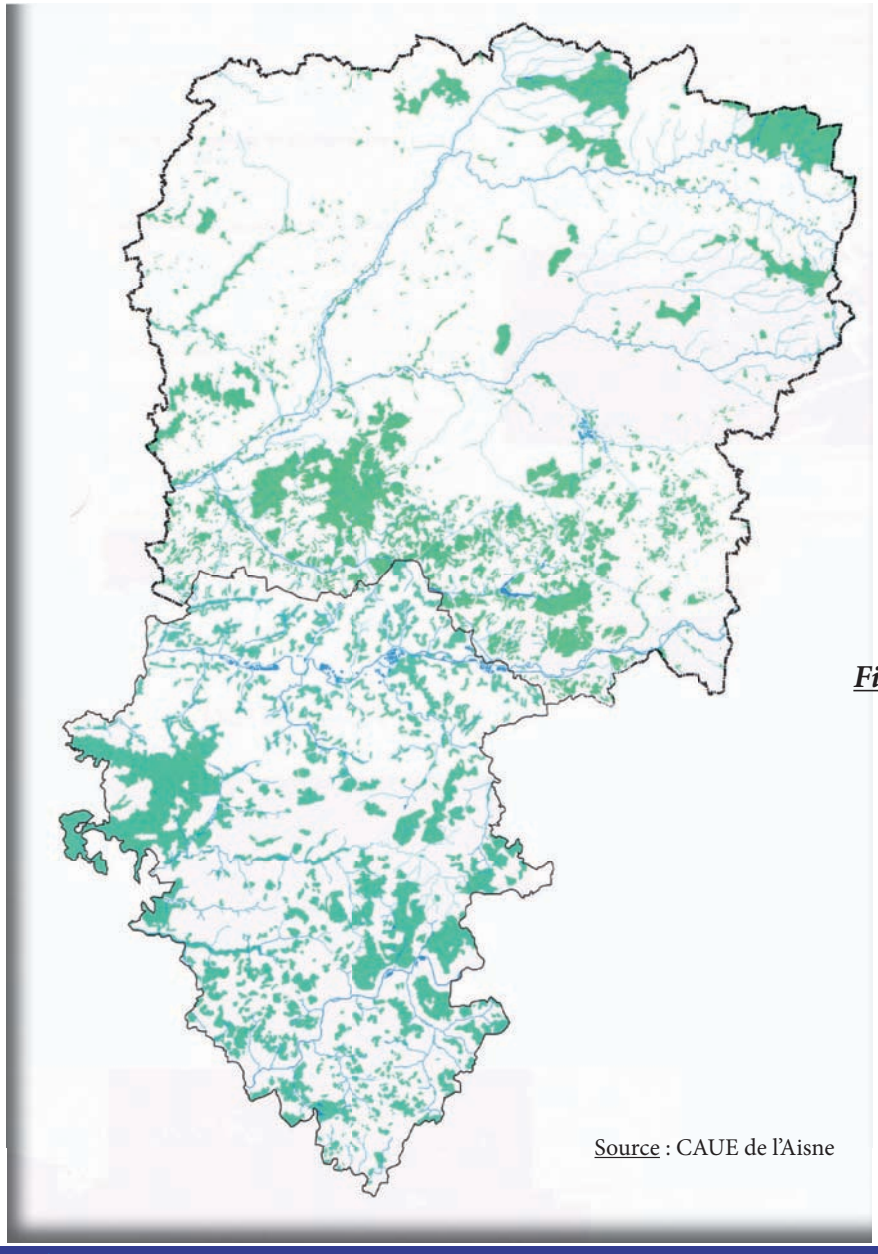

Figure 6 : Cartographie de la couverture forestière du département de l'Aisne

▪ **Infrastructures & Transports**

Le département dispose de plus de 4 000 kilomètres de routes départementales et environ 300 kilomètres de routes nationales.

Deux axes autoroutiers traversent le département :

- au sud (l'A4 reliant Paris à Reims en passant par Château-Thierry),
- entre le centre et le nord (l'A26 reliant Reims à Lille ou Amiens, et passant par l'axe Laon/Saint-Quentin).

Le département est également situé à proximité de grands bassins démographiques (Paris, Lille, Reims) ou de pays étrangers tels que la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Angleterre (entre 200 et 300 Km).
L'Aisne est concernée par l'une des plus grosses concentrations de flux routiers étrangers en France estimés à 2,75 millions de véhicules étrangers par an sur les trois axes principaux (A26 – A4 – N2).
Sur l'A26, en amont de Laon, plus de 42% du trafic de véhicules (classe 1 et 2) est assuré par les britanniques et près de 37% par les belges. Tous véhicules étrangers confondus, cela représente un trafic moyen journalier de 2891 véhicules.
Au niveau des gares de péages internes et limitrophes, les sorties de véhicules étrangers (classe 1 et 2) représentent 161 472 véhicules.
(Sources : CG 02-SANEF-ADRT 02)

Par ailleurs, 63 lignes régulières assurent les transports ferroviaires départementaux quotidiens.

Figure 7 : Réseau routier principal du département de l'Aisne

(Sources : http://www.victoriafloresweb.com (web)

1.2) Données administratives & socio-économiques

▪ Intercommunalité et échelle de travail

Le département de l'Aisne compte 804 communes, regroupées en cinq arrondissements (Saint-Quentin, Vervins, Laon, Soissons, Château-Thierry) et 21 cantons.
Il comporte 5 Communautés d'Agglomération et 14 Communautés de Communes.

Figure 8 : Carte des intercommunalités du département de l'Aisne

1.2) Données administratives & socio-économiques

Cinq grands territoires, correspondant aux cinq arrondissements, ont été définis par le Conseil Départemental de l'Aisne. Ce découpage administratif servira d'échelle géographique de travail dans la suite du document afin notamment d'évaluer les potentialités de développement du loisir pêche pour chaque « territoire ».

▪ **Population**

L'Aisne comptait 539 780 habitants lors du dernier recensement.
(Source : INSEE 2016)

La densité de population est donc d'environ 73 habitants / km², répartis selon les classes d'âge suivantes :

- Personnes de moins de 20 ans : 26,4%
- Personnes de 20 à 65 ans : 57%
- Personnes de 65 ans et plus : 16,6%

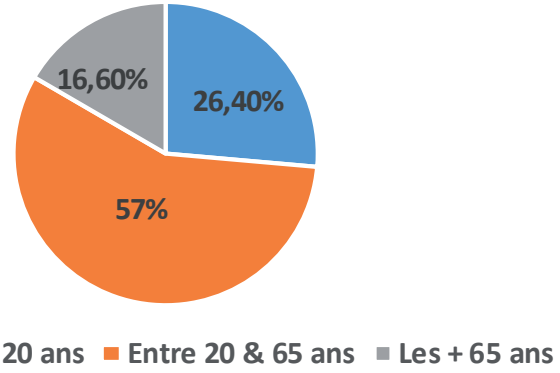

Figure 9 : Répartition de la population par classe d'âge

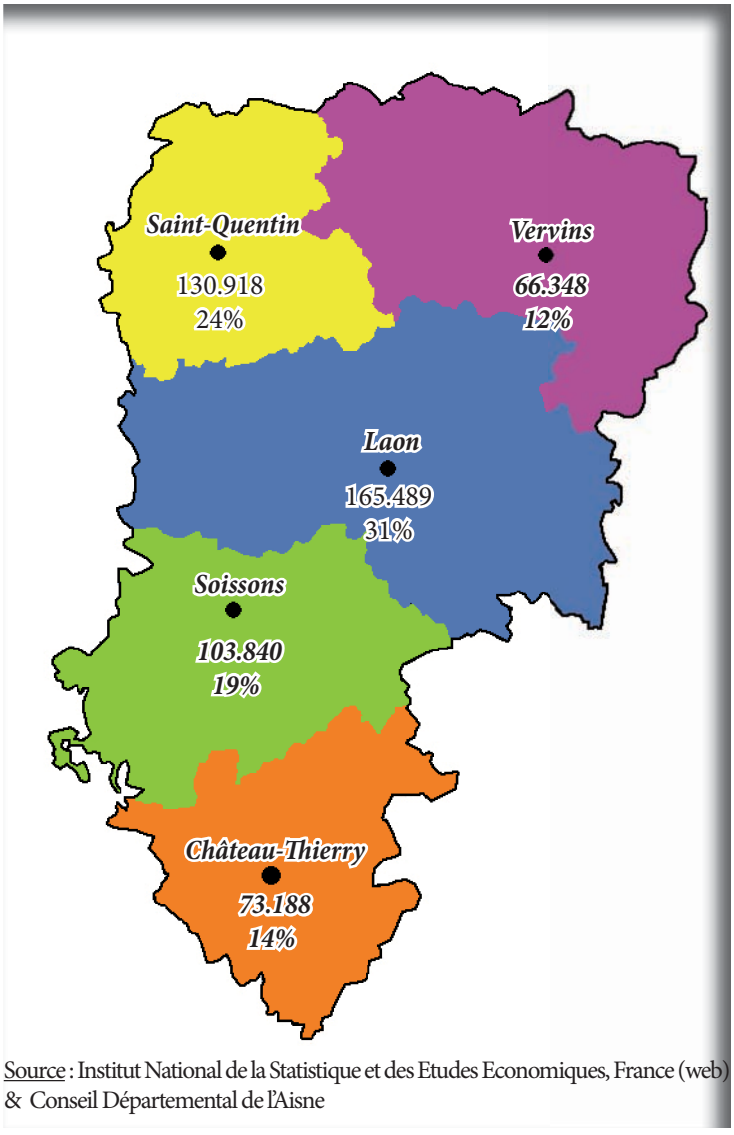

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, France (web) & Conseil Départemental de l'Aisne

Figure 10 : Répartition de la population par «territoire»

On note une certaine hétérogénéité dans la répartition de la population selon le « territoire » concerné, et certaines villes concentrent une part importante de la population.

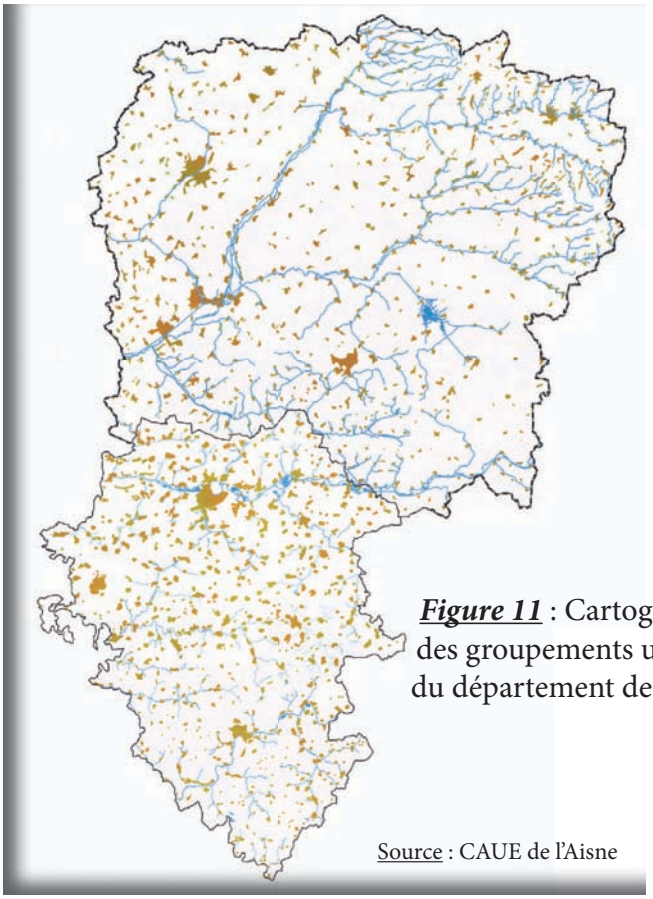

Source : CAUE de l'Aisne

Figure 11 : Cartographie des groupements urbains du département de l'Aisne

1.2) Données administratives & socio-économiques

▪ **Enseignement**

Le département de l'Aisne est rattaché à l'académie d'Amiens, dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

En 2016, il comptait 499 écoles publiques du 1er degré (écoles maternelles et élémentaires) et 19 privées.
On dénombrait 57 collèges publics et 13 privés, ainsi que 26 lycées publics et 13 privés.

627 établissements (dont 18 SEGPA annexées aux collèges) publics et privés sous contrat.

ETABLISSEMENTS	ECOLES			COLLEGES	LYCEES				TOTAUX
	Maternelles	Elémentaires & primaires	Total		LEGT	LP	micro lycée	EREA	
PUBLIC	103	396	499	57 (17 avec segpa)	14 (6 avec SEP)	10 (1 avec SEGT)	1	1	**582**
PRIVE sous contrat		19	19	13	8	5			**45**
AISNE	**103**	**415**	**518**	**70**	**22**	**15**	**1**	**1**	**627**

(Sources : Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne)

Tableau 1 : Nombre d'établissements scolaires publics et privés du département de l'Aisne

105163 élèves relevant de l'enseignement scolaire (premier et second degrés).

ELEVES	ECOLIERS			COLLEGIENS	LYCEENS				EFFECTIFS TOTAUX
	Maternelle	Elémentaires	Total 1er degré	(dont SEGPA)	LEGT	LP	micro lycée	EREA	
PUBLIC	19 615	32 250	51 865	23 821(dont 1001 segpa)	13 646	4 409	7	125	93 873
PRIVE sous contrat	1 578	2 991	4 569	3 410	2 110	1 201			11 290
AISNE	**21 193**	**35 241**	**56 434**	**27 231**	**15 756**	**5 610**	**7**	**125**	**105 163**

(Sources : Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne)

Tableau 2 : Nombre d'élèves relevant de l'enseignement scolaire dans le département de l'Aisne

Légende des tableaux

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
LP : Lycée Professionnel
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEP : Section d'Enseignement Professionnel
SEGT : Section d'Enseignement Général et Technologique

Concernant l'enseignement agricole, qui dépend du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, trois établissements publics dispensent des formations alors qu'ils sont une petite dizaine dans le privé. (Chambre d'Agriculture, Maison Familiale Rurale..etc).

Etablissements publics	EPL				
	LEGTA	LPA	CFPPA	Exploitation agricole	
	2	2	2	2	
Etablissements privés	Etablissements Techniques Privés				
	FC	CFA	LEAP	Exploitation agricole	MFREO
	5	2	1	1	3

(Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (web)

Tableau 3 : Nombre d'établissements publics et privés d'enseignement agricole dans le département de l'Aisne

Légende des tableaux

CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA : Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole
EPL : Etablissement Public Local
FC : Formation Continue
LEAP : Lycée d'Enseignement Agricole Privé
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LEGTPA : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole
LPA : Lycée Professionnel Agricole
MFREO : Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

Par ailleurs, plus de 3300 étudiants ont été recensés dans l'enseignement supérieur au cours de l'année scolaire 2008-2009.

▪ Vie associative

Le département de l'Aisne compte un grand nombre d'associations (13.102 associations enregistrées en Préfecture de l'Aisne au 31/12/2016 d'après la Direction de l'Information Légale et Administrative (Source Web)) touchant à des domaines très variés : sport, culture, environnement, santé, handicap, tourisme...etc.

Par ailleurs, de nombreux centres de loisirs sont présents dans le département. Ces accueils de loisirs peuvent être portés par des fédérations ou associations telles que la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de l'Aisne (FDMJC02), les Francas de l'Aisne, les Familles Rurales de l'Aisne... D'autres sont portés directement par les communes et/ou communauté de communes.

1.3) Tourisme

▪ **Quelques chiffres clés du département de l'Aisne**

(Sources : CDT02 / INSEE / ORT)

Le département de l'Aisne, bien que ne faisant pas partie des destinations les plus privilégiées de France, connait un intérêt touristique certain.
Il peut s'appuyer sur une zone de chalandise de plus de 90 millions d'habitants à moins de 300 km grâce à la présence des plus importants bassins démographiques européens :

- Grand Londres et Sud Est (18 M d'habitants),
- Ile de France (11 M d'habitants),
- Nord-Pas-De-Calais (4 M d'habitants),
- Belgique (10 M d'habitants),
- Bassin de la Rhur (10 M d'habitants).

Figure 12 : Position « statégique » de la région Hauts de France en Europe

En 2018, l'Aisne comptait plus de 24 950 lits touristiques marchands, représentant 2,4 millions de nuitées marchandes pour une consommation touristique estimée à plus de 200 M d'euros.
Plus de 5 000 emplois sont directement ou indirectement liés à l'activité touristique du département.
La position géographique privilégiée de l'Aisne explique la part importante de clientèle étrangère dans la fréquentation des hébergements.

Tableau 4 : Répartitions des nuitées touristiques marchandes en 2017

Hôtellerie de plein air	37 %
Hôtellerie	18 %
Résidence de tourisme (CenterParcs)	18 %
Meublés de tourisme	8 %
Autres (meublés, chambres d'hôtes...)	19 %

Source : Agence Aisne Tourisme

1.3) Tourisme

Par ailleurs, outre les projets de création sur la vallée de la Marne ou d'extension actuellement étudiés le canal latéral à l'Aisne ou le canal de la Sambre à l'Oise, le département de l'Aisne dispose de 330 km de véloroutes et voies vertes (dont 235 km en site propre, c'est-à-dire sans circulation automobile) ainsi que 3 000 km de sentiers de randonnées.

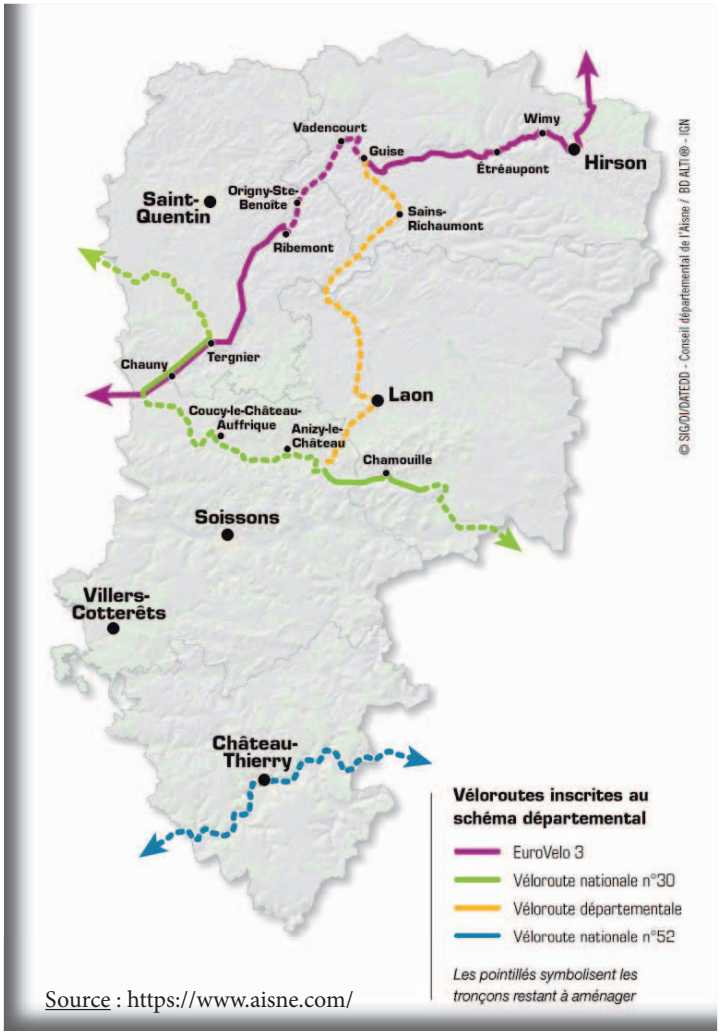

Source : https://www.aisne.com/

Figure 13 : Localisation des véloroutes et voies vertes du département de l'Aisne

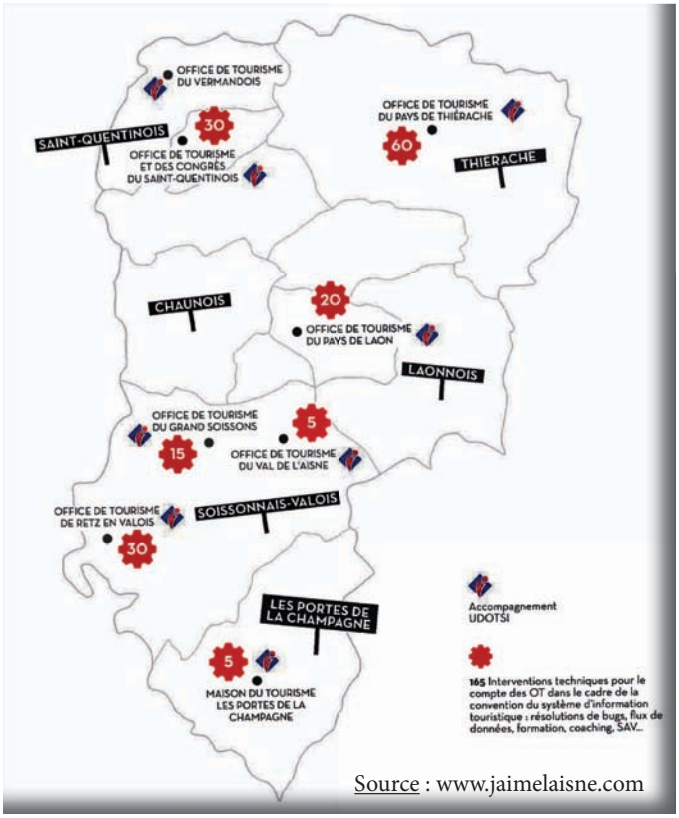

Source : www.jaimelaisne.com

Le département de l'Aisne compte 4 Offices de Tourisme de Pays [1](OT[2] du Pays de Laon, OT du Saint-Quentinois, Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne et OT du Pays de la Thiérache) et 4 Offices de Tourisme.

Figure 14 : Implantation des Offices de Tourisme du département de l'Aisne

1 Office de Tourisme de Pays : Structure d'information touristique à l'échelle d'un groupement de communes
2 OT : Office de Tourisme : Structure d'information touristique à vocation communale ou locale
3 UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

1.3) Tourisme

Office de Tourisme de Pays du Saint-Quentinois	3, Rue Emile Zola 02100 SAINT-QUENTIN	03.23.67.05.00 tourisme@saint-quentin.fr
Office de Tourisme du Pays Laonnois	Hôtel Dieu - 7 Place du Parvis 02000 LAON	03.23.20.28.62 info@tourisme-paysdelaon.com
Office de Tourisme du Pays de Thiérache	7, Avenue du Préau 02140 VERVINS	03.23.91.30.10 accueil@tourisme-thierache.fr
Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne	2, place des Etats Unis 02400 CHÂTEAU-THIERRY	03.23.83.51.14 accueil.ot@otrct.fr
Office de Tourisme du Vermandois	RN44 - Hameau de Riqueval 02420 BELLICOURT	03.23.09.37.28 pays.du.vermandois@wanadoo.fr
Office de Tourisme Intercommunal du Soissonnais	16, place Fernand Marquigny 02200 SOISSONS	03.23.53.17.37 officedetourisme@grandsoissons.com
Office de Tourisme du Val de l'Aisne	Fort de Condé 02880 CHIVRES-VAL	03.23.54.40.00 fortdeconde02@orange.fr
Office de Tourisme de Villers-Cotterêts	6, place Aristide Briand 02600 VILLERS-COTTERETS	03.23.96.77.42 ot@ccvcfr.fr
Agence Aisne Tourisme	71 Avenue du Maréchal Foch 02000 Laon	03.23.27.76.76 contact@aisne-tourisme.com

Source : Agence Aisne Tourisme

Tableau 5 : Liste et coordonnées des Offices de Tourisme du département

Le département de l'Aisne peut s'appuyer sur la richesse de son patrimoine historique. En effet, il compte plus de 600 monuments classés comprenant des églises fortifiées, abbayes, châteaux et autres monuments relatifs à la période de la première guerre mondiale.

Par ailleurs, en 2018, trois parcs de loisirs nautiques cumulaient près de 250 000 visiteurs par an, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Parcs de loisirs nautiques	*Commune*	*Nombre de visiteurs*
AXO'PLAGE	Monampteuil	106 460
LA FRETTE	Tergnier	80 680
AQUAMUNDO CEN TER PARCS	Chamouille	79 501

Source : Agence Aisne Tourisme

Tableau 6 : Parcs de loisirs nautiques les plus fréquentés

1.3) Tourisme

De plus, dix lieux de visites touristiques dépassent les 10 000 visiteurs annuels pour l'année 2018. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Lieux de visite	*Commune concernée*	*Nombres de visiteurs*
Familistère	GUISE	65 896
Chemin des Dames	CHEMIN DES DAMES	33 418
Village des métiers d'antan	SAINT-QUENTIN	19 220
Château-Fort	COUCY-LE-CHATEAU	15 492
Musée des Papillons	SAINT-QUENTIN	15 150
Château-Fort	GUISE	15 060
Fort de Condé	CONDE	13 290
Aigles de Château-Thierry	CHATEAU-THIERRY	11 365
Musée Jean de la Fontaine	CHATEAU-THIERRY	11 253
Musée Antoine Lécuyer	SAINT-QUENTIN	10 646

Source : Agence Aisne Tourisme

Tableau 7 : Top 10 des lieux de visites les plus fréquentés du département

L'adoption en 2016 du Schéma Départemental du Tourisme de l'Aisne a permis de définir de nouveaux objectifs sur la période 2016/2020 en vue de faire du tourisme une activité économique prépondérante pour le département.

Ainsi, la stratégie mise en œuvre a permis de définir trois grands objectifs au travers de 7 chantiers prioritaires :

►Défi 1 : Ré-enchanter l'offre touristique en renforçant la qualité des filières porteuses du territoire départemental :
- Diversifier le Parc des hébergements touristiques
- Développer l'attractivité des sites de visite majeurs en leur apportant une dimension expérientielle
- Penser les évènementiels comme vecteurs d'image et de développement de nuitées
- Capitaliser sur le potentiel de l'Aisne en matière d'offre « Sport, nature, œnotourisme et itinérance »

►Défi 2 : Séduire différemment et renforcer l'impact de la promotion et de la communication touristique :
- Repenser les actions marketing et développer une communication image/produit

►Défi 3 : Optimiser l'organisation touristique départementale :
- Etablir et faire partager les modalités de la Gouvernance
- Positionner l'Agence Aisne Tourisme en activateur d'intelligence collective

Source : Agence Aisne Tourisme

2) La pêche en France

2.1) Organisation structurelle

▪ **La FNPF**

C'est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français.
Elle a été créée par la LEMA du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007. Elle succède ainsi à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique fondée en 1947.
Organe de représentation et de réflexion avec 6 commissions permanentes et de nombreux groupes de travail, la FNPF développe régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses deux missions régaliennes : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part, et la protection des milieux aquatiques d'autre part. La FNPF a été officiellement déclarée « Association de Protection de l'Environnement » par arrêté ministériel du 07 février 2013.

Ses principales missions consistent à :
- Assurer la représentation et la coordination des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national,
- Promouvoir et développer le loisir pêche,
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations (cf. indicateurs clés),
- Gérer le fond Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA[1]) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.

Aidée par la richesse du patrimoine piscicole français (500 000 km de cours d'eau, 15 000 km de fleuves, 83 espèces de poissons et crustacés), la FNPF joue au travers des actions des fédérations départementales de pêche et des associations, un rôle essentiel dans l'engagement pour le développement durable, la biodiversité et la continuité écologique.
En effet, au quotidien ce sont des milliers de bénévoles, des membres d'associations qui assurent des missions de protection des milieux aquatiques en luttant contre la pollution, en protégeant des espèces sensibles ou encore en participant à l'entretien des berges. Avec l'aide des fédérations départementales, ils peuvent également restaurer des lieux de reproduction (frayères), lutter contre des espèces indésirables, encourager l'animation locale et l'émergence du tourisme vert en développant la sensibilisation aux milieux aquatiques et la découverte de la pratique.

La FNPF est dépositaire, de par la loi, de représentation d'une mission d'intérêt général en toute indépendance politique. Pour assurer ses missions, elle travaille en partenariat avec de multiples instances telles que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (ancien Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), les groupes d'étude pêche à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Enfin, elle est en collaboration active avec les collectivités territoriales, les groupements et les syndicats professionnels, les organismes scientifiques ou d'enseignement.

1 CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique ; Cotisation obligatoire au regard de la Loi et reversée à la FNPF. Elle intègre la RMA (Redevance Milieu Aquatique) qui est reversée aux Agence de l'Eau selon le bassin hydrogéographique concerné.

▪ **Les Unions de Bassins**

Elles rassemblent les fédérations départementales situées au sein des six bassins hydrographiques définis par les Agences de l'Eau.

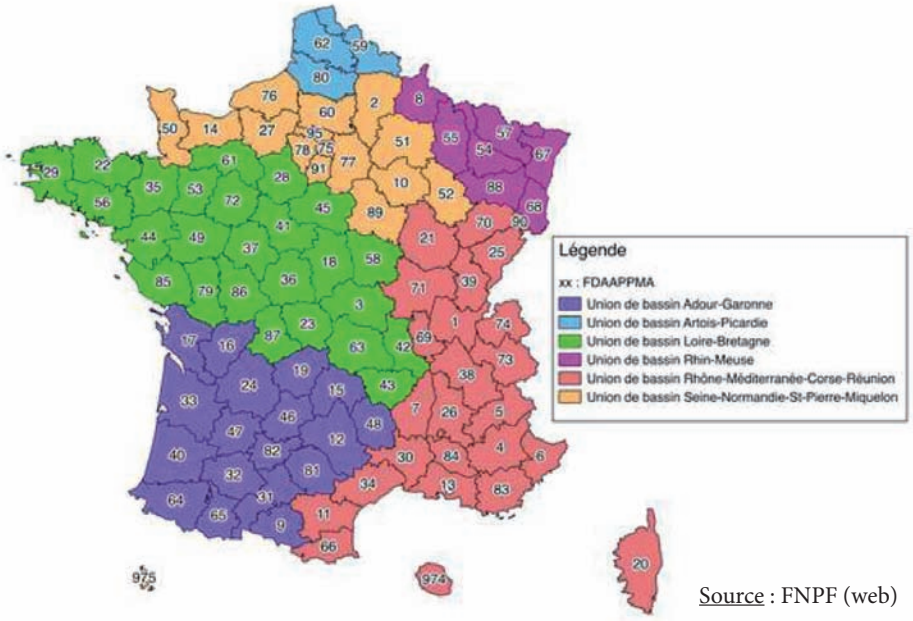

Source : FNPF (web)

Figure 15 : Périmètre des différentes Unions de Bassins

Lieux de réflexion et de concertation, leur rôle est d'assurer une certaine concordance avec les Agences de l'Eau dans les domaines de la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole afin de :

- Assurer une liaison régulière entre les fédérations départementales (ou interdépartementales) et la FNPF,
- Assurer un lien entre les fédérations départementales (ou interdépartementales) adhérentes, l'Agence de l'Eau et les collectivités territoriales ou les établissements publics régionaux ou interrégionaux,
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des dossiers de demande d'aide à l'Agence de l'Eau,
- Animer le réseau technique des fédérations départementales dans les domaines environnementaux, techniques, réglementaires ou halieutiques,
- Participer à la définition des orientations de bassin, de sous-bassins ou régionales portant sur les ressources piscicoles et les milieux aquatiques,
- Rechercher la meilleure coordination des gestions piscicoles entre les fédérations adhérentes,
- Contribuer à la protection du patrimoine piscicole et en particulier soutenir des actions en faveur des poissons grands migrateurs,
- Engager des études ou opérations en faveur de la promotion du loisir pêche et de son développement à l'échelle du bassin ou des sous-bassins,
- Rassembler, coordonner ou centraliser d'éventuelles études ou données de la recherche piscicole, halieutique ou statistiques sur la pratique de la pêche,
- Contribuer à la défense de la pêche de loisirs aux lignes,
- Consulter les fédérations départementales adhérentes sur les éventuelles mesures ou projets de mesures réglementaires concernant la pêche de loisirs,
- Contribuer financièrement à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement auprès du grand public comme auprès des responsables associatifs,
- Participer ou adhérer à une fondation,
- Mener toutes actions d'études, de communication ou autres liées avec son objet,
- Donner un avis aux autorités intéressées sur tout projet d'aménagement ou mesure d'intérêt régional ou interrégional ayant des conséquences sur les milieux aquatiques, la faune piscicole ou la pratique halieutique,
- Ester en justice au titre de l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie ou à la demande d'une ou plusieurs des structures adhérentes auprès des juridictions civiles ou administratives sur des dossiers relatifs à des atteintes à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche.

En outre, l'Union de Bassin peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

▪ **Les Associations Régionales**

Suite aux évolutions territoriales, le réseau associatif de la pêche de loisir a souhaité calquer ses organes de représentation extérieure aux nouvelles régions existantes. C'est ainsi qu'en 2016, les Unions Régionales ont été transformées en Associations Régionales. Elles sont au nombre de 12.

Ces associations regroupent les fédérations départementales en fonction des nouvelles limites administratives fixées par l'état.
Les Associations Régionales ont l'importante tâche de développer l'attractivité pêche au niveau régional, notamment grâce au tourisme pêche mais elles auront également vocation à nouer des coopérations avec les régions sur les différents aspects liés à :

- la biodiversité,
- la valorisation de l'apport de l'activité pêche au développement des territoires en particulier au travers du tourisme pêche et de ses externalités positives,
- la concertation sur les différents schémas relevant de sa compétence (Schéma de cohérence écologique notamment),
- la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales (Comité régional de la biodiversité, CESER, Agence régionale de la biodiversité).

Figure 16 : Périmètre des différentes Associations Régionales

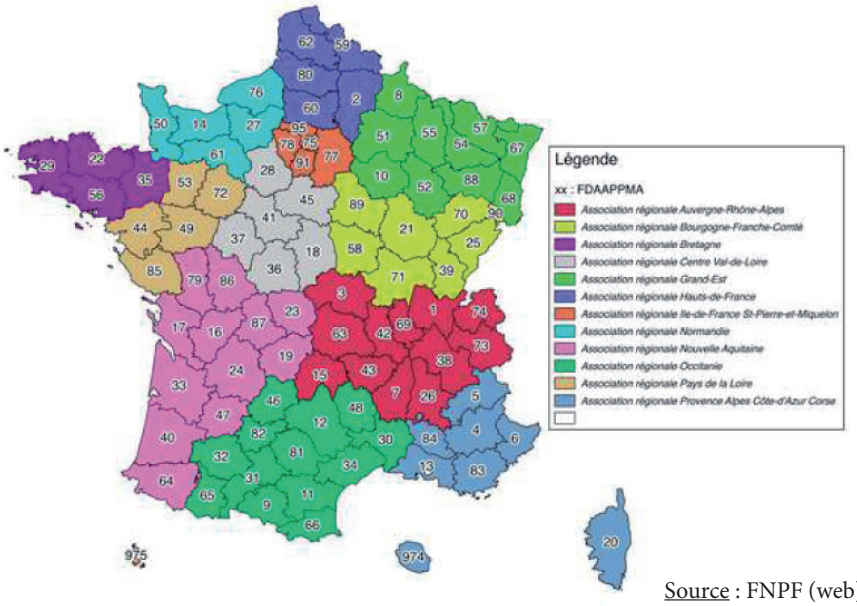

Source : FNPF (web)

▪ **Les Associations Migrateurs**

Associations « Loi 1901 », leurs missions sont la gestion, la protection et la restauration des stocks de poissons migrateurs. A ce titre elles réalisent :
- des actions de restauration des stocks et des milieux dans lesquels se développent les poissons migrateurs,
- des études sur les stocks poissons migrateurs pour améliorer les connaissances ou pour effectuer des suivis de leur évolution et des pressions qu'ils subissent,
- des actions de sensibilisation auprès d'un large public en vue de mieux faire connaître les poissons migrateurs et leurs difficultés.

Au nombre de neuf sur le territoire français, les associations « migrateurs » sont l'instance de concertation des différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs sur leur bassin respectif. A ce titre, elles participent à l'élaboration des plans d'actions en faveur des poissons migrateurs, plans qu'elles mettent en œuvre par la suite avec les moyens techniques (stations de comptages…) et humains dont elles disposent.

▪ Les FDAAPPMA

Les 94 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ont pour objet de :
- Développer la pêche amateur,
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche,
- Protéger les milieux aquatiques,
- Mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental,
- Collecter la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (et la Redevance Milieu Aquatique[1]).

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des AAPPMA adhérentes.

▪ Les AAPPMA

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont au nombre de 3 700 sur l'ensemble du territoire français. Elles représentent l'adhésion de 1,56 millions de pêcheurs.
En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une AAPPMA et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique.

Leurs rôles consistent à :
- Détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés,
- Participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson,
- Effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole,
- Favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.
- Contribuer au maintien du lien social et intergénérationnel via des animations territorialisées permettant aux communes de renforcer leur rayonnement départemental et extra départemental.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.

▪ Les Groupements Réciprocitaires

De nombreuses AAPPMA ont décidé de s'associer afin de mettre en commun leurs territoires de pêche pour offrir aux pêcheurs un espace plus vaste pour la pratique de leur loisir et de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur des cours d'eau qu'elles gèrent : c'est la **réciprocité**.

Au départ ce sont les associations qui ont volontairement mis en commun leur territoire, puis les fédérations départementales, par le biais de la création de clubs réciprocitaires, ont peu à peu développé ce partage des territoires. Ainsi, trois groupements se partagent la quasi totalité du territoire français : l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE[2]), l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO[3]) et le Club Halieutique Interdépartemental (CHI[4]).

Cet immense espace de pêche est accessible par l'acquisition d'une carte de pêche interfédérale ou d'un timbre réciprocitaire supplémentaire.

1 RMA : Redevance Milieu Aquatique ; Cotisation reversée aux Agences de l'Eau et permettant de participer à la politique de gestion de l'eau du bassin hydrogéographique concerné
2 URNE : Union Réciprocitaire du Nord Est
3 EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest
4 CHI : Club Halieutique Interdépartemental

EHGO
Le Moulin à papier
28400 Saint-Jean-Pierre-Fixte
Tél.: 09 72 53 74 58
E-mail : secretariat.ehgo@gmail.com
Site Internet : www.ehgo.fr

URNE
Port de la Maladière - BP 61
52002 CHAUMONT Cedex
Tél.: 03 25 32 51 10 - Fax: 03 25 03 32 93
E-mail : urne.fede52.peche@wanadoo.fr
Site internet : www.urne-peche.fr

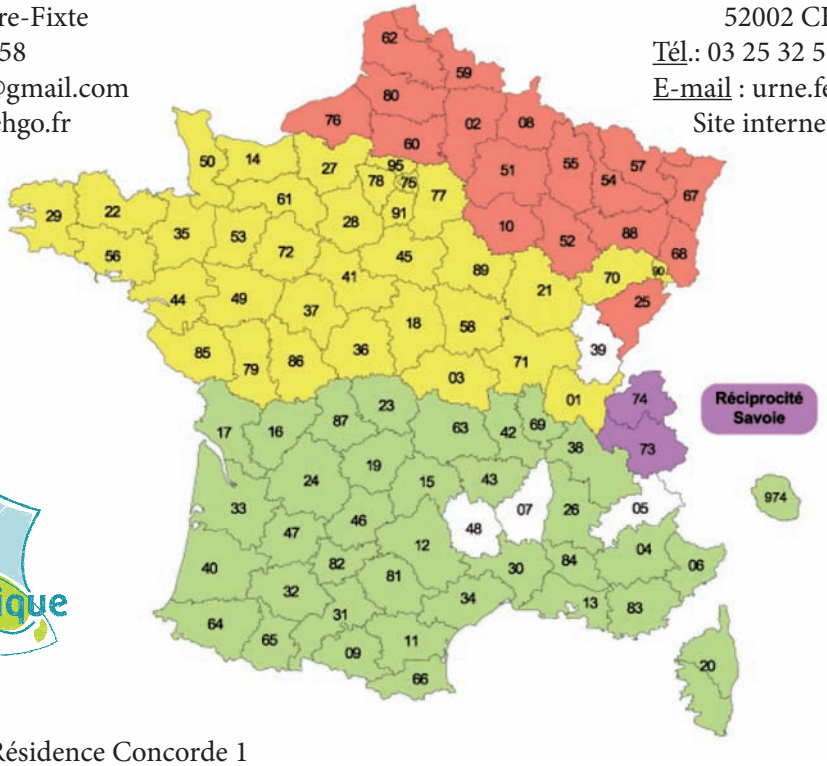

CHI
23 rue Henri de Turenne - Résidence Concorde 1
66100 PERPIGNAN
Tél.: 04 68 50 80 12 - Fax 04 68 50 85 40
E-mail : club.halieutique@wanadoo.fr
Site Internet : www.club-halieutique.com

Source : FNPF (web)

Figure 17 : Périmètre et coordonnées des différents Groupements Réciprocitaires

Il existe également des accords de réciprocités intra-départementales : plusieurs AAPPMA d'un même département mettent leurs lots en réciprocité.
Dans certains départements, toutes les AAPPMA sont en réciprocité intra-départementale (pour les plans d'eau et/ou les rivières de 1ère Catégorie Piscicole et/ou les rivières de 2ème Catégorie Piscicole).

▪ La Fondation «Préservation Patrimoine Pêche» (F3P[1])

Créée officiellement le 29 août 2016, la Fondation « F3P » s'est donnée pour vocation de soutenir des actions d'intérêt général qui concourent à la préservation du patrimoine commun. Ses missions sont reconnues d'utilité publique.
Elle ambitionne d'acquérir des espaces comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides dans l'optique de les protéger, de les préserver et d'en faire des lieux de partage des connaissances et de promotion des espèces.

1 F3P : Fondation "Préservation Patrimoine Pêche"

2.1) Organisation structurelle

La protection des milieux et du patrimoine piscicole est au cœur des priorités de la Fondation, dont les missions se déclinent en cinq domaines d'intervention :

- L'acquisition et la gestion de milieux aquatiques et de zones humides,
- La promotion auprès de tous les publics d'un acte de pêche responsable, partagé et durable via des actions de formation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,
- Le soutien aux travaux de recherche scientifique et aux connaissances acquises sur les écosystèmes aquatiques et leur biodiversité,
- Le renforcement de la lisibilité des actions de la pêche associative,
- La valorisation, au niveau national et international, des actions et des programmes du réseau associatif de la pêche de loisir qui restaurent et protègent des écosystèmes remarquables pour les milieux aquatiques sensibles ou menacés.

Dans les domaines d'expertise où ses compétences lui permettent d'agir avec légitimité et efficacité, la Fondation «F3P» compte nouer des partenariats d'envergure avec des acteurs, autant publics que privés, impliqués dans le mécénat environnemental.
Fondés sur un même souci de protection et de gestion d'espaces naturels, les partenariats pourront ainsi favoriser l'éclosion de nombreuses actions, préservant à long terme les écosystèmes et une pêche durable. C'est dans cette perspective que la Fondation et la FNPF entendent poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes et devenir des acteurs incontournables du développement durable.

La Vatroye (commune de La Fère, (02))

2.2) Données nationales

▪ Le poids économique de la pêche en France

L'enquête du cabinet BIPE effectuée en 2011 pour le compte de la FNPF a permis d'évaluer l'impact économique de la pêche associative de loisir en France et a mis en évidence un impact dépassant les deux milliards d'euros par an !

Différents impacts ont ainsi été évalués :

- ***L'impact catalytique*** : il correspond aux activités économiques liées aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte comme la restauration et l'hébergement.
- ***L'impact induit*** : il correspond globalement à la dépense des salaires versés aux employés des activités directes et indirectes
- ***L'impact indirect*** : il correspond à l'ensemble des fournisseurs des activités directes comme le tertiaire et l'industrie
- ***L'impact direct*** : il correspond aux dépenses liées directement à l'activité pêche comme l'achat de matériel de pêche, de nautisme, les cartes de pêche, les piscicultures/aquacultures, les médias (abonnement aux revues spécialisées) et au tourisme (guidage par exemple).

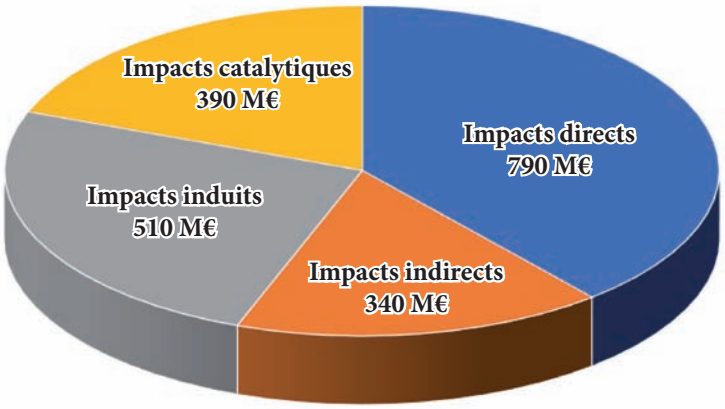

Source : Etude BIPE (FNPF)

Figure 18 : Impacts économiques de la pêche de loisir en eau douce en France

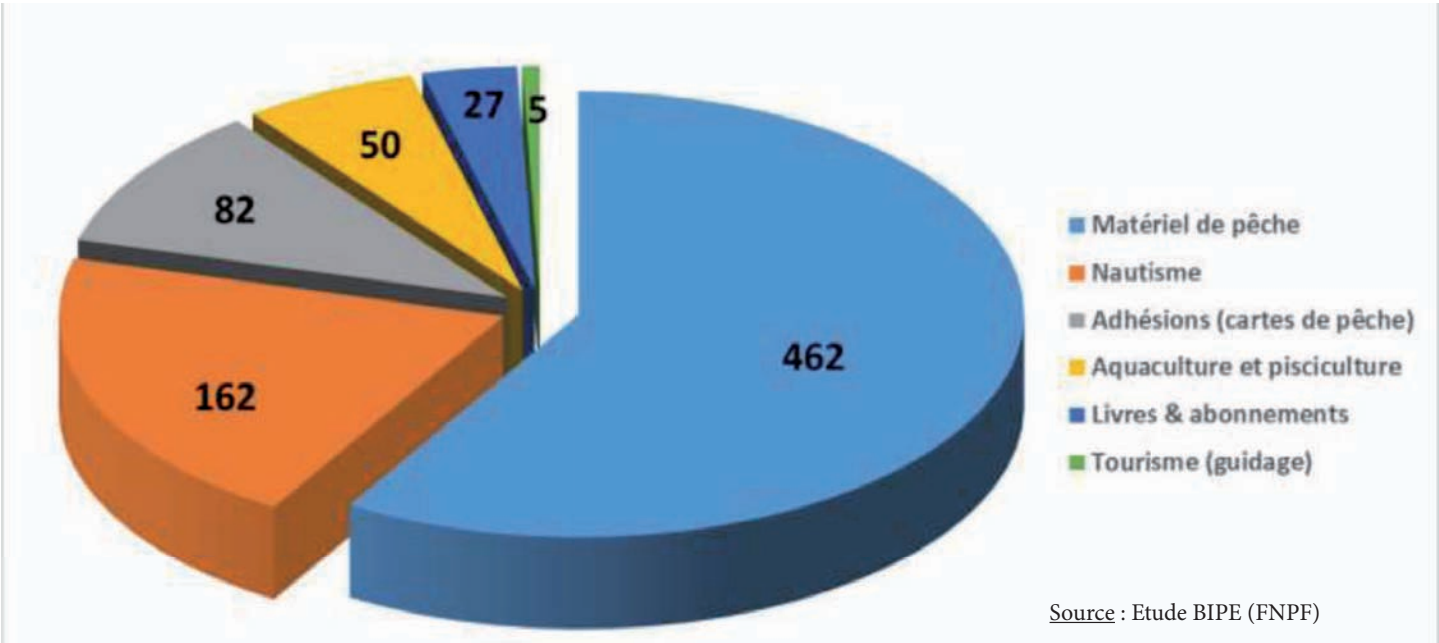

Source : Etude BIPE (FNPF)

Figure 19 : Détail de l'impact économique direct (en millions d'euros) de la pêche de loisir en eau douce en France

Cette même étude a établi le panier moyen annuel dépensé par un pêcheur pour sa pratique habituelle qui correspond à 681 € (hors coût de la (des) carte(s) de pêche), répartis de la façon suivante :

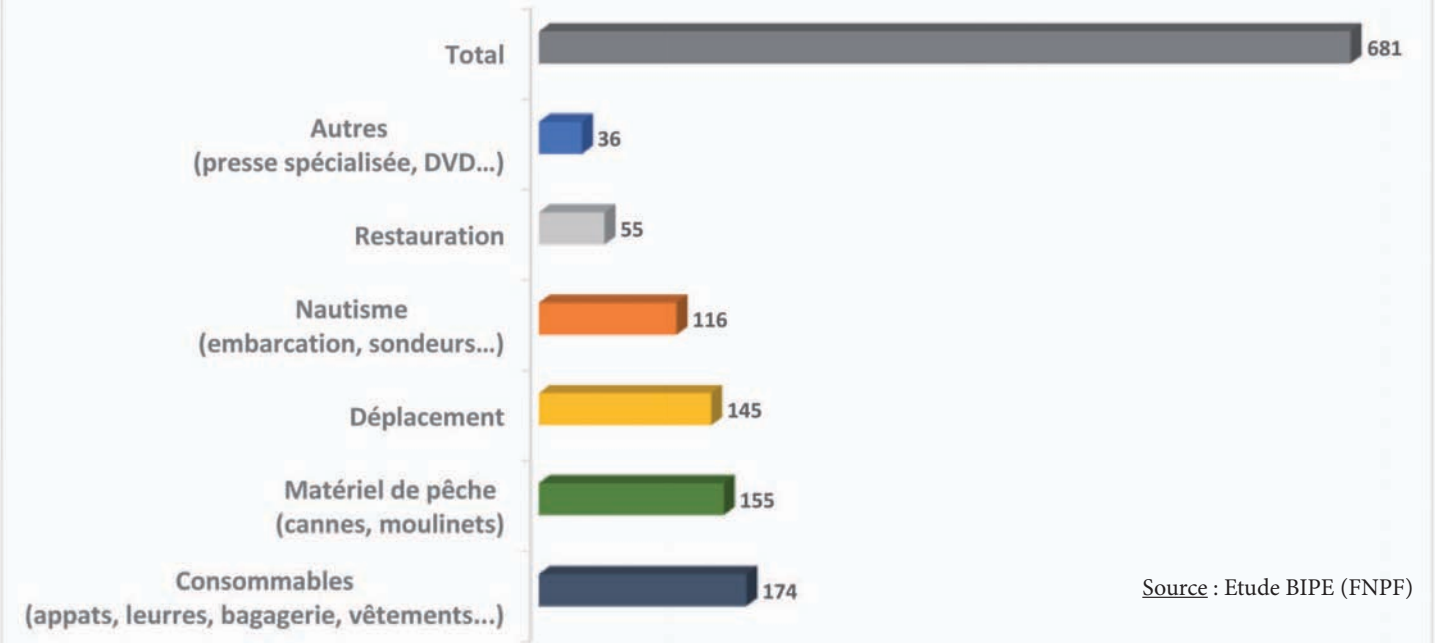

Figure 20 : Détail d'un panier moyen annuel (en euros) d'un pêcheur français

Par ailleurs, cette étude a établi les techniques les plus utilisées par les pêcheurs.
Elles sont présentées ci-dessous :

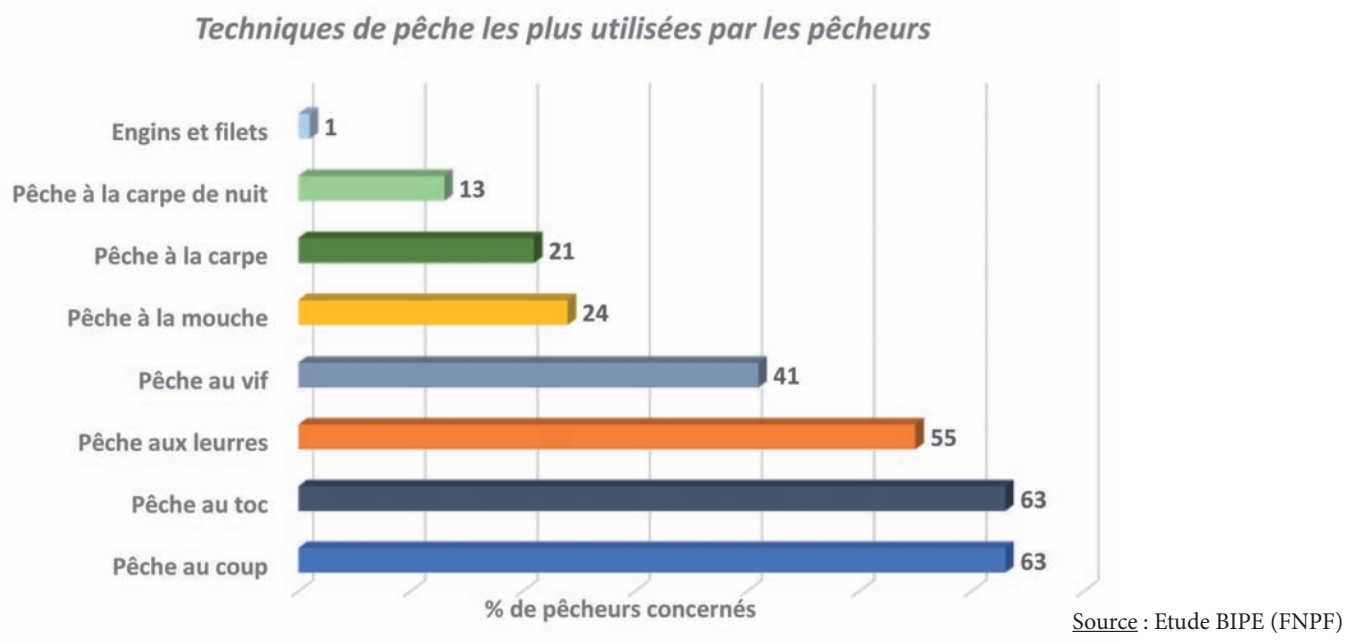

Figure 21 : Techniques de pêche les plus pratiquées en France

Un autre point de l'étude concernait l'organisation d'une sortie pêche.
La moitié des pêcheurs s'adonne seule à la pratique du loisir, alors que l'autre moitié préfère pêcher en groupe (famille, amis ou dans le cadre de sorties organisées).

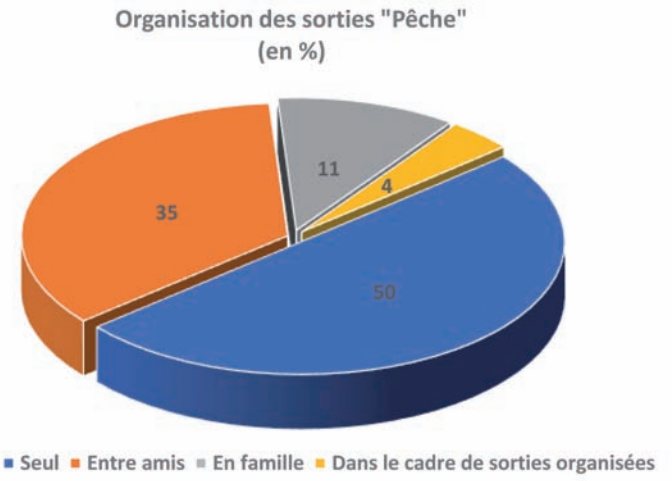

Source : Etude BIPE (FNPF)

Figure 22 : Organisation des sorties «Pêche»

▪ Quelques chiffres clés

Depuis plusieurs années, les effectifs de pêcheurs sont en régression en France. Malgré une petite embellie au cours de l'exercice 2015, nous retrouvons cette tendance à la baisse pour les années suivantes.

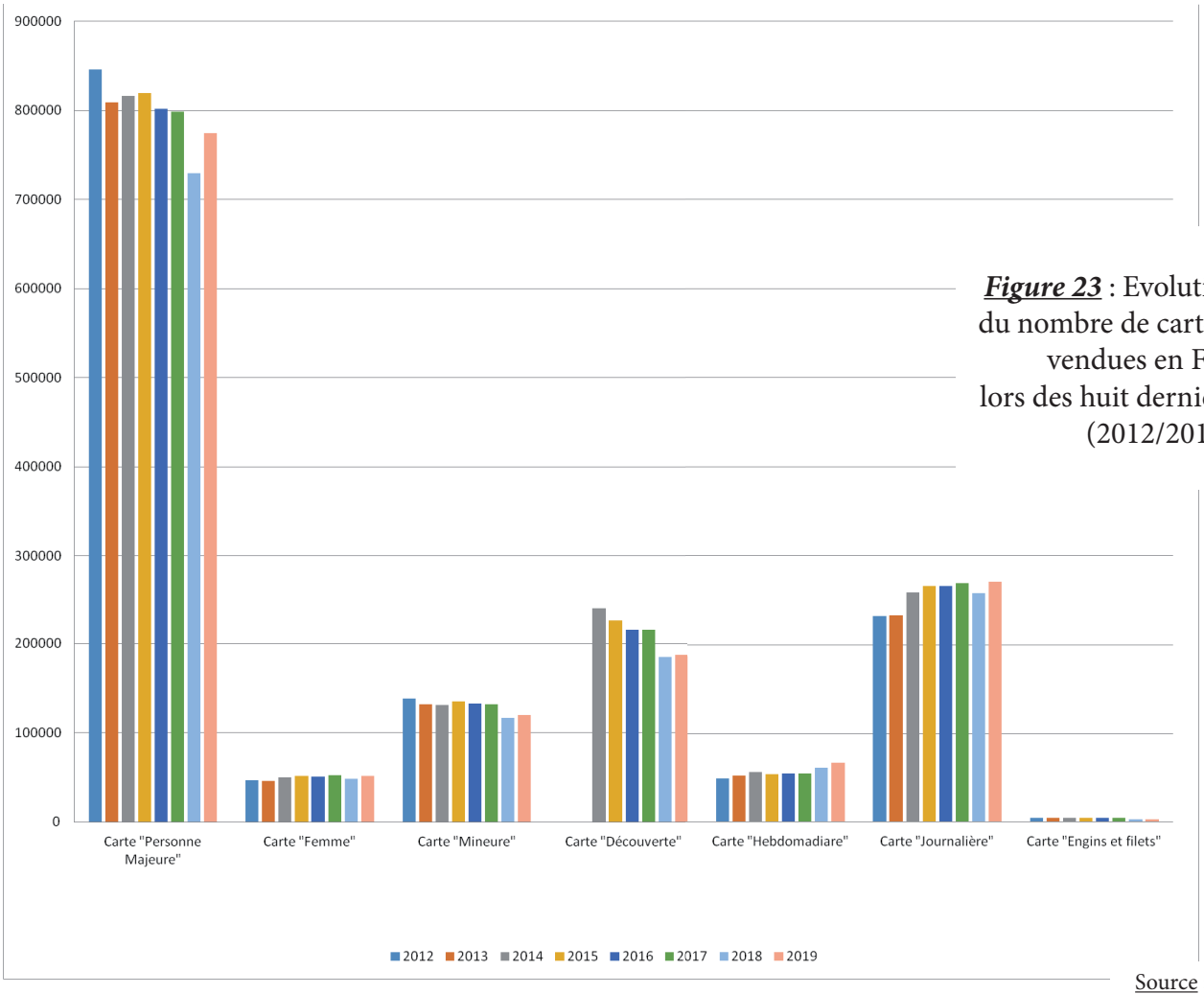

Figure 23 : Evolution globale du nombre de cartes de pêche vendues en France lors des huit dernières années (2012/2019)

Source : Données FNPF

Par ailleurs, nous pouvons observer un changement dans les habitudes des pêcheurs : de plus en plus optent pour une carte journalière ou hebdomadaire, au détriment des autres produits annuels (carte majeure notamment).

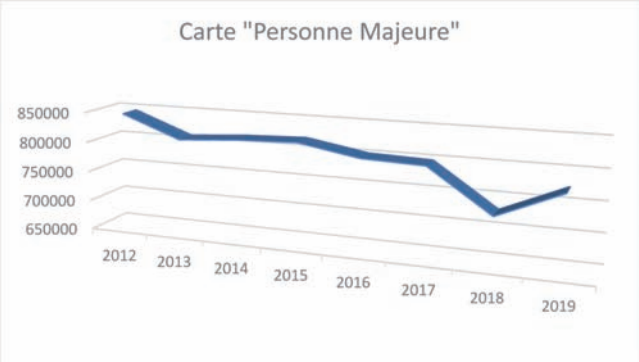

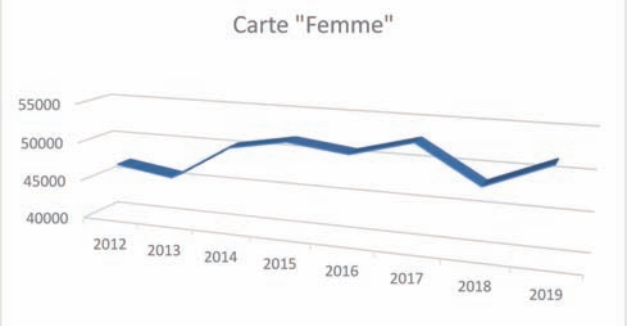

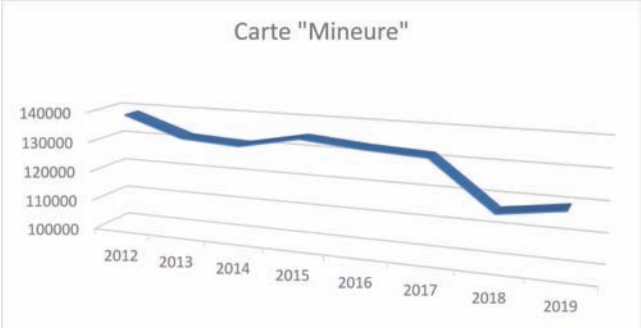

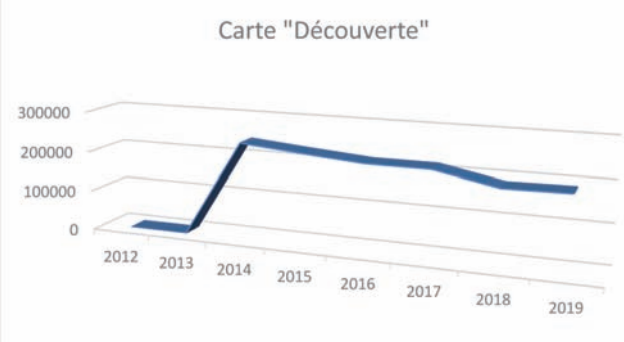

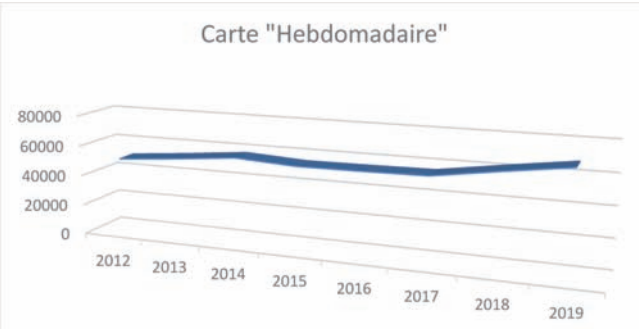

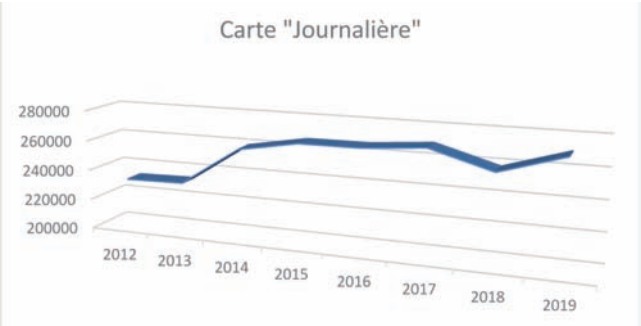

Source : Données FNPF

Figure 24 : Evolution du nombre de cartes de pêche vendues en France les huit dernières années (2012/2019) par type de « produits »

▪ **Pratique de la pêche en France**

La France, grâce à ses 3 700 AAPPMA réparties sur l'ensemble du territoire, compte environ 1 500 000 adhérents. Il s'agit du 2ème loisir en terme d'adhérents derrière le football.

Le réseau hydrographique français, géré par des SAPL[1], est constitué de :

- 500 000 km de cours d'eau de 1ère ou 2ème catégorie piscicole,
- 15 000 km de fleuves,
- Plusieurs milliers d'hectares de plans d'eau.

1 SAPL : Structure Associative de Pêche de Loisir

2.3) La pêche de compétition

▪ **La Fédération Française des Pêches Sportives**

La création de la Fédération Française des Pêches Sportives[1] résulte de l'acceptation de stratégie de rapprochement, préconisée par le Ministère des Sports, des trois fédérations agréées et délégataires de celui-ci qu'étaient la Fédération Française des Pêcheurs en Mer[2], la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup[3] et de la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer[4].

Cette récente création a été actée en AG constitutive le 6 juin 2015.
Au départ, elle comprenait 3 Commissions Nationales : Mer, Eau douce et Mouche. Par décision de l'AG de Mars 2017, ces dernières ont été complétées par les Commissions Nationales Carnassiers et Carpe, qui étaient précédemment rattachées sous forme de groupement à la FFPSC.

La FFPS a pour objet :
- De regrouper, de protéger et d'informer les associations ou groupements dont les adhérents pratiquent les activités de la présente Fédération,
- De promouvoir et de développer toutes les pêches en mer et en eau douce dans le cadre des lois qui les réglementent,
- De représenter, de défendre les intérêts de l'ensemble des associations et groupements de pêche en France, dans la métropole et dans les départements et territoires d'Outre-Mer auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité National Olympique et Sportif Français[5], du Ministère de l'Environnement et des autres instances ayant à connaître des activités de la FFPS,
- De participer à la protection de la faune, de la flore et de l'environnement en facilitant le travail des organismes de recherches scientifiques et en collaborant à la surveillance et répression de tous procédés illicites ou abusifs.

La FFPS a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités définies par ses statuts.. Elle s'interdit toute discrimination, et veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Les moyens d'actions de la FFPS sont :
- Les rapports avec les ministères, les services administratifs ou organismes d'Etat régissant les activités de la présente Fédération,
- La mise en place de comités régionaux et départementaux, ainsi que d'un bulletin d'information.

Elle a son siège social au Comité National Olympique Sportif Français, sis 1 Avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS CEDEX.

La FFPS, à travers ses différentes Commissions Nationales, a en charge l'organisation de toutes les compétitions officielles nationales (Championnats et Coupes) et les participations internationales lors des championnats du Monde, d'Europe ou autres grandes rencontres.
L'ensemble des catégories sportives est représenté lors de ces différentes épreuves : seniors, vétérans, féminines, juniors, cadets, minimes et handicapés.

1 FFPS : Fédération Française des Pêches Sportives
2 FFPM : Fédération Française des Pêcheurs en Mer
3 FFPSC : Fédération Française de Pêche Sportive au Coup
4 FFPML : Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer
5 CNOSF : Comité National Olympique Sportif Français

Les 5 Commissions Nationales sont :

► Commission "Mer" : elle regroupe 3 disciplines (bateau, bord de mer et big game (pêche au gros)).

► Commission "Eau Douce" : elle regroupe 5 techniques (la pêche mixte (canne ou moulinet), la pêche au moulinet (anglaise ou bolognaise), la pêche au feeder, la pêche à la carpe au coup et la pêche à la truite aux appâts naturels).

► Commission "Mouche" : elle se partage entre les disciplines rivière et lac (ou réservoir). Il existe également un championnat national de montage de mouches.

► Commission "Carnassiers" : elle regroupe 5 disciplines (street-fishing, bateau, float-tube, truite et silure)

► Commission "Carpe"

Source : FFPS (web)

2.4) La pêche professionnelle

▪ La Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

A sa création en 1994, la Fédération Française des Guides de Pêche s'est ouverte à tous ceux et toutes celles qui exerçaient le métier, pour devenir en 2003 la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche[1].

Elle regroupe les professionnels diplômés exerçant ce métier : guides, accompagnateurs, une partie des moniteurs, et les professionnels non diplômés (CIF) à jour de leur cotisation légales (assurance, registre du commerce etc.) ainsi que quelques visages emblématiques ayant une notoriété reconnue dans le domaine de la pêche (VAE) ayant exercés avant l'année 2003 date de la création du nouveau diplôme professionnel obligatoire le Brevet Professionnel "Moniteur Guide de Pêche de Loisirs"

Les objectifs de la FFMGP sont les suivants :

- Regrouper, rassembler les divers groupements et les associations nationales, régionales, départementales ainsi que tous les professionnels du guidage, de l'accompagnement, de l'animation et de l'éducation dans le domaine halieutique.
- Participer activement à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques.
- Participer au développement culturel et social à travers la formation, l'enseignement, l'éducation et l'initiation à la pratique de la pêche et à la sensibilisation de l'environnement.

Le rôle de la Fédération peut se résumer ainsi :

- Regrouper les guides de pêche, les moniteurs et les professionnels du guidage,
- Etre reconnue par les ministères de tutelles comme partenaire social et comme expert,
- Participer et contrôler lors de la validation des brevets.

▪ Les pêcheurs professionnels fluviaux

Ils ont, au regard du droit social, un statut de chef d'exploitation agricole, et cotisent donc à la MSA[2]. Seuls les pêcheurs professionnels sont autorisés à commercialiser leurs captures.

La réglementation de leur activité (périodes d'ouverture, engins autorisés...) relève du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En effet, depuis la LEMA promulguée en 2006, le droit de la pêche en eau douce a complètement été intégré dans le droit de l'eau et donc de l'environnement.

Le secteur de la pêche professionnelle en eau douce compte aujourd'hui quelque 347 pêcheurs fluviaux continentaux. Aucun n'exerce actuellement dans le département de l'Aisne.

1 FFMGP : Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche
2 MSA : Mutualité Sociale Agricole

2.5) La pêche privée

Activité à but purement lucratif, elle est en plein essor depuis plusieurs années. Elle est de manière générale spécifique à une discipline : pêche au coup, pêche à la truite (en étang ou plus exceptionnellement sur des secteurs de rivières du domaine privé), pêche de la carpe (en carpodrome à la grande canne ou en batterie sur des plans d'eau de taille plus importante), pêche des carnassiers (du bord, en bateau ou en float-tube, avec ou sans conservation des poissons)… etc.

Elle s'adresse autant aux pêcheurs débutants qu'aux pêcheurs confirmés, qui trouvent en ces lieux des sites « adaptés » à leur loisir : accessibilité, confort, sécurité, surdensité des poissons selon la technique recherchée… qui sont autant d'atouts qui expliquent le développement de ces structures.

Le département de l'Aisne, compte tenu de sa proximité géographique avec l'Angleterre, les Pays-Bas ou encore la Belgique, est particulièrement concerné par cette pratique. Le nombre important de gravières, dont les coûts d'acquisition paraissent élevés pour une Association, sont globalement achetés par des étrangers.
Il existe cependant des « centres de pêche privés », gérés par des locaux, dont les acticités principales, par ordre hiérarchique, sont :

- la pêche de la carpe (en batterie sur les gravières ou au sein de carpodromes sur les plus petites surfaces),
- la pêche de la truite,
- la pêche de «poissons blancs».

2.6) Les « catégories » de pêcheurs et leurs attentes

La typologie des pêcheurs est très variable au sein d'un même secteur géographique. Le SNDLP a permis d'établir trois grandes catégories de pêcheurs, sachant qu'à titre individuel, un pêcheur peut se retrouver dans plusieurs catégories.
Extrait du SNDLP, juin 2010, FNPF :

▪ **Les pêcheurs « traditionnels »**

De toutes catégories socioprofessionnelles, ces pêcheurs ont généralement connu le loisir par l'intermédiaire du réseau familial ou d'un proche, et pêchent donc par tradition familiale ou régionale. Pour eux la pêche est avant tout une détente, une relaxation, et l'occasion d'être au contact de la nature ou de passer un moment privilégié avec des proches. Plus présents en milieu rural où la transmission intergénérationnelle du loisir a mieux perduré que dans les zones urbaines, ils peuvent être impliqués dans les structures associatives (AAPPMA).

Crédit photo : Laurent MADELON

Au point de vue de la pratique, ils peuvent employer plusieurs techniques en parallèles (pêche au coup + pêche au vif) mais n'approfondissent que rarement des techniques spécifiques de façon prononcée. Ils pratiquent, assidûment ou occasionnellement, la pêche "cueillette", de façon quasi exclusive dans leur région où ils ont leurs coins, souvent à proximité de leur domicile.

De par leur approche du loisir, ces pêcheurs ne recherchent pas un matériel "haute technologie". Ils achètent le plus souvent chez les détaillants locaux et si leurs investissements sont très variables, ils ne sont généralement pas trop importants. La pêche constitue la première de leurs activités de loisirs en termes de fréquence. S'ils sont plutôt solitaires dans leur pratique, une partie de pêche peut également être le prétexte à une sortie en famille ou entre amis. Ils recherchent pour lieux de pêche des espaces vierges et de pleine nature ainsi qu'un empoissonnement de qualité et en quantité.

2.6) Les « catégories » de pêcheurs et leurs attentes

▪ Les pêcheurs « spécialisés »

Crédit photo : Laurent MADELON

De toutes catégories socioprofessionnelles, ces pêcheurs ont globalement une moyenne d'âge plus basse que les précédents, cela s'expliquant en partie par le fait que les nouveaux pratiquants s'orientent en majorité vers une pêche spécifique après une période de découverte de notre loisir (c'est en particulier le cas chez les jeunes). Ils arrivent à la pêche par un proche, qui n'est pas obligatoirement du cadre familial, ou par le biais d'initiations organisées. Si on en retrouve de façon un peu plus importante parmi les pêcheurs des zones urbanisées, cette spécialisation de la pratique semble se généraliser traduisant une adaptation du loisir à l'évolution des mœurs et de notre société. Ils se sont orientés vers une pêche spécifique (pêche au coup, à la mouche, aux leurres, de la carpe… plus récemment pêche du silure) qu'ils pratiquent de façon préférentielle mais pas forcément exclusive.

Leur pratique a pour objectif la capture d'une ou plusieurs espèces de manière spécifique. Leur principal objectif est le perfectionnement du geste, la maîtrise et la recherche de nouvelles techniques afin d'améliorer la pratique. La prise du poisson n'est pas un objectif en soi, mais la preuve de la qualité du geste et de la maitrise de leur technique. En revanche, ces pêcheurs ont une tendance à rechercher des "spécimens" en termes de taille ou de poids et d'origine "poissons sauvages".

La pêche est, pour eux, une activité sportive en relation avec la nature pour mieux la connaître et la comprendre. On retrouve parmi ces pêcheurs un grand nombre d'adeptes de la remise à l'eau des prises ("no-kill" en Grande-Bretagne ou "graciation" au Canada), en particulier chez les carpistes. Si cette pratique est également très répandue chez les pêcheurs de salmonidés et de carnassiers (environ la moitié d'entre eux), certains s'autorisent de temps en temps quelques prélèvements.

Certains s'orientent vers une pêche dite "sportive" qui peut les mener à pratiquer la compétition. Ils aiment la technicité et recherchent le matériel le plus adapté à leur pratique avec des objectifs de confort de pêche et de performances techniques (matériel léger, puissance de la canne…). L'esthétisme peut également être recherché. Ces pêcheurs investissent dans leur matériel de façon importante et s'équipent de manière très complète, principalement auprès de magasins spécialisés et de plus en plus via internet, parfois commandant même directement à l'étranger. Les plus passionnés personnalisent au maximum leur matériel et vont jusqu'à la confection (mouches, leurres, flotteurs…).

Ces pêcheurs sont très actifs sur le réseau internet où ils échangent et s'informent, sur des forums dédiés à leur pêche, créant ainsi de réelles "communautés". Ils consomment des séjours touristiques pêche (week-end et semaine) en France et à l'étranger. Ils sont prêts à faire 600 à 800 km pour trouver des lieux de pêche spécifiques. On peut également noter que leur pratique et leur envie de "nouveaux territoires" les incitent à faire partie d'un groupement réciprocitaire, mais ils s'orientent également vers des sites privés. S'ils n'aiment pas être trop encadrés et/ou n'en n'ont pas besoin, ils sont très intéressés par l'achat de stages en vue d'optimiser leurs compétences.

▪ Les pêcheurs « vacanciers »

Ils passent le plus souvent leurs vacances en famille. Ce sont des vacanciers avant d'être des pêcheurs. Ils pratiquent la pêche occasionnellement environ trois à quatre fois par an en famille, surtout l'été pendant les vacances. Ils ne choisissent généralement pas leurs destinations en fonction de la pêche. S'ils pêchent en fonction des opportunités que leur offre leur lieu de vacances, ils se tournent très souvent vers les eaux closes pour des questions de facilité de la pratique.

Si une majorité pratique une pêche "traditionnelle", plus adaptée à un contexte de sorties familiales, certains en profitent pour se tourner vers des pêches spécifiques correspondant aux opportunités que leur offre le territoire de ces vacances.

2.6) Les « catégories » de pêcheurs et leurs attentes

Crédit photo : Laurent MADELON

La pêche représente avant tout le plaisir d'être au bord de l'eau. Ils pêchent pour s'amuser, pour apprendre le respect de la nature ; c'est un moment de convivialité et une activité ludique. La pêche doit être facile et confortable (aménagements de proximité des lieux de pêche – aire de pique-nique par exemple). Le matériel des vacanciers pêcheurs est à la fois peu sophistiqué pour certains mais il peut être volontairement de valeur élevée pour d'autres.

2.7) La variété de pêche

Extrait du SNDLP, juin 2010, FNPF :

La pêche est une activité de loisirs permettant la relation ludique à la nature ; pour les pêcheurs confirmés, elle constitue également un sport nécessitant d'acquérir des techniques toujours plus pointues. En général, il s'agit d'une activité calme et discrète permettant une relation intime avec la nature et le vivant, propice à la découverte de la faune et de la flore des milieux aquatiques.

Mais le but de la pêche est toujours de capturer du poisson qui sera consommé par le pêcheur ou remis à l'eau s'il n'est pas conforme aux tailles réglementaires, s'il a été pêché en dehors des dates d'ouvertures, ou tout simplement en fonction de l'état d'esprit du pêcheur.

Et, à la pêche, rien n'est jamais acquis : la remise en cause face au poisson est permanente.

La France héberge 83 espèces de poissons et de crustacés dont les plus connus sont la truite, le brochet, le sandre, le saumon ou encore les écrevisses. Mais toutes ces espèces ne sont pas représentées dans l'ensemble des milieux aquatiques que l'on classe en deux catégories piscicoles : 1ère et 2nde catégorie.

La richesse et la diversité du réseau hydrographique français permet la pratique de nombreuses techniques de pêche. Certaines techniques sont anciennes et trouvent leurs racines dans les pratiques spécifiques d'une région ou d'un territoire, d'autres sont issues d'un développement plus récent du loisir et ont souvent pour origine le monde anglo-saxon.

Ces dernières années la pêche et ses techniques se sont progressivement spécialisées avec pour effet une multiplication des variantes et, en parallèle, l'apparition d'un matériel spécifique à chacune.

Parmi les techniques les plus pratiquées et/ou spécifiques, on peut citer :

▪ La pêche au coup

C'est en général la première pêche que l'on pratique. Techniquement la plus abordable pour le non-initié, elle peut être une pêche de haute précision lorsqu'elle est exercée de façon poussée. Elle repose sur le principe d'amorcer "un coup" à l'aide d'amorce, de graines ou autres appâts afin de regrouper le poisson (en général des poissons "blancs") et de pêcher en finesse au flotteur avec une canne sans moulinet.

Plutôt orientée vers les eaux de 2nde catégorie piscicole, en rivières ou en plans d'eau, la pêche au coup vise surtout les cyprinidés (gardons, rotengles, ablettes, brèmes, tanches, carpeaux…) et autres petits poissons tels le goujon. Des variantes existent dans le matériel et l'approche. L'aboutissement de cette technique est la pêche à la longue canne ou "canne à emmanchement" qui permet de pêcher à de plus longues distances (10 mètres et plus) et de rechercher des poissons plus gros grâce à un système d'élastique interne.

Depuis 5 ans la pêche de la carpe à la grande canne se développe fortement et constitue d'ailleurs un "produit" prisé dans l'offre privée.

Crédit photo : Laurent MADELON

2.7) La variété de pêche

▪ **Les techniques « anglaises » au coup**

Crédit photo : Laurent MADELON

Comme leur nom l'indique, elles ont été développées en Grande Bretagne. L'approche est la même que la pêche au coup traditionnelle, la différence majeure étant l'emploi de cannes à moulinet. L'avantage est de pouvoir pêcher plus loin (20 mètres) et d'appréhender des poissons plus gros.

On peut distinguer :
- L'anglaise au flotteur surtout appropriée à la pêche en plan d'eau et dans les canaux à courant lent.
- La pêche au Swing-tip ou au Quiver-tip basée sur une pêche en plombée (sans flotteur).

Ces techniques sont parfois regroupées sous le terme généraliste de pêche au feeder qui n'est qu'une des variantes existantes. Ces techniques permettent de pêcher encore plus loin (35 mètres) et si on peut les utiliser en étang, c'est en rivière qu'elles révèlent pleinement leur efficacité.

Les techniques anglaises sont essentiellement tournées vers la pêche dans les eaux de 2nde catégorie piscicole. Les poissons recherchés sont sensiblement les mêmes que dans la pêche au coup traditionnelle, mais avec un intérêt particulier pour les gros poissons (brèmes, tanches, carpes, barbeaux…).

▪ **Les techniques de pêche à la mouche**

Crédit photo : Laurent MADELON

La pêche à la mouche est la technique reine pour la pêche de la truite.
La stratégie repose sur la présentation d'une imitation d'insecte appelée "mouche" ou de larve d'insecte (nymphe) que l'on présente au poisson en activité. C'est une pêche qui se pratique à vue.
Cette technique demande un matériel particulièrement adapté dont la base est une canne spécifique "mouche" et un moulinet à tambour fixe sans démultiplication que l'on garnit d'une "soie" artificielle ou naturelle. La pêche à la mouche se pratique préférentiellement en rivières de 1ère catégorie piscicole et en lacs de montagne.

Les espèces recherchées sont principalement les salmonidés (truites fario, truites de mer, saumons, ombres…). Elle peut également être employée en réservoirs, en étangs et dans les eaux de 2nde catégorie piscicole. Le pêcheur recherchera alors plutôt des cyprinidés de surface (chevesnes, ablettes, rotengles…), des truites arc-en-ciel ou encore certains carnassiers (black-bass, brochet, perches…) en employant des streamers ou des micro-poppers.
Les moucheurs, avec les carpistes, sont les précurseurs du "no-kill" en France (remise à l'eau des prises), même si cette pratique est loin d'être systématique.

▪ **La pêche de la truite aux appâts naturels**

Crédit photo : FDAAPPMA 02

Cette appellation regroupe en fait une multitude de techniques de pêche à la truite qui sont issues pour la plupart de traditions régionales parfois très anciennes. Elles ont en commun leur approche qui est de présenter à la truite une de ses proies naturelles (insectes, larves, vers…) en dérive.
Certaines techniques peuvent être regroupées dans la pêche "au toc" qui est une technique assez récente contrairement à ce que l'on pourrait penser. En effet, issue des techniques très anciennes de pêche aux appâts naturels, l'affirmation de ses grands principes a véritablement été développée dans les années suivant la Deuxième Guerre Mondiale. Ces techniques peuvent se pratiquer à l'aide d'une canne simple ou avec un moulinet qui ont été développés spécifiquement.
La pratique de ces techniques est particulièrement liée aux rivières de 1ère catégorie piscicole.

2.7) La variété de pêche

▪ La pêche moderne de la carpe

Les techniques modernes de la pêche de la carpe nous viennent de Grande Bretagne. Elles ont connu un grand développement en France à partir de la fin des années 80. C'est une pêche spécifique avec un matériel adapté : cannes à moulinet, puissantes, disposées par trois ou quatre sur un support que l'on nomme "rod-pod", et équipées généralement de détecteurs de touches visuels et/ou sonores.

Crédit photo : Laurent MADELON

Les techniques modernes de la pêche de la carpe se pratiquent en "plombée", parfois à plus de 100 mètres de distance ; les lignes sont alors déposées à l'aide d'une embarcation ou de bateaux radioguidés. Si l'on peut pêcher à la graine, les carpistes ont développé des appâts spécifiques à base de farines et d'arômes, les bouillettes.

Le pêcheur recherche de façon spécifique la carpe, avec pour objectif la capture de poissons "trophées" (>20 Kg). Ces techniques sont utilisées en plans d'eau et en cours d'eau de 2nde catégorie piscicole. D'autres poissons peuvent être recherchés avec ces techniques : carpes amours, silures … Les carpistes pratiquent presque exclusivement la remise à l'eau des prises. Sur certains secteurs identifiés, sa pratique peut être autorisée de nuit.

▪ La pêche des carnassiers aux appâts naturels

Crédit photo : Laurent MADELON

Ce sont les techniques traditionnelles pour la recherche des carnassiers. Elles sont fondées sur la présentation aux prédateurs d'une de leurs proies, morte ou vivante.

Ainsi on peut distinguer : la pêche au vif où le poisson est esché encore vivant sur un montage au flotteur ou en plombée ; la pêche au "mort-posé" qui comme son nom l'indique consiste à escher un poisson mort (ou un tronçon), généralement en plombée ; et enfin le "mort-manié" où l'on anime un poisson mort (gardons, rotengle, perche…) pour feindre un poisson en difficulté et tromper le carnassier.

Ces pêches se pratiquent essentiellement dans des eaux de 2nde catégorie où le pêcheur recherche principalement brochets, sandres, perches, même s'il arrive également de capturer silures et black-bass.

▪ La pêche des carnassiers aux leurres

Les techniques de pêche au lancer reposent sur l'emploi d'un appât factice (artificiel) que le pêcheur anime pour créer l'illusion de la vie et ainsi tromper (leurrer) le carnassier. Si ces techniques existent depuis longtemps (cuillères, poissons d'étain…) elles ont connu un développement spectaculaire depuis le début des années 90, insufflées en particulier par les pratiques nord-américaines et japonaises.

Crédit photo : FDAAPPMA 02

Aujourd'hui, on trouve une multitude de sous-techniques avec le matériel qui y est adapté (leurres durs, leurres souples, tailles et puissances des cannes, emploi de tresse, échosondeur). Avec l'avènement de ces techniques sont apparus des cannes et moulinets "casting" ou encore les float-tube dans le paysage de la pêche en eau douce française. On peut noter l'apparition grandissante, depuis 5 à 10 ans, d'une nouvelle approche de la pêche dans les centres urbains, le "street- fishing" ou pêche urbaine, basée sur ces techniques. Celles-ci sont principalement employées dans les eaux de 2nde catégorie piscicole (en rivières et plans d'eau) et les poissons recherchés sont le brochet, la perche, le sandre, le black-bass, ou encore le silure. L'emploi de telles techniques se développe également sur les eaux de 1ère catégorie pour la recherche de la truite.

Même si elle est loin d'être exclusive, la remise à l'eau des prises tend à se développer chez les pratiquants de ces techniques.

2.7) La variété de pêche

▪ La pêche des grands migrateurs

La pêche des grands migrateurs n'est pas liée à une technique particulière mais bien à la recherche d'espèces spécifiques. Les plus recherchées sont le saumon atlantique, la truite de mer, les aloses et l'anguille.

Généralement, les pêcheurs qui orientent leurs pratiques vers ces espèces sont des "moucheurs" ou des pêcheurs aux leurres, sans pour autant que cela soit exclusif. Ce sont le plus souvent des passionnés qui voient dans les migrateurs des "espèces nobles".

Cette pêche, de par la spécificité des espèces recherchées, se pratique essentiellement sur les petits fleuves côtiers (comme en Normandie ou en Bretagne) ainsi que sur les grands axes migratoires. Sa pratique peut être source de retombées positives sur le plan du développement touristique et de la mise en valeur du territoire.

Crédit photo : FDAAPPMA 02

La nécessaire protection des espèces migratrices (en particulier l'anguille et le saumon) entraîne la mise en œuvre de règles souvent complexes qui en font une pratique d'initiés et en limitent l'impact sur le développement.

▪ La pêche du silure

Crédit photo : Laurent MADELON

C'est la plus récente des pêches spécifiques, elle s'oriente exclusivement sur la prise de silures. Elle se développe en parallèle de l'expansion de l'espèce sur nos eaux.

Il existe plusieurs techniques permettant la prise de ce poisson, mais en général, les pêcheurs utilisent des techniques spécifiques permettant la prise de gros sujets (>2 mètres). Si elles peuvent avoir des points communs dans la technique ou l'approche avec d'autres pêches (pêche des carnassiers aux appâts naturels, pêche aux leurres, voire pêche de la carpe…), elles reposent sur un matériel adapté à la puissance et à la taille hors-norme de ce poisson.

Parmi les plus employés on peut citer la pêche "à la bouée" qui est une adaptation de la pêche au vif mais permettant l'emploi d'appâts beaucoup plus volumineux (brèmes de plus d'un kilo sont monnaies courantes). Une autre technique très employée, là où elle est tolérée, est la pêche au "clonk" avec un teaser.

Ces pêches demandent souvent l'emploi d'une embarcation, que ce soit pour la pause des "bouées" ou pour le combat avec le poisson qui est la plupart du temps très difficile à partir du bord. C'est une pêche qui se pratique exclusivement sur les eaux de 2nde catégorie piscicole (plan d'eau et grands cours d'eau).

Si les pêcheurs spécialisés sur la pêche du silure pratiquent généralement le "no-kill", l'espèce est en revanche souvent considérée comme "indésirable" par une partie des pêcheurs qui les tuent systématiquement, sans pour autant les consommer !

▪ La pêche amateur aux engins et aux filets

Elle fait encore partie des usages traditionnels des grands cours d'eau domaniaux. Il s'agit d'une pratique ancestrale transmise de génération en génération qui permet l'utilisation de nasses (à poissons, à anguilles, écrevisses, lamproies, crevettes), de carrelets, d'éperviers, de lignes de fonds, de filets…

Elle n'est pas pratiquée dans le département de l'Aisne.

3) La pêche dans l'Aisne

3.1) Structures associatives et fonctionnement

▪ La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

• Fiche signalétique

Titre : *Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne* ou *Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

Sigle : FDAAPPMA 02 ou FAPPMA

Siège social : naturAgora
1, Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

Téléphone : 03.23.23.13.16
Fax : 03.23.79.60.25

Site internet : www.peche02.fr
www.facebook.com/peche02

• Statuts et missions

L'arrêté du 16 janvier 2013 fixe le modèle de statuts des FDAAPPMA. Associations au titre de la loi 1901 à but non lucratif et au caractère d'utilité publique, leurs missions sont reconnues d'intérêt général.

• Organisation structurelle

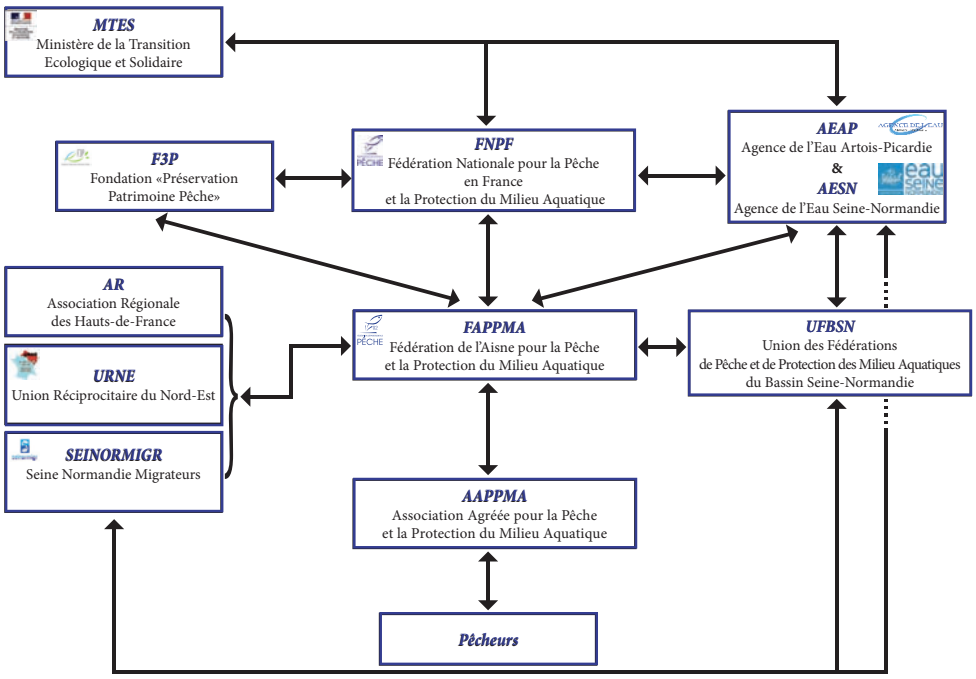

Figure 25 : Schéma présentant l'organisation structurelle de la FAPPMA

• Organisation fonctionnelle

Le bureau de la FAPPMA est constitué d'un Président, de trois vice-présidents, d'un trésorier, et d'un secrétaire. Le Conseil d'Administration de la FAPPMA est constitué de 13 membres dont les membres du bureau. N'ayant pas de pêcheur amateur aux engins et aux filets au sein du département, il n'y a pas de représentant au Conseil d'Administration.

Le tableau ci-dessous présente la constitution du CA[1] de la FAPPMA, ainsi que la fonction de chacun.

Président	M. BOURGEOIS Pierre (par interim)
1er Vice-Président	
2nd Vice-Président	M. FRANCOIS Jean-Pierre
3ème Vice-Président	M.GENDRE Yvon
Trésorier	M. MULOT Pascal
Secrétaire	M. BOVE Claude
Administrateurs	M. DEGOUY Christophe
	M. DUFOUR Patrick
	M. FALENTIN Didier
	M. FOURCEAUX Vincent
	M. LANTSOGHT Gilbert
	M. LINOTTE Dominique
	M. TALON Jacky

Tableau 8 : Composition du CA de la FAPPMA

Le CA de la FAPPMA est structuré en diverses commissions, dont voici le détail :

Commission	Elu référent	Membres	Salarié référent
Règlementation, Garderie & Statuts	M. BOVE	M. FRANCOIS & M. GENDRE	-
Plans d'eau fédéraux, étangs de production et réciprocité	M. FRANCOIS	M. BOURGEOIS, M. BOVE & M. LANTSOGHT	-
Finances & Budget prévisionnel	M. MULOT	M. BOURGEOIS, M. GENDRE, M. LANTSOGHT, M. LINOTTE & M. TALON	-
PDPG, Conseil Départemental, Domaine Public	M. GENDRE	M. FRANCOIS	-
Juridique		M. BOVE, M. FOURCEAUX, M. GENDRE & M. LANTSOGHT	-
Communication, Relations Presse	M. BOURGEOIS	M. DEGOUY, M. FALENTIN, & M.FRANCOIS	-
Animations, APN & Pêche Sportive	M. FRANCOIS	M. BOURGEOIS, M. DEGOUY, & M. FALENTIN	-
Commission du Personnel	M. LANTSOGHT	M. DUFOUR, M. FRANCOIS, M. GENDRE & M. TALON	-
NaturAgora	M. GENDRE	M. LANTSOGHT	-

Tableau 9 : Composition des Commissions de la FAPPMA

1 CA : Conseil d'Administration

La FAPPMA compte actuellement 7 salariés à temps plein et une salariée (secrétariat) à temps partiel.

Figure 26 : Organigramme des salariés de la FAPPMA

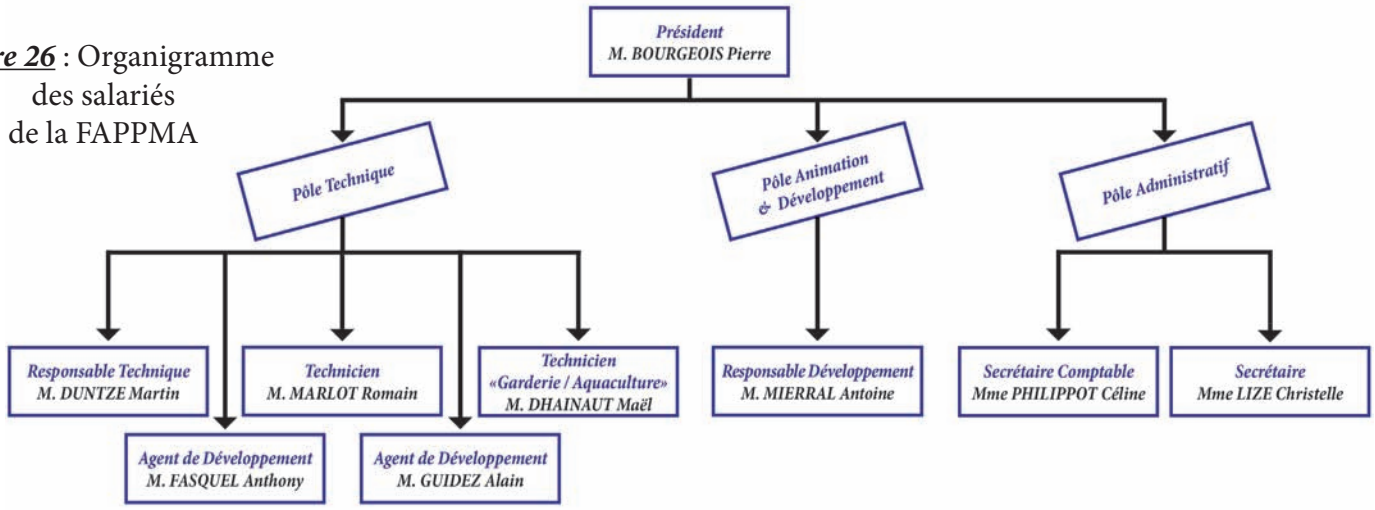

Les missions de la FAPPMA s'articulent autour de 3 pôles :

► ***Le pôle « administratif »*** : gestion comptable et administrative, gestion des droits de pêche, appui aux AAPPMA dans leurs tâches administratives, placement des différents produits pêche et collecte des redevances ;

► ***Le pôle « technique »*** : connaissance/protection des milieux et des espèces, gestion des ressources piscicoles, avis aux autorités compétentes sur les projets d'aménagements, mise en valeur du patrimoine piscicole (aménagement /restauration) ; il englobe également les missions de garderie telles que la police de la pêche, la formation/suivi des GPP, la mise en œuvre de procédures (PV) et leur suivi (Procureur, DDT), la lutte contre la pollution (relation avec AFB) ;

► ***Le pôle « animation / développement »*** : promotion et développement durable du loisir pêche, action d'information et d'éducation en matière de protection des milieux, développement du tourisme, développement d'outils de communication ;

• Lots de pêche

La FAPPMA gère différents types de lots de pêche. Ils sont présentés dans les tableaux suivants :

Plans d'eau	Superficie (ha)	Catégorie piscicole	Domanialité	Commune(s)	Gestion
«Les Caurois»	12	2ème	Privé	Viry-Noureuil	Propriétaire
«Le Canivet»	3 + 5 + 1	2ème	Privé	Pommiers	Propriétaire
Queues d'étangs du plan d'eau de l'Ailette	38	2ème	Privé	Chamouille & Neuville-sur-Ailette	Gestionnaire (jusque 2033)
«Artemps»	3	2ème	Privé	Artemps	Gestionnaire (jusque 2045)
«La Frette»	8	2ème	Privé	Fargniers	Gestionnaire (jusque 2034)
«La Vatroye»	12	2ème	Privé	La Fère	Gestionnaire (non définie)
«Réservoirs Mouche & Leurre de Travecy»	3,4 + 0,6	2ème	Privé	Travecy	Co-gestionnaire (jusque 2030)
Etang «Michel Cornette»	1	2ème	Privé	Beaurieux	Co-propriétaire (36%) AAPPMA Pontavert (64%)

Tableau 10 : Lots de pêche « plans d'eau » de la FAPPMA

Rivières	Linéaire (km)	Catégorie piscicole	Domanialité	Commune(s)	Gestion
«L'Artoise»	7,5	1ère	Privé	Saint-Michel	Location/Gestion AAPPMA (jusque 2029)
«Le Gland»	3,7	1ère	Privé	Saint-Michel	
"Le Surmelin"		1ère	Privé	Celles-les-Condé, Condé-en-Brie, Connigis, Monthurel, Montigny-les-Condé Saint-Eugène	Location/Gestion AAPPMA (convention annuelle)
"La Dhuis"		1ère	Privé		
"La Verdonnelle"		1ère	Privé		
"Rû de St-Agnan"		1ère	Privé		
«L'Ailette»	29,7	2ème	Privé	-	Location FDAAPPMA Gestion AAPPMA (jusque 2028)
«L'Ourcq canalisée»	4,8	2ème	Public	-	Location FDAAPPMA Gestion AAPPMA (jusque 2021)
«Bras de dérivation du Clignon	0,7	2ème	Public	-	Location FDAAPPMA Gestion AAPPMA (jusque 2021)
Domaine Public Fluvial	422	2ème	Public	-	Location FDAAPPMA Gestion AAPPMA (jusque 2021)

Tableau 11 **:** Lots de pêche « rivières » de la FAPPMA et ses AAPPMA

Ce dernier tableau précise les lots de pêche disposant de baux payants. Localement, des accords peuvent exister entre AAPPMA et municipalité sans que nous en ayons connaissance.

La FAPPMA loue l'ensemble des lots de pêche du domaine public départemental (soit à VNF soit à la Ville de Paris) qu'elle rétrocède ensuite gratuitement à ses AAPPMA, selon la localisation géographique. Elle loue également des rivières ou portion de rivière (en 1ère et 2nde Cat. piscicole) du domaine privé qu'elle rétrocède aux AAPPMA, à titre onéreux ou gratuit.

La FAPPMA souhaite que les lots soient placés dans la réciprocité extra départementale. Des incitatives financières sont mises en place à cette occasion.

Les plans d'eau fédéraux sont quant à eux accessibles à tous les pêcheurs adhérents à une AAPPMA de l'Aisne. Ils sont également placés en réciprocité interdépartementale.

• Les étangs de production

La FAPPMA loue un domaine servant d'étangs de production :

- Domaine de La Logette à Beuvardes : deux plans d'eau vidangeables d'une superficie totale d'environ 15 ha.

Historiquement, la FAPPMA a développé sa propre ésociculture, selon un procédé semi-extensif (seule la reproduction est assistée). Les stades de développement produits concernent les alevins à vésicules de résorption, les fingerlings, les brochets d'un et deux étés, ainsi que les géniteurs (en cas de réforme des plus vieux poissons, moins bons reproducteurs).

Les poissons produits (brochets essentiellement, mais également poissons blancs et cyprinidés) permettent le repeuplement des plans d'eau fédéraux, et sont également proposés aux AAPPMA du département (selon les quantités disponibles).

La FAPPMA dispose donc de l'agrément de pisciculture (référencé sous les numéros R0020009 & R0020010), légitimant ses interventions de rempoissonnement.

▪ Les AAPPMA

• Présentation générale

La FAPPMA compte 67 AAPPMA sur son territoire départemental. Ces associations gèrent des eaux libres et/ou closes appartenant au domaine public et/ou privé, en 1ère et/ou 2nde catégorie piscicole.
30 AAPPMA gèrent des lots en 1ère catégorie piscicole pour un linéaire total dépassant 400 km, et 45 AAPPMA gèrent des lots en 2nde catégorie piscicole (dont huit ont un parcours mixte avec de la 1ère catégorie piscicole) pour un linéaire total dépassant 1400 km.
La superficie en plan d'eau gérée par la Fédération et ses AAPPMA avoisine 200 ha.

• Liste des AAPPMA du département de l'Aisne

Les cartes ci-dessous et le tableau page suivante présentent les lots de pêche associatifs du département de l'Aisne et les coordonnées de chaque association, ainsi que la répartition des AAPPMA au sein de chaque échelle géographique de travail..

Figure 27 : Cartographie générale des lots de pêche des AAPPMA du département de l'Aisne en 2019

Figure 28 : Répartition des AAPPMA au sein de chaque échelle géographique de travail

1	«Les Gardons de l'Ailette» d'ANIZY-LE-CHÂTEAU	Président : M. PATAT Didier	Contact : 03.23.80.20.58
2	«La Défense du Petit Gland» d'ANY-MARTIN-RIEUX	Président : M. BLONDELLE Fabrice	Contact : 03.23.58.18.93
3	«A.A.P.P. d'Assis Pouilly et Rémies» d'ASSIS-SUR-SERRE	Président : M. FONTAINE Yannick	Contact : 03.23.80.27.57
4	«Le Brochet» d'AUTREPPES	Président : M. LARZILLIERE Benoit	Contact : 03.23.90.08.63
5	«Le Goujon Bernotois» de BERNOT	Président : M. JEGOUIC Arsène	Contact : 06.36.05.55.46
6	«La Roche Bohainoise» de BOHAIN	Président : M. MILLOT Jean-Jacques	Contact : 03.23.68.96.80
7	«La Concorde» de BOUE	Président : M. LALIER Jean-Paul	Contact : 03.23.60.09.52
8	«La Libellule» de BOURG-ET-COMIN	Président : M. LANTSOGHT Gilbert	Contact : 03.23.24.41.60
9	«Les Patients» de BRAINE	Président : M. BOVE Claude	Contact : 03.23.74.14.59
10	«La Truite» de BUCILLY	Président : M. DEFER Régis	Contact : 03.23.58.33.29
11	«A.A.P.P.» de CHALANDRY	Président : M. CLEMENT Denis	Contact : 07.82.13.22.90
12	«La Gaule Chaoursienne» de CHAOURSE	Président : M. MAQUA Thierry	Contact : 06.27.78.73.02
13	«Le Brochet Carlésien» de CHARLY-SUR-MARNE	Président : PAUWS Olivier	Contact : 03.60.38.15.58
14	«Les Amis de la Gaule» de CHATEAU-THIERRY	Président : M. MAUGET Patrick	Contact : 06.23.70.90.65
15	«La Carpe» de CHAUNY	Président : M. DEGOUY Christophe	Contact : 06.03.52.79.82
16	«Les Protecteurs du Poisson» de CHEZY-SUR-MARNE	Président : M. OMILANOWSKI Stanislas	Contact : 03.23.82.89.81
17	«La Truite Arc-en-Ciel» de CONDE EN BRIE	Président : M. TOUSSIROT Dominique	Contact : 06.79.12.61.21
18	«L'Ailette» de COUCY-LE-CHATEAU	Président : M. DERING Philippe	Contact : 03.23.52.39.69
19	«La Gaule Créçoise» de CRECY-SUR-SERRE	Président : M. SINET Roger	Contact : 03.23.80.88.06
20	"La Truite" de CREZANCY	Président : M. PLANTIN Jean-Luc	Contact : 03.23.83.39.52
21	«La Truite» de DERCY	Président : M. POTART Philippe	Contact : 03.23.80.79.26
22	"La Fario" d'ESQUEHERIES	Président : M. BORDEREAUX Gérard	Contact : 06.89.75.66.10
23	«Les Vallées du GATO» d'ETREAUPONT	Président : M. MOURET Jean-Pierre	Contact : 03.23.97.48.52
24	«La Patience» d'ETREUX	Président : DAIME Claude	Contact : 03.23.60.57.96
25	«Au Pêcheur Matinal» de FLAVIGNY-LE-GRAND	Président : M. GOLET Laurent	Contact : 03.23.04.22.09
26	«La Perche» de FLAVY-LE-MARTEL	Président : M. MOUFLIER Alain	Contact : 03.23.52.96.50
27	«L'Ailette» de FOLEMBRAY	Président : M. PALANDRI Vincent	Contact : 03.23.52.49.72
28	«L'Ibrette et l'Oise» de GERGNY	Président : M. COURTOIS Michel	Contact : 03.23.97.01.73
29	«Les Tiots Noirs» de GUISE	Président : M. LECUYER Franck	Contact : 06.37.12.07.74
30	«L'Arc-en-Ciel» de HARY	Président : M. OCQUIDENT Jean-Michel	Contact : 03.23.98.85.24
31	«Le Goujon Hirsonnais» d'HIRSON	Président : M. LUCE Daniel	Contact : 03.23.58.51.50
32	«Le Brochet de la Vallée» de JAULGONNE	Président : M. LEGRAS Laurent	Contact : 06.22.42.72.47
33	«La Protectrice» de LA BOUTEILLE	Président : M. FERON Laurent	Contact : 03.23.98.31.44
34	«La Brême» de LA FERE	Président : M. GENDRE Yvon	Contact : 03.23.57.39.86
35	«La Gaule Milonaise» de LA FERTE MILON	Président : M. DARCHU Bernard	Contact : 03.23.96.19.36
36	«La Gaule Laonnoise» de LAON	Président : M. FRANCOIS Jean-Pierre	Contact : 06.89.05.82.06
37	«L'Ablette» de LESQUIELLES-ST-GERMAIN	Président : M. TALON Jacky	Contact : 09.51.45.29.48
38	«La Truite Lognynoise» de LOGNY-LES-AUBENTON	Président : M. GUILAIN Etienne	Contact : 03.23.97.70.42
39	«Le Gardon» de LUZOIR	Président : M. GALLICHIO Désiré	Contact : 03.23.97.48.62
40	«Les Pêcheurs de la Serre et du Vilpion» de MARLE	Président : M. LOMBART André	Contact : 03.23.20.53.91
41	«Le Barbeau» de MARLY GOMONT	Président : M. BOITELLE Christian	Contact : 03.23.60.25.06
42	«La Concorde» de MARTIGNY	Président : M. FOURCEAUX Vincent	Contact : 03.2397.93.11.
43	«Société de Pêche» de MESBRECOURT	Président : M. COMPERE Hubert	Contact : 06.80.08.65.40
44	«La Vandoise» de MONTCORNET	Président : M. MICHEL Emmanuel	Contact : 03.23.79.17.68
45	«La Brune» de NAMPCELLES-LA-COUR	Président : M. NOIRON Guy	Contact : 03.23.21.31.68
46	«Les Martins Pêcheurs de l'OURCQ» de NEUILLY-ST-FRONT	Président : M. MARASCHIN Daniel	Contact : 03.23.71.08.20
47	«Les Fervents du Bouchon» de NOGENT L'ARTAUD	Président : M. BOURGEOIS Pierre	Contact : 03.23.70.18.50
48	«La Brême Dorée» de NOYALES	Président : M. LEOTARD Georges	Contact : 03.23.61.21.61
49	«La Saumonée» d'ORIGNY-EN-THIERACHE	Président : M. GUERDOUX Alain	Contact : 03.23.58.25.62
50	«Les Amis de la Ligne Flottante» d'ORIGNY-STE-BENOITE	Président : M. PREVOST Jean-Claude	Contact : 03.23.09.76.02
51	«A.A.P.P. des Marais Communaux» de PIERREPONT	Président : M. DOYET Bruno	Contact : 03.23.22.14.87
52	«L'Epinoche» de PLOMION	Président : M. DEMORGNY Philippe	Contact : 03.23.98.36.46
53	«La Vallée de l'AISNE» de PONTAVERT	Président : M. ASTIER Jacques	Contact : 03.23.22.69.84
54	«Le Gardon» de PRESLES-ET-BOVES	Président : M. WITCZAK Eric	Contact : 06.95.46.05.59
55	«Le Gardon» de PROISY	Président : M. CUVILLIEZ Denis	Contact : 06.79.98.94.12
56	«S'Béchois Ribemontois» de RIBEMONT	Président : M. DUFOUR Patrick	Contact : 03.23.08.25.22
57	«Le Réveil» de ROZOY-SUR-SERRE	Président : M. ZEZIORSKI René	Contact : 06.77.66.37.23
58	«La Saumonée Vilpionnaise» de SAINT-GOBERT	Président : M. BEHIER Christian	Contact : 03.23.98.63.62
59	«Les Pêcheurs St Quentinois» de SAINT-QUENTIN	Président : M. GALOPE José	Contact : 03.23.62.29.50
60	«Les Pêcheurs de SOISSONS» de SOISSONS	Président : M. RABIER Jean-Paul	Contact : 03.23.59.10.03
61	«La Vandoise» de TAVAUX	Président : M. CARLIER Joël	Contact : 03.23.79.44.65
62	«Amicale des Pêcheurs Ternois» de TERGNIER	Président : M. GIULIANI Patrice	Contact : 03.23.57.25.58
63	«La Brune et le Vilpion» de THIERNU	Président : M. CANONNE Bernard	Contact : 06.81.05.15.04
64	«L'Epinoche» de VADENCOURT	Président : M. SARRAZIN Vincent	Contact : 06.38.87.99.66
65	«La Gaule» de VENDHUILE	Président : TISON Steve	Contact : 06.85.52.37.40
66	«L'Indépendante» de VINCY-REUIL-ET-MAGNY	Président : RAVAUX Roland	Contact : 03.23.21.39.29
67	«La Truite» de VOYENNE	Président : DEFRIZE Alain	Contact : 03.23.20.45.08

Tableau 12 : Liste et coordonnées des AAPPMA du département de l'Aisne

• **Les Ateliers Pêche Nature**

Les APN[1] sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA et validées par le président de la fédération départementale. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics, scolaires exceptés. Ils constituent à cet égard un lieu d'échange intergénérationnel et de convivialité.

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur de pratiquer la pêche en ayant un comportement fondé sur :

- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée ;
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme ;
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement ;
- la connaissance du rôle des structures associatives et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

7 APN sont officiellement déclarés au sein de la FAPMA. La carte ci-dessous présente leur localisation ainsi que les coordonnées du responsable local.

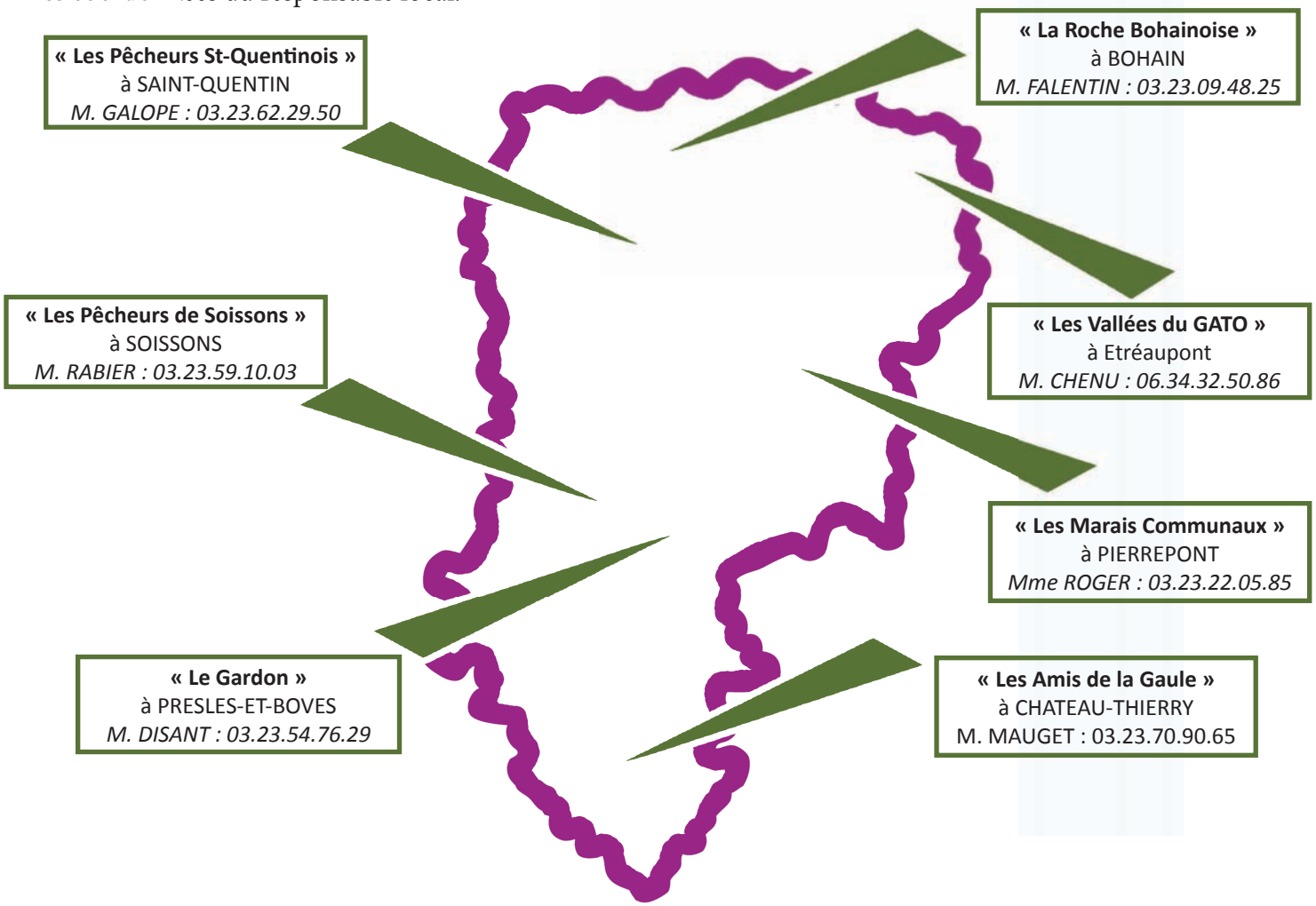

Figure 29 : Localisation et coordonnées des APN du département de l'Aisne

1 APN : Atelier Pêche Nature

3.1) Structures associatives et fonctionnement

Un soutien technique et financier est apporté par la FAPPMA aux différentes AAPPMA portant un APN. Outre une subvention annuelle pour le fonctionnement général, la FAPMA propose des sorties spécifiques « Pêche à la carpe » & « Pêche des carnassiers », ainsi qu'une sortie laissée au choix de l'APN.

Elle fournit également gratuitement des outils pédagogiques relatifs au fonctionnement des milieux aquatiques (panneaux espèces, techniques, leurres…etc) et se tient à disposition des sollicitations éventuelles émanant de l'APN.

▪ Les cartes de pêche

C'est le principal moyen de financement direct de la FAPPMA, grâce à la cotisation fédérale.
Acheter une carte de pêche, c'est adhérer à une AAPPMA gérant des lots de pêche (étang, rivière de 1ère ou 2ème catégorie piscicole, privée ou publique) sur lesquels chaque adhérent pourra exercer son loisir.

Au-delà du droit de pêche, tout adhérent obtient un droit de parole et de vote aux assemblées générales. Etre membre actif (titulaire d'une carte de pêche complète, c'est-à-dire avec CPMA) d'une AAPPMA pendant deux années consécutives, ouvre le droit à se présenter au CA de cette association et ainsi contribuer à ses actions visant à entretenir, restaurer, gérer durablement les cours d'eau et valoriser les populations piscicoles.

• Répartition des cotisations

Différentes cotisations, dont les montants peuvent varier selon le type de cartes, sont intégrées dans le prix d'une carte de pêche :

- La « **Cotisation Pêche & Milieu Aquatique** »

Elle intègre la Redevance Milieu Aquatique (versée à l'Agence de l'Eau et permettant de participer à la politique de gestion de l'eau dans le bassin hydrographique concerne) ainsi qu'une cotisation pour la FNPF permettant le subventionnement de postes en FDAAPPMA, la mise en œuvre d'actions de restauration ou de réhabilitation des milieux aquatiques...

- La « **Cotisation Fédérale** »

Elle permet la mise en œuvre de la politique de la Fédération afin de protéger et mettre en valeur le patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie des poissons, développer la pêche amateur, mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche...

- La « **Cotisation Associative** »

Versée à l'AAPPMA, elle permet de réaliser des rempoissonnements, de participer aux aménagements des milieux aquatiques sur les lots concernés...

- La « **Cotisation Facultative** »

Elle correspond à l'adhésion, non obligatoire, à l'un des groupements réciprocitaires (l'URNE nous concernant !), permettant de pêcher sur les lots de toutes les AAAPPMA réciprocitaires de l'URNE, mais également de France suite à l'accord de réciprocité gratuite entre les trois groupements : URNE / EHGO / CHI.

• Les différents types de cartes

Différents types de cartes de pêche ont été mis en place ces dernières années afin de correspondre au mieux à la pratique de tous les pêcheurs.
Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des « produits pêche » actuels, un petit descriptif des conditions d'utilisation de la carte ainsi que la répartition des cotisations.

Cartes de pêche 2020

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Produits	Description	Timbre CPMA	Tarif	
Carte «Personne Majeure»	Carte annuelle « Personne Majeure » 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois) Permet de pêcher : • sur les lots de pêche de son AAPPMA, • les lots de pêche des autres AAPPMA réciprocitaires du département (sauf plans d'eau et 1ère catégorie), • les plans d'eau fédéraux, • ainsi que l'intégralité du domaine public français à 1 seule ligne.		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	36,20 € 24 € 15,80 € mini 76 € minimum
Carte «Interfédérale»	Carte réciprocitaire pour l'URNE, l'EHGO et le CHI Carte annuelle InterFédérale « Personne Majeure » 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte) Permet de pêcher : • sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE, • les plans d'eau fédéraux, • ainsi que l'intégralité du domaine public français à 4 lignes. *Attention tout de même aux règlements intérieurs propres à chaque AAPPMA ainsi qu'aux options éventuelles qui peuvent être en vigueur (étang, carpe de nuit....).*		CPMA FDAAPPMA AAPPMA URNE TOTAL	36,20 € 24 € 15,80 € 24 € 100 € prix unique

Cartes de pêche 2020

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Produits	Description	Timbre CPMA	Tarif	
Carte «Personne Mineure»	Carte annuelle « Personne Mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche Vignette URNE gratuite incluse si acquisition dans une AAPPMA réciprocitaire (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	2,70 € 10,05 € 8,25 € mini 21 € minimum
Carte «Découverte Femme»	Carte annuelle « Découverte Femme » Pêche à 1 seule ligne 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche Vignette URNE gratuite incluse si acquisition dans une AAPPMA réciprocitaire (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	14,20 € 11,55 € 9,25 € 35 € prix unique
Carte «Découverte -12 ans»	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année Pêche à 1 seule ligne 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche Vignette URNE gratuite incluse si acquisition dans une AAPPMA réciprocitaire (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	0,50 € 2 € 3,50 € 6 € prix unique

Cartes de pêche 2020

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Produits	Description	Timbre CPMA	Tarif	
Carte «Hebdomadaire»	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours (dans ce cas, il faut déduire le coût de la CPMA hebdomadaire Coût carte membre : 20 €) Doivent y figurer expressément les jours de validité (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	13 € 11,15 € 8,85 € 33 € prix unique
Carte «Journalière»	Carte journalière disponible du 1er janvier au 31 décembre 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours (dans ce cas, il faut déduire le coût de la CPMA journalière Coût carte membre : 7,10 €) Doit y figurer expressément le jour de validité (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)		CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	3,90 € 3,95 € 3,15 € mini 11 € minimum

Cartes de pêche 2020 / Les options (facultatives)

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Produits	Description	Timbre CPMA	Tarif	
Timbre / Vignette «URNE»	Option facultative s'adressant aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire « Interfédérale » au début de leur saison de pêche Disponible uniquement au sein d'AAPPMA réciprocitaire Elle permet d'adhérer au groupement réciprocitaire URNE permettant de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI/EHGO/URNE dans le respect des règles de police de la pêche Attention aux règlements intérieurs de certaines AAPPMA ! La détention du timbre URNE est souvent obligatoire pour avoir accès aux plans d'eau des AAPPMA Vignette URNE gratuite incluse si acquisition dans une AAPPMA réciprocitaire pour différents produits : cartes « Découverte -12ans », « Découverte Femme », « Personne Mineure » et « Hebdomadaire ».		Groupement URNE TOTAL	35 € 35 € prix unique
Les autres options	• Option annuelle «étang», «carpe de nuit» et «float-tube» • Option journalière «étang» Ces options facultatives sont obligatoires pour tous les pêcheurs souhaitant pratiquer sur certains plans d'eau du département AAPPMA concernées • Château-Thierry : Etang de Trugny (2,8 ha) • Folembray : Etangs du Vivier et Roger Viges (4,8 ha) • La Fère : Etangs St-Firmin, du Gaz, du Necfort & de la Gare (6 ha) • La Ferté Milon : Etang de Fontenil (1,5 ha) • Pierrepont : Etangs communaux (26 ha) L'ensemble des options ne sont pas obligatoirement proposées par ces AAPPMA Renseignez-vous localement avant d'acquérir votre option !		AAPPMA TOTAL	100% Variable selon le produit et l'AAPPMA concernée

Tableau 13 : Présentation des différents «produits pêche», conditions d'utilisation et répartition des cotisations pour l'exercice 2020

• La distribution des cartes

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les cartes de pêche de la FAPPMA sont délivrées via l'interface **www.cartedepeche.fr**. Il s'agit d'un outil d'adhésion en ligne, où chaque pêcheur peut, de manière autonome et directe, ou par l'intermédiaire du réseau de dépositaires agréés par la FAPPMA, prendre tout type de carte de pêche et/ou d'option dans l'AAPPMA de son choix.

En parallèle, une interface est dédiée à la FAPPMA ainsi qu'aux AAPPMA adhérentes, afin de visualiser et gérer les informations « adhérents » de l'AAPPMA (gestion des adhérents, des actualités, outils de gestion comptable, mailing adhérent…etc.).

Site internet

Mis en place pour la saison de pêche 2012, ce site d'adhésion en ligne permet à chaque pêcheur d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et d'éditer sa carte de pêche à son domicile. Tous les produits pêche ainsi que les options sont disponibles. Pour ce faire, le pêcheur doit se créer un compte qu'il pourra ensuite modifier et/ou consulter en utilisant son identifiant et son mot de passe. Les avantages de ce système sont nombreux : accès à tout moment (24h/24 et 7j/7), impression au domicile, paiement sécurisé, possibilité de réimpression de carte en cas de perte, renouvellement simplifié…etc.

Dépositaires

Depuis 2016, la FAPPMA tente de développer son réseau de dépositaires « internet ». A ce jour, elle compte une soixantaine de dépositaires répartis sur l'ensemble du territoire départemental.
Ces dépositaires sont soit une AAPPMA (c'est donc un membre de l'AAPPMA qui délivre les cartes, à son domicile ou lors d'une permanence en un lieu donné) soit des dépositaires « externes » (de type détaillant d'articles de pêche et autre commerce), agissant pour le compte d'une ou plusieurs AAPPMA, soit la FAPPMA qui est actuellement l'unique dépositaire de l'ensemble des AAPPMA du département.
Une convention entérine l'accord définitif entre la FAPPMA, l'AAPPMA et le dépositaire. Elle définit la gestion et l'usage du site par le dépositaire.

Sur le plan technique, la FAPPMA s'engage à informer, former et assurer une assistance auprès de l'AAPPMA et de son (ses) dépositaire (s) agréé (s), via son référent. Par ailleurs, une subvention annuelle est allouée à chaque AAPPMA pour la gestion de ses dépositaires. Cette dernière doit permettre de réduire les éventuels frais occasionnés par la mise en place du système « internet » (frais de papier et d'impression, renouvellement d'imprimante...etc).
Par ailleurs, lors de l'implantation de chaque dépositaire, la FAPPMA fournit gratuitement le matériel suivant : imprimante, papier et webcam.

Par correspondance

Consciente de la « révolution » engendrée par le système internet pour la délivrance des cartes de pêche, la FAPPMA a mis en place une vente par correspondance à destination des pêcheurs et des AAPPMA. Une fiche d'adhésion est ainsi mise en place pour les pêcheurs n'ayant aucun accès à internet ou à un dépositaire, la carte réalisée par la FAPPMA leur étant adressée ensuite par voie postale.

La figure (page suivante) présente la répartition géographique des dépositaires du département.

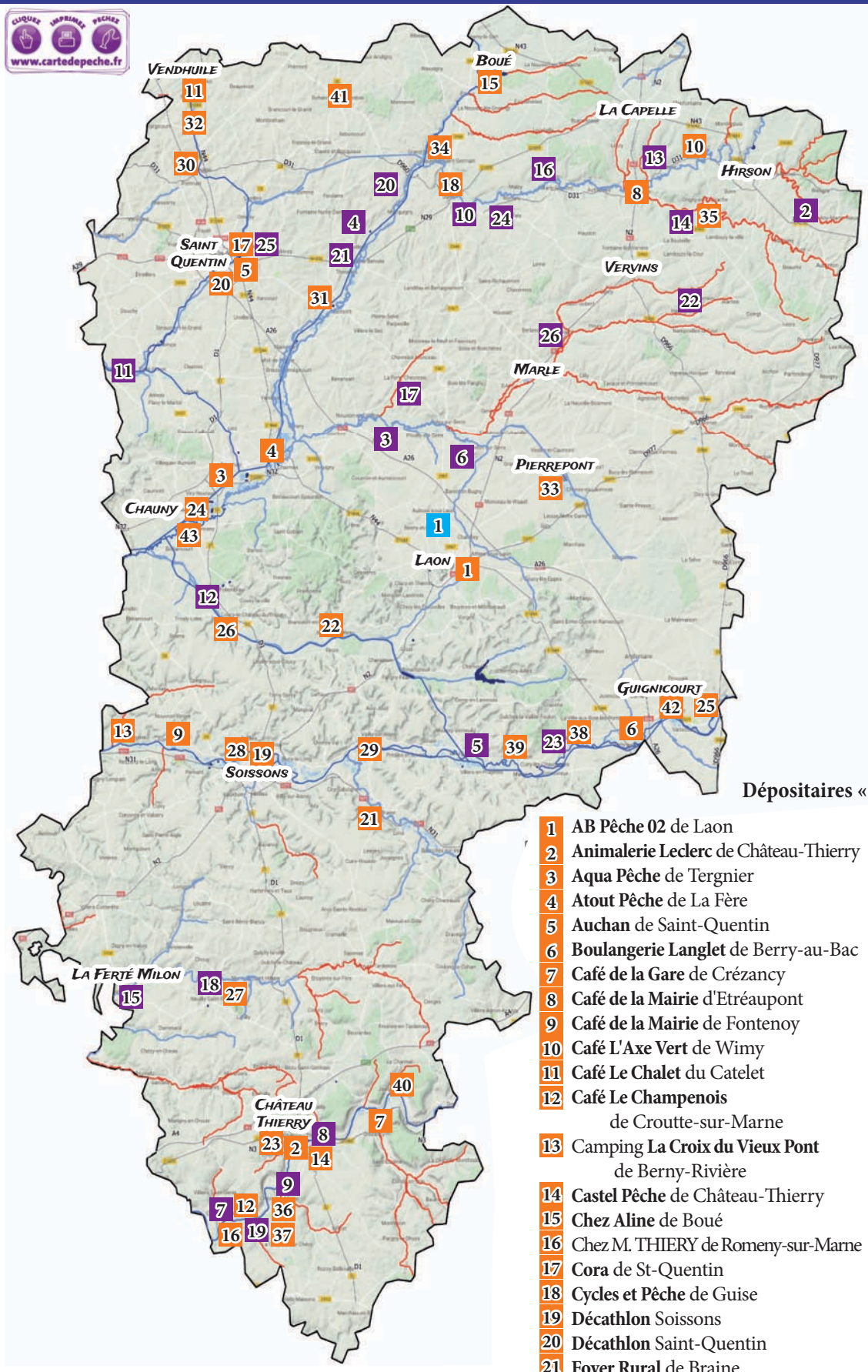

Dépositaires AAPPMA

1 FDAAPPMA
2 AAPPMA d'Any-Martin-Rieux
3 AAPPMA d'Assis-sur-Serre
4 AAPPMA de Bernot
5 AAPPMA de Bourg-et-Comin
6 AAPPMA de Chalandry
7 AAPPMA de Charly-sur-Marne
8 AAPPMA de Château-Thierry
9 AAPPMA de Chezy-sur-Marne
10 AAPPMA de Flavigny-Le-Grand
11 AAPPMA de Flavy-Le-Martel
12 AAPPMA de Folembray
13 AAPPMA de Gergny
14 AAPPMA de La Bouteille
15 AAPPMA de La Ferté Milon
16 AAPPMA de Marly-Gomont
17 AAPPMA de Mesbrecourt
18 AAPPMA de Neuilly-St-Front
19 AAPPMA de Nogent-L'Artaud
20 AAPPMA de Noyales
21 AAPPMA d'Origny-Ste-Benoite
22 AAPPMA de Plomion
23 AAPPMA de Pontavert
24 AAPPMA de Proisy
25 AAPPMA de Saint-Quentin
26 AAPPMA de Thiernu

Dépositaires « externes »

1 **AB Pêche 02** de Laon
2 **Animalerie Leclerc** de Château-Thierry
3 **Aqua Pêche** de Tergnier
4 **Atout Pêche** de La Fère
5 **Auchan** de Saint-Quentin
6 **Boulangerie Langlet** de Berry-au-Bac
7 **Café de la Gare** de Crézancy
8 **Café de la Mairie** d'Etréaupont
9 **Café de la Mairie** de Fontenoy
10 **Café L'Axe Vert** de Wimy
11 **Café Le Chalet** du Catelet
12 **Café Le Champenois** de Croutte-sur-Marne
13 Camping **La Croix du Vieux Pont** de Berny-Rivière
14 **Castel Pêche** de Château-Thierry
15 **Chez Aline** de Boué
16 Chez M. THIERY de Romeny-sur-Marne
17 **Cora** de St-Quentin
18 **Cycles et Pêche** de Guise
19 **Décathlon** Soissons
20 **Décathlon** Saint-Quentin
21 **Foyer Rural** de Braine
22 **Gamm Vert** de Anizy-le-Château
23 **Gamm Vert** de Château-Thierry
24 **Gamm Vert** de Chauny
25 **Hôtel du Cheval Blanc** de Neufchâtel-sur-Aisne
26 **La Main Verte** de Coucy-le-Château
27 **La Taverne** de Neuilly-Saint-Front
28 **La Maison Blanche** de Mercin-et-Vaux
29 **Le Vailly'Zinc** de Vailly-sur-Aisne
30 **Le Central** de Léhaucourt
31 **Le Central** de Ribemont
32 **Le P'tit Creux** de Bellicourt
33 **Mairie** de Pierrepont
34 **Mairie** de Lesquielles-St-Germain
35 **Mairie** d'Origny-en-Thiérache
36 **Mairie** de Chézy-sur-Marne
37 **Proxy Super** de Nogent-l'Artaud
38 **Relais de Fleurette** de Pontavert
39 Restaurant **Mon Plaisir** de Beaurieux
40 **SNC Galcar'Presse** de Jaulgonne
41 **Studio Jean Paul** de Bohain-en-Vermandois
42 **Tabac Binder** de Guignicourt
43 **Zoobul** de Chauny

Figure 30 : Répartition géographique des dépositaires du département en 2019

▪ **Quelques chiffres**

Depuis plusieurs années, une érosion du nombre total de pêcheur s'opère dans la majorité des départements de France. L'Aisne ne fait pas exception à la règle, malgré une relative stabilisation des effectifs au cours des derniers exercices.

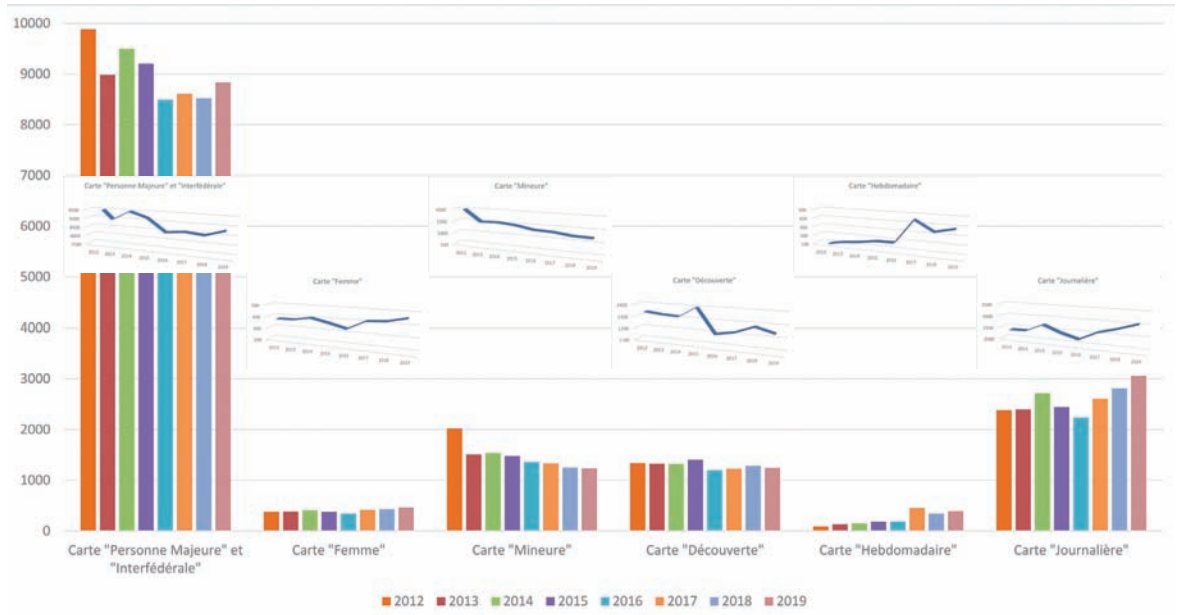

Figure 31 : Evolution du nombre de cartes de pêche vendues dans le département de l'Aisne au cours des huit dernières années (2012/2019)

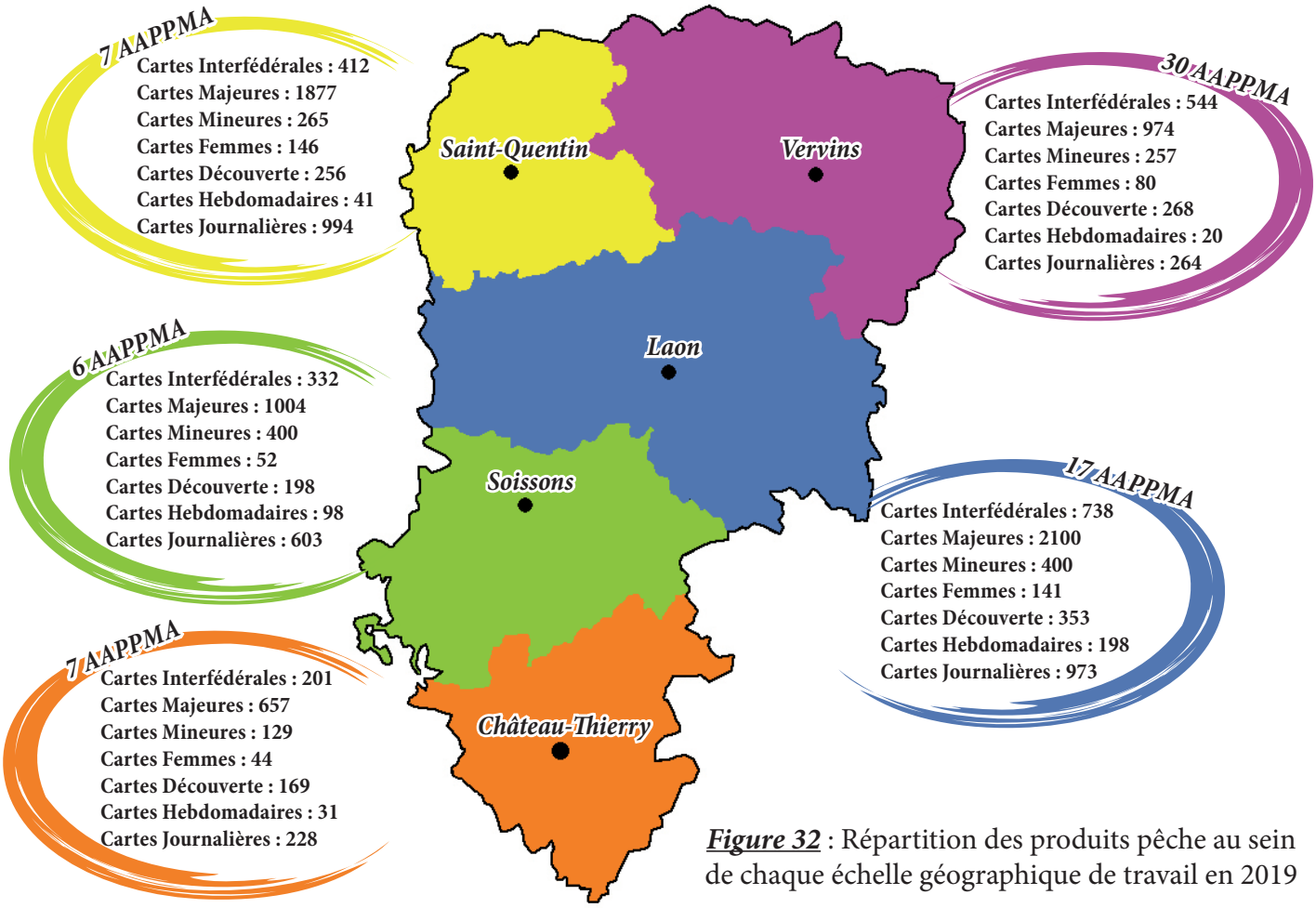

Figure 32 : Répartition des produits pêche au sein de chaque échelle géographique de travail en 2019

On note également un changement d'habitude de certains pêcheurs, qui optent de plus en plus pour des produits temporaires (cartes journalière ou hebdomadaire) au détriment des cartes annuelles (majeure, mineure... etc). La carte «Interfédérale», qui permet de pêcher dans toutes les AAPPMA réciprocitaires de France, connait quant à elle un accroissement constant depuis sa mise en place, et représente actuellement plus de 10 % des ventes totales.

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure URNE 2019 (Union Réciprocitaire du Nord-Est)	**2227**	*14.62%*
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2019	**6546**	*42.98%*
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2019	**66**	*00.43%*
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2019	**463**	*03.04%*
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2019	**1234**	*08.10%*
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2019	**1244**	*08.17%*
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2019	**388**	*02.55%*
Carte Journalière	Carte Journalière 2019	**3062**	*20.11%*
Total		**15230**	*100,00 %*

Tableau 14 : Répartition des effectifs par types de «produits» au cours de l'exercice 2019

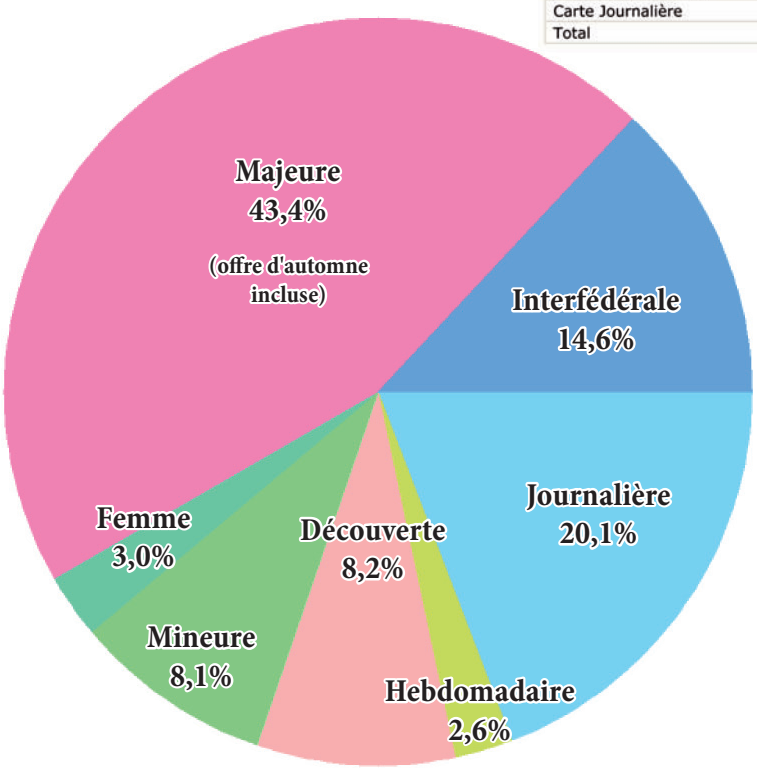

Figure 33 : Répartition des effectifs par types de «produits» au cours de l'exercice 2019

Par ailleurs, les pêcheurs axonais privilégient l'acquisition de leur carte de pêche via le réseau de dépositaires «détaillant» par rapport à une acquisition à leur domicile, ce qui révèle l'importance de posséder un réseau couvrant l'intégralité du territoire.

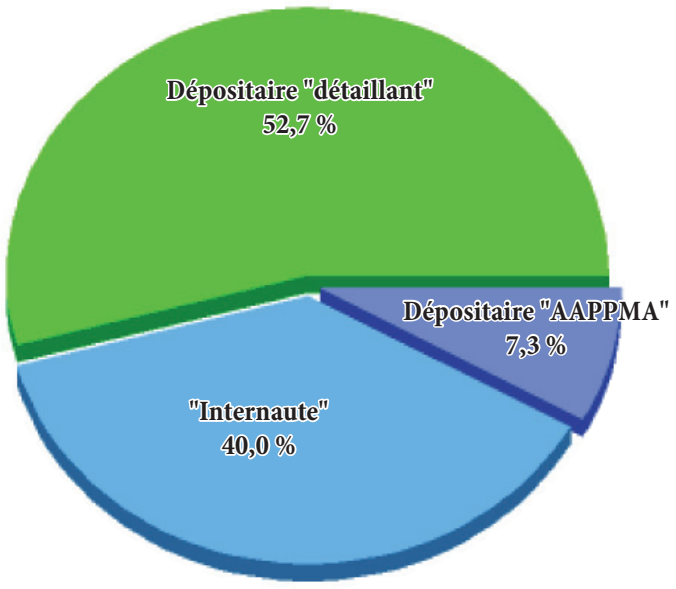

Figure 34 : Répartition des différents «produits pêche» par points de vente au cours de l'exercice 2019

On note une certaine saisonnalité concernant l'acquisition des cartes de pêche, qui correspond aux dates d'ouvertures de la pêche en 1ère catégorie piscicole (courant mars) puis en 2ème catégorie piscicole (début mai).

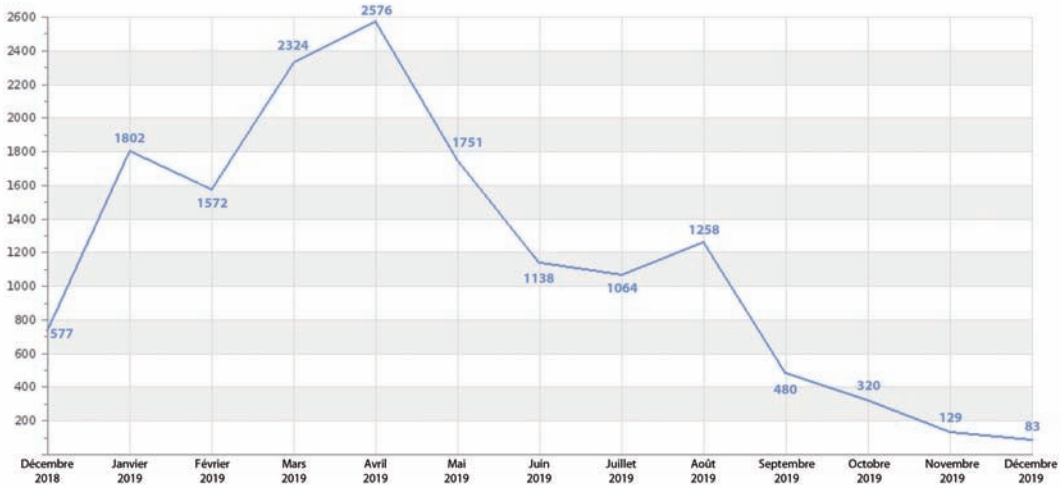

Figure 35 : Evolution mensuelle des ventes des différents «produits» au cours de l'exercice 2019

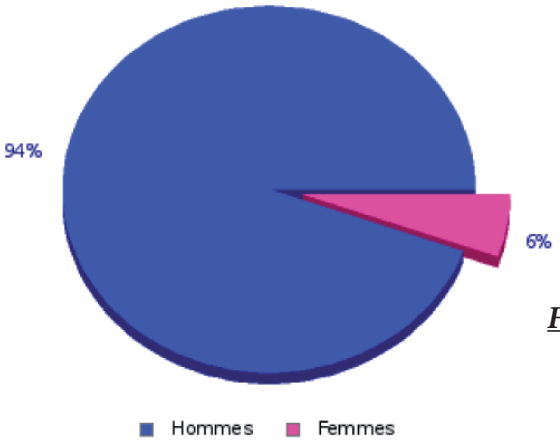

La pêche est une activité majoritairement pratiquée par des hommes (les femmes représentent 6 % de l'effectif total dans le département de l'Aisne, toutes cartes confondues).

Figure 36 : Proportion de pêcheur masculin et féminin au cours de l'exercice 2019

Toutes les classes d'âges sont représentées, en proportion globalement équivalente, ce qui traduit bien l'aspect intergénérationnel de la pratique de la pêche.

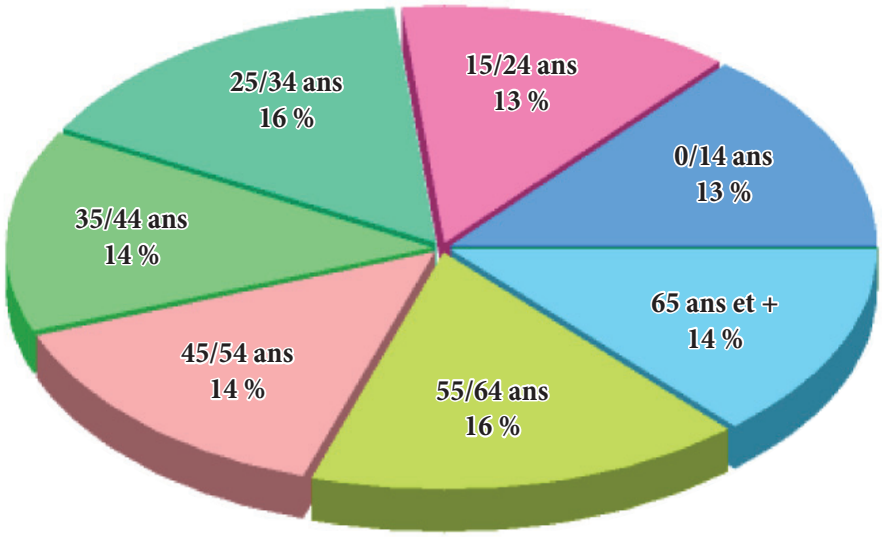

Figure 37 : Répartition des différents «produits pêche» par classe d'âges au cours de l'exercice 2019

3.2) Règlementation et règlements, contrôle de l'exercice du droit de pêche

▪ Rappel règlementaire

La pêche fait l'objet d'une législation spécifique, fondée sur la protection des milieux et des espèces.

Le Ministère chargé de la pêche de loisir en eau douce est le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, qui prépare les Décrets et prend des Arrêtés, ces derniers fixant le cadre national dans le respect des textes législatifs en laissant plus ou moins de latitude aux Préfets départementaux.

C'est le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, qui préside les différentes commissions statuant sur les projets touchant aux milieux aquatiques départementaux.

C'est donc lui qui règlemente la pêche en eau douce (sur proposition de la Fédération) concernant les dates, horaires, tailles, parcours spécifiques (no-kill ou pêche de la carpe de nuit) ou qui agrée les Gardes Pêche Particuliers pour le contrôle des usagers par des salariés de Fédération ou des bénévoles d'AAPPMA.

▪ Les différents agents de contrôle

Le contrôle de l'exercice de la pêche, appelée également « Police de la pêche », est effectué exclusivement par des agents assermentés. Il peut être effectué par :

• ***Les Agents d'Etat***

Certaines instances de l'Etat ont des compétences en matière de Police de l'Eau et de Police de la Pêche. Il s'agit des agents de l'Agence Française pour la Biodiversité[1] (ex ONEMA[2] et ex Parcs Nationaux), de l'ONCFS[3], de l'ONF[4], des gardes champêtres, de la Gendarmerie ou de la Police Nationale, et des Maires.

• ***Les Agents de Développement Halieutique et les Gardes Pêche Particuliers***

Il s'agit de salariés ou bénévoles, chargés par la FDAAPPMA ou par une AAPPMA, de surveiller les baux qu'elles détiennent et, en cas de non-respect de la règlementation en vigueur, d'élaborer des Procès-Verbaux. Ces gardes sont agréés par l'administration et prêtent serment devant le juge du tribunal d'instance. Ce sont des agents de constatation qui opèrent uniquement dans le cadre du flagrant délit, selon le périmètre de leur assermentation.

Par ailleurs, mise à part la fonction de répression des infractions relatives à la Police de la Pêche en eau douce, le GPP assure des missions complémentaires telles que la prévention des infractions, l'information des usagers, la surveillance des cours d'eau… Ils sont environ une quarantaine sur l'ensemble du département.

▪ Les procès-verbaux et leur gestion

Les PV[5] des Agents d'Etat sont gérés directement par leur service respectif, majoritairement par la procédure simplifiée du timbre amende. La Fédération est toutefois destinataire des copies des carnets à souche, à échéance régulière (annuelle ou biannuelle).

Nombre de procédures	Infraction au droit de pêche		Infraction à l'exercice de la pêche			Transport et vente de poissons
	Pêche sans carte	Autre	Pêche en réserve	Pêche pendant les heures d'interdiction	Autre	Transport de carpes vivantes de plus de 60cm
78	27	13	7	18	10	3

Tableau 15 : Synthèse des PV rédigés par l'ONCFS au cours de l'exercice 2015

1 AFB : Agence Française pour la Biodiversité
2 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
3 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
4 ONF : Office National des Forêts
5 PV : Procès-Verbal

Les PV des GPP[1] peuvent être gérés soit de manière autonome par l'agent de constatation, soit, et c'est principalement le cas dans notre département, de manière conjointe entre l'agent et la Fédération, cette dernière proposant une aide à la rédaction du PV.

Nombre de procédures	Infraction au droit de pêche		Infraction à l'exercice de la pêche			Transport et vente de poissons
	Pêche sans carte	Autre	Pêche en réserve	Pêche pendant les heures ou temps d'interdiction	Autre	Transport de carpes vivantes de plus de 60cm
119	59	-	6	44	25	-

Tableau 16 : Synthèse des PV rédigés par les GPP au cours de l'exercice 2019

Les infractions les plus couramment relevées concernent principalement les infractions au droit de pêche (avec notamment la pratique du loisir sans être titulaire d'une carte de pêche) et les infractions à l'exercice de la pêche (avec principalement la pêche en réserve, le non respect des heures et/ou des temps de pêche (période d'ouverture ou de fermeture de la pêche des carnassiers ou pratique de la pêche de la carpe de nuit en dehors des secteurs autorisés)). Parfois, une procédure concerne plusieurs infractions (par exemple, pêche sans carte dans une réserve pendant un temps d'interdiction), ce qui explique les écarts de chiffres dans le tableau ci-dessus.

Environ 50% des procédures gérées par la Fédération se règlent par une transaction civile (donc reconnue et acceptée par le contrevenant), les autres sont transmises pour une instruction du parquet afin que des poursuites soient engagées au niveau civil et pénal selon la nature de l'infraction.

▪ Les règlements intérieurs

La Fédération (sur tout ou partie de ses plans d'eau fédéraux) ainsi que de nombreuses AAPPMA élaborent des RI[2] spécifiques à tout ou partie de leurs lots de pêche. Ces RI, tels que prévus par les statuts types, n'ont pas pour vocation de règlementer la pratique de la pêche mais plutôt de compléter les statuts, de préciser les règles de détail ou les dispositions sujettes à modifications fréquentes concernant les modalités de fonctionnement de l'Association. Ils n'ont pas de portée juridique, et sont bien souvent plus restrictifs que les Arrêtés (Nombre de captures, horaires de pêche...etc).

Les dispositions du règlement intérieur doivent être conformes aux statuts, en vertu du principe de hiérarchie des normes. En cas de discordance, c'est la disposition prévue dans les statuts qui prévaut.

Seule la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et les Décrets et Arrêtés en découlant, ont une portée règlementaire. En cas d'infraction caractérisée au RI, le contrevenant pourra être exclus de l'AAPPMA, de manière temporaire ou définitive, selon une procédure standardisée.

1 GPP : Garde Pêche Particulier
2 RI : Règlement intérieur

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

▪ L'offre pêche départementale

Le département de l'Aisne, avec son dense réseau hydrographique représentant plus de 4 500 km de cours d'eau, offre une grande diversité de sites et de modes de pêche possibles.

• Les lots associatifs et fédéraux

- 1ère catégorie piscicole

Elle correspond aux rivières dont le peuplement est à dominante salmonicole. L'espèce repère est la *Truite fario*.
30 AAPPMA (dont 8 mixtes, c'est à dire disposant également de lots en 2ème cat.) se répartissent 400 km de cours d'eau. 7 d'entre elles sont réciprocitaires, pour un linéaire cumulé d'environ 100 km.
2 AAPPMA, réciprocitaires de surcroit, ont mis en place des parcours de graciation (ou «no-kill») sur leurs lots.

- 2ème catégorie piscicole

Elle correspond aux rivières, canaux et plan d'eau dont le peuplement est à dominante cyprinicole. L'espèce repère est le Brochet.
45 AAPPMA (dont 8 mixtes, c'est à dire disposant également de lots en 1ère cat.) se répartissent 1400 km de cours d'eau et canaux, et plus de 100 ha de plans d'eau, majoritairement réciprocitaires (certaines AAPPMA ont inclus une option payante pour accéder aux étangs). 42 AAPPMA sont réciprocitaires, pour un linéaire cumulé d'environ 1370 km.
Environ 290 km de cours d'eau et canaux sont autorisés à la pratique de la pêche de la carpe de nuit, ainsi qu'environ 40 ha de plan d'eau.

- Les plans d'eau fédéraux

Leur surface cumulée représente environ 70 ha. Ils sont accessibles à tous les pêcheurs ayant adhéré à une AAPPMA du département de l'Aisne, aisni que tout pêcheur en possession de la carte interfédérale ou du timbre réciprocitaire (URNE/EHGO/CHI).
De nouveaux plans d'eau viendront compléter l'offre actuelle courant 2020 (Travecy & La Vatroye)
Bien que la règlementation générale s'applique à tous les plans d'eau fédéraux, ils disposent chacun de spécificités propres, et possèdent donc un règlement intérieur (mis à jour et affiché sur chacun des sites depuis 2012). Par exemple, concernant la pêche des carnassiers, elle s'effectue à l'aide de deux lignes maximum. Concernant la pêche de la carpe, les lignes doivent obligatoirement être tendues perpendiculairement à la berge, à l'emplacement du poste de pêche, et ne doivent pas dépasser un angle de 30° ni être tendues à une distance supérieure à la moitié du plan d'eau (liste non exhaustive).

Plan d'eau	Superficie	Float-tube	No-kill	Carpe de nuit	Carpodrome
Queue d'étang «L'Ailette»	25 ha	Non	Non	Oui	Non
Queue d'étang «La Bièvre»	9 ha	Non	Non	Non	Non
Artemps	3 ha	Non	Oui (uniquement carpodrome)	Non	Oui (0,85 ha)
Le Canivet	3 étangs : 3 ha, 5 ha et 1 ha	Oui (3 ha)	Non	Oui (3 ha et 5 ha)	Non
Les Caurois	12 ha	Oui	Oui	Oui (la moitié du plan d'eau)	Non
La Frette	8 ha	Non	Non	Oui	Non

Tableau 17 : Caractéristiques des plans d'eau fédéraux

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- Les parcours « spécifiques »

- L'Artoise labellisée « Site Rivières Sauvages » : L'Artoise, rivière de 1ère catégorie piscicole, affluent du Gland et intégrée au bassin versant de l'Oise dans le secteur Thiérachien, est la première rivière transfrontalière à obtenir un tel label, prouvant son caractère naturel prononcé. Labellisée sur un parcours de 9,6 km, une partie de son tracé est inclus dans le périmètre d'une Réserve Biologique Intégrale[1].

Un programme d'actions doit permettre de préserver et valoriser la rivière. Il implique en outre une gestion patrimoniale sur l'ensemble de son parcours avec une absence de rempoissonnement, une étude sur la population indigène de *Truite fario*, des travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Artoise et ses affluents, la mise en place d'un monitoring écologique de conservation...

La pêche est autorisée sur l'Artoise, avec cependant des règles bien spécifiques : remise à l'eau obligatoire des poissons pêchés, pêche à l'aide d'hameçon simple sans ardillon...

- Les parcours de pêche à la carpe de nuit :

Elle connait un essor important depuis la dernière décennie. Plus de 290 km de cours d'eau et canaux sont autorisés à cette pratique, ainsi q'une quarantaine d'hectares de plans d'eau associatifs. Les secteurs font essentiellement partie du Domaine Public Fluvial[2], ainsi que certains plans d'eau appartenant au domaine privé (et géré par une SAPL).

25 AAPPMA, réparties sur tout le territoire départemental, autorisent tout ou partie de leurs lots à la pratique de la pêche de la carpe de nuit.

Certaines AAPPMA restent toutefois réfractaires à cet usage et ne souhaitent pas l'autoriser sur leur parcours de pêche, craignant particulièrement les actes d'incivilité, souvent infondés.

- Les parcours « No-kill » : De plus en plus sollicités par les pêcheurs qui y voient une éthique particulière vis-à-vis des poissons pêchés (généralement de souche «sauvage» de surcroît) et des milieux naturels concernés, ce type de parcours est en développement. Outre certains plans d'eau fédéraux (l'étang des Caurois en totalité et la partie en carpodrome du plan d'eau d'Artemps), 7 AAPPMA proposent des parcours « no-kill » sur une partie de leurs lots, que ce soit en 1ère ou en 2ème catégorie. 1 AAPPMA fonctionne avec ce type de gestion sur la totalité de son parcours de pêche, classé en 1ère catégorie piscicole.

- Les parcours float-tube : Deux plans d'eau fédéraux autorisent cette pratique (le plan d'eau des Caurois et l'un des plans d'eau du Canivet). 3 AAPPMA proposent des sites autorisés à cette pratique, majoritairement sur des plans d'eau. Aucun parcours n'est actuellement proposé en rivière ou en canal.

De nombreux pêcheurs provenant des départements limitrophes viennent pratiquer la pêche en float-tube dans le département de l'Aisne, ne trouvant pas d'équivalent à proximité de chez eux.

Par ailleurs, la Fédération organise annuellement deux concours de pêche des carnassiers autorisant sa pratique. Ces journées sont très prisées des pêcheurs, en témoigne la rapidité des réservations au moment de l'ouverture des inscriptions.

1 RBI : Réserve Biologique Intégrale
2 DPF : Domaine Public Fluvial

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- **Les parcours « Carpodrome » :** Un seul parcours fédéral gratuit est dédié à la pratique de cette technique, qui consiste à pêcher des carpes surdensitaires à l'aide de grandes cannes (de type canne au coup à emmenchement) ou à l'anglaise. Aucune AAPPMA ne propose de sites dédiés spécifiquement à cette technique.
Cependant, à l'échelle départementale, de très nombreux plans d'eau privés, à but lucratif, proposent ce type de parcours, particulièrement prisé des pêcheurs étrangers (Anglais, Belges et Hollandais).

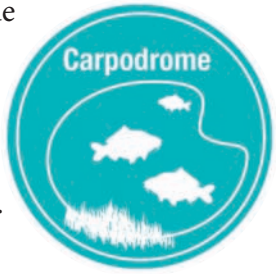

- **Les parcours « mouche » et « leurre » :** Courant 2020, la FAPPMA inaugurera deux réservoirs destinés à la pêche des salmonidés

- **Les parcours « jeunes » : réservé < 16 ans** Seule 2 AAPPMA ont mis en place ce type de pratique à l'échelle du département. Le plan d'eau, à la taille relativement modeste, dispose d'une riche population piscicole destinée à encourager (par la prise de nombreux poissons!) les jeunes pêcheurs à pratiquer une ou plusieurs techniques de pêche. La pêche y est exclusivement réalisée en « no-kill ». Ce plan d'eau accueille également les élèves de l'APN local.

• *Les animations et les initiations pêche*

- **Les animations à destination du public scolaire :** Depuis 2010, la Fédération multiplie les interventions en milieu scolaire, principalement sur les cyles 2 & 3 (du CP au CM2) mais également sur le cycle 1 (maternelle) ainsi qu'auprès des collèges et lycées.
Depuis 2014, la Fédération est reconnue par le Ministère de l'Education Nationale comme une « Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public », légitimant ainsi ses actions pendant les temps scolaires. Un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable durable a été établi, à partir des références du programme de l'Education Nationale. Une quinzaine d'animations ont été créées et s'articulent autour de trois grandes thématiques : l'eau, l'écosystème aquatique et les actions de la Fédération.
Dans cette démarche d'éducation à l'environnement et aux milieux aquatiques, une place particulière est faite aux spécificités locales, en s'appuyant lorsque cela est possible sur l'environnement proche des élèves avec des exemples locaux concrets. Sur les grands thèmes traités, la Fédération propose un ensemble varié d'approches, d'outils et de supports pédagogiques, ainsi que des activités sur des sites spécifiques.

- **Le réseau naturAnim' :** Il s'agit du regroupement de huit associations environnementales (FAPPMA, MNO[1], FDC 02[2], CCRV[3], AMSAT[4], CDRP 02[5], RNN[6] du Marais de Vesle et Caumont et ADREE[7]) unissant leurs moyens humains, matériels et techniques afin de proposer une offre pédagogique réactive et de qualité concernant les zones humides du département de l'Aisne.

La démarche pédagogique mise en oeuvre est pluridisciplinaire et s'emploie à mobiliser les savoirs fondamentaux pour favoriser la compréhension des multiples enjeux du développement durable et la nécessité de préserver notre environnement.

Différentes formules sont possibles, et permettent soit une animation sur un même thème durant une journée entière (avec visite d'un site naturel le matin et travail en salle l'après midi), soit une animation sur deux thèmes distincts (mais cohérents!) durant une journée (1/2 journée par thématique d'animation). Le réseau naturAnim' offre la possibilité, sous certaines conditions, de financer le transport des élèves de l'établissement scolaire au site d'animation retenu.

1 MNO : Maison de la Nature et de l'Oiseau
2 FDC 02 : Fédération Départementale de Chasse de l'Aisne
3 CCRV : Communauté de Communes Retz-en-Valois
4 AMSAT : Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles du Marais de la Souche
5 CDRP 02 : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
6 RNN : Réserve Naturelle Nationale
7 ADREE : Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- **L'option « Pêche & Milieux Aquatiques » :** Depuis 2012, la Fédération a entrepris un partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole[1] de Thiérache, qui a abouti à la création d'une option intitulée « Pêche et Milieux Aquatiques » à destination de la Filière « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune[2] ».
Cette option permettra d'obtenir des points supplémentaires pour l'obtention du Baccalauréat technique de la filière (reconnaissance effective par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis la rentrée scolaire 2016/17).
A ce titre, un programme annuel a été érigé et ventilé sur les deux années de formation (première et terminale). Il comporte des enseignements généraux portant sur la fonctionnalité des milieux aquatiques, l'organisation de la pêche et la règlementation, l'évaluation de la qualité des milieux aquatiques, mais également des enseignements pratiques sur différentes techniques de pêche, la mise en œuvre d'un IBG-DCE[3], la mise en œuvre d'un inventaire piscicole, la mise en œuvre d'aménagements de cours d'eau aux moyens de techniques végétales…etc.

- **Les animations à destination des centres de loisirs :** Depuis 2010, la Fédération propose d'encadrer les participants d'ALSH[4] sur des thématiques portant sur la découverte des milieux aquatiques et de leurs habitants.
De manière générale, ces interventions se déroulent pendant les vacances scolaires, et concernent presque exclusivement des initiations à une ou plusieurs techniques de pêche. Elles peuvent se réaliser sur tout le territoire axonais.

- **Les manifestations à destination du Grand Public :** Une dizaine de sorties sont proposées annuellement par la Fédération pour le sensibiliser le Grand Public à la nécessaire préservation des milieux aquatiques. Ces interventions concernent soit une initiation à une ou plusieurs techniques de pêche, soit la présentation d'un milieu naturel d'exception ou d'un milieu aménagé par la Fédération (restauration d'habitats, travaux en rivières (type frayères)...etc.).
Ces actions de sensibilisation s'inscrivent soit dans le cadre d'une démarche nationale (Fête de la Pêche, JMZH[5], Tour de France...) soit dans le cadre d'une démarche locale (soutien à une AAPPMA, présentation de travaux portés par la Fédération, animation dans le cadre d'un partenariat...).

- **Les animations à destination des APN** : La FAPPMA propose des sorties spécifiques « Pêche à la carpe » & « Pêche des carnassiers », ainsi qu'une dernière sortie laissée au choix à chacun des 7 APN actuellement en oeuvre sur le département.
Par ailleurs, elle propose une rencontre annuelle entre l'ensemble des APN sous la forme d'un mini-challenge. Plutôt destiné aux participants enfants, ce challenge comprend une partie théorique (réalisée sous forme d'un petit questionnaire destiné à s'assurer des connaissances théoriques des participants sur la règlementation, la reconnaissance des espèces de poissons...) ainsi qu'une partie pratique organisée sur la base d'un petit concours de pêche au coup.

- **Les animations à destination des établissements spécialisés** : La FAPPMA est également sollicitée par des établissements spécialisés type PJJ[6], EHPAD[7], ESAT[8], ITEP[9]...etc afin de réaliser des animations de découverte et/ou de pratique d'une technique de pêche.

1 EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
2 GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
3 IBG-DCE : Indice Biologique Global répondant aux exigences de la DCE (il permet de caractériser la qualité d'un milieu grâce à l'abondance et à la composition du peuplement d'invertébrés aquatiques)
4 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
5 JMZH : Journée Mondiale des Zones Humides
6 PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
7 EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
8 ESAT : Etablissements et Services d'Aides par le Travail
9 ITEP : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- **Les partenariats :** Outre les partenariats mis en oeuvre par la FNPF au niveau national, la FAPPMA tente de développer son réseau au niveau départemental. Différents partenariats ont vu le jour ces dernières années :

- DÉCATHLON
- EPIDE[1] de Saint-Quentin
- naturAgora
- GSM-Granulats[2]

En échange d'un soutien (humain, technique, matériel et/ou financier), la Fédération est mise à contribution afin de proposer une ou plusieurs animations définies en commun accord avec le partenaire, sur les thématiques de leur choix.

De plus, dans le cadre de l'organisation de certaines manifestations, la Fédération peut être amenée à établir un partenariat ponctuel, qui n'est toutefois pas obligatoirement contractualisé par un document officiel. C'est notamment le cas lors de l'organisation de concours de pêche, où certaines grandes marques du monde halieutique nous accompagnent ou certains regroupements de pêcheurs (CD 02[3], Brigade Prévention Pêche, TDFQD[4]).

- **Quelques chiffres relatifs au pôle animation de la Fédération (2019):**

Nombre de classes accueillies	34
Nombre d'ALSH accueillis	4
Nombre d'établissements spécialisés accueillis	16
Nombre d'APN accueillis	4
Nombre de manifestations Grand public	5

Tableau 18 : Nombre d'animations réalisées par type de public

Effectifs Globaux	
Public scolaire (primaire & maternelle)	410
dont établissements spécialisés (CLIS, ULIS)	-
Public scolaire (collège & lycée)	218
dont établissements spécialisés (SEGPA)	-
Etablissements spécialisés (PJJ, EPIDE, ESAT...)	128
ALSH	44
Grand public	275
APN	26
Total	**1101**

Tableau 19 : Effectifs globaux par type de public

Animation "Pêche"	144
Sensibilisation aux milieux aquatiques	656
Manifestations Grand public	275
Animations APN	26
Total	**1101**

Tableau 20 : Effectifs du pôle animation par thématiques

1 EPIDE : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
2 GSM-Granulats : Carrier, fournisseur de matériaux de construction
3 CD 02 : Comité Départemental de l'Aisne de la FFPS
4 TDFQD : Team Du Fil Qui Déroule

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

• *Les manifestations*

- **Concours carnassiers « Pike'n'Float » :** Depuis 2011, la FAPPMA organise deux concours annuels (au printemps et à l'automne) consacrés à la pêche des carnassiers, sur ses plans d'eau fédéraux. Deux catégories (Bord et Float-tube) et donc deux classements permettent à une quarantaine de pêcheurs de se rencontrer autour d'une rencontre qui se veut avant tout conviviale.
La rapidité de complétude des inscriptions (particulièrement vis-à-vis de la catégorie float-tube) ainsi que la provenance des participants (rayonnement régional voire au-delà!) prouvent qu'il existe une forte demande des pêcheurs pour ce type de manifestations.

- **Concours carnassiers « Open Carna des Hauts de France » :** Mis en place pour la première fois en 2018 en partenariat avec l'Association Régionale de Pêche des Hauts de France et les FDAAPPMA de cette même région, ce concours a pour objectif de promouvoir la pratique de la pêche des carnassiers et de permettre de découvrir de nouveaux sites de pêche. Une manche est organisée par chaque FDAAPPMA au sein de son département, permettant de prétendre à un classement global (sous condition d'avoir participé à au moins trois des cinq manches). Cette manifestation a été reconduite pour l'exercice 2019.

- **Enduro Carpes** : En partenariat avec une team de pêcheurs (TDFQD) officiant sur l'un de ses plans d'eau fédéraux (Le Canivet à Pommiers), la FAPPMA co-organise annuellement un Enduro Carpe, dont le but est de capturer le plus grand nombre de carpes (et les plus grosses possibles, les points étant relatifs au poids des poissons) en un temps donné (généralement 48 à 72 heures).
Très prisée des pêcheurs départementaux mais également des pêcheurs extérieurs au département de l'Aisne, cette manifestation est reconduite tous les ans.

- **Concours de pêche aux blancs** : La Fédération co-organise, en partenariat avec le CD 02 lié à la FFPSC, un concours de pêche au coup ouvert à tous les pêcheurs (il ne faut pas nécessairement être affilié à la FFPSC) sous réserve qu'ils soient adhérent d'une AAPPMA axonaise. Ce concours est gratuit.
Par ailleurs, le département étant un berceau de la pêche au coup en France, de nombreux clubs, liés ou non à une AAPPMA, organisent régulièrement des concours de pêche aux blancs, sur tout le territoire départemental.
A noter également le développement croissant de la pêche au Quiver-tip (ou plus spécifiquement pêche au feeder), qui convainc de plus en plus d'adeptes.

- **La Fête de la Pêche** : Initiée par la FNPF il y plusieurs années afin de présenter ses actions et recruter de nouveaux membres, cette Fête Nationale de promotion du loisir pêche se tient tous les ans le 1er dimanche de juin.

A cette occasion, sur des sites identifiés par les AAPPMA locale, la pêche est exceptionnellement autorisée sans obligation de détention d'une carte de pêche.
Le département de l'Aisne étant relativement vaste, la Fédération a fait le choix d'organiser deux manifestations lors de ce week-end, le samedi et le dimanche, sur deux sites distincts. Les AAPPMA locales apportent leur soutien, ainsi que le partenaire « Décathlon » qui fournit un kit « pêche au coup » à tous les mineurs participants aux manifestations.

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- **La Journée Mondiale des Zones Humides** : Chaque année, le 2 février, la JMZH commémore la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar, au bord de la mer Caspienne. Des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour lancer des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar en particulier.
La Fédération, en partenariat avec naturAgora et ses structures adhérentes, s'inscrit dans ce programme de communication autour de la valorisation et de la préservation des zones humides en proposant la visite d'un site nouvellement aménagé : restauration d'une frayère à brochets, fonctionnalité des milieux aquatiques, aménagements de cours d'eau aux moyens de techniques végétales...

- **Fishing Day** : Dans le cadre du partenariat avec l'enseigne Décathlon, plusieurs sorties sont proposées tous les ans afin de présenter un milieu spécifique ou une technique de pêche particulière à un public composé d'initiés et de non initiés. C'est l'occasion pour la Fédération de mettre en avant son patrimoine naturel et halieutique.

- **Les manifestations ponctuelles :** La FAPPMA participe ponctuellement à des manifestations organisées par ses AAPPMA adhérentes, afin de leur apporter un soutien technique, logistique ou humain.
Par ailleurs, la Fédération répond au cas par cas à différentes sollicitations pour participer à des salons ou autres fêtes locales : Fête de la Nature, portes ouvertes d'un établissement scolaire partenaire, salon de pêche...etc.

▪ Les outils de communication

• Jeu concours

En début d'année 2017, plusieurs espèces de poissons (Brochets , Carpes et Tanches) ont été marquées au niveau de leur nageoire dorsale à l'aide d'un « Spaghetti » numéroté et relâchées dans les plans d'eau fédéraux du département... Le premier pêcheur qui retournait le spaghetti et son numéro d'identification, l'espèce de poisson et sa taille, le lieu et la date de capture, ainsi qu'une photo du poisson en question, remportait sa carte de pêche pour l'année suivante.
Cet outil de communication ludique a pour objectif principal d'inciter les pêcheurs à venir pratiquer leur loisir sur les plans d'eau fédéraux.

• Le dépliant pêche

Son format plié tient dans les étuis de cartes de pêche! Distribué gratuitement au sein de notre réseau de partenaires, il permet à chaque pêcheur d'avoir systématiquement avec lui la règlementation pêche applicable dans le département de l'Aisne (période d'ouverture/fermeture, taille légale de capture...). Une cartographie présente également l'ensemble des AAPPMA du département, le classement des cours d'eau et leur domanialité...

• Le guide des parcours pêche

Ce document, au format A5 et également distribué gratuitement au sein de notre réseau de partenaires, présente précisément l'ensemble des parcours de pêche associatifs du département. Une page est consacrée à chaque AAPPMA, et expose aux pêcheurs la cartographie des parcours de pêche, la localisation des frayères, des réserves et/ou des mises à l'eau, un contact au sein de l'association, le(s) dépositaire(s)... Il apporte également des informations sur la règlementation en vigueur, les cartes de pêche, le carnet de capture anguilles ainsi qu'une rubrique actualités concernant les projets d'aménagements de la Fédération ou les bons coins de pêche du département.
Il est édité au format papier en 10 000 exemplaires, et disponible en version informatique sur le site internet de la FAPPMA.

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

• Le bulletin d'informations des pêcheurs de l'Aisne

Il correspond à une lettre d'information électronique, à parution trimestrielle, et présente les actions de la FAPPMA du trimestre passé, en cours ou à venir. Il est actuellement adressé gratuitement à plus de 5000 pêcheurs ou partenaires de la Fédération.

• Les sites internet

Plusieurs sites internet permettent d'apporter des informations aux internautes :

- « ***www.peche02.fr*** » : Proposé par la FNPF et mis en oeuvre dans l'Aisne courant 2019, ce site présente l'avantage d'être relativement simple d'utilisation. Différents onglets renseignent sur la Fédération et son organisation, les différents parcours de pêche (avec possibilité de télécharger la cartographie des lots et le RI, obtenir un contact au sein de l'AAPPMA, des informations sur les APN...etc), la règlementation, les parcours de pêche à la carpe de nuit (avec téléchargement desdits parcours), les animations proposées par la Fédération (le programme étant également en téléchargement), les concours de pêche, la mise en ligne de documents (dépliant et guide de pêche, lettre d'information...etc).
- « ***www.facebook.com/peche02*** » : Une page Facebook a été créée fin 2015 et compte actuellement 1700 abonnés. Elle permet d'informer, en temps réel, les pêcheurs des actions de la Fédération. Elle est principalement visitée par des Hommes (90%) dont l'âge est compris entre 18 et 44 ans (78 % des visiteurs). Cette page permet d'entretenir un dialogue avec les pêcheurs.
- « ***www.cartedepeche.fr*** » : C'est l'interface unique dans le département pour l'acquisition d'une carte de pêche. Il apporte des informations généralistes sur la pêche en France (règlementation, types de cartes de pêche, réciprocité, hébergement...etc), mais également des informations plus précises à l'échelle départementale et locale (au niveau de l'AAPPMA). La FAPPMA, à travers ce site, propose de retrouver tous les renseignements utiles pour pratiquer son loisir : la cartographie des lots de pêche et le RI de chaque AAPPMA, le téléchargement du guide et du dépliant pêche, un contact au sein de l'AAPPMA... Ce site met également à disposition une interface spécifique à chaque AAPPMA, qui peut incrémenter à sa guise les rubriques «Actualités» et «Flash Info» (afin d'informer d'une date d'AG[1], de concours...etc).
- « ***www.naturagora.fr*** » : C'est le site spécifique de l'association naturAgora, dont la FAPPMA est adhérente. Cette association regroupe 7 associations partenaires (ADREE, CDRP 02, FDC 02, MNO, Chemins de Picardie, Groupement des Colombophiles de l'Aisne et la FAPPMA), qui ont souhaité mettre en commun leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire dans la compréhension et la gestion de la nature. Leurs missions principales s'articulent autour de l'expertise et l'assistance à maitrise d'ouvrage, la sensibilisation et la pédagogie, et les loisirs et sports de nature. Chaque association dispose donc d'un onglet spécifique afin de présenter ses activités, ou toute information qu'elle juge utile à communiquer (en terme se sensibilisation, de travaux...etc).

Par ailleurs, une quinzaine d'AAPPMA disposent d'un site internet spécifique et/ou une page Facebook, soit environ 20% des associations. Ce chiffre reste toutefois à pondérer, certaines pages étant proposées et gérées par des personnes sans lien avec l'AAPPMA.

• Les outils pédagogiques

Pour mener à bien ses différentes missions, la FAPPMA a développé différents outils pédagogiques :

- « ***Aquariums itinérants*** » : 3 aquariums, intégrés dans un décor représentant les milieux aquatiques, peuvent être utilisés lors de salons ou autres expositions couvertes.
- « ***Tapis de lancer*** » : Un tapis de lancer sur cible a été créée afin de proposer des initiations aux techniques de lancer de précision. Il est mobilisable en intérieur comme en extérieur et ses dimensions sont modulables (deux parties de 160 * 300 cm)
- « ***Maquette bassin-versant*** » : Une maquette illustrant les principaux usages anthropiques sur un bassin-versant peut être mobilisable dans le cadre d'animation scolaire ou grand public.

1 AG : Assemblée Générale

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- « ***Stand "Génération Pêche"*** » : L'Association Régionale des Hauts de France met à disposition un stand complet comprenant 4 tentes (3*3m) et leurs lestages, des enrouleurs et oriflammes, ainsi qu'une mascotte 'Gloops'. Il est conforme à la charte graphique FNPF mise en oeuvre lors du Tour de France.

- « ***Panneaux magnétiques*** » **:** Deux panneaux magnétiques permettent d'illustrer de manière 'interactive' l'écosystème aquatique et la morphologie des poissons. Leurs dimensions sont de 120*80 cm et ils peuvent être utilisés en intérieur ou en extérieur.

Ils disposent chacun de magnets permettant d'appréhender le fonctionnement d'une rivière (chaîne alimentaire, dynamique de cours d'eau...) ou la morphologie des poissons (nageoire, régime alimentaire...)

- « ***Posters*** » **:** Différents panneaux pédagogiques ont été élaborés afin d'accompagner le 'public cible' (scolaire, grand public...etc) à comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques et leurs habitants. Ces panneaux, d'une taille de 150*100 cm, sont imprimés sur bâche et peuvent donc être mobilisables en intérieur ou en extérieur.

Ils sont utilisables soit en support d'exposition, soit en complément d'informations au cours d'une animation. Ils balaient différentes thématiques comme les poissons, les techniques de pêche et le matériel lié ou encore le fonctionnement d'un écosystème aquatique.

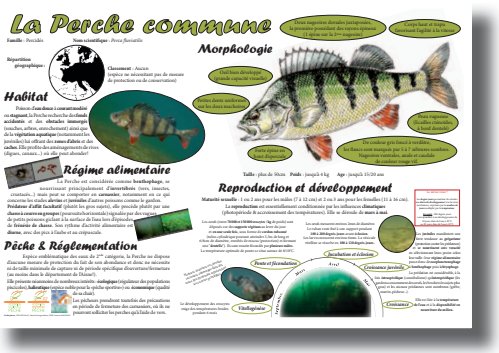

La FAPPMA dispose donc actuellement de supports relatifs à :

- L'écosystème rivière
- Qu'est-ce qu'un poisson ?
- La répartition géographique des principaux poissons d'eau douce
- Le cycle de l'eau
- La pêche au coup
- Les principaux types de leurres
- Les noeuds incontournables pour la pêche
- La dynamique des cours d'eau
- Le cycle de développement du Brochet
- Le Brochet
- La Truite
- La Carpe
- Le Gardon
- La Perche
- Le Silure
- La Tanche

Ces supports pourront être complétés ultérieurement, afin d'étoffer la série existante.

- « ***Supports numériques*** » : Différents diaporama ont été établis afin de répondre à des demandes d'animations. Ces supports peuvent être mobilisés dans le cadre d'exposition ou de salon, et visualisables soit directement sur ordinateur, soit via un vidéoprojecteur.

Par ailleurs, nous disposons d'un film présentant le fonctionnement de l'ésociculture fédérale, avec toutes les étapes relatives à la reproduction de cette espèce.

Nous disposons également de petites séquences filmées relatives à la reproduction de la truite et du brochet en milieu naturel, de travaux en rivières...etc.

- « ***Matériel d'animation*** » : La FAPPMA dispose de tout le "petit matériel pédagogique" nécessaire pour mener à bien ses missions d'animation, tel que des diaporamas et des livrets spécifiques à chaque thématiques d'animation, épuisettes et boîtes loupes pour le prélèvement d'invertébrés aquatiques, des clés de détermination adaptées au niveau des participants et à la thématique d'animation, des outils pour illustrer le cycle de l'eau (réchaud, casserolle...), un jeu ludique portant sur le fonctionnement d'un écosystème, différents échantillons d'invertébrés...etc.

3.3) La pratique de la pêche dans le département de l'Aisne

- « ***Matériel de pêche*** » : Au fur et à mesure du développement du pôle animation, la FAPPMA a acquis le matériel de pêche nécessaire pour proposer différentes initiations à la pratique de la pêche. Nous pouvons proposer :

- La pêche au coup (kit pêche au coup avec seaux, bourriches, épuisettes, cannes et l'ensemble des consommables correspondants (amorce, lignes, bouchons, hameçons...)).

- La pêche de la truite (kit pêche au toc et kit pêche aux leurres, avec tous les consommables nécessaires tels que leurres, fluorocarbone, bagagerie...).

- La pêche des carnassiers (kit pêche aux leurres, avec tous les consommables nécessaires tels que cannes avec différentes gammes de puissance, leurres, bagagerie... permettant de balayer différentes techniques : drop-shot, pêche en casting ou en spinning...). La FAPPMA peut également proposer des animations pêche en bateau et dispose de trois float-tube (avec l'équipement relatif comme les gilets de sauvetage, ou les waders).

- La pêche de la carpe (kit pêche de la carpe avec cannes et rod-pod correspondants, détecteurs, bagagerie, ainsi que tous les consommables nécessaires tels que bouillettes, montages...)

- La pêche au feeder (kit pêche au feeder avec cannes et leurs supports, et l'ensemble des consommables correspondants (amorce, lignes, cages, hameçons...)).

▪ Les détaillants d'articles de pêche

Le département de l'Aisne compte une douzaine de détaillants d'articles de pêche dont c'est l'activité principale. La plupart sont implantés à proximité d'un réservoir important de population.
La majorité sont des dépositaires d'AAPPMA pour la vente des cartes pêche (marqué avec * ci-dessous).

Détaillant	Ville
Décathlon*	Saint-Quentin
Pêche Tellier	
Etablissement Bouteiller	Hirson
AB Pêche*	Laon
Aqua Pêche*	Tergnier

Détaillant	Ville
Décathlon*	Soissons
Pro Pêche	
Territoire Pêche	
Cycles et pêche*	Guise
Castel Pêche*	Château-Thierry

Tableau 21 : Liste des détaillants d'article de pêche et ville d'implantation

▪ Les hébergements labellisés pêche

A ce jour, aucun hébergement ne dispose du label « hébergement pêche » mis en oeuvre par la FNPF.

▪ Les parcours labellisés pêche

A ce jour, aucun parcours ne dispose du label « Découverte », « Famille » ou « Passion » mis en oeuvre par la FNPF.

Partie 2 : Diagnostic Départemental

Cette seconde partie du SDDLP02 tend à établir un panel d'actions liées au développement du loisir pêche afin de répondre aux trois objectifs majeurs fixés préalablement :

- Satifaire les pêcheurs actuels officiant dans le département de l'Aisne,
- Attirer de nouveaux publics à pratiquer le loisir pêche,
- Moderniser la pêche de loisir.

Ces actions seront précisées en conclusion de chaque sous-partie.

1) Bilan interne

1.1) La Fédération

▪ **Les lots de pêche fédéraux**

La FAPPMA est propriétaire de deux plans d'eau et gestionnaire de 4 autres. (3 nouveaux plans d'eau viendront compléter l'offre actuelle courant 2020).
Les étangs fédéraux ont pour vocation de satisfaire les pêcheurs actuels quelle que soit la technique de pêche utilisée, mais ils doivent également être attractifs pour les novices désirant découvrir l'activité pêche.
Dans ce cadre, leur gestion doit être envisagée afin de satisfaire l'ensemble des pêcheurs.
Ils sont cependant inégalement répartis sur le territoire axonais, le sud et le nord du département en étant orphelin. La Fédération pourrait engager une politique de développement des linéaires de pêche gérés, par le biais d'acquisition foncières, de location ou de partenariats avec les propriétaires.

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Action** ► Acquisition ou gestion de nouveaux plans d'eau sur des secteurs orphelins
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	

En se référant à l'échelle géographique de travail (1.2) établie dans la première partie du document et permettant de scinder le territoire en 5 grands arrondissements, nous pouvons visualiser les secteurs orphelins d'étangs fédéraux.

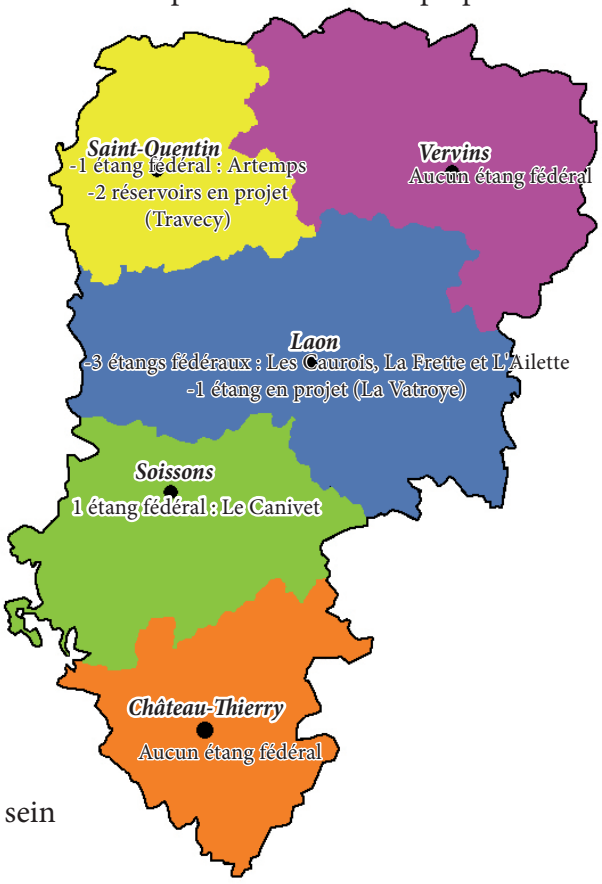

Figure 38 : Implantation des étangs fédéraux au sein des 5 échelles géographiques de travail

Tous les plans d'eau fédéraux disposent de panneaux d'information présentant le site de pêche et son peuplement, ainsi que le règlement intérieur propre à chacun. Réalisés en 2012, ces panneaux nécessiteraient un rajeunissement et une mise à jour (dégradation, couleurs passées, modifications règlementaires, ...etc).

Une réflexion doit également être menée quant à la définition et à l'application des plans de gestions halieutiques et piscicoles, adaptés aux attentes de nos adhérents. Deux plans d'eau autorisés à la pratique du float-tube sont très sollicités par les pêcheurs, qu'ils soient du département ou extérieurs au département. Une généralisation de cette pratique sur les autres plans d'eau permettrait de diminuer la pression de pêche sur les étangs actuellement autorisés, et permettrait de diversifier "l'offre float-tube" actuelle.

Inversement, certaines pratiques de pêche, essentiellement nocturnes, semblent gêner riverains et propriétaires. Une restriction de cette pratique pourrait ainsi être envisagée sur certains plans d'eau.

Enfin, la création de "parcours labellisés" peut constituer un moyen pour répondre aux attentes des pêcheurs débutants ou confirmés, selon les labels mis en place par la FNPF.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Mise en place d'une nouvelle signalétique sur les plans d'eau fédéraux ► Création de "parcours labellisés" ► Création de parcours spécifiques : Réservoir mouche, Bassodrome, Carna drome...etc
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	

▪ Les lots de pêche associatifs

Les linéaires gérés par les AAPPMA sont très différents d'une association à une autre, et résultent de leurs constitutions historiques, ou des partenariats contractés au cours de leur histoire (fusion d'AAPPMA par exemple). Ainsi, certaines AAPPMA gèrent quelques kilomètres de cours d'eau, quant d'autres en gèrent plusieurs dizaines.

L'article 6.7 des statuts des AAPPMA indique qu'elles « doivent se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche. »

De plus, de (trop) nombreuses AAPPMA ne disposent pas de baux de pêche écrits sur les cours d'eau du domaine privé. Afin de pérenniser durablement notre loisir, la Fédération doit réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre d'inciter les AAPPMA concernées à établir de tels baux de pêche, afin d'avoir une maîtrise du droit de pêche sur la majorité des cours d'eau départementaux.

Grâce à la maîtrise du droit de pêche, une valorisation des parcours pourrait ainsi voir le jour, soit sous la forme des "parcours labellisés" mis en place par la FNPF, soit par la mise en oeuvre d'un label départemental dont le cahier des charges resterait à définir avec les différents partenaires concernés (AAPPMA, Syndicat de rivière, propriétaire...etc).

Par ailleurs, la Fédération est consciente de l'absence d'affichage ou de signalétique sur les parcours de pêche associatif.

Cette réflexion doit être menée à l'échelle des bassins versants afin de garder une certaine cohérence.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Pérenniser les lots de pêche ► Création de parcours spécifiques ou de "parcours labellisés" ► Mise en place d'une signalétique sur les parcours de pêche associatif

▪ **L'accessibilité au loisir pour tous**

La FNPF, via la réforme de 2012 relative à la distribution des cartes de pêche par un interface internet, souhaitait simplifier l'accessibilité au loisir pêche en permettant à chacun d'adhérer à une AAPPMA depuis son domicile et donc acquérir sa carte de pêche sans la contrainte inhérente aux dépositaires (horaire et date d'ouverture notamment). En parallèle, le réseau de dépositaires était maintenu mais devait nécessairement passer par l'interface de vente en ligne.

Adopté en 2016 par la FAPPMA, ce système montre aujourd'hui ses limites :

- forte hétérogénéité de répartition des dépositaires à l'échelle départementale,
- secteur orphelin de dépositaire externe,
- difficulté à trouver de nouveaux dépositaires externes malgré les incitatives,
- grande diversité des dépositaires (de la grande surface au détaillant d'articles de pêche),
- à un dépositaire correspond une AAPPMA (à quelques exceptions près).

Il apparait donc nécessaire de faire évoluer le réseau actuel de dépositaires en créant par exemple des "points relais", bien répartis sur l'ensemble du département, où le dépositaire externe pourrait délivrer des cartes de pêche pour l'ensemble des AAPPMA du secteur géographique concerné.
Ces "points relais" pourraient concerner :

- les dépositaires actuels qui en ont la volonté,
- les dépositaires ayant une importante zone de chalandise (grande surface, détaillant important...)
- de nouveaux dépositaires à démarcher tels que les Offices de Tourisme, les campings...etc.

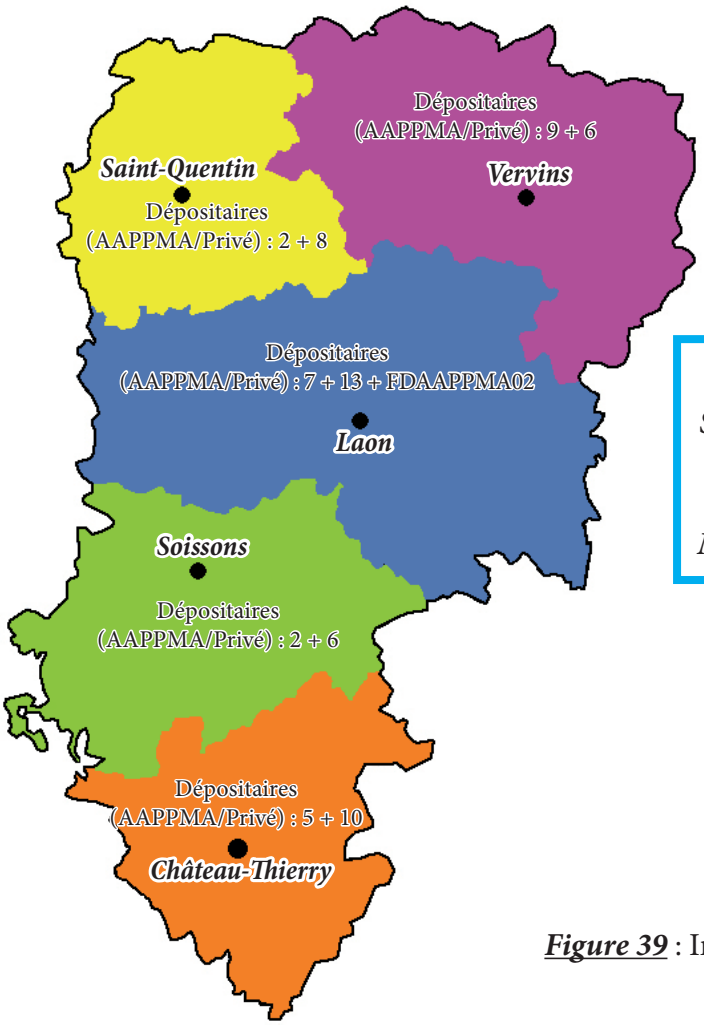

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Action**
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Développer le réseau de dépositaires

Figure 39 : Implantation des dépositaires au sein des 5 échelles géographiques de travail

▪ **Les étangs de production**

Ces derniers ont pour vocation première le rempoissonnement des étangs fédéraux. En parallèle, l'ésociculture permet de proposer aux AAPPMA des brochets à différents stades de développement (alevins à vésicule, fingerlings (lorsque cela est possible) et brochets d'un ou deux étés).

Il apparait aujourd'hui que les étangs dédiés à la production de brochets n'ont plus la capacité à produire la quantité de poissons attendue, notamment à cause de leur vétusté (les étangs se comblent au fil des années du fait de l'absence d'entretien des propriétaires). Par ailleurs, ces derniers sont relativement éloignés du siège social de la Fédération, ce qui occasionne des frais supplémentaires lors des pêches et des ventes de poissons.

L'opportunité de déménager l'ésociculture à proximité du siège social de la Fédération présenterait de nombreux avantages :

- facilité de maitrise foncière (via le partenariat avec le propriétaire actuel),
- proximité des salariés pour l'entretien courant et lors des pêches,
- rajeunissement des étangs vidangeables et donc production plus importante,
- bassins dédiés à la production de fingerlings (la demande dépassant l'offre fédérale),
- possibilité de créer des animations autour de la reproduction du brochet.

Une étude plus poussée sera nécessaire afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet (autorisation administrative notamment).

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Actions**
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Développer et moderniser l'ésociculture ► Développer une animation spécifique "ésociculture"

▪ **Le pôle animation**

Depuis 2010, la FAPPMA tente de développer son pôle animation à travers différentes actions :

• les animations scolaires à destination des primaires : le dernier programme d'éducation à l'environnement a été établi en 2014, et mériterait d'évoluer. En effet, certaines thématiques semblent délaissées, alors que d'autres pourraient être développées. Notre agrément délivré par le Ministère de l'Education Nationale nous reconnaissant comme une "Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public" arrivant à son terme, son renouvellement pourrait être l'occasion de créer de nouvelles animations. Par ailleurs, un rafraichissement graphique dudit programme présenterait une image plus moderne de la Fédération et des actions envisageables.

Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	**Actions**
	► Renouveler le programme d'éducation à l'environnement (à destination des cycles 2 & 3) et l'agrément du Ministère
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Elaborer de nouvelles animations à destination des établissements scolaires des cycles 2 & 3)

1.1) La Fédération

Le partenariat avec le réseau naturAnim' présente de nombreux avantages vis-à-vis des possibilités d'animations (demi-journée ou journée, travail sur le terrain et/ou en classe, prise en charge éventuelle du transport des enfants vers les sites d'animations, thématiques variées du fait de la divrsité des partnaires...etc).
Cependant, il apparait nécessaire de faire évoluer notre offre d'animation, et plus particulièrement lorsque le public est accueilli dans nos locaux. Ces derniers n'ont en effet pas été conçus pour accueillir des classes (bien que cela soit possible au sein des salles de réunion, à la condition qu'elles soient libres). La possibilité de créer, près du siège social de la Fédération, un bâtiment dédié aux animations semble opportune, notamment avec les subventions de la FNPF pour la création d'un Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature. Ce bâtiment présenterait l'avantage de compléter l'offre globale d'animation du site, représentée notamment par la proximité des étangs d'animation (qui pourraient également bénéficier d'aménagements). Un partenariat doit être envisagé avec les différentes autres structures.

Enfin, nous remarquons une petite régression des effectifs sensibilisés ces trois dernières années. Une action de communication auprès de l'ensemble des établissements scolaires permettrait peut-être d'enrayer ce phénomène.

	Actions
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Création d'un PDIPN ► Aménagements des sites de pêche (abris, peuplement piscicole) à naturAgora
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Action de communication auprès des établissements scolaires départementaux des cycles 2 & 3

• les animations scolaires auprès des collèges : elles se multiplient ces dernières années, notamment grâce au réseau naturAnim'. Une action de communication ciblée, ainsi qu'un programme d'animation spécifique pourraient permettre d'accroitre encore les effectifs sensibilisés. Concernant l'établissement de ce programme d'éducation à l'environnement, il serait envisageable de créer un groupe de travail "collège", constitué d'enseignants mais également de partenaires du réseau naturAnim', afin de recenser les attentes des professeurs et ainsi y répondre.

	Actions
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Création d'un groupe de travail "collège" ► Etablir un programme d'animation spécifique "collège"
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Action de communication auprès des établissements scolaires départementaux (collège)

• les animations scolaires auprès des lycées : l'option "Pêche & Milieux Aquatiques" mise en place avec un Lycée Agricole pour la filière GMNF semble correspondre aux attentes des enseignants et proviseur. Il serait possible de la proposer à d'autres Lycées du département, en ayant toutefois à l'esprit que cette action est relativement chronophage. Une action de communication ciblée sur cette option semble être un bon moyen de la faire connaître (auprès des futurs élèves, mais également auprès d'autres établissements). Une recherche de partenaires pourrait également être menée, afin d'accompagner au mieux les élèves de la filière.

Actuellement, aucun lycée des filières générales ne nous a sollicité afin de mener des actions d'éducation à l'environnement et aux milieux aquatiques. Un programme d'animation spécifique pourrait être mis en oeuvre, sur le même modèle que les animations auprès des collèges (constitution d'un groupe de travail pour établir les attentes des professeurs et créer ledit programme).

	Actions
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Création d'un groupe de travail "lycée" ► Etablir un programme d'animation spécifique "lycée"
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Action de communication auprès des établissements scolaires départementaux (lycée) ► Développer des partenariats pour l'option "Pêche et Milieux Aquatiques"

• les animations auprès des ALSH : elles sont en nette régression ces dernières années, les centres de loisirs préférant des sorties récréatives autour de la pêche plutôt qu'une sortie autour du fonctionnement d'une frayère nécessitant la mobilisation de savoirs fondamentaux.

Par ailleurs, outre les animations de sensibilisation à l'environnement et aux milieux aquatiques, la Fédération propose des initiations à la pêche.

• les animations Grand Public : Quelques sorties sont programmées tous les ans par la Fédération. Elles concernent des animations s'inscrivant dans une démarche "nationale" ou "départementale" comme la Journée Mondiale des Zones Humides ou l'opération Hauts de France Propre mais également des animations s'inscrivant dans une démarche "départementale" ou "locale" comme un Salon de Pêche, la Fête du Livre ou encore selon d'autres sollicitations émanant de Communautés de Communes ou encore d'AAPPMA.
Afin d'être plus visible, l'établissement d'un programme annuel des sorties proposées par la Fédération pourrait être mis en place.

	Actions
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Etablir un programme d'animation relatif à la sensibilisation aux milieux aquatiques à destination du "Grand Public" ► Action de communication (Grand Public)

• les initiations pêche à destination des primaires, collèges et lycées : elles sont inexistantes du fait de leur caractère jugé trop récréatif.

• les initiations pêche à destination des ALSH : ce sont les animations les plus demandées par les centres de loisirs. Différentes techniques de pêche peuvent être abordées selon l'âge et la dextérité des participants. Cependant, aucune action de communication n'a été engagée pour présenter aux différentes structures organisatrices les animations que la Fédération était susceptible de proposer. Un programme d'initiation à la pêche pourrait ainsi voir le jour.

	Actions
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Etablir un programme d'animation relatif à la pratique de la pêche à destination des "ALSH" ► Action de communication vers les ALSH

• les initiations pêche à destination du Grand Public : Les précédentes actions mises en place ces quatre dernières années n'ont jamais remporté le succès escompté. Cependant, les sollicitations croissantes de certains centres de loisirs ou Communautés de Communes démontrent qu'il existe une certaine attente.
Certains centres d'accueils spécialisés, type EHPAD ou ESAT, nous sollicitent également.
Là encore, un défaut de communication est à suspecter et un programme annuel d'initiation à la pêche pourrait permettre de développer avec succès ce type de sorties, en prenant soin de proposer des sorties sur l'ensemble du département et pour différents publics : sortie pêche au coup en famille, sortie pêche des carnassiers en float-tube ou encore sortie pêche au feeder.

	Actions
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Etablir un programme d'animation d'initiation à la pêche spécifique au grand public ► Action de communication

• les interventions auprès des Ateliers Pêche Nature : La Fédération compte sept APN, inégalement répartis sur son territoire. Ces derniers ont des fonctionnements très variables, tant en terme de contenu de formation que de publics visés. Différentes animations leurs sont proposées par la Fédération, mais tous n'y participent pas.
Par ailleurs, certaines AAPPMA souhaiteraient former et initier de futurs pêcheurs mais ne disposent pas des ressources nécessaires, notamment en moyens humains.
La Fédération pourrait donc être amenée à créer un APN itinérant, afin d'apporter son aide aux APN existants s'ils le souhaitent, mais également pour proposer ce service à des AAPPMA volontaires qui hésitent encore à franchir le pas. Ce service pourrait également être proposé sur des secteurs orphelins du département.
C'est dans cette optique qu'un véhicule dédié aux animations a été acheté en début d'année 2019.

Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	**Actions**
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Créer un APN itinérant ► Etablir un programme d'animation spécifique "APN" ► Actions de communication (APN)

• les autres manifestations : La Fédération organise diverses manifestations halieutiques : Fête de la Pêche, Concours de pêche des carnassiers... mais elle est également sollicitée pour participer à des manifestations plus ponctuelles mises en oeuvre par ses partenaires : Fishing-Day avec l'enseigne Décathlon, soutien aux AAPPMA...
Dans ce cadre, les animations se tiennent majoritairement sur des sites exempts de tous cours d'eau ou étangs, nécessaires pour une initiation à la pêche. Il serait donc envisageable d'acquérir un simulateur de pêche, qui pourrait également être prêté à nos associations adhérentes, afin de sensibiliser de manière plus ludiques les visiteurs des différentes manifestations. Cet outil semble être le complément idéal aux outils pédagogiques existants.

Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	**Action**
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Acquérir un simulateur de pêche

La carte (page suivante) permet de visualiser la provenance des classes des différents établissements (scolaires, spécialisés, de loisirs), selon les échelles géographiques de travail définies préalablement, ayant participé à une animation (de sensibilisation, de pratique de la pêche ou Grand Public) proposée par la Fédération au cours de l'année 2018.

Une précision est apportée sur les animations réalisées au sein même du territoire (animation réalisée en classe ou au sein d'un milieu (étang par exemple) du territoire concerné).

L'absence d'intervention fédérale au sein de l'échelle géographique de travail de Château-Thierry s'explique par les nombreuses animations proposées par l'AAPPMA "Les Amis de la Gaule" de Château-Thierry par le biais de leur APN, tant pour les animations auprès des scolaires (primaires principalement) que les centres de loisirs ou le grand public.

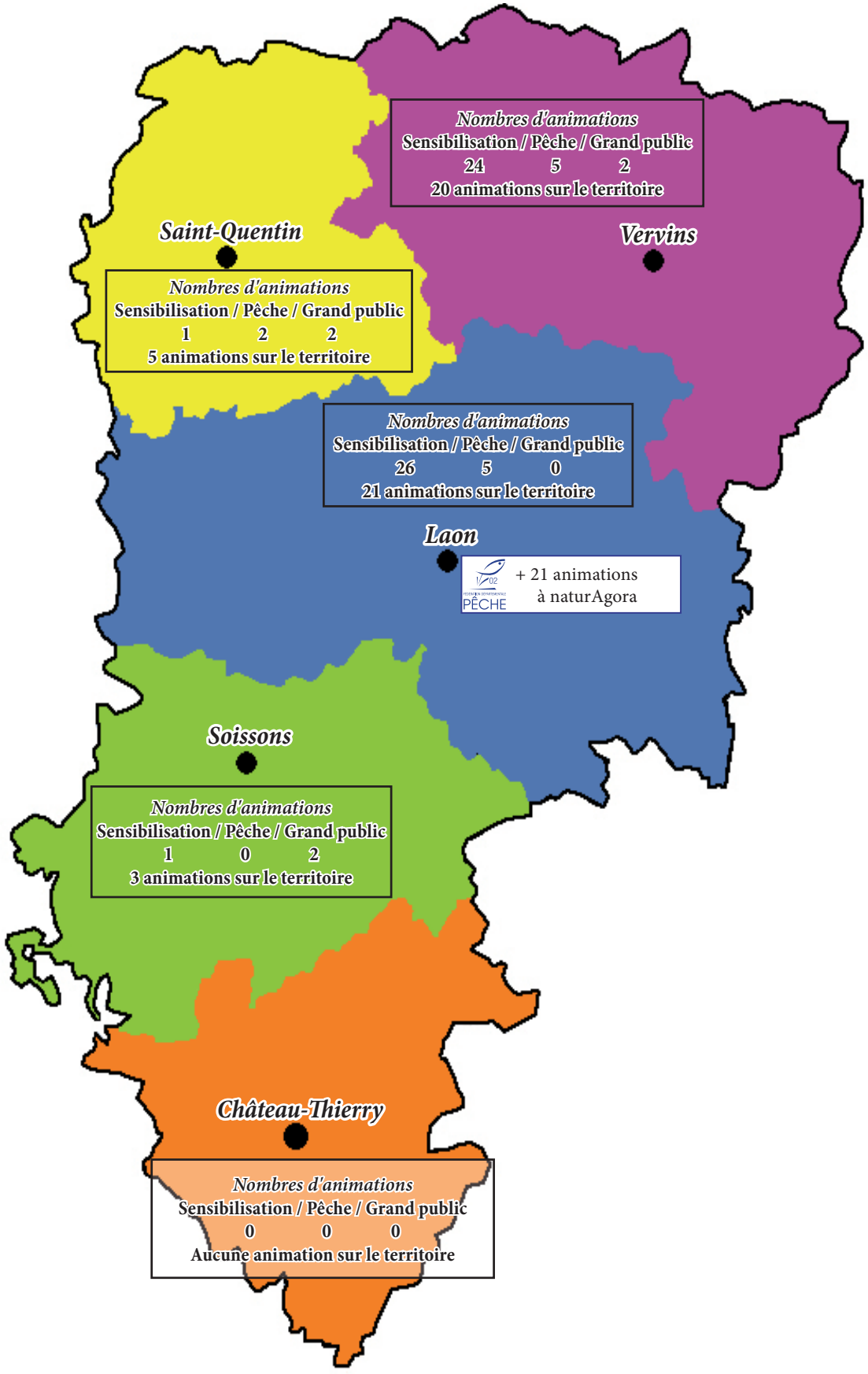

Figure 40 : Implantation des établissements ayant participé à une animation de la Fédération au sein des 5 échelles géographiques de travail

▪ **Le pôle garderie**

• les agents de contrôle

De part ses statuts, la FAPPMA a pour objet la surveillance du domaine piscicole départemental. Pour mener à bien cette mission, outre les Agents de contrôle d'Etat, elle s'appuie sur les Agents de Développement Halieutiques (salariés de la Fédération) et sur son réseau de Gardes Pêche Particuliers (bénévoles de la Fédération ou de ses AAPPMA adhérentes).
L'existence de ce réseau est primordiale a plusieurs titres :

- il permet l'information des pêcheurs, in situ, sur les modalités de pêche au niveau local ou départemental,
- il incite le pêcheur à obéir à l'obligation de détention de la carte de pêche et de respect de la règlementation.

• les perspectives d'amélioration

Afin de pérenniser le réseau mais aussi dans le souci de l'améliorer, différentes pistes sont envisageables :

- inciter chaque AAPPMA du département à disposer de deux GPP (pour des raisons de sécurité des agents, mais également de disponibilités),
- sensibiliser les AAPPMA sur l'intérêt de mutualiser les moyens humains, particulièrement en matière de police de la pêche en augmentant les périmétres d'assermentation des GPP actuels (qui seraient alors assermentés pour contrôler les pêcheurs sur les lots de plusieurs AAPPMA),
- communiquer, aux AAPPMA mais plus largement à l'ensemble des adhérents, des suites données aux PV réalisés,
- maintenir la formation annuelle des GPP, afin d'actualiser leur connaissance règlementaire et améliorer le lien qu'ils entretiennent avec la Fédération,
- étendre les périmètres d'assermentation sur des lots de pêche non détenus par la Fédération ou les AAPPMA
- organiser des tournées communes entre l'ensemble des agents assermentés du département, en créant des équipes mixtes (agents d'état, agents de Fédération et GPP), qui pourraient intervenir selon un programme départemental annuel ou lors de tournées "coup de poings", à des moments forts (période de vendanges, ouverture en 1ère ou 2ème catégorie, ...etc),
- s'assurer que les tribunaux garantissent les recommandations effectuées par la Fédération lors de PV, par le biais d'une sensibilisation accrue des Procureurs et Officiers du Ministère Public,
- cibler plus spécifiquement les secteurs où subsistent des problèmes (Ailette, Monampteuil).

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Développer le réseau de GPP et mutualiser les moyens humains ► Former et informer les GPP (réunion annuelle d'échanges)
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Organiser des actions communes de gharderie ► Action de communication (garderie)

1.2) La réciprocité

▪ Les lots de pêche fédéraux

Ils sont représentés par les étangs fédéraux, accessibles gratuitement à tous les adhérents d'une AAPPMA de l'Aisne, mais également placés en réciprocité interdépartementale pour les pêcheurs extérieurs au département ayant acquitté du timbre réciprocitaire (URNE / EHGO / CHI).

▪ Les lots de pêche associatifs

La Fédération compte 67 AAPPMA. Toutes ne sont pas réciprocitaires. Le tableau ci-dessous présente les AAPPMA réciprocitaires et non réciprocitaires par catégorie piscicole.

AAPPMA	1ère catégorie	2ème catégorie	Mixte (1ère et 2ème)	Total
Réciprocitaire	1	36	6	43
Non réciprocitaire	21	1	2	24
Total	22	37	8	67

Tableau 22 : Répartition des AAPPMA réciprocitaires et non réciprocitaires par catégorie piscicole

En terme d'adhérents, la réciprocité est en constante augmentation ces dernières années, et plus particulièrement depuis les accords de réciprocité entre les trois groupements réciprocitaires.
Le tableau suivant montre l'évolution des cartes de pêche "Interfédérales" et des timbres URNE vendus dans le département de l'Aisne depuis 7 ans, en distinguant le total des cartes annuelles majeures et femmes puis selon le nombre total de cartes.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartes "Interfédérale"	394	485	914	1338	1623	1926	2227
Timbres URNE	243	275	50	72	67	49	65
Total	637	760	964	1410	1690	1975	2292
Total pêcheurs	14968	15900	15134	14094	14971	14630	15230
% Cartes "réciprocitaires"	4,26	4,78	6,37	10,00	11,29	13,50	15,05
Total pêcheurs (carte annuelle "majeure" et "femme")	9364	9907	9580	8836	9025	8948	9302
% Cartes "réciprocitaires"	6,80	7,67	10,06	15,96	18,73	22,07	24,64

Tableau 23 : Evolution du nombre de pêcheurs adhérant à l'URNE au cours des sept derniers exercices.

A la lecture des deux tableaux, nous pouvons observer que la presque totalité des AAPPMA de 2ème catégorie piscicole adhère à la réciprocité. La marge d'évolution des parcours réciprocitaires réside donc dans l'adhésion des AAPPMA de 1ère catégorie.

Par aileurs, nous observons que les cartes "réciprocitaires" sont en constante augmentation depuis leur mise en place, ce qui montre bien l'adhésion des pêcheurs axonais à ce produit pêche, qui vise à simplifier l'accès au loisir pêche.

1.2) La Réciprocité

▪ **Les perspectives d'amélioration**

Différents axes sont possibles afin de développer la réciprocité dans le département.

En premier lieu, concernant les parcours associatifs, il apparait nécessaire de convaincre les AAPPMA, et plux spécifiquement celles de 1ère catégorie piscicole, d'entrer dans la réciprocité. Des incitatives, techniques et/ou financières (modification des conditions de rétribution de la subvention URNE, subventions plus importantes pour les AAPPMA réciprocitaires, primes d'entrée dans la réciprocité, paiement (sous conditions) de tout ou partie des baux de pêche écrits...etc), doivent être mises en oeuvre pour accroitre le domaine piscicole réciprocitaire de 1ère catégorie.
La création de parcours labellisés (selon le cahier des charges préconisé par la FNPF, à savoir les parcours "Découverte", Famille" ou "Passion"), ou la création de parcours spécifique (parcours réservé "mouche", réservé "toc", réservé "leurres" ou encore "no-kill") permettrait de mettre en avant les spécificités locales des AAPPMA. L'attractivité des lots placés en réciprocité doit être mis en avant par tous les moyens de communication dont la Fédération dispose.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Développer les parcours réciprocitaires en 1ère catégorie ► Création de parcours spécifiques ou de "parcours labellisés" en 1ère catégorie
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Action de communication orientée vers les "parcours labellisés" de 1ère catégorie

En second lieu, concernant les étangs fédéraux, une actualisation des panneaux et des règlements intérieurs présents sur les sites permettrait de montrer une image plus moderne du loisir. Une réflexion sur les "nouvelles pratiques" (pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, pêche en no-kill...etc) doit être menée afin d'envisager ou adapter leur mise en place sur l'ensemble des plans d'eau fédéraux.
La création de parcours labellisés (selon le cahier des charges préconisé par la FNPF, à savoir les parcours "Découverte", Famille" ou "Passion"), à définir selon le territoire et le plan d'eau concerné, présente également une piste de développement pour les adhérents actuels mais également dans l'optique de recrutement de nouveaux adhérents.
Un travail pourrait également être mené concernant la signalétique routière menant aux plans d'eau, tout comme l'accessibilité sur site (chemin en mauvais état, entretien accru des postes de pêche...etc).
Enfin, la création de cartes interactives, accessibles sur internet mais également disponibles pour les smartphones, permettrait une information immédiate du pêcheur "connecté".
Une action de communication avec des supports spécifiques pourrait être mise en place à cette occasion.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Actualisation des panneaux d'information des différents étangs fédéraux ► Création de parcours spécifiques ou de "parcours labellisés" au sein des étangs fédéraux
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Mise en place d'une signalétique routière orientant vers les étangs fédéraux ► Mise en place d'une signalétique sur les parcours de pêche associatif ► Aménagement des sites (accès automobile, poste de pêche...) des étangs fédéraux ► Création d'une application "Smartphone" répertoriant les plans d'eau fédéraux
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Action de communication orientées vers les étangs fédéraux (création de plaquette d'information, vidéo promotionnelle...)

En dernier lieu, il convient de souligner l'augmentation constante de vente de carte "interfédérale" ou de timbre réciprocitaire URNE, bien que ce développement ne soit pas exponentiel comme dans certains départements. Cette différence pourrait s'expliquer par la gratuité de la réciprocité départementale concernant les cours d'eau de 2nde catégorie. Pour y remédier, il pourrait être envisagé de lier la réciprocité départementale à la réciprocité interdépartementale.
Attention toutefois de ne pas décourager les pêcheurs actuels officiant sur les étangs fédéraux avec un prix de carte qui pourrait leur sembler prohibitif.

Enfin, une carte interactive des parcours avec toutes leurs spécificités pourrait être le parfait complément aux cartes téléchargeables sur les sites de la Fédération.

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Actions**
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Simplification des règles de réciprocité départementale en la liant uniquement à la détention de l'option URNE ► Création d'une application "Smartphone" répertoriant les parcours de pêche départementaux
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Action de communication

1.3) Les relations Fédération / AAPPMA

Elles sont assez hétérogènes, et s'effectuent dans deux sens :

• **Relation descendante** : émanant de la Fédération vers les AAPPMA ; c'est l'axe principal des échanges.

Outre les correspondances quotidiennes (mails, courriers et téléphone) effectuées par l'ensemble des salariés de la Fédération, des réunions de secteurs se tiennent annuellement en amont de l'AG. Néanmoins, malgré les incitations financières mises en oeuvre par la Fédération via le subventionnement des associations adhérentes, toutes les AAPPMA n'y participent pas...
Par ailleurs, la Fédération peut compter sur la disponibilité de nombreux bénévoles d'AAPPMA dans le cadre d'organisation de manifestations.

• **Relation ascendante** : émanant des AAPPMA vers la Fédération.
Elles semblent moins naturelles et concernent uniquement des points très particuliers rencontrés par l'AAPPMA à l'instant t (utilisation du back-office pour la vente de cartes de pêche par internet, aspect technique ou administratif spécifique...etc), majoritairement lorsqu'elles rencontrent certaines difficultés.

Les relations Fédération / AAPPMA doivent être maintenues et renforcées. L'optimisation du fonctionnement des SAPL doit être impulsée par la Fédération. Plusieurs pistes peuvent être envisagées.

▪ **Gestion courante de la vie associative**

Le devenir des AAPPMA est intimement lié à l'implication des réseaux locaux de bénévoles. Ces derniers ne disposent parfois pas de toutes les informations utiles pour mener à bien leurs missions, dans le respect de la règlementation en vigueur.

1.3) Les relations Fédération / AAPPMA

Un guide technique, réalisé sous forme de boîte à outils, pourrait être mis en place afin d'accompagner les dirigeants d'AAPPMA dans leurs missions statutaires.
Il pourrait comporter différentes fiches regroupées par thématiques comme un volet règlementaire (avec par exemple un rappel des statuts ainsi que des fiches type à remplir en cas de changement de bureau ou de fusion entre deux AAPPMA...etc), un volet administratif (avec des fiches type concernant la convocation à l'AG ainsi qu'un modèle de PV d'AG, un modèle de bilan comptable...etc), un volet technique (avec par exemple une présentation des travaux d'entretien courant en rivière, une demande de subvention s'adressant à la Fédération...etc) et d'autres volets dont le contenu resterait à définir.

Par ailleurs, la Fédération rencontre annuellement les AAPPMA lors de réunions de secteurs. Ces dernières permettent de réaliser un bilan des actions engagées et des futurs projets qui seront menés, mais également de recueillir les attentes des AAPPMA vis-à-vis de la Fédération. Une restructuration de ces réunions permettrait sans doute d'en améliorer le fonctionnement.

	Action
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Réalisation d'un guide technique (volets administratif, règlementaire, technique...) à destination des AAPPMA ► Perfectionner les réunions de secteurs

▪ La formation

Lors des divers échanges avec ses AAPPMA, la FAPPMA apporte ses compétences concernant la gestion et la protection des milieux aquatiques, mais peut également conseiller sur certains aspects du développement du loisir pêche. De nombreux bénévoles d'AAPPMA, bien que passionnés par le rôle et les missions liées à leur mandat associatif, ne disposent pas du bagage "technique" et/ou "administratif" nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.
Il apparait donc primordial de proposer un catalogue de formation aux AAPPMA axonaises afin de leur offrir la possibilité d'acquérir ces compétences. Ce catalogue de formation pourrait s'organiser en différents items : administratif, technique, animation, garderie, communication...etc.

	Action
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Réalisation d'un catalogue de formaton (création de compte facebook, utilisation du site www.cartedepeche.fr...) à destination des AAPPMA

▪ Les subventions

La FAPPMA subventionne de différentes manières ses AAPPMA. On peut noter :
- la subvention alevinage / travaux, qui concerne toutes les AAPPMA adhérentes, avec un barême variable selon la catégorie piscicole, le nombre d'adhérents et le type de rempoissonnement (stade alevin ou "adulte"),
- la subvention carte internet, mise en oeuvre pour pallier l'augmentation des frais d'impression des cartes de pêche des AAPPMA et de leurs dépositaires (soutien financier à l'impression des cartes de pêche),
- la subvention APN, qui permet de participer au frais de fonctionnement des AAPPMA disposant d'un APN,
- la subvention garderie, qui permet de participer au frais inhérents aux missions de garderie.

Ces subventions sont importantes aux yeux des AAPPMA adhérentes. Elles pourraient cependant être mieux réparties selon la politique de développement que la FAPPMA souhaite insuffler, sans toutefois en toucher le montant global.

Il semblerait d'ailleurs intéressant de scinder la subvention alevinage / travaux afin de favoriser le développement des travaux sur les milieux plutôt que le rempoissonnement. De la même manière, la subvention alevinage concerne uniquement les 1ères catégorie pour l'alevinage en truitelles, alors qu'elle pourrait aussi s'adresser aux 2èmes catégorie pour l'alevinage en alevins de brochets via l'ésociculture fédérale.

Dans le même ordre d'idée, une réflexion (voir une étude spécifique) doit être entreprise concernant l'alevinage en truitelles et son efficacité, toutes les "typologies" de 1ère catégorie ne semblant pas égales en terme d'habitabilité. Une référence aux recommandations du PDPG semble inévitable, notamment pour le calcul des densités à aleviner, qui prendrait mieux en compte les capacités d'accueil et de production de chaque cours d'eau. Si l'intérêt des alevinages n'est pas prouvé, il pourrait alors y avoir une transformation de la subvention alevinage en subvention empoissonnement (poisson adulte) ou en subvention travaux.

Une commission "subvention" pourrait être créée au sein du CA de la Fédération pour avancer sur un tel sujet, ou envisager la fusion temporaire des commissions "production" et "finance" pour traiter de ce sujet.

	Action
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Révision des commissions fédérales et création d'une commission spécifique "subvention" ► Evaluation de l'efficacité des alevinages en truitelles

▪ La communication

Le premier constat qui peut être établi est l'absence de stratégie de communication, tant à l'échelle départementale que locale. Il convient donc en premier lieu de définir cette stratégie à l'échelle fédérale, puis de la décliner localement pour chaque "territoire" et chaque AAPPMA.

Par ailleurs, bien que de nombreux outils existent, ils ne sont pas ou pas assez utilisés. Il s'agit donc d'améliorer les outils existants et de créer de nouveaux outils pour communiquer plus "justement".

• les outils

Le "Dépliant Pêche" et le "Guide des parcours de pêche" semblent être appréciés par la majorité des pêcheurs. Il convient donc de maintenir ces outils, tout en perfectionnant leur distribution (en lien avec la période d'impression des documents).

Le "Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne" est adressé à l'ensemble des AAPPMA et des pêcheurs en faisant la demande. Un axe d'amélioration consisterait à réviser sa charte graphique pour le rendre plus lisible. Par ailleurs, une organisation sous forme de rubriques permettrait sans doute au lecteur d'aller directement aux informations qui l'intéressent (Rubrique "Travaux" ou "Manifestations et Concours"). Enfin, un emplacement spécifique pourrait être réservé aux AAPPMA (Rubrique "Paroles aux AAPPMA"), afin qu'elles rédigent (selon un calendrier établi à l'avance) un article sur le thème de leur choix. La diffusion doit également s'adresser à l'ensemble de nos partenaires.

De nombreuses AAPPMA ne disposent pas de supports et de moyens de communication. La Fédération se doit d'être force de proposition et pourrait par exemple proposer un catalogue d'outils mis à disposition (et qui pourrait être intégré au Guide des AAPPMA (voir paragraphe 1.3 : Gestion courante de la vie associative) ou proposé dans le cadre de certaines formations (création et animation d'une page Facebook par exemple)).

	Actions
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	► Définir clairement la statégie de communication fédérale et la décliner pour chaque "territoire"
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Maintenir les éditions papier du "Dépliant Pêche" et du "Guide des parcours de pêche" et améliorer la distribution ► Restructuration (contenu, graphisme, ...) du Bulletin d'Information
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Réalisation d'un guide technique à destination des AAPPMA et/ou d'un catalogue de formation

1.3) Les relations Fédération / AAPPMA

La création de nouveaux outils de communication doit être parallèlement envisagée. Ils pourraient concerner :
- la conception d'une plaquette institutionnelle à destination du grand public,
- la création d'une ou plusieurs vidéos promotionnelles présentant la diversité des parcours de pêche axonais et les actions de la Fédération,
- l'acquisition puis la mise à disposition d'outils pédagogiques et/ou promotionnels tel qu'un simulateur de pêche, très apprécié lors des divers salons et manifestations,
- la création de cartes interactives des parcours de pêche, accessibles sur internet mais également déclinées pour les smartphones, permettrait une information immédiate du pêcheur "connecté".
- le développement de l'utilisation de l'outil "Seine Grandeur Nature", qui permettrait de diversifier les animations à destinations des cycles 2 et 3.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Création d'une plaquette institutionnelle (rôle et actions de la Fédération) à destination du grand public
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Création de vidéo(s) promotionnelle(s) (pêche, milieux aquatiques...) ► Acquisition d'un simulateur de pêche ► Création d'une application "Smartphone" répertoriant les parcours de pêche départementaux
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Proposer une carte interactive des parcours de pêche sur le site internet de la Fédération

Enfin, une autre piste consisterait à développer une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche départementaux. Préconisé à l'échelle nationale, elle doit être intégrée dans la réflexion concernant l'amélioration de la communication des SAPL envers les pêcheurs. La mise en place de panneaux signalétiques, respectant la charte graphique nationale, peut par ailleurs être éligible au subvention de la FNPF. Cette signalétique sur parcours pourra être complétée par une signalétique routière renvoyant aux principaux accès aux cours d'eau.

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche départementaux (limite des lots, nom des AAPPMA, affichege de points d'informations (RI...))
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Mettre en oeuvre une signalétique routière

1.4) Les partenaires

La FAPPMA, par la nature et la diversité de ses missions, dispose de nombreux partenaires : institutionnels, administratifs, associatifs, éducatifs, privés...etc.
L'objectif du SDDLP 02 est d'initier une dynamique de développement du loisir pêche départemental, notamment par le maintien et la multiplication de ses partenaires. Ainsi, les partenariat existants avec Décathlon (actions d'animations auprès du grand public), l'EPIDE de St-Quentin (actions de restauration et d'animation auprès de leurs résidents), GSM-Granulats (actions d'animations auprès des scolaires et des APN) ou naturAgora (actions d'animations pour tout type de public) doivent être maintenus.

Thématique transversale, la recherche et le maintien des différents partenariats peuvent être déclinés en divers "volets".

▪ Le volet animation

Les partenaires à rechercher doivent apporter leur expertise dans différents domaines :

• Educatif : en apportant leur soutien dans la conception du programme d'animation, des animations ou des outils pédagogiques, et en reconnaissant sa valeur éducative (agrément "Education Nationale").
Peuvent être concernés : les instituteurs, institutrices ou professeurs des différents établissements scolaires ayant participé à une action de sensibilisation à l'environnement, les responsables et animateurs de centres de loisirs, ou encore l'ensemble des structures éducatives touchant des publics particuliers tels que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en réinsertion professionnelle...
Les conseillers pédagogiques départementaux pourront également être sollicités, tout comme les "Maîtres Ressource" à l'Education au Développement Durable au sein du rectorat, le Conseil Départemental de l'Aisne[1] ou encore la Direction Départementale de la Cohésion Sociale[2].

• Privé : en apportant leur soutien, qu'il soit financier ou humain, pour accompagner les différentes actions de sensibilisation à l'environnement ou par la fourniture de matériel pédagogique.
Peuvent être concernés : les entreprises privées tels que les détaillants d'articles de pêche pour la fourniture de matériel d'animation, ou les grandes entreprises nationales dans le cadre de mécénat.

• Associatif : en apportant leur soutien dans le développement d'actions locales ou départementales.
Peuvent être concernés : l'ensemble des AAPPMA du département, mais également les associations proposant des actions d'Education à l'Environnement (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de l'Aisne[3], Conservatoire des Espaces Naturels[4]...) mais n'ayant pas de compétences particulières concernant les milieux aquatiques ou la pratique de la pêche.

• Institutionnel : en apportant leur soutien, technique ou financier, dans le développement des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques.
Peuvent être concernés : les Agences de l'Eau (AESN ou AEAP), la FNPF ou l'AR des Hauts de France, par l'accompagnement à la création de malles pédagogiques, à l'obtention de "labels" particuliers (par exemple être reconnu Relais Classe d'Eau par l'AESN) ou encore les différentes Communautés de Communes ou d'Agglomération du département... etc.

1 CD 02 : Conseil Départemental de l'Aisne (ex-CG : Conseil Général)
2 DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)
3 CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de l'Aisne
4 CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

1.4) Les Partenaires

	Action
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels* *Objectif 2* *Attirer de nouveaux publics* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Développement des partenariats envers le volet animation : - Rectorat d'Amiens & Maitres Ressources - Conseillers pédagogiques & établissements scolaires - Conseil Départemental de l'Aisne - DDCS - Mécénat d'entreprises privées - Structures d'Education à l'Environnement (CPIE, CEN, Maison du Parc d'Isles...) - AESN & AEAP - FNPF

▪ Le volet tourisme

Une collaboration étroite doit être entreprise avec l'Agence Aisne Tourisme (ex-Comité Départemental du Tourisme), qui "prépare et met en oeuvre la politique touristique du département" (art L.132-2).
Cette coopération pourrait concerner différents thèmes :

- la distribution des cartes de pêche au niveau de l'ensemble des Offices de Tourisme,
- l'identification puis la labellisation d'Hébergements Pêche,
- la création de partenariats spécifiques avec les parcs de loisirs nautiques du département,
- ...

Par ailleurs, une étude réalisée en 2015 et relative à la valorisation touristique de la pêche sur le lac de l'Ailette n'a pas pu aboutir du fait notamment d'un épisode exceptionnel de développement de cyanobactéries.
Il apparait primordial de renouer le dialogue avec le Syndicat Mixte de l'Ailette[1] pour envisager des suites à donner sur ce sujet, en gardant en tête qu'il s'agit du plus grand plan d'eau du département. La convention nationale entre la FNPF et les stations vertes (dont l'Ailette fait partie) pourraient être un élément déterminant.
Le plan d'eau de Monampteuil, sur lequel le SMA gère la base de loisirs Axo'Plage, pourrait être concerné par ce partenariat du fait de sa richesse halieutique. Des équipements (mise à l'eau notamment) apparaissent nécessaires.

	Action
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels* *Objectif 2* *Attirer de nouveaux publics* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Développement d'un partenariat envers le volet tourisme avec : - l'Agence Aisne Tourisme - le Syndicat Mixte de l'Ailette

▪ Le volet garderie

Outre la densification du réseau des GPP énoncée ci-dessus (cf p82), il apparait qu'un partenariat étroit avec les différents services de police de la pêche (avec notamment la planification de tournées de garderie communes aux différents services) permettrait d'améliorer l'efficacité lors des contrôles. En effet, la fonction de GPP souffre d'une image passéiste tronquée, et n'est parfois pas prise au sérieux par les contrevenants... Bien que surfaite, "la peur du Gendarme" permettrait d'assoir un petit peu plus la fonction de GPP auprès du grand public.

	Enjeu
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels* *Objectif 3* *Moderniser la pêche de loisirs*	► Développer les partenariats avec les services en charge de la Police de la Pêche : ONCFS, AFB, Brigade Verte, Gendarmerie...

1 SMA : Syndicat Mixte de l'Ailette

1.4) Les Partenaires

▪ Le volet communication

Ce volet primordial ne semble pas être assez pris en compte, en témoigne l'absence d'une stratégie de communication établie par la Fédération.
Par ailleurs, les différents partenaires institutionnels (Département, Région, Communautés de Communes ou d'Agglomération... etc) n'estiment pas (ou pas assez!) les différentes actions de restauration des milieux aquatiques menées jusque là, et ne communiquent que très peu sur le sujet.

Le premier travail à mener consiste donc à établir une stratégie de communication fédérale, tant auprès des partenaires institutionnels (par la mise en place d'un document de synthèse annuel par exemple, regroupant l'ensemble des actions menées au cours de l'année) qu'auprès de l'ensemble des adhérents (par exemple, en établissant un partenariat avec la presse départementale).

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Actions**
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Etablir une stratégie de communication fédérale ► Créer des plaquettes d'information à destination des différentes cibles : partenaires institutionnels et financiers, adhérents...
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Etablir un partenariat avec la presse départementale

▪ Le volet valorisation des parcours

Afin de mettre en avant les spécificités locales du département, certains partenariats pourraient être mis en oeuvre sur les parcours de pêche du département. Les communes paraissent être les interlocutrices prioritaires, tout comme les Communautés de Communes ou encore les Syndicats de rivières. Des contacts avec l'Union des Syndicats doivent être entrepris, cette dernière pouvant servir de relais auprès des syndicats qu'elle fédère.
Un rapprochement avec l'Agence Aisne Tourisme semble là aussi inéluctable.

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	**Actions**
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Développement d'un partenariat avec l'Agence Aisne Tourisme afin de valoriser les parcours de pêche ► Développement d'un partenariat avec les Communautés de Communes ou d'Agglomération du département, les communes, l'Union des Syndicat (relais) afin de valoriser les parcours de pêche
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	

1.5) Communication & Promotion

Comme évoqué au paragraphe précédent, le premier travail à mener consiste à établir une stratégie de communication fédérale, en ciblant les moyens de communication à mettre en oeuvre selon le public visé.
Il convient par la suite de s'appuyer sur les différents outils existants.

▪ Les outils existants à maintenir et à développer

Différents outils de communication sont déjà utilisés par la Fédération. Certains doivent toutefois être modernisés, afin de dynamiser l'image de la pêche dans le département.

• Les outils informatiques

- Le site internet : www.peche02.fr

Ce site a été transformé courant 2019 afin de le moderniser.

- La page Facebook : www.facebook.com/peche02

Elle permet un contact rapide et régulier avec les adhérents et doit être maintenue. En outre, les pêcheurs disposant d'une telle page sont informés régulièrement des missions effectuées par les salariés de la Fédération.

- Le site de vente de cartes de pêche : www.cartedepeche.fr

Outre le fait de pouvoir acquérir une carte de pêche à tout moment, ce site permet également d'accéder à de nombreuses informations concernant la pratique de la pêche.

• Les documents

- Le dépliant pêche et le guide des parcours de pêche

Distribués gratuitement à l'ensemble des adhérents, ils permettent un accès rapide et aisé à la réglementation en vigueur dans le département. En outre, c'est un outil pratique pour faciliter la tâche du pêcheur qui souhaite choisir son secteur de pêche, avoir accès à la règlementation, connaître les parcours départementaux réciprocitaires...
Par ailleurs, ce sont deux outils de promotion du loisirs pêche départemental, appréciés lors des différentes manifestations (concours, salons, journées de sensibilisation... etc).

- Le bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

Attendu et apprécié par de nombreux adhérents, il semble parfois manquer de lisibilité pour les différents lecteurs.

▪ Les perspectives d'amélioration

• Les outils informatiques

- Le site internet : www.peche02.fr

Un nouveau site a été proposé par la FNPF et a été développé par la FDAAPPMA 02 courant 2019.
Par ailleurs, nous envisageons de créer (soit sur un site spécifique soit, si cela est réalisable, sur une page spécifique au site internet de la Fédération) une cartographie interactive de l'ensemble des lots de pêche départementaux. Cette dernière doit être consultable en ligne (mais également via un smartphone) afin d'avoir accès à l'ensemble des parcours de pêche en temps réel et dès qu'une "connexion" le permet.

- La page Facebook : www.facebook.com/peche02

Une formation à destination des SAPL pourrait être mise en oeuvre (création de page, programmation des publications...) afin que chaque AAPPMA du département soit capable de communiquer sur ses actions via les réseaux sociaux.

- Le site de vente de cartes de pêche : www.cartedepeche.fr

Encore peu utilisé par les AAPPMA, une formation à destination des SAPL permettrait peut être aux AAPPMA de s'accaparer un petit mieux l'outil.

- Création d'une (ou plusieurs) vidéo(s) de promotion (du département, des différents parcours, des actions de la Fédération...) : Le but serait de présenter la diversité des milieux du département, afin d'en faire une destination attrayante pour le tourisme pêche. Cette vidéo serait disponible sur le site de la Fédération, mais pourrait venir agrémenter les stands de la Fédération lors de manifestations. Il pourrait être co-financé avec différents partenaires (touristique, halieutique, ...) ou réalisé en partenariat (l'UFBSN dispose d'un drône).

1.5) Communication & Promotion

	Actions
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	► Développer un nouveau site internet pour la Fédération ► Disposer d'une cartographie interactive de l'ensemble des parcours de pêche départementaux (ordinateur et smartphone)
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Proposer une formation aux AAPPMA sur la création et l'animation d'une page facebook ► Proposer une formation relative à l'intendance du site : www.cartedepeche.fr
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Promouvoir la pêche, les milieux aquatiques et les milieux naturels du département via une ou plusieurs vidéos

• Les documents

Outre le maintien et l'actualisation des documents existants (Dépliant Pêche, Guide des parcours de pêche et Bulletin d'Information différents documents de promotion pourraient être mis en place afin de dynamiser ou faire connaître la Fédération et son pôle animation.

- Plaquettes d'informations : il est envisageable de créer, selon une charte graphique à définir, une plaquette par type d'action engagée par la Fédération. Une plaquette présentant les missions générales de la Fédération, une plaquette présentant les actions de restauration de milieux, une autre présentant les animations à destination des différents publics...etc.

Ces documents seraient mis à disposition des AAPPMA, au sein du réseau de dépositaires agréés, mais également mis à disposition lors des différentes manifestations (concours, salons...etc).

- Plaquettes "espèces" : Qu'elles soient emblématiques du département ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, de nombreuses espèces animales semblent méconnues des pêcheurs. Un petit atlas des espèces (poissons, insectes, crustacés, mollusques ou végétaux), sous forme de fiches téléchargeables sur le site de la Fédération mais également imprimé sous forme de petit livret, pourrait être mis en place afin de sensibiliser les pêcheurs et plus généralement le grand public sur certaines espèces et leur répartition au sein du département. Ce travail pourrait être mené en partenariat avec d'autres associations du département (CPIE, Syndicat de rivières, MNO...etc).

- Guide annuel ou biannuel des sorties pêche et milieux aquatiques : Conscient de notre faiblesse en terme de promotion du loisir pêche, la création annuelle ou biannuelle d'un guide recensant l'ensemble des animations proposées par la Fédération permettrait de rectifier cette carence.

	Actions
Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	► Maintenir les éditions papier du "Dépliant Pêche" et du "Guide des parcours de pêche" ► Restructuration (contenu, graphisme, ...) du Bulletin d'Information
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	► Edition de différentes plaquettes d'informations : - Le rôle et les missions de la Fédération - Les actions de restauration (frayère, continuité écologique...) - Les animations (thématiques, publics...) - Les espèces de poissons - Atlas des espèces du département (poissons, insectes...)
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	► Edition d'un guide annuel ou biannuel des sorties pêche et milieux aquatiques à destination des différents publics visés

2) Attente des adhérents

2.1) Les AAPPMA

Dans le cadre de l'établissement du SDDLP 02, la Fédération a créée au cours de l'année 2018 un questionnaire à destination de l'ensemble de ses AAPPMA adhérentes. De nombreux points ont été évoqués comme les données générales, les baux de pêche, la signalétique...
Un bilan synthétique est présenté ci-dessous. Il reprend l'ensemble des rubriques abordéees dans le questionnaire.

▪ **Données générales**

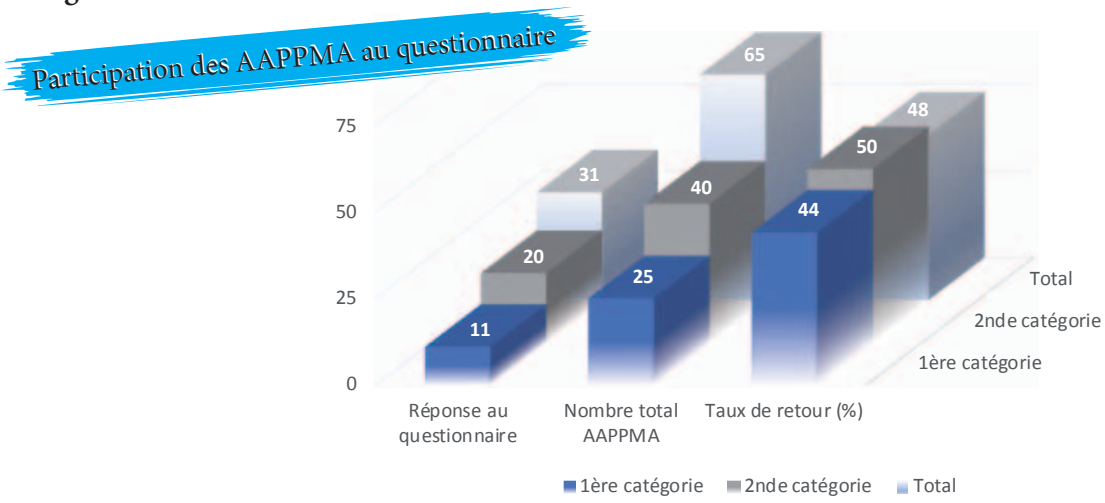

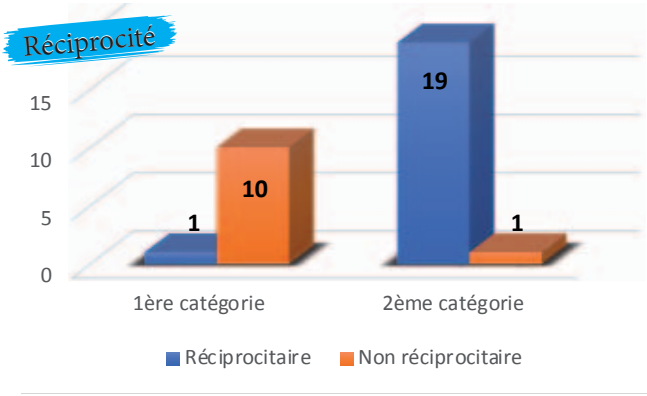

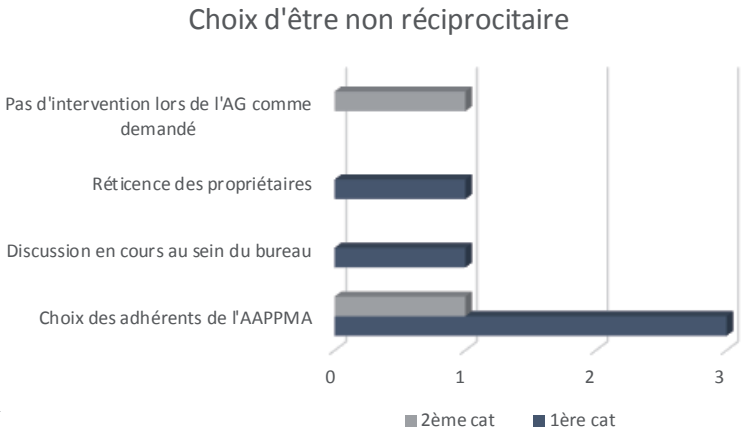

▪ **Baux de pêche**

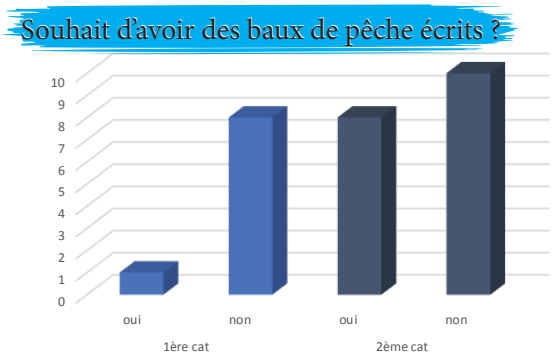

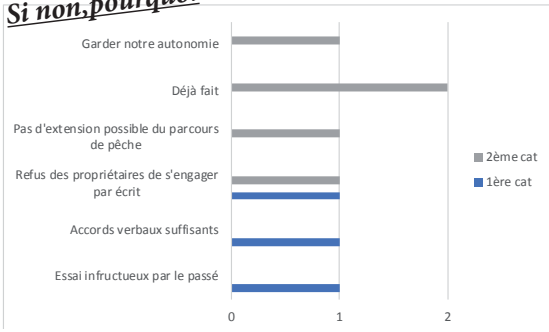

▪ Signalétique

Présence de panneaux signalétiques sur le parcours ? (début et fin de parcours, secteur «No-kill»...)

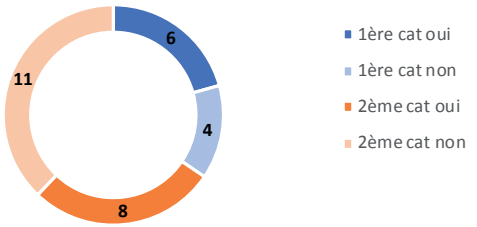

Si non, pourquoi ?

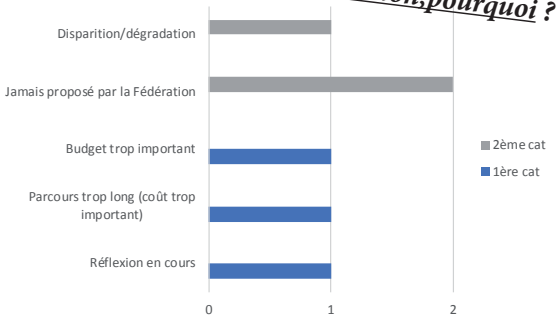

Présence de panneaux informatifs sur le parcours ? (règlement, cartographie...)

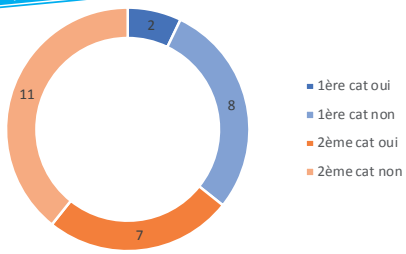

Si non, pourquoi ?

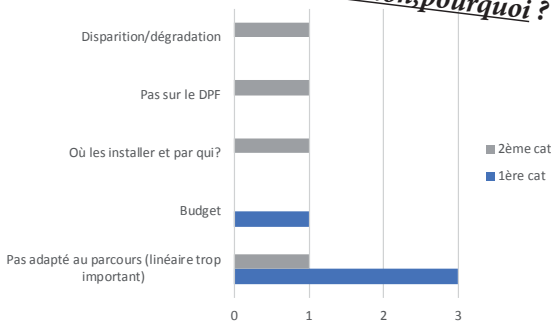

Souhaiteriez-vous une telle signalétique ?

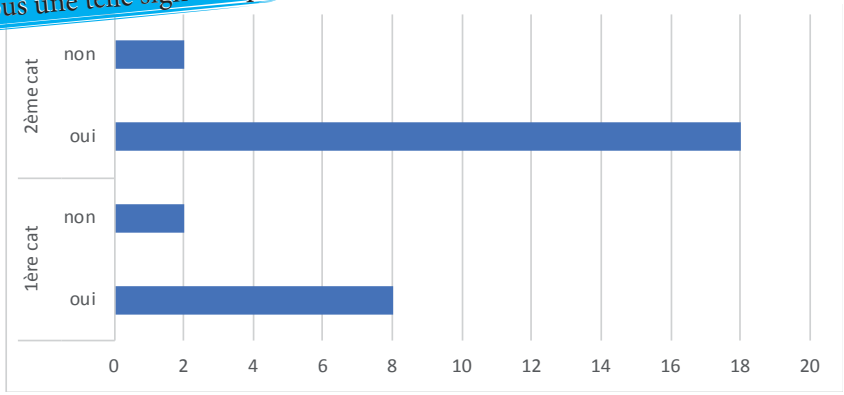

▪ Formation

Participation à une ou plusieurs journées de formation

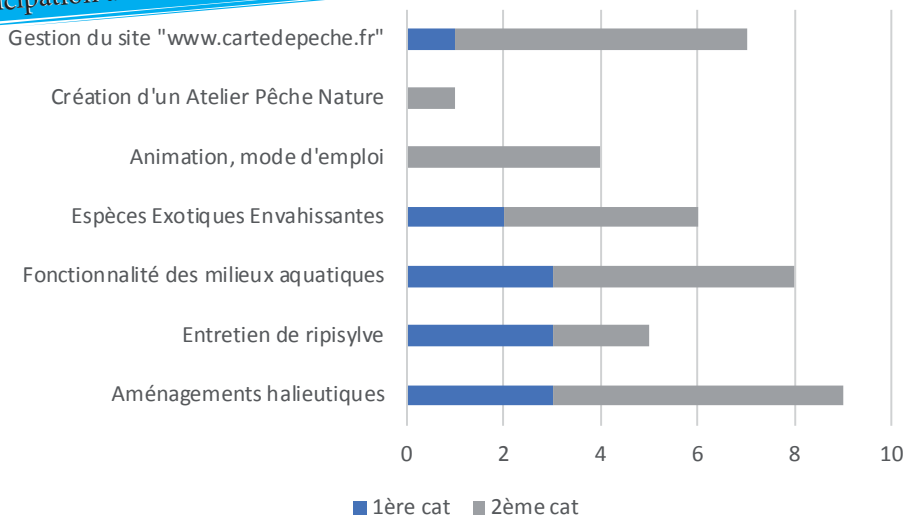

Autres suggestions :

- ► Nettoyage des berges
- ► Défense du droit de pêche

2.1) Les AAPPMA

▪ Aménagements halieutiques

Aménagements halieutiques souhaités

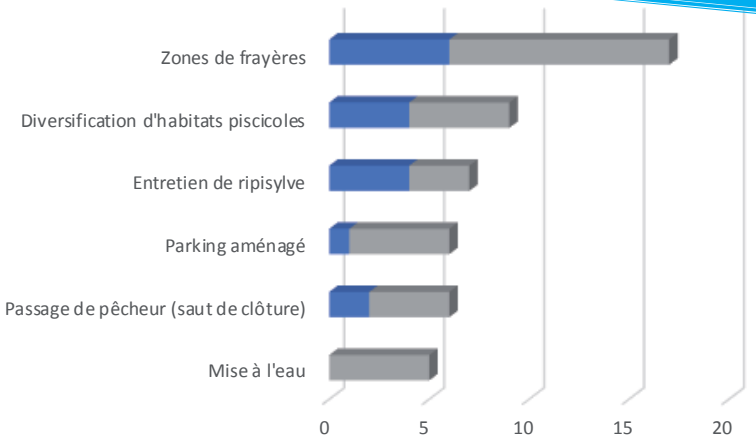

Autres suggestions :

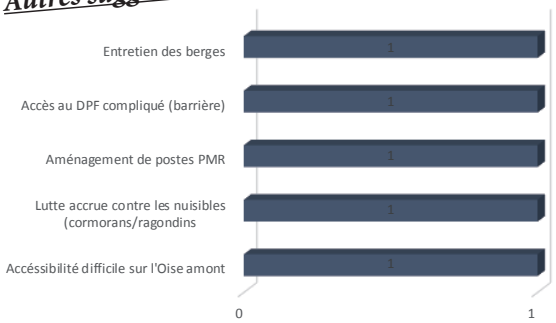

▪ Pratique du loisir pêche

Techniques de pêche pratiquées sur vos lots

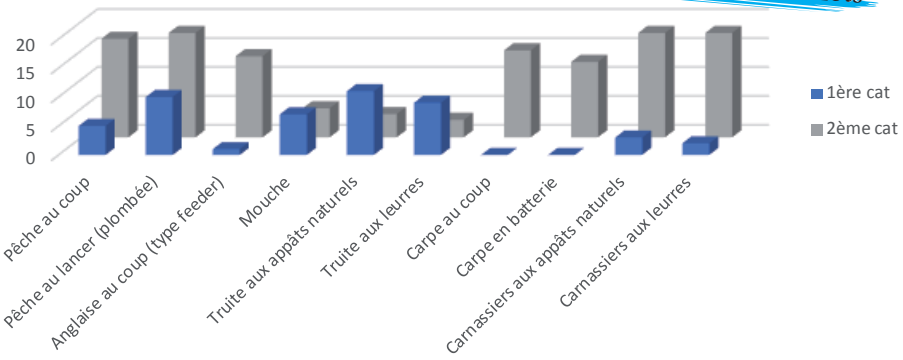

Poissons les plus recherchés sur vos lots

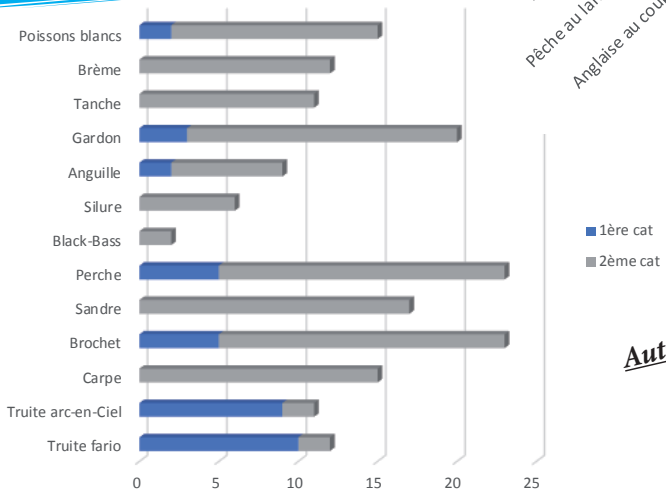

Autres suggestions :

Vairon
Omble
Omble chevalier
Poisson-chat

▪ Effectifs AAPPMA

Souhaiteriez-vous gagner des adhérents ?

Si non,pourquoi ?

► Pression de pêche largement suffisante (AAPPMA réciprocitaire)
► Parcours trop petit compte tenu de la pression de pêche

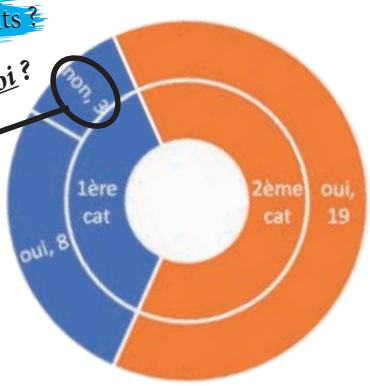

Souhaiteriez-vous accueillir des touristes ?

► Pas utile
► Non respect du règlement intérieur par les touristes

Si non,pourquoi ?

► Pas d'hébergement à proximité

2.1) Les AAPPMA

Travaillez-vous avec une structure d'hébergement ?

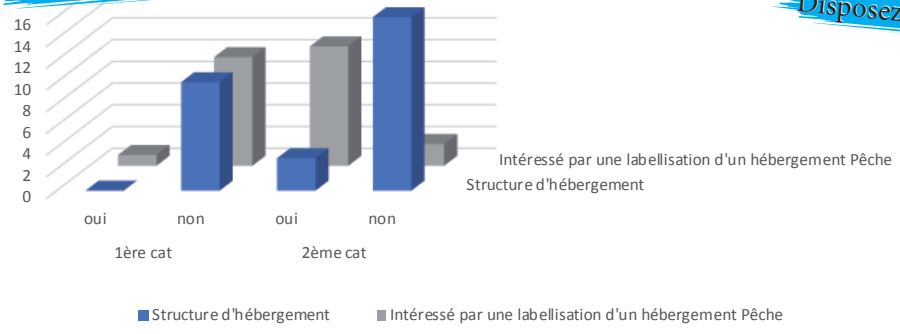

Disposez-vous d'un dépositaire spécifique à l'AAPPMA ?

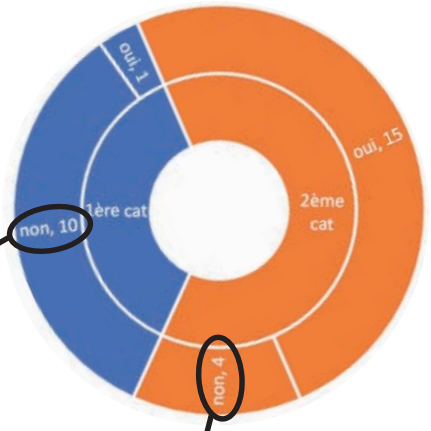

Si non,pourquoi ?

- Pas adapté à la structure
- Pas eu l'occasion
- Abandon du dépositaire
- Pas d'équipement informatique

Si non,pourquoi ?

- Plus de commerce à proximité des lots de pêche

Disposez-vous d'un interface AAPPMA sur le site www.cartedepeche.fr ?

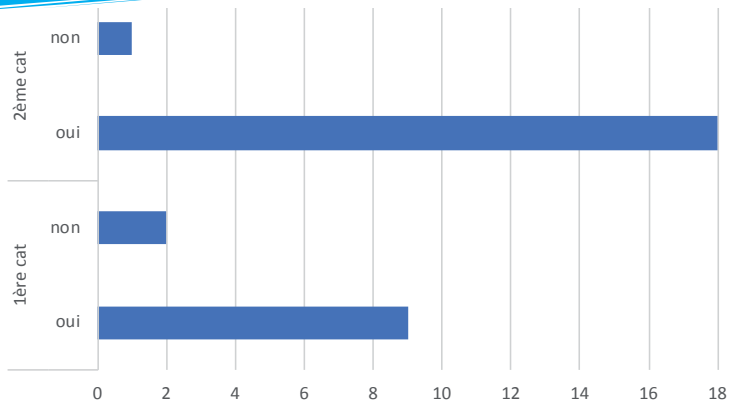

▪ Communication

Disposez-vous d'une page dédiée (site internet, Facebook...) ?

Si non,pourquoi ?

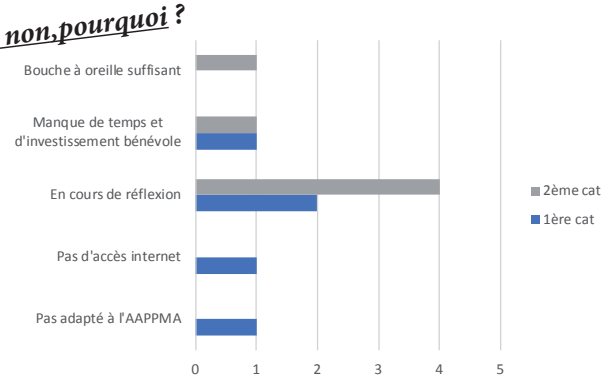

2.1) Les AAPPMA

Utilisez-vous les fonctionnalités du site www.cartedepeche.fr ?

Si non,pourquoi ?

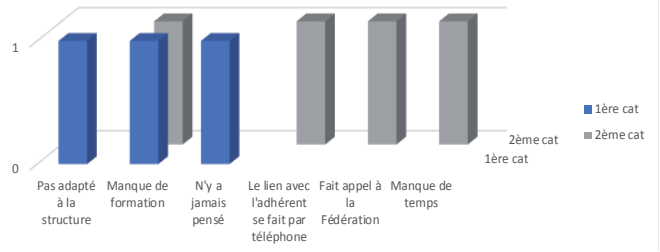

Souhaiteriez-vous être formé à l'utilisation du site www.cartedepeche.fr ?

Si non,pourquoi ?

► Pas adapté à la structure
► Prise en main simple, pas besoin

Si non,pourquoi ?

► Déjà fait !

Distribuez-vous des documents à vos adhérents ?

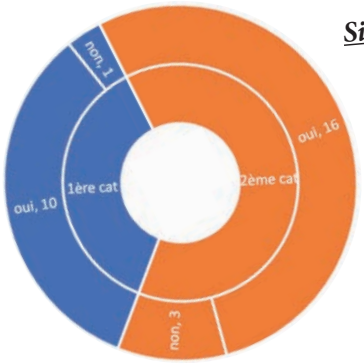

Si non,pourquoi ?

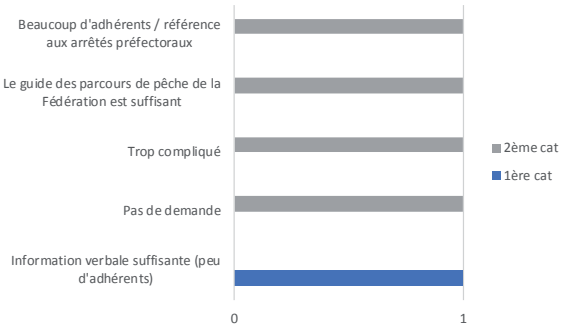

Par quels moyens informez-vous vos adhérents ?

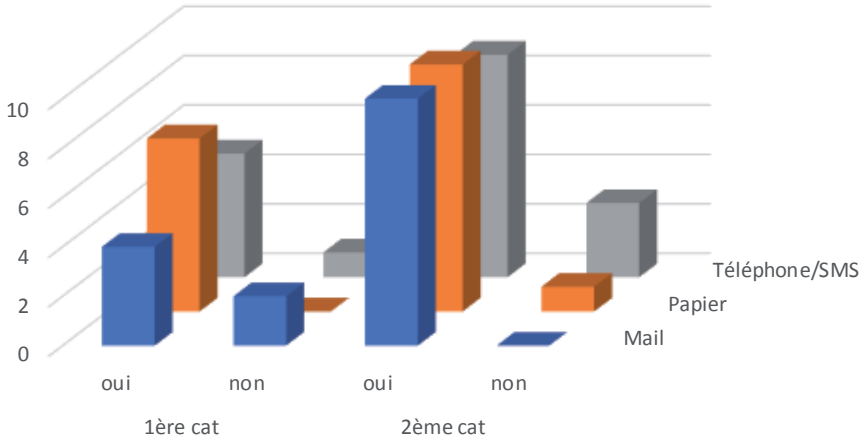

▪ **Evènements AAPPMA**

Organisez-vous des manifestations ?

► Trop d'incivilités
► Manque de temps
► Manque de bénévoles

Si non,pourquoi ?

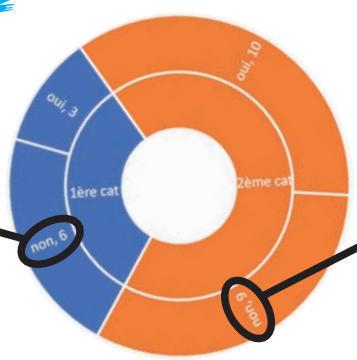

► Manque de bénévoles
► Pas de succès lors des précédentes éditions

Si non,pourquoi ?

Souhaiteriez-vous organiser des manifestations ?

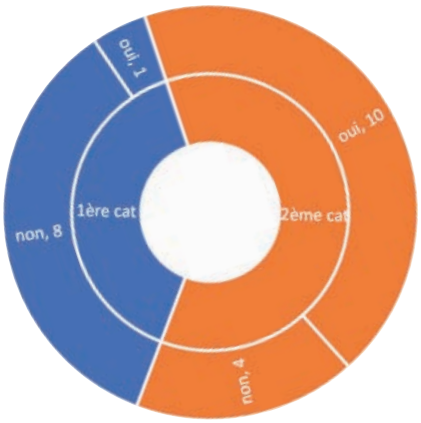

Organisez-vous des journées d'initiation pêche ou de découverte des milieux aquatiques à destination des enfants dans votre AAPPMA ?

Si non,pourquoi ?

► Trop de responsabilités
► Pas eu l'occasion
► Parcours peu adapté
► Pas d'enfant dans l'effectif de l'AAPPMA
► Pas d'APN au sein de l'AAPPMA

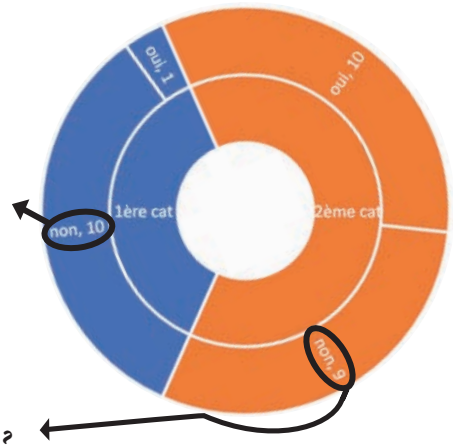

Si non,pourquoi ?

► Manque de temps
► A réfléchir

Souhaiteriez-vous organiser une telle manifestation ?

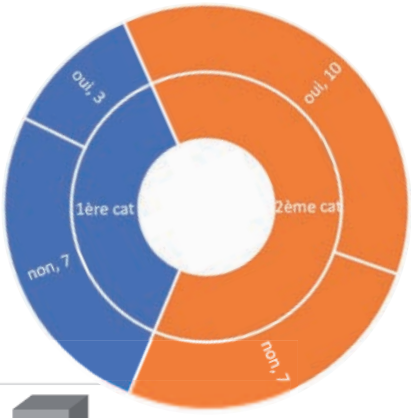

Si non,pourquoi ?

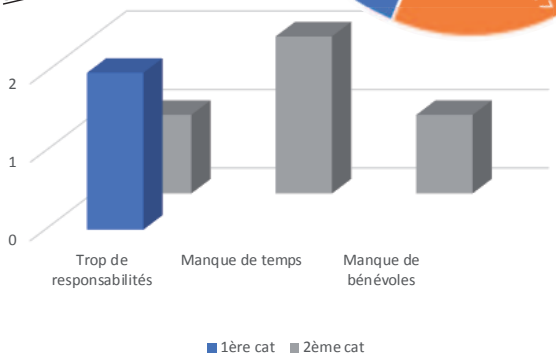

2.1) Les AAPPMA

▪ Rempoissonnement

Intérêts des rempoissonnements

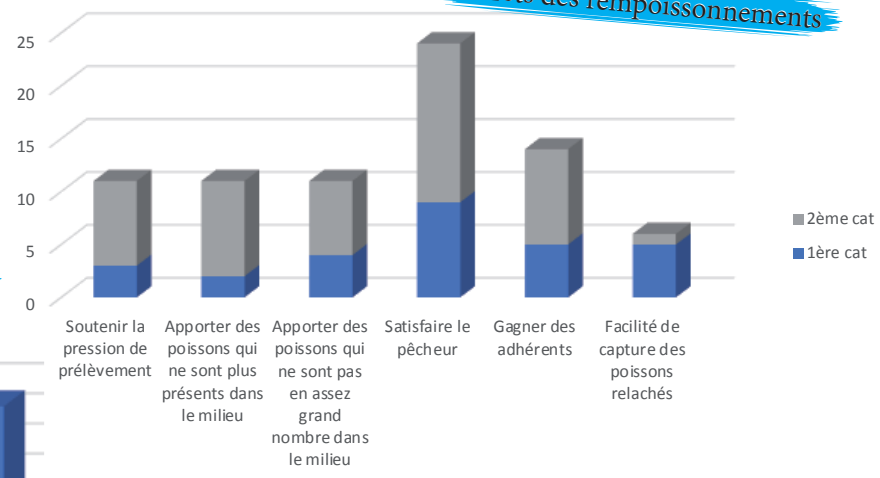

Pensez-vous que si l'AAPPMA rempoissonnait moins elle aurait moins d'adhérents ?

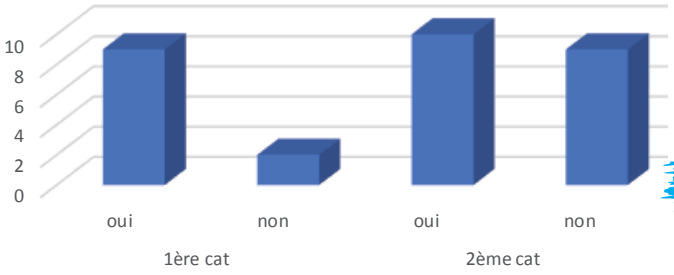

Pensez-vous qu'il existe des alternatives ?

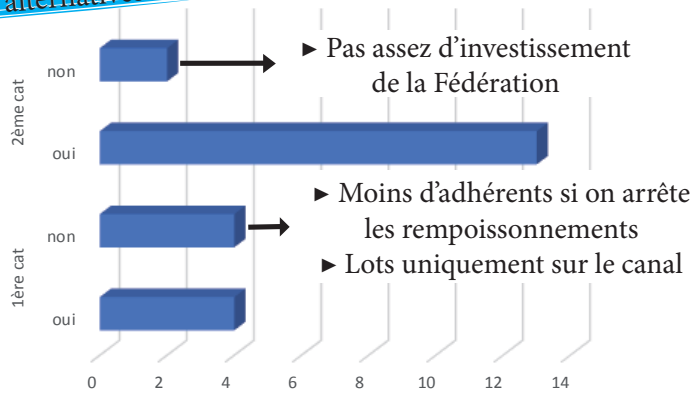

▪ Garderie

Disposez-vous d'un GPP ?

Si non, pourquoi ?

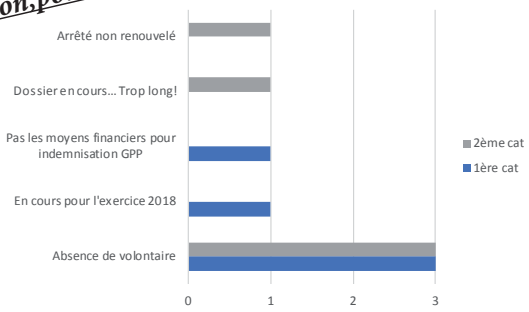

Qui effectue la garderie sur vos lots ?

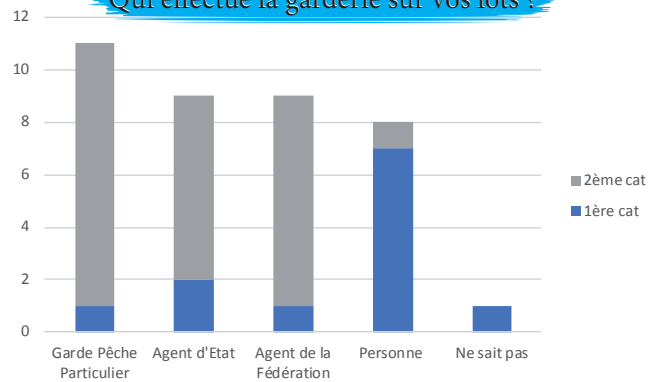

Que souhaiteriez-vous améliorer ?

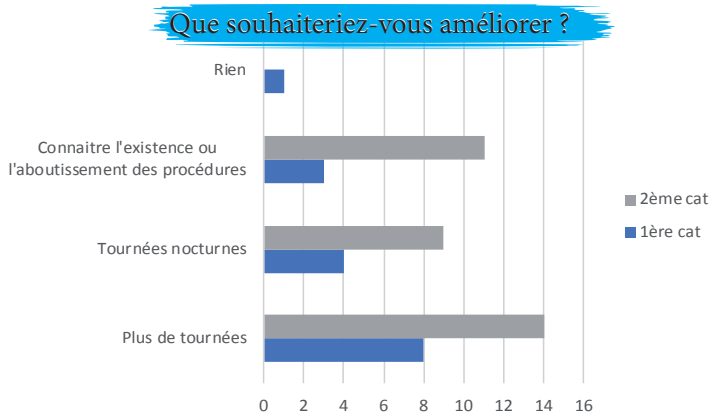

Possédez-vous un règlement intérieur ?

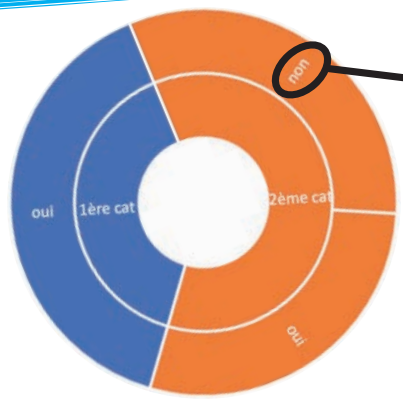

Si non,pourquoi ?

- ► Arrêté Préfectoral suffisant
- ► Pas besoin
- ► Jamais mis en place
- ► A créer !

▪ Offre et variété de pêche

Quel(s) type(s) de parcours souhaiteriez-vous ?

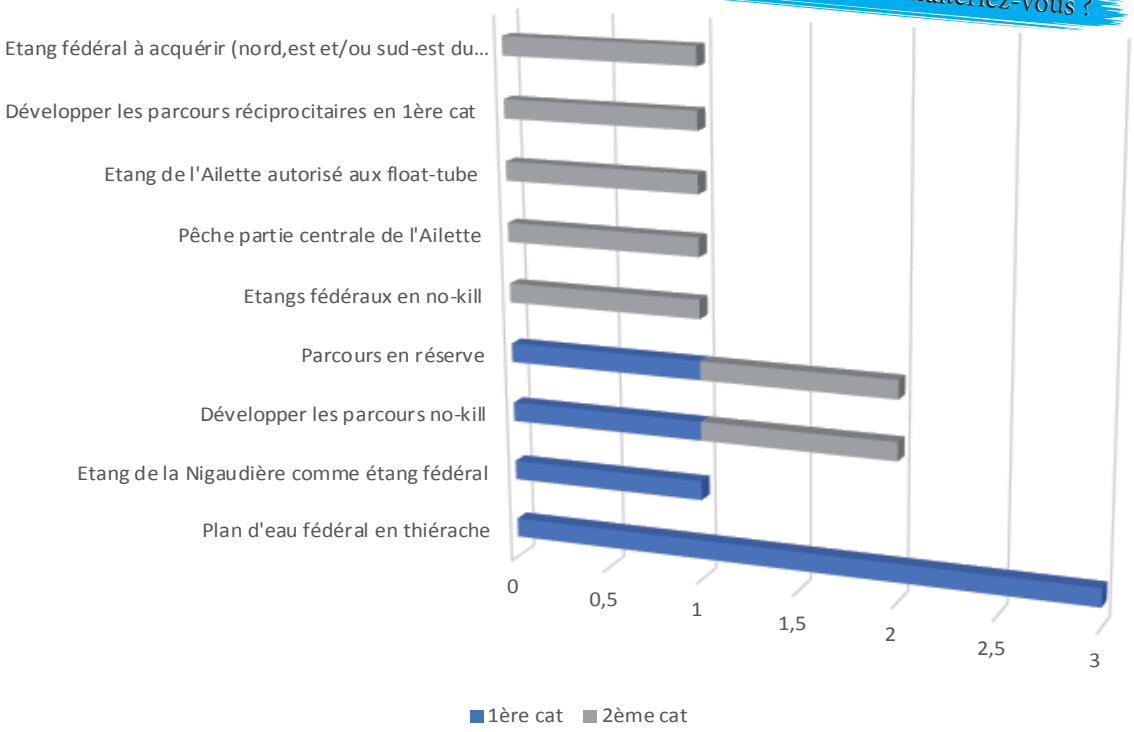

▪ Attentes spécifiques

En terme d'accéssibilité

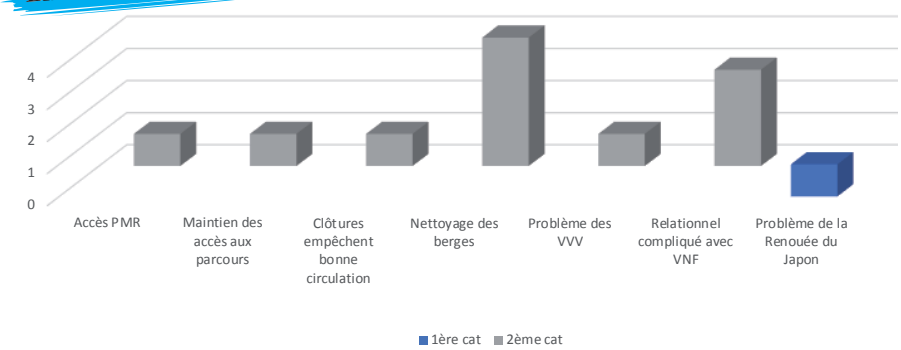

En terme de mise à l'eau

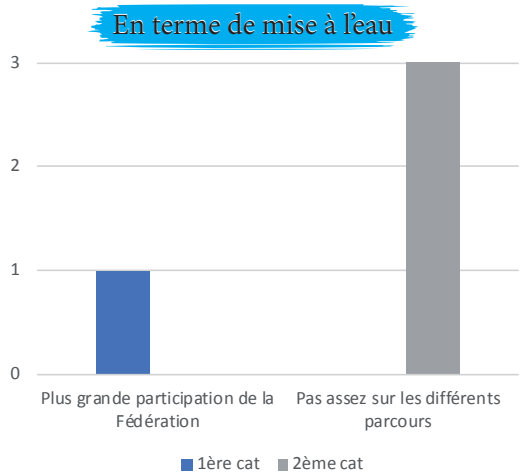

2.1) Les AAPPMA

En terme de parcours « plan d'eau »

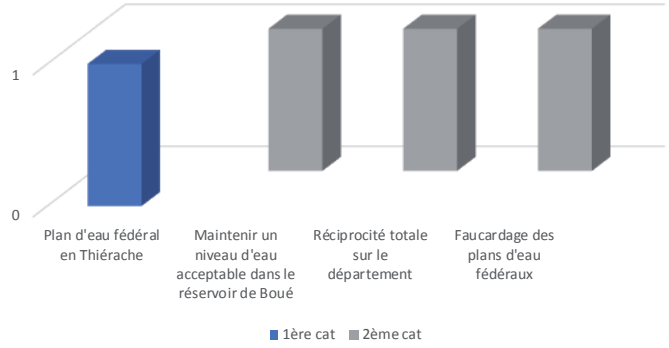

En terme de distribution de cartes

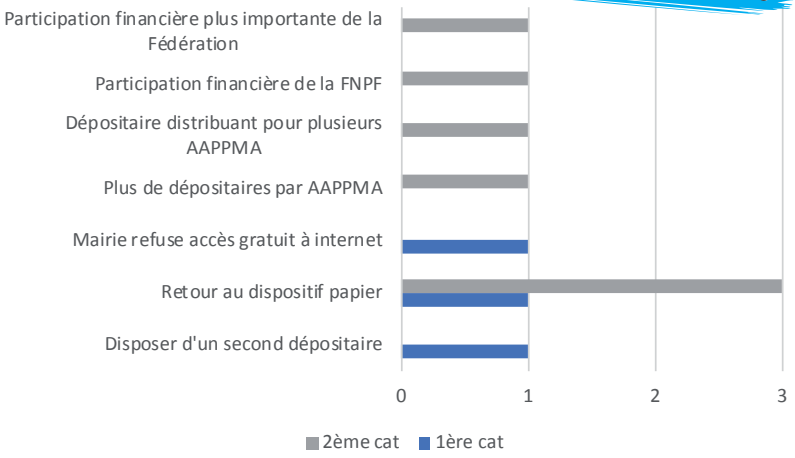

En terme de parcours « rivières »

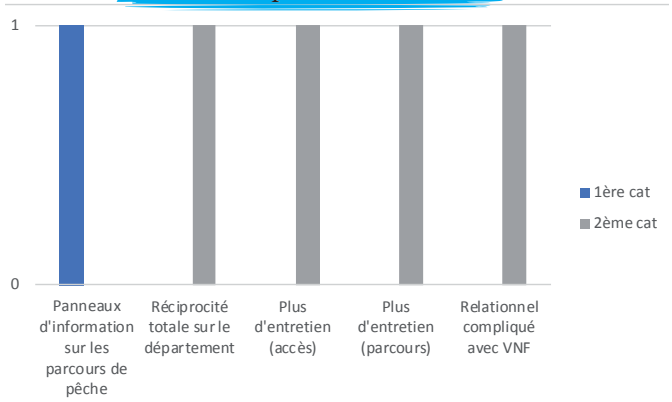

En terme de relation avec la Fédération

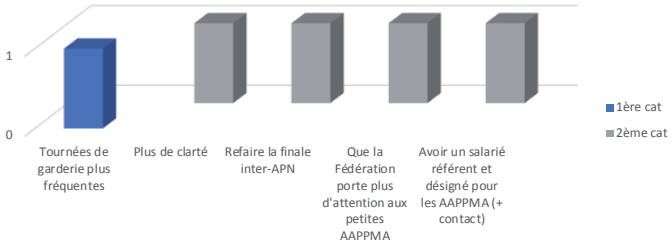

Propositions des AAPPMA

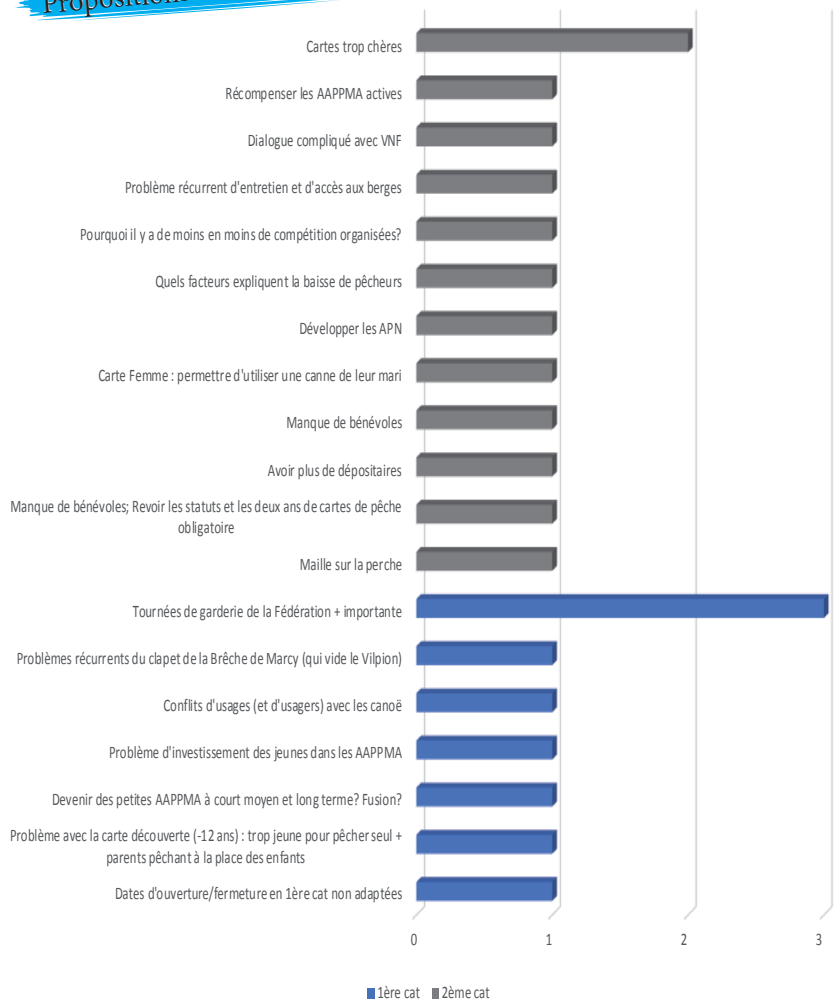

▪ **Les perspectives d'amélioration**

Le questionnaire a permis de préciser les attentes des AAPPMA. Certaines carences ont également pu être mises en évidence, telles qu'une méconnaissance concernant la domanialité des cours d'eau ou des confusions en matière de police de la pêche et police de l'eau... etc. La création d'un guide technique (évoqué dans un précédent paragraphe), permettrait d'accompagner les dirigeants d'AAPPMA dans leurs différentes missions statutaires ou dans la connaissance de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Les techniques les plus utilisées semblent être la pêche des carnassiers (aux leurres ou aux appâts naturels), la pêche au coup (à la canne ou au moulinet) et la pêche de la carpe (au coup ou en batterie), ce qui correspond aux poissons recherchés tels que le brochet, le sandre ou la perche, puis les gardons et autres poissons blancs, et enfin les carpes. La mise en place de parcours spécifiques concernant ces espèces ou ces techniques semble être un axe de développement judicieux.

La pérennisation des lots de pêche du domaine privé, par l'établissement de baux de pêche écrits, ne semble pas être une priorité alors qu'il s'agit d'un axe majeur de stabilité des parcours associatifs (notamment dans le nord du département).

De nombreux enjeux sont transversaux aux trois objectifs fixés initialement. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Mise en place d'une signalétique départementale sur les parcours de pêche : délimitation amont/aval des lots, secteurs "No-kill", règlement intérieur des AAPPMA... ► Aménagements halieutiques sur les parcours de pêche : frayères, diversification d'habitats ► Aménagements des parcours de pêche : entretien de ripisylve, parking aménagé, saut de clôtures, mise à l'eau... ► Mise en place de parcours spécifique : Parcours no-kill, parcours fédéral ► Acquisition de nouveaux parcours : acquisition d'un plan d'eau fédéral dans le nord du département (secteur thiérache)
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Participation à des journées de formation ou "journées techniques" : utilisation du site "www.cartedepeche.fr", création et animation d'une page facebook, fonctionnalité des milieux aquatiques, aménagements halieutiques, espèces exotiques envahissantes... ► Connaitre plus précisément certaines actions fédérales : garderie, animation... ► Evolution souhaitée du système de distribution de cartes de pêche : dépositaires pouvant délivrer plusieurs AAPPMA, implantation dans des secteurs orphelins... ► Maintenir les éditions papier du "Dépliant Pêche" et du "Guide des parcours de pêche"
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Organisation de manifestations en partenariat avec les AAPPMA : initiation ou perfectionnement à une technique de pêche spécifique, fonctionnement d'un milieu aquatique, intérêt des aménagements halieutiques... ► Création d'un guide technique à destination des AAPPMA ► Développement de parcours labellisés ou spécifiques (leurres, float-tube, no-kill, carpodrome, ...) ► Pérennisation des lots de pêche par l'établissement de baux écrits

2.2) Les pêcheurs

Dans le cadre de l'établissement du SDDLP 02, la Fédération a créée au cours de l'année 2018 un questionnaire à destination de l'ensemble de ses pêcheurs. Une version en ligne ainsi qu'une version papier ont été établies afin de nous permettre de mieux cerner les attentes des pêcheurs officiant dans le département.
Plus de 450 pêcheurs (soit un petit peu plus de 3% de l'effectif total) ont ainsi pu donner leur point de vue sur la pratique du loisir, les milieux et la qualité des parcours...
Un bilan synthétique est présenté ci-dessous. Il reprendra l'ensemble des rubriques abordéees dans le questionnaire.

▪ Données générales

Département dans lequel vous avez pris votre carte de pêche

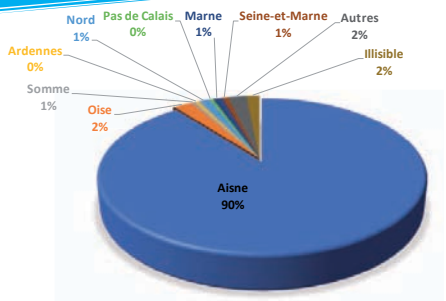

Classe d'âge

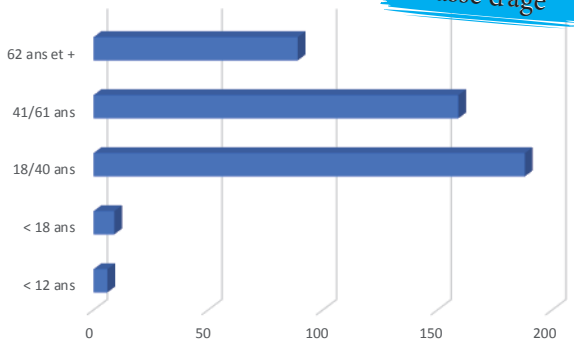

Sexe

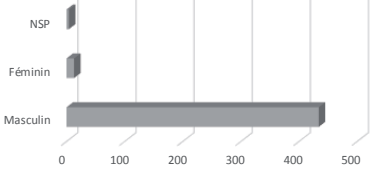

Type de carte de pêche

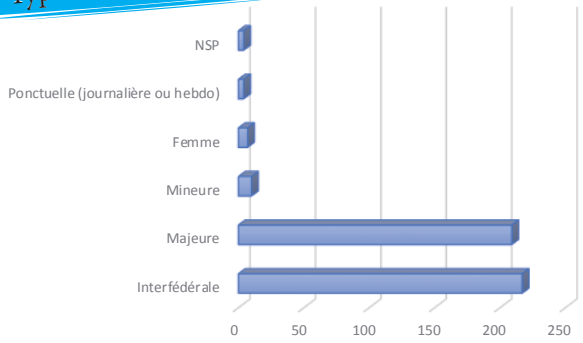

Type de dépositaire

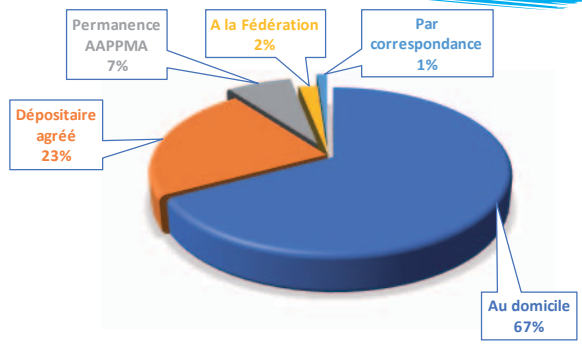

▪ Investissement associatif

Conseil d'Administration

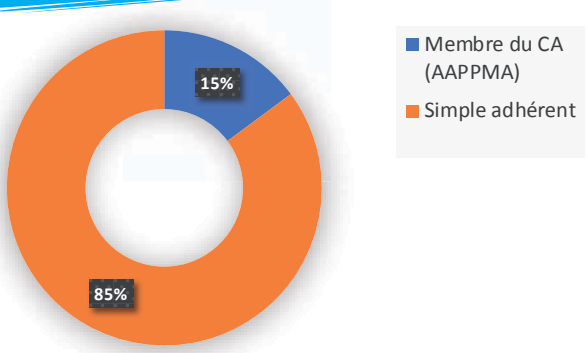

Participation à la vie de l'AAPPMA

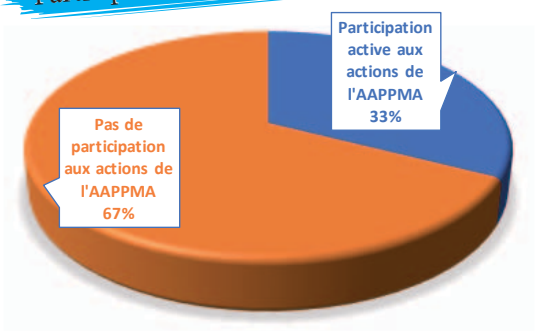

2.2) Les pêcheurs

Communication avec les adhérents

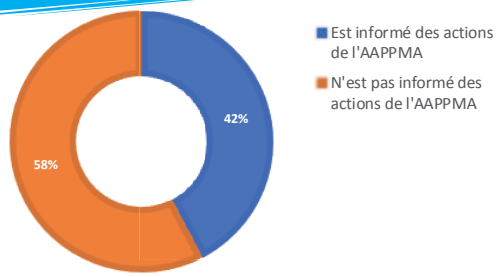

& Moyens de communication

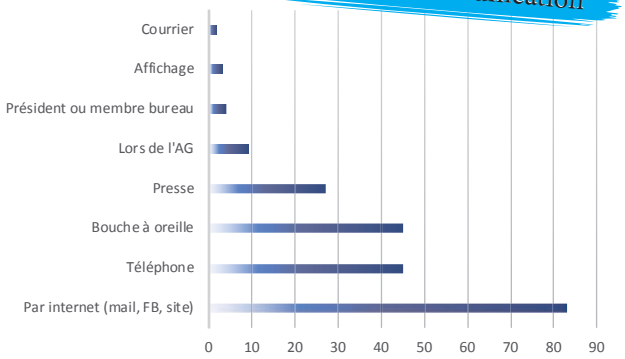

▪ Pratique du loisir pêche

Fréquence annuelle des sorties « pêche »

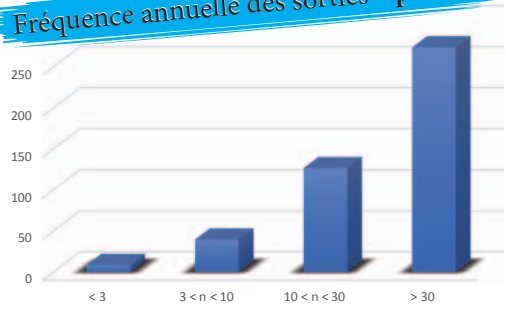

« Mode » de pêche pratiqué

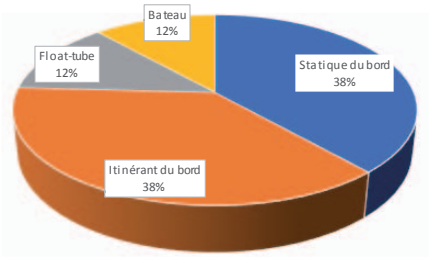

Affiliation à un Club

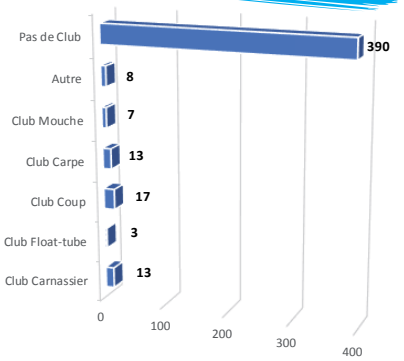

Techniques de pêche pratiquées

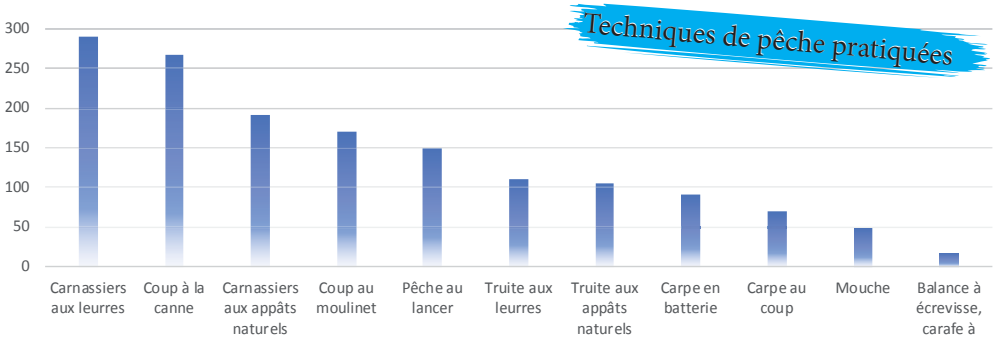

Poissons les plus recherchés

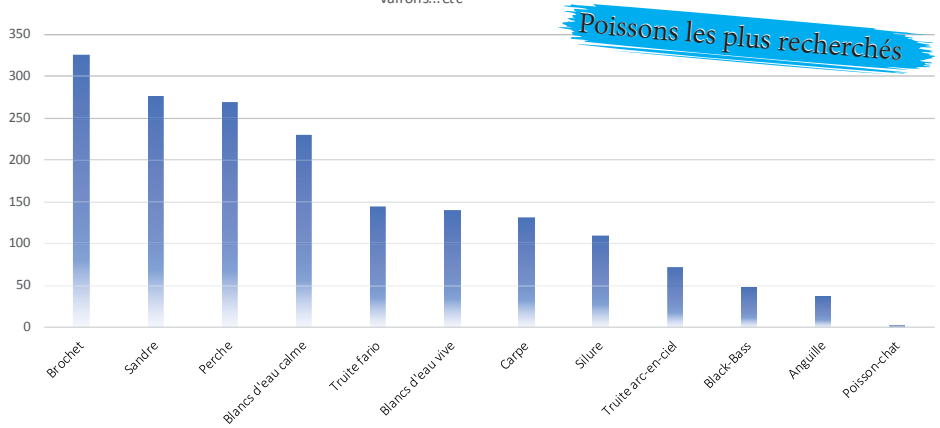

Hiérarchisation selon les pêcheurs...

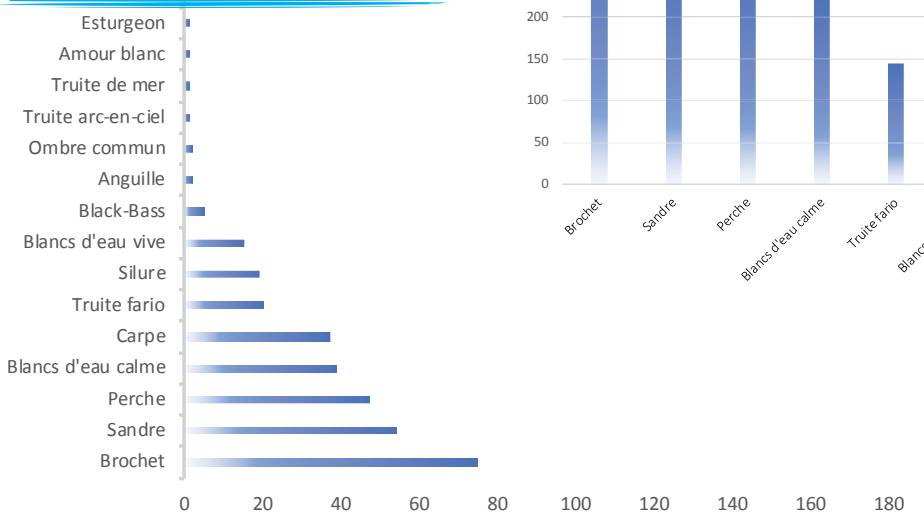

2.2) Les pêcheurs

▪ Milieux et loisir pêche

Parcours associatif (géré par une AAPPMA)

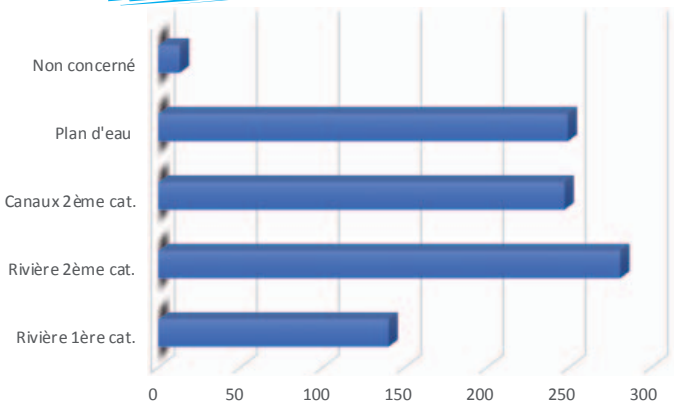

Secteur géographique concerné

Parcours privé (non géré par une AAPPMA)

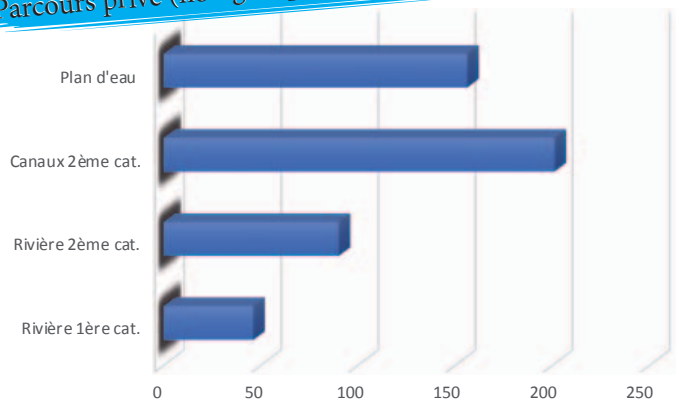

Secteur géographique concerné

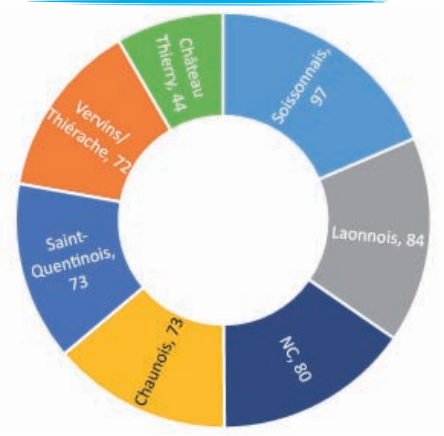

▪ Qualité des parcours

Accessibilité aux parcours

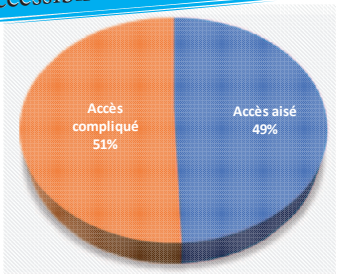

Causes du manque d'accessibilité

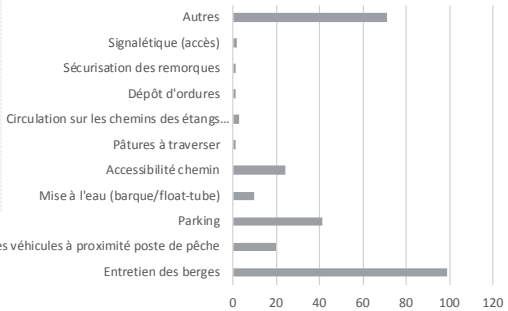

Satisfaction vis-à-vis des ressources piscicoles

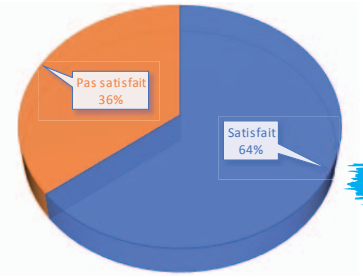

Causes insatisfaction

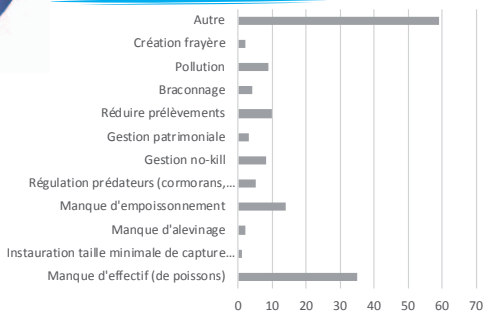

Attentes des pêcheurs

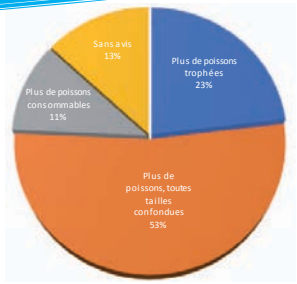

Axes d'amélioration envisagés

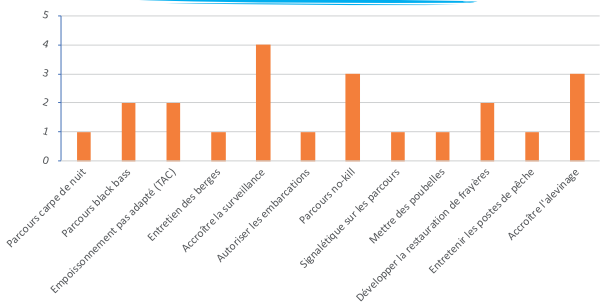

▪ Offre et variété de pêche

► ***Parcours « Découverte »*** : Pour l'initiation à la pêche, parcours de petite taille permettant un accès aisé du public et une prise de poissons rapide (poissons surdensitaires).

► ***Parcours « Famille »*** : Pour l'initiation et le perfectionnement à la pêche, le parcours doit proposer une gamme d'activités pour les accompagnants des pêcheurs (coin pique-nique, jeux pour les enfants...etc).

► ***Parcours « Passion »*** : Pour des pêcheurs confirmés ou spécialisés, le parcours doit être géré de manière patrimoniale (remise à l'eau des poissons ou prélèvements très limités et aucun rempoissonnement).

Type de parcours attendus

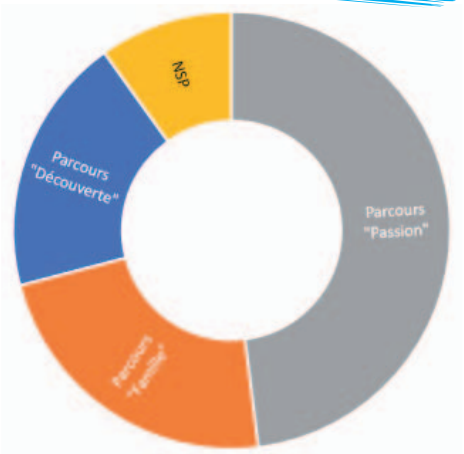

Autres parcours

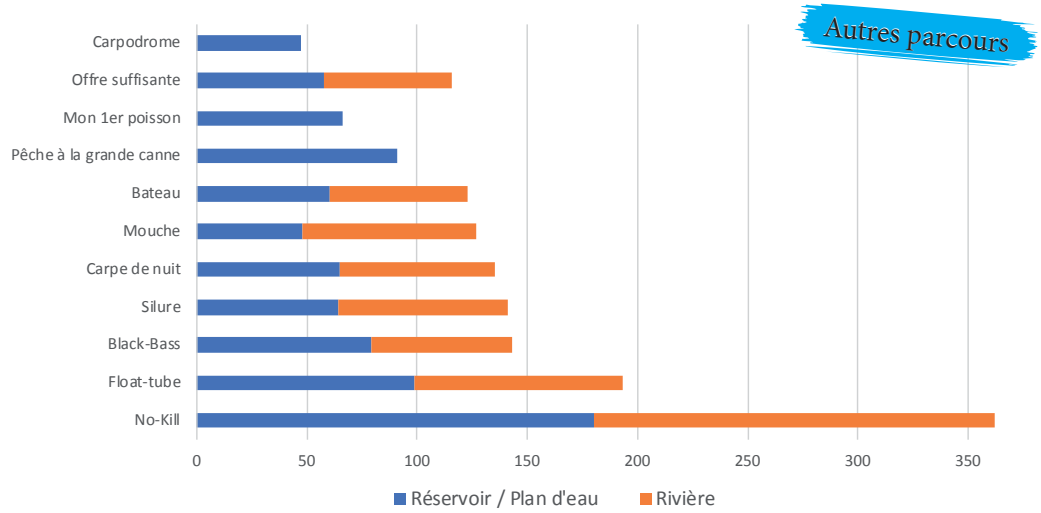

▪ Attentes spécifiques

En terme d'accessibilité

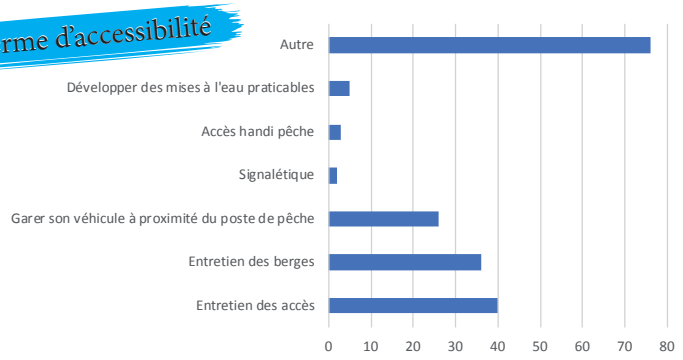

En terme de mise à l'eau

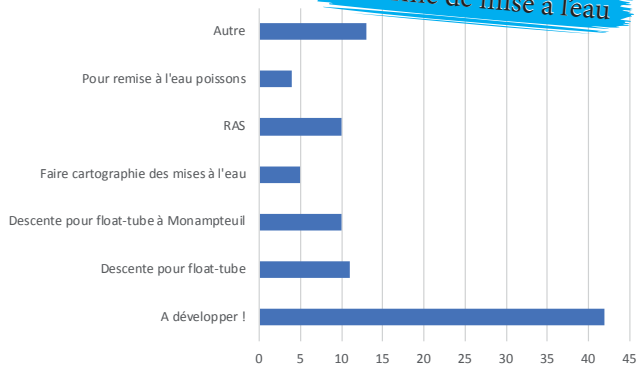

En terme de distribution/acquisition de cartes de pêche

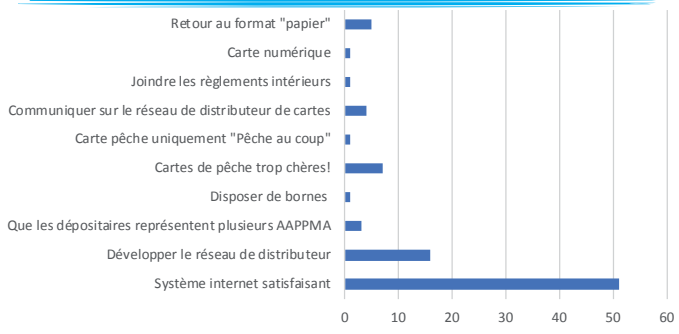

2.2) Les pêcheurs

Plans d'eau fédéraux et gestion liée

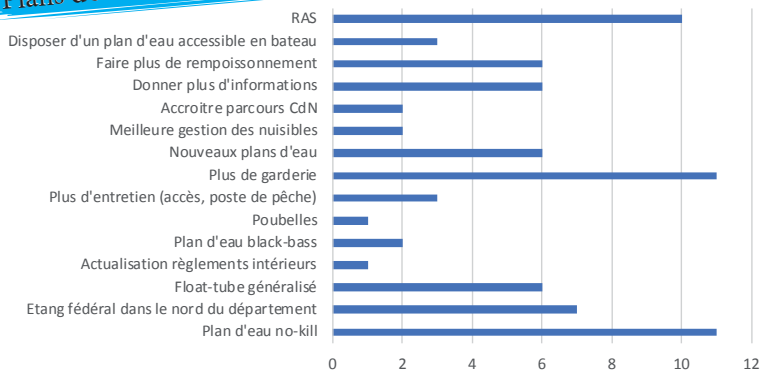

Rivières de 1ère catégorie piscicole

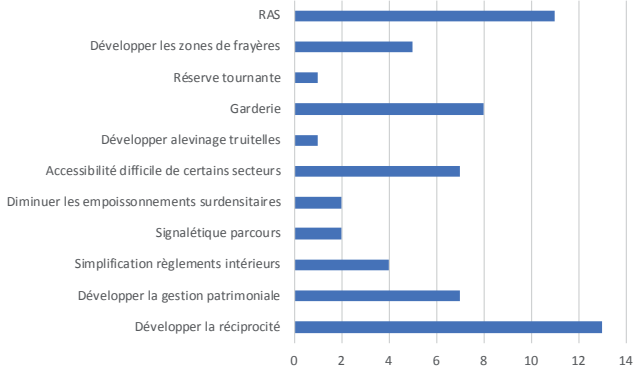

Rivières de 2ème catégorie piscicole

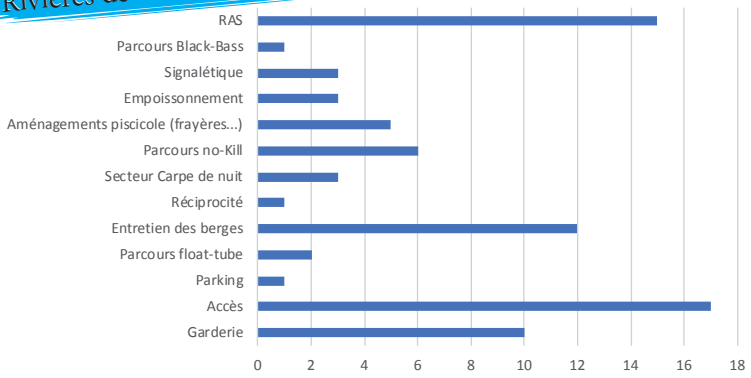

Canaux de 2ème catégorie piscicole

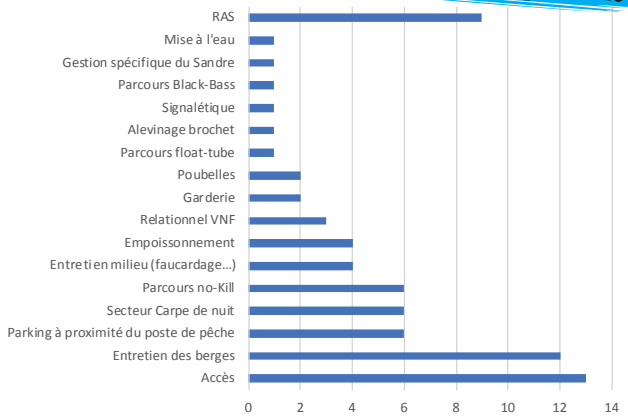

Parcours « Float-Tube »

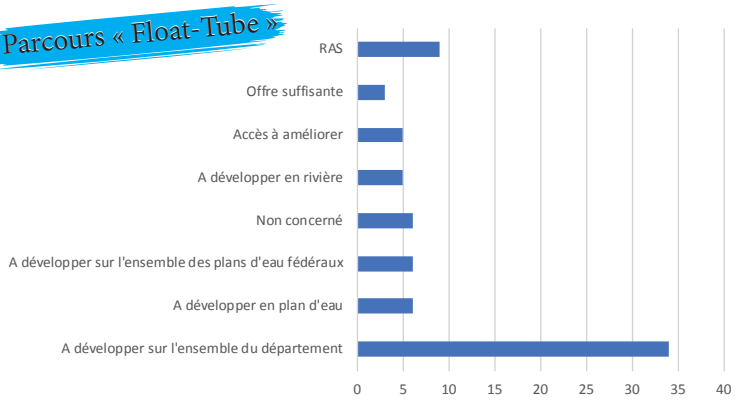

Parcours « No-Kill »

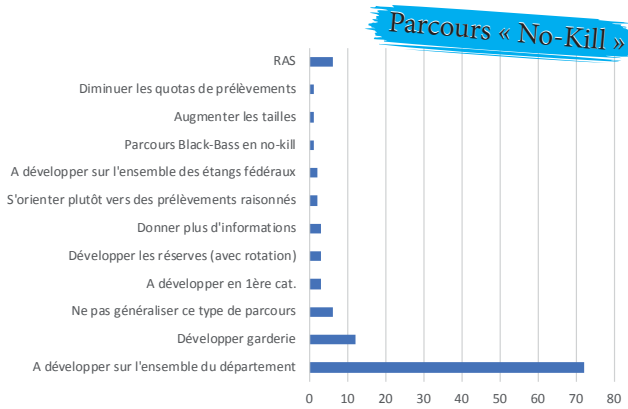

Parcours « Carpe de nuit »

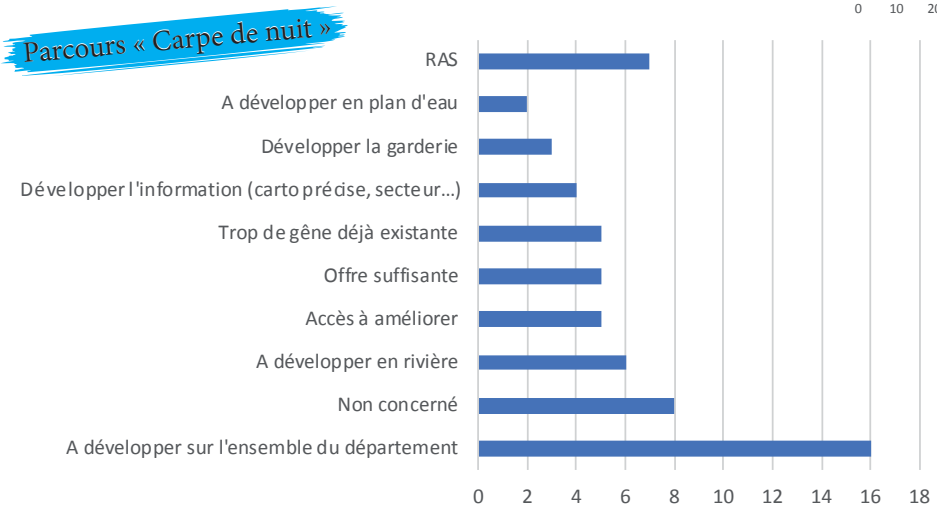

2.2) Les pêcheurs

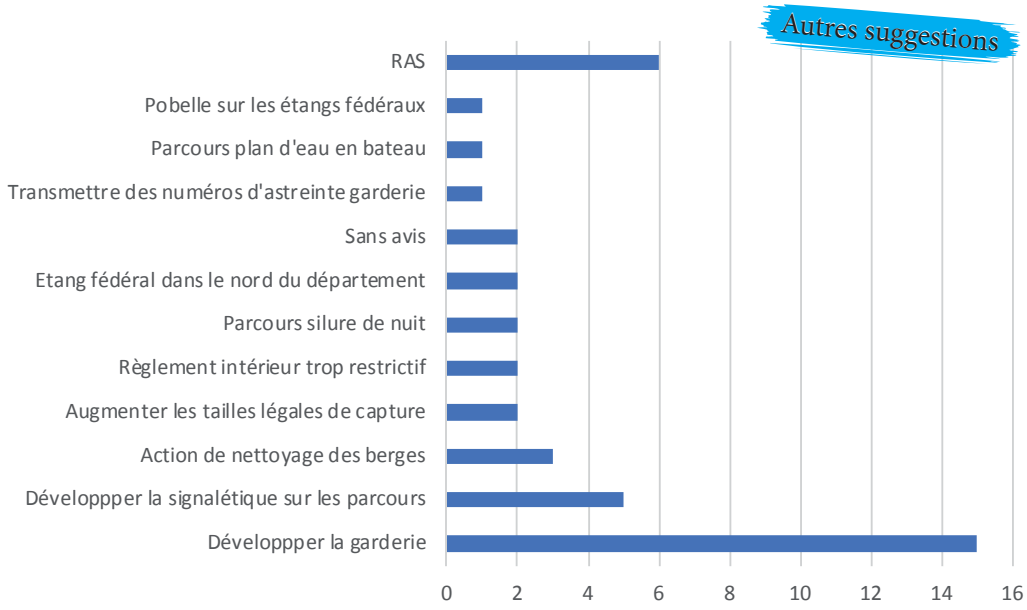

- **Initiation & Formation**

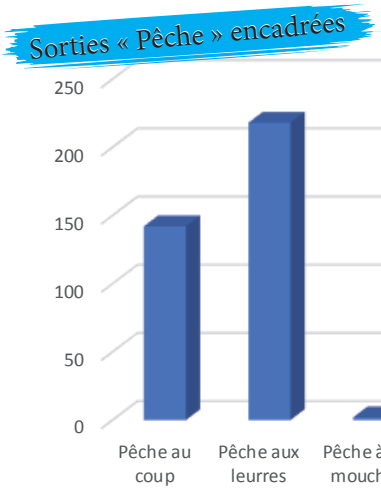

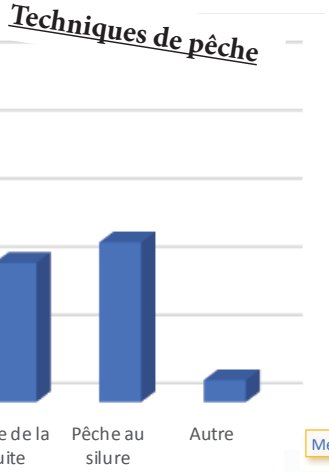

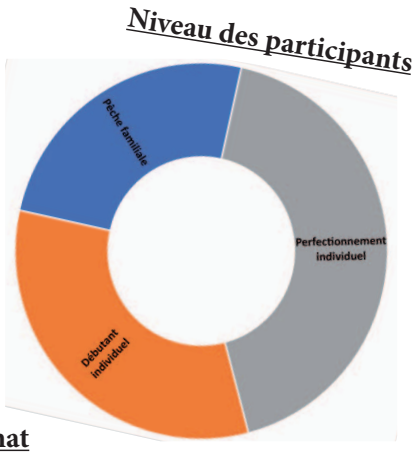

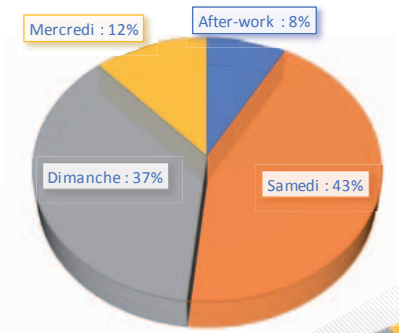

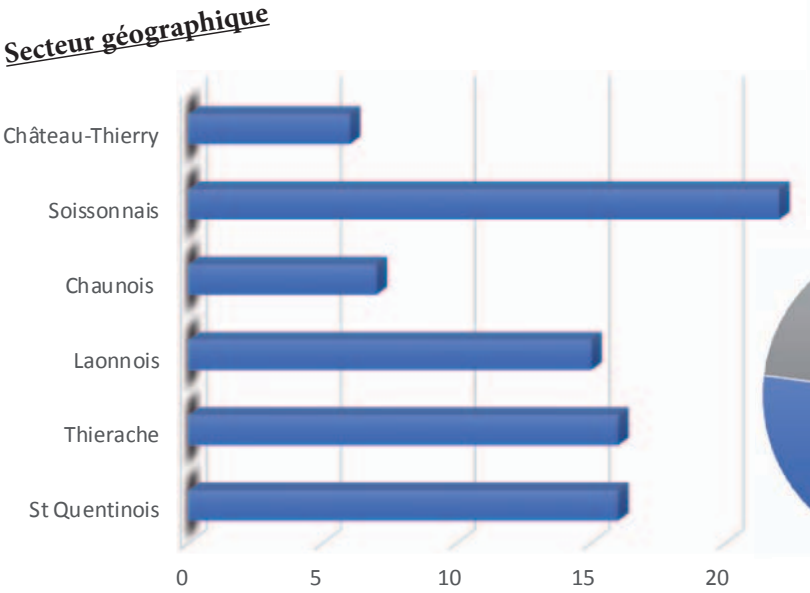

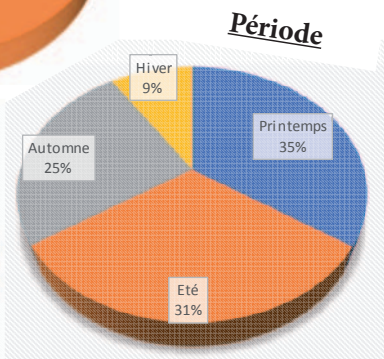

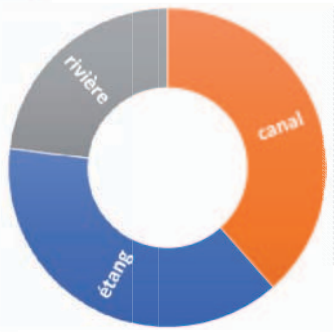

2.2) Les pêcheurs

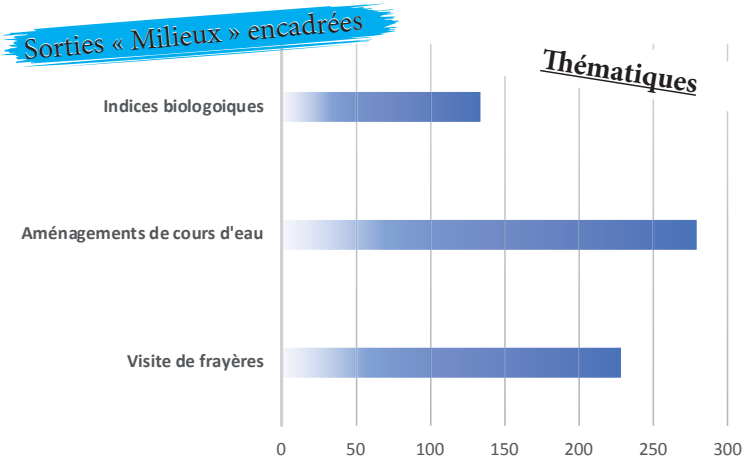

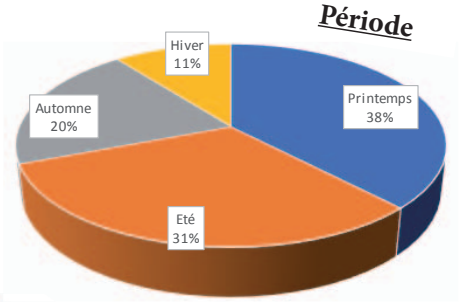

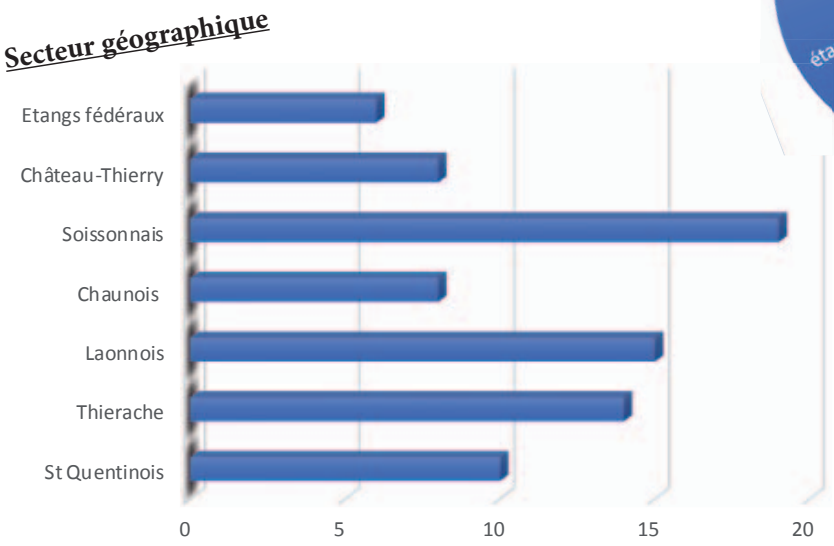

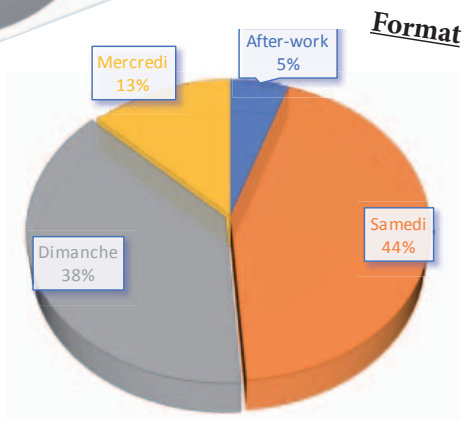

▪ Information & Communication

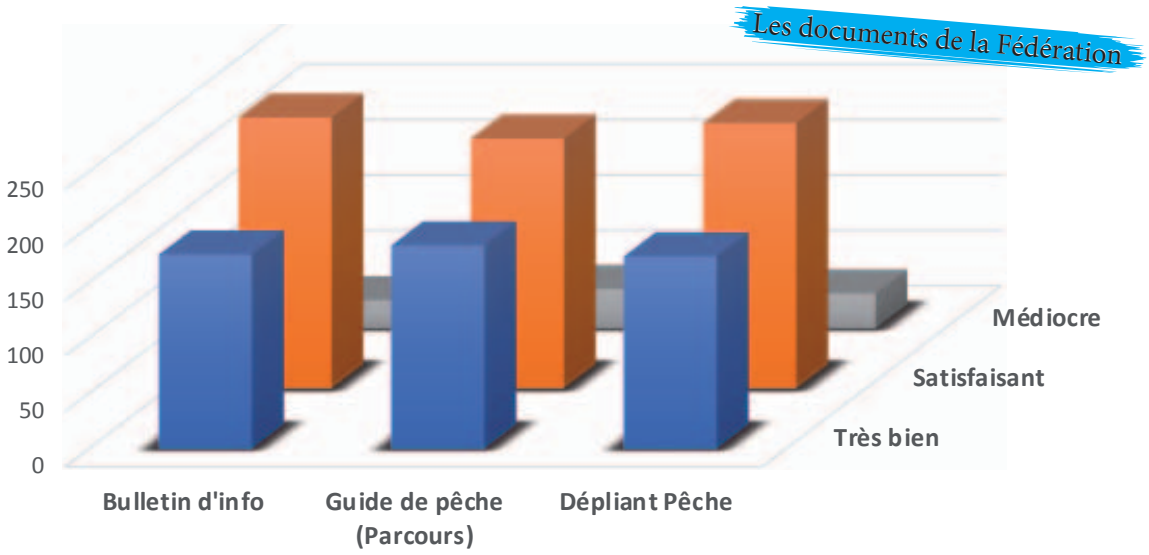

Axes d'amélioration Bulletin d'information

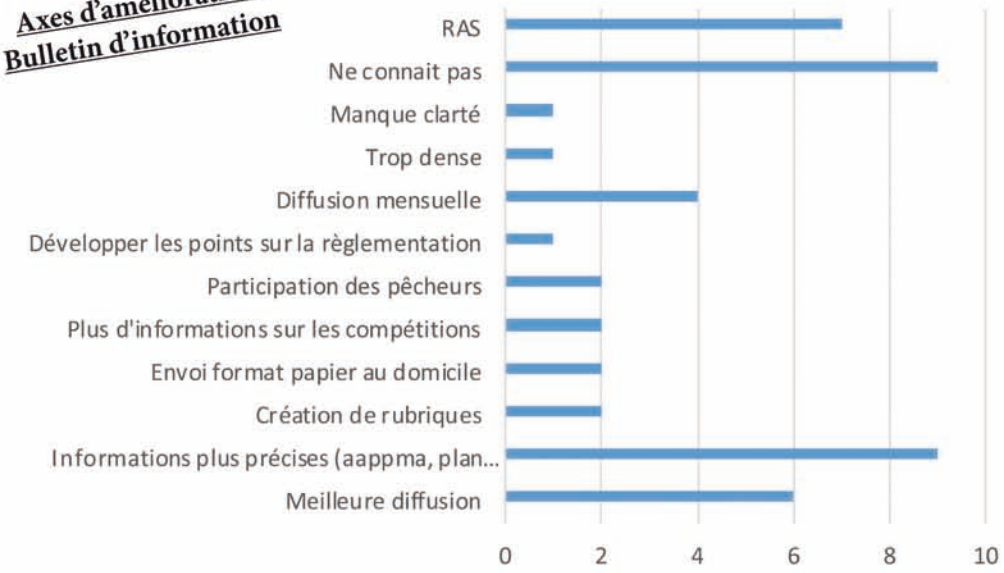

Axes d'amélioration Guide de Pêche (Parcours)

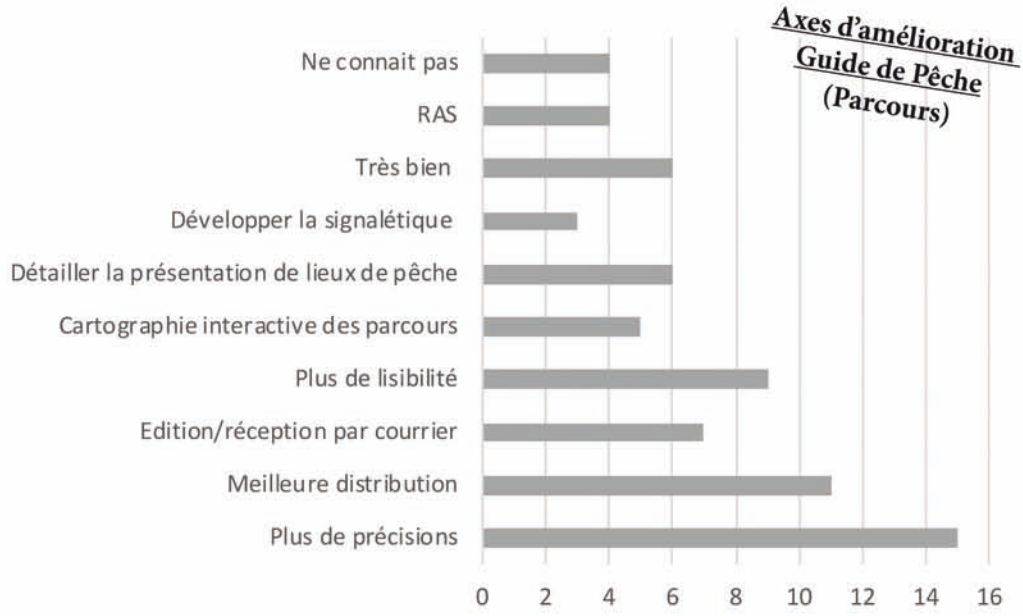

Axes d'amélioration Dépliant Pêche

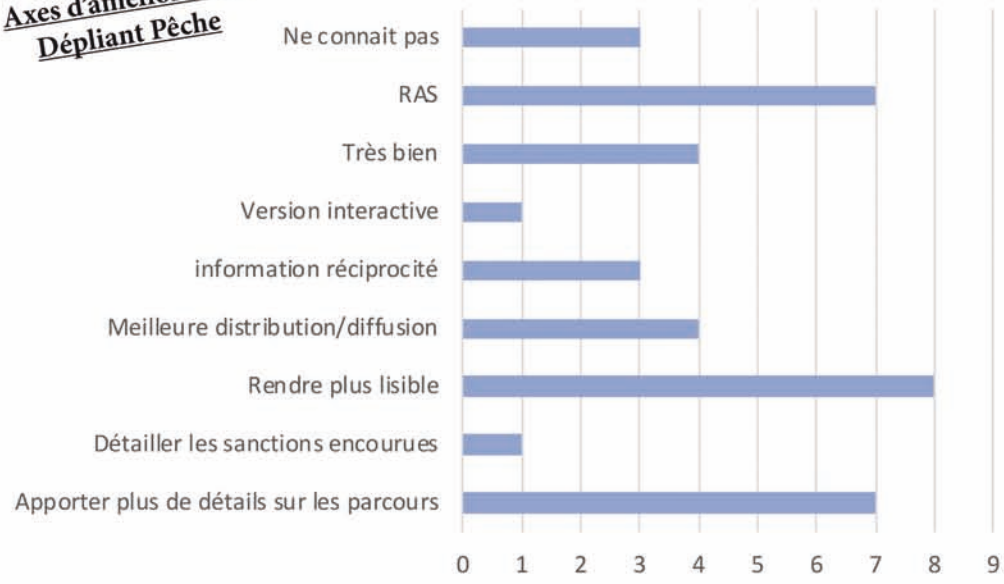

2.2) Les pêcheurs

Axes d'amélioration de la communication Fédérale

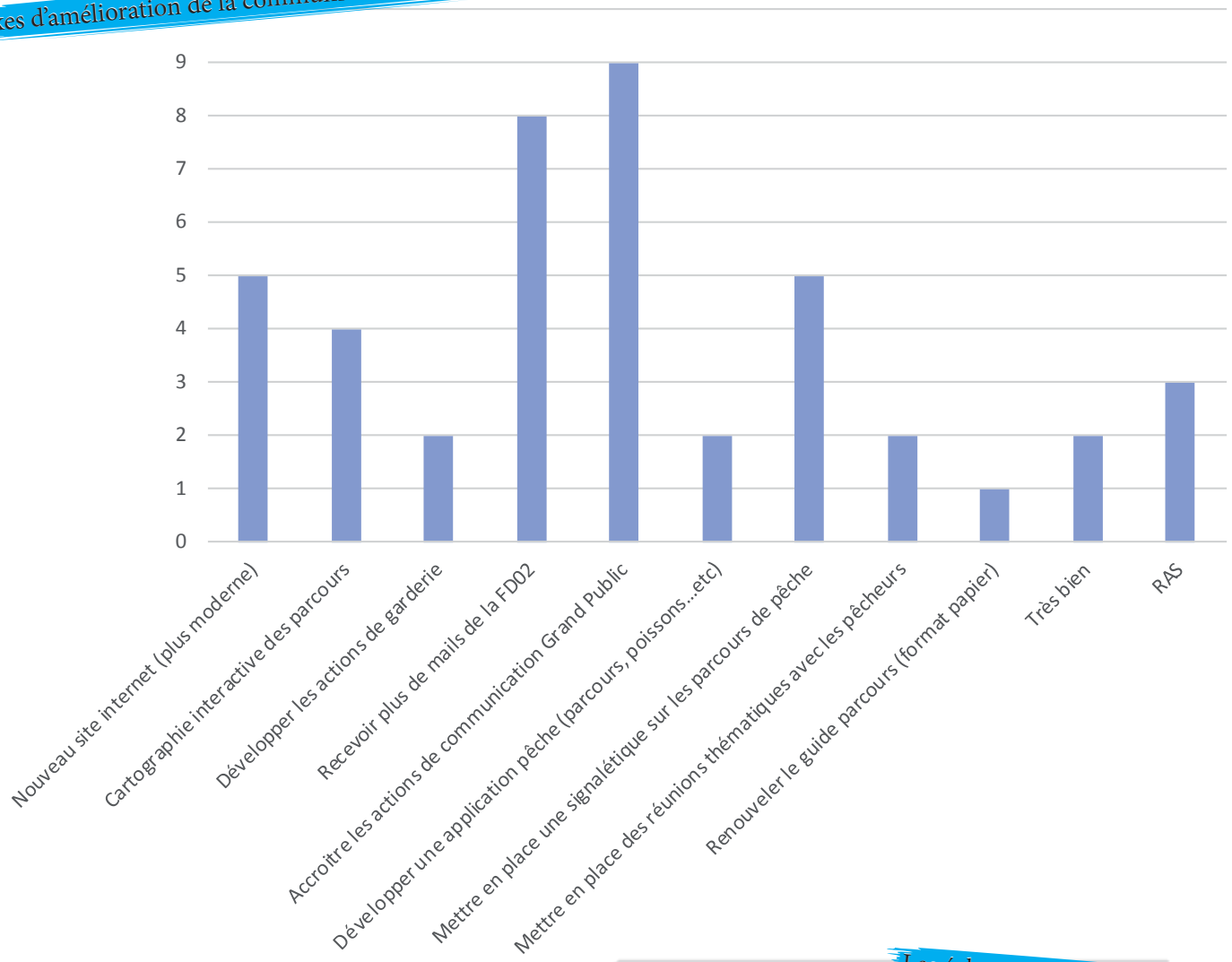

Les échanges avec votre AAPPMA

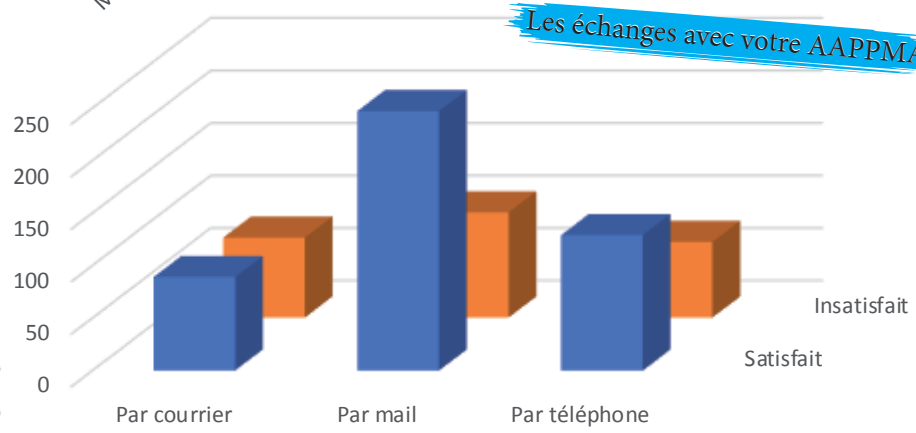

Les échanges avec la Fédération

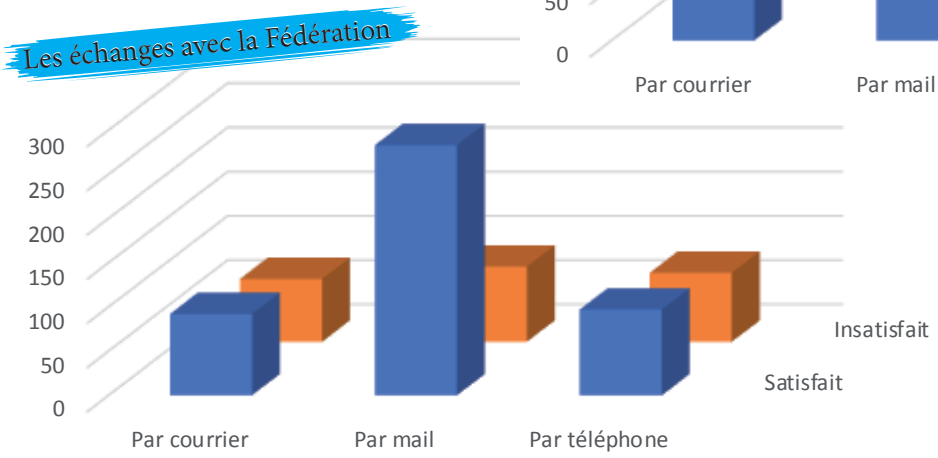

Le site internet de la Fédération

www.federationpeche.com

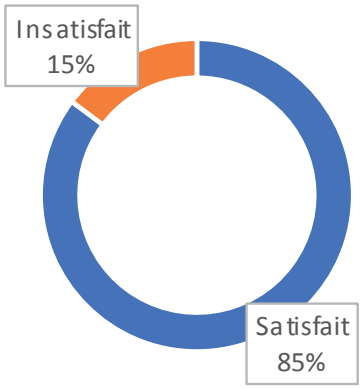

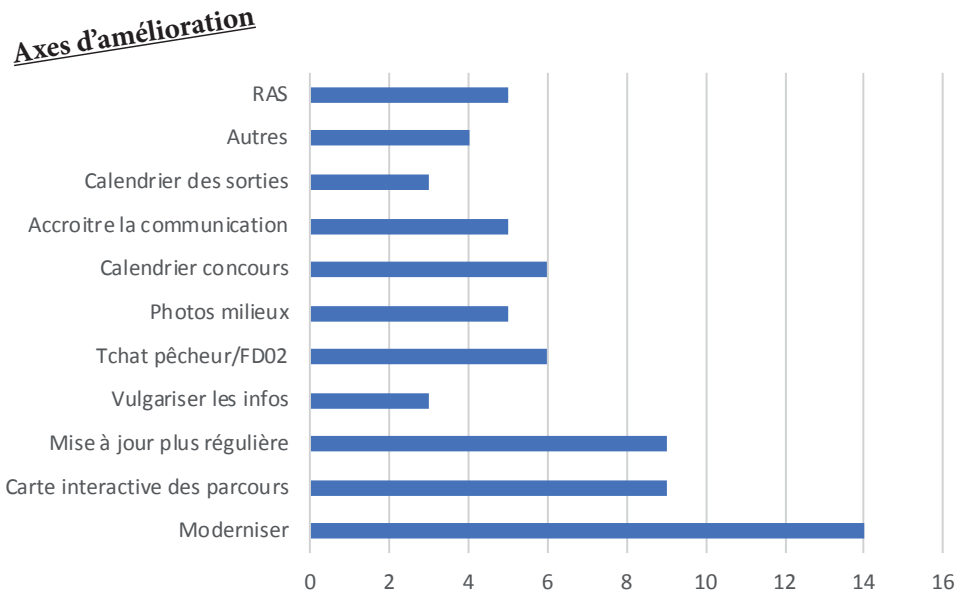

La page Facebook de la Fédération

www.facebook.com/peche02.fr

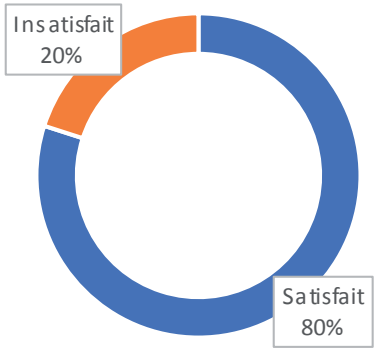

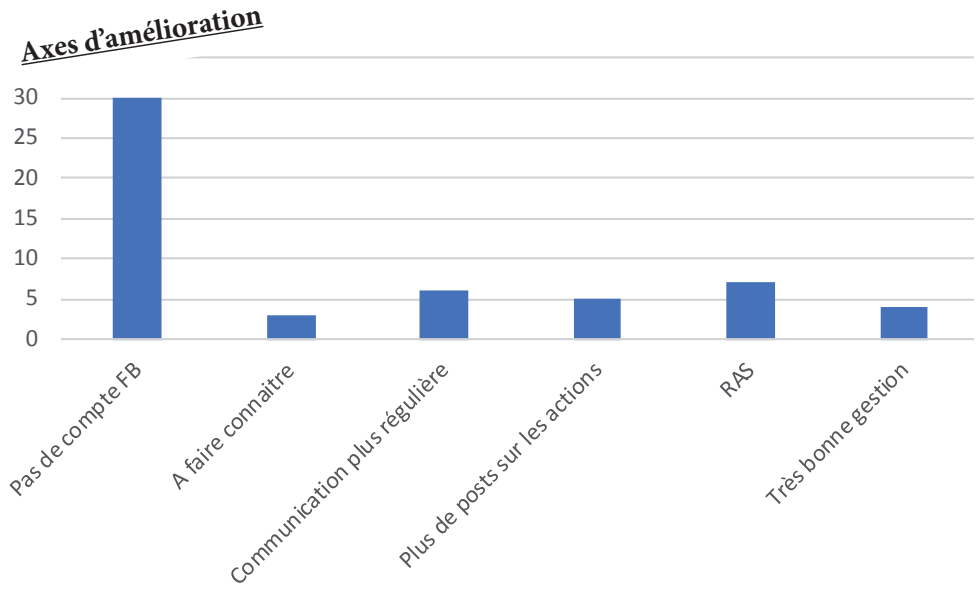

Propositions des pêcheurs

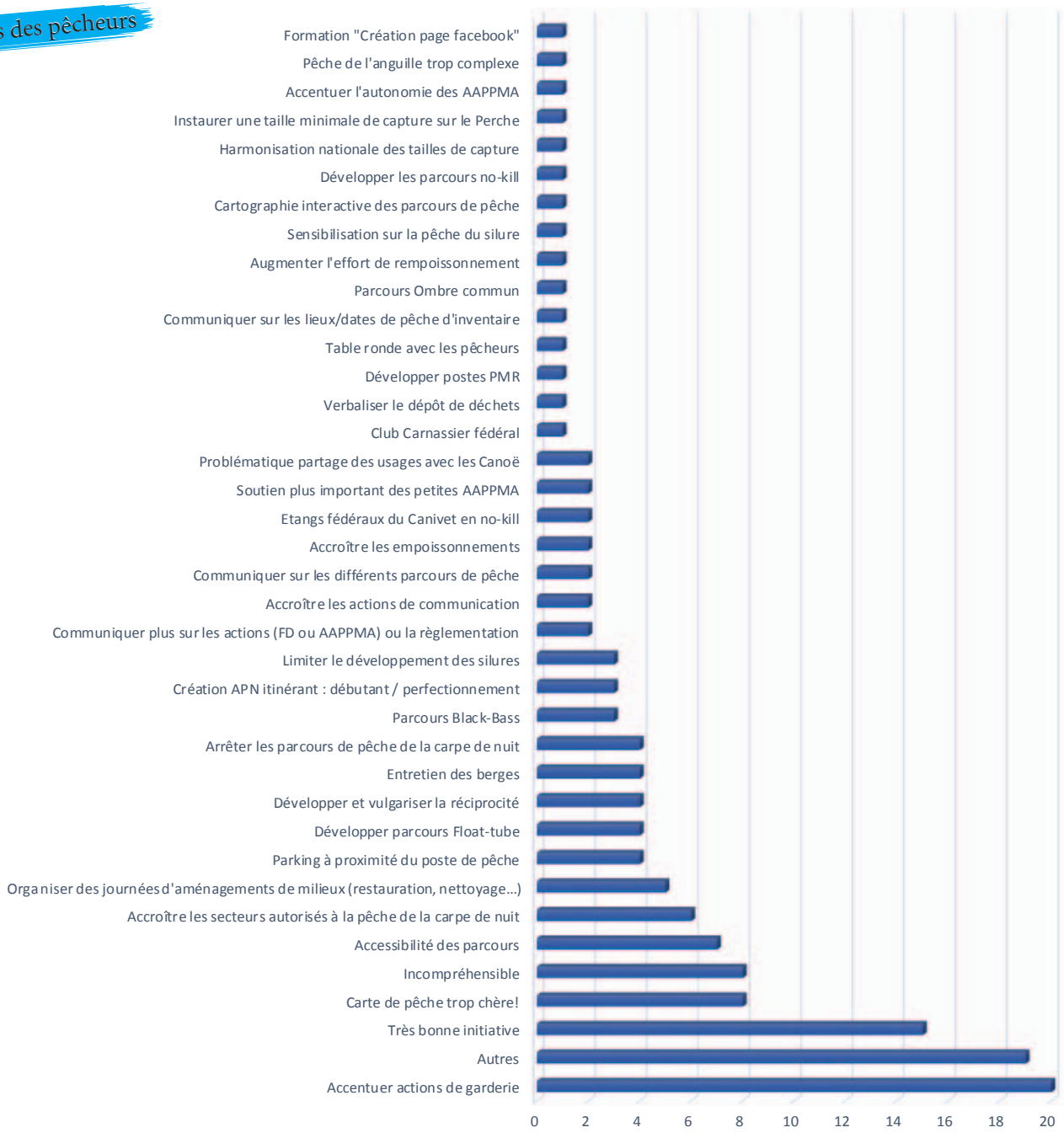

▪ Les perspectives d'amélioration

Le questionnaire a permis de préciser les attentes d'une partie des pêcheurs fréquentant les cours d'eau axonais.

Son interprétation est toutefois complexe, en témoigne le taux de retour (un peu supérieur à 3% des adhérents totaux du département), les classes d'âge (majoritairement des pêcheurs de moins de 40 ans) ou la "typologie" des pêcheurs ayant répondu (majorité de pêcheurs disposant d'une carte interfédérale).

Certaines tendances semblent toutefois se dégager, concernant notamment les techniques de pêche les plus couramment pratiquées, en lien avec les poissons les plus recherchés (la pêche des carnassiers avec la recherche du brochet, du sandre ou de la perche, la pêche au coup avec un avantage pour la recherche en eau calme plutôt qu'en eau vive, la pêche de la carpe, avec un avantage pour la recherche "en batterie" plutôt qu'au coup et enfin la pêche de la truite, dame fario ayant les faveurs des pêcheurs par rapport aux truites de remises que constituent les truites arc-en-ciel). Il n'est d'ailleurs pas rare que les pêcheurs s'adonnent à plusieurs techniques de pêche.

2.2) Les pêcheurs

Les adhérents semblent mitigés quant à l'accessibilité des parcours, où le manque parking et la dégradation des accès (en véhicule) sont soulignés, tout comme l'entretien des berges (et donc des postes de pêche accessibles). Le développement des mises à l'eau semble attendu et constitue un début de réponse au manque d'accessibilité en berge.

Des actions de garderie semblent également être attendus par la majorité des pêcheurs.

On souligne une attente particulière vis-à-vis des parcours spécifiques ou labellisés, où le développement du "no-kill" et/ou du "float-tube" sont plébiscités, tout comme la création de parcours "passion" dont la gestion patrimoniale semble avoir la faveur des pêcheurs.

De nombreuses actions sont transversales aux trois objectifs fixés initialement. Elles peuvent se résumer ainsi :

	Actions
Objectif 1 ***Satisfaire les pêcheurs actuels***	► Accroitre les actions de communication auprès des adhérents. ► Mise en place de parcours spécifiques : Parcours "no-kill", parcours "float-tube", parcours "black-bass", parcours "mouche", etc. Ces derniers doivent être développés en rivières et en plans d'eau ► Développer les mises à l'eau et permettre une localisation rapide (via une cartographie précise) ► Aménagements des parcours de pêche : entretien de ripisylve, parking aménagé, saut de clôtures, mise à l'eau... ► Connaitre plus précisément certaines actions fédérales : garderie, animation... ► Développement de parcours labellisés, et notamment les parcours "passion" tant en rivières qu'en plans d'eau ► Mise en place d'une signalétique départementale sur les parcours de pêche : délimitation amont/aval des lots, secteurs "No-kill", règlement intérieur des AAPPMA...
Objectif 2 ***Attirer de nouveaux publics***	► Développer le réseau de distribution de cartes de pêche ► Aménagements halieutiques sur les parcours de pêche : frayères, diversification d'habitats... permettant la prise de nombreux poissons ainsi que des poissons trophées. ► Acquisition de nouveaux parcours, notamment concernant les plans d'eau sur des secteurs orphelins ► Développer le no-kill sur les plans d'eau fédéraux ► Accroitre les actions de garderie et la communication liée ► Développer la réciprocité en 1ère catégorie piscicole ► Développer les parcours autorisés à la pêche de la carpe de nuit ► Proposer des manifestations grand public d'initiation ou perfectionnement à une technique de pêche spécifique ► Proposer des manifestations grand public relatives aux milieux aquatiques : visites de frayères, aménagements de cours d'eau...
Objectif 3 ***Moderniser la pêche de loisirs***	► Edition d'un guide annuel ou biannuel des sorties pêche et milieux aquatiques ► Création d'un APN itinérant ► Maintenir les éditions papier du "Dépliant Pêche" et du "Guide des parcours de pêche" et améliorer la distribution ► Restructuration (contenu, graphisme, ...) du Bulletin d'Information ► Développer un nouveau site internet (plus moderne) pour la Fédération ► Disposer d'une cartographie interactive de l'ensemble des parcours de pêche départementaux (ordinateur et smartphone)

3) Définition des enjeux et des actions liées

Le département de l'Aisne possède un patrimoine piscicole riche, diversifié et attractif.

A l'instar du mouvement observé à l'échelle nationale, la FAPPMA connait une baisse régulière de ses effectifs de pêcheurs (notamment les adhérents majeurs et mineurs) qui n'est plus compensée par les produits saisonniers (cartes hebdomadaire et journalière), entrainant donc une diminution de ses ressources propres (on note toutefois une stabilisation lors des précédents exercices mais cette tendance doit se confirmer).

Les pêcheurs axonais bénéficient pourtant d'un confort de pêche relativement important, caractérisé par une diversité de milieux et d'espèces piscicoles, mais également par le développement de la réciprocité intra et interdépartementale.

Loisir populaire et rural par excellence, la pêche semble toutefois pâtir de l'évolution sociétale, caractérisée par le développement du numérique, une moindre connaissance du territoire par les pêcheurs, une moindre implication dans la vie associative mais également des éxigences croissantes vis-à-vis des milieux (de leur qualité et de leur accessibilité notamment) ou des espèces piscicoles que les pêcheurs pêchent "spécifiquement" (un pêcheur se définit maintenant comme "pêcheur de brochets", "pêcheur de carpes"...etc).

En terme de communication, la pêche reste peu visible dans les médias, et l'image reste passéiste, renforcée par les différents reportages mettant en avant les pêcheurs le jour d'élection ou lors de concours de "truites d'étang".

Activité réclamant une certaine compétence pour être en situation de réussite et de plaisir, la pêche réclame un apprentissage. Traditionnellement transmis par les proches, cet apprentissage diminue au fil des ans, et les différentes actions menées par les SAPL montrent leurs limites.

La pêche est gérée par des structures associatives fonctionnant grâce à l'implication de dirigeants et participants bénévoles, qui tendent à se raréfier au fil des ans.

Le SDDLP 02 doit établir une stratégie répondant aux objectifs des AAPPMA et de leurs adhérents. Ainsi, la Fédération s'est attachée à décliner des enjeux relatifs aux trois objectifs majeurs définis préalablement, devant permettre de conquérir ou reconquérir les pêcheurs départementaux mais également placer le loisir pêche comme un vecteur de développement touristique.

Au regard du diagnostic précédemment établi, différents enjeux, souvent transversaux à plusieurs objectifs initiaux, ont émergé :

Objectif 1 *Satisfaire les pêcheurs actuels*	Enjeu n°1 : Favoriser l'accès au loisir
	Enjeu n°2 : Valoriser le potentiel halieutique
	Enjeu n°3 : Améliorer l'information des pêcheurs
	Enjeu n°4 : Améliorer les axes de communication (pêcheur et non pêcheur)
Objectif 2 *Attirer de nouveaux publics*	Enjeu n°5 : Promouvoir le loisir pêche
	Enjeu n°6 : Développer le tourisme pêche
	Enjeu n°7 : Optimiser la garderie
Objectif 3 *Moderniser la pêche de loisirs*	Enjeu n°8 : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche
	Enjeu n°9 : Développer les partenariats

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en sous-enjeux, auxquels correspondent une ou plusieurs actions.

3.1) Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeux	N°	Actions
Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs	1	Restaurer les rampes de mise à l'eau non fonctionnelles et en créer de nouvelles sur des secteurs orphelins
	2	Aménager des descentes à float-tube sur les parcours autorisés
	3	Aménager des "Passages Pêcheurs" sur les parcours associatifs
	4	Entretenir la ripisylve : ouverture et maintien des postes de pêche
	5	Gérer la problématique des proliférations végétales
	6	Aménager des parkings pour les pêcheurs
Développer les parcours réciprocitaires	7	Développer les parcours réciprocitaires en 1ère catégorie piscicole
	8	Améliorer l'information concernant la réciprocité départementale et interdépartementale
Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche fédéraux	9	Faciliter la circulation automobile et piétonnière autour des plans d'eau et aménager des aires de stationnement pour les véhicules
	10	Gérer la problématique des proliférations végétales
	11	Entretenir la ripisylve : ouverture de postes de pêche
Développer de nouveaux linéaires de pêche	12	Valoriser les trois parcs nautiques existants : Partie centrale de l'Ailette, base nautique de La Frette et Axo'Plage à Monampteuil
	13	Acquérir ou gérer un plan d'eau dans les secteurs déficitaires (Thiérache, Vallée de Marne)
	14	Créer un document argumentaire afin de convaincre les propriétaires riverains de partager leur droit de pêche avec la Fédération et/ou une AAPPMA
Pérenniser les lots de pêche	15	Mettre en place des baux de pêche écrits sur les parcours privés
	16	Favoriser un rapprochement des AAPPMA afin de ne pas voir disparaitre certains lots de pêche
Développer le réseau de dépositaires	17	Créer des "super" dépositaires délivrant les cartes de pêche de l'ensemble des AAPPMA
	18	Proposer aux dépositaires de délivrer les cartes de pêche de plusieurs AAPPMA
	19	Proposer aux acteurs du tourisme de délivrer les cartes de pêche

Tableau 24 : Présentation des actions "Favoriser l'accès au loisir" par sous-enjeux

3.2) Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeux	N°	Actions
Communiquer sur les potentialités halieutiques du département	20	Créer différentes vidéos promotionnelles
	21	Créer différentes plaquettes d'informations relatives à la pratique de la pêche
	22	Créer un atlas des poissons du département
	23	Acquérir un stand de sensibilisation
	24	Créer des fiches "Retours d'expériences" relatives aux actions menées par la Fédération
Création de Parcours "Passion" spécifiques aux espèces	25	Créer un parcours "Passion Truite" en 1ère catégorie
	26	Créer un parcours "Passion Brochet" en 2ème catégorie
	27	Créer un parcours "Passion Carpe de nuit" en 2ème catégorie
	28	Créer un parcours "Passion Silure" en 2ème catégorie
	29	Créer un parcours "Passion Black-Bass" en 2ème catégorie
	30	Créer un parcours "Passion Black-Bass" sur un étang fédéral
Création de Parcours "Passion" spécifiques aux modes de pêche	31	Créer un parcours "Passion No-Kill" sur un plan d'eau fédéral
	32	Créer un parcours "Passion Float-tube" sur un plan d'eau fédéral
Création de Parcours "Passion" spécifiques aux techniques	33	Créer un parcours "Passion Mouche" à Travecy
	34	Créer un parcours "Passion Leurres" à Travecy
Création de Parcours halieutique (hors parcours labellisé)	35	Créer un parcours "Mon premier poisson" sur un plan d'eau du département

Tableau 25 : Présentation des actions "Valoriser le potentiel halieutique" par sous-enjeux

3.3) Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeux	N°	Actions
Adapter les lots de pêche fédéraux aux attentes des pêcheurs	36	Mettre en place une nouvelle signalétique sur les plans d'eau fédéraux
	37	Mettre en place une signalétique routière adaptée
Améliorer l'information sur les parcours de pêche associatifs	38	Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche
Perfectionner les documents édités par la Fédération	39	Réviser le Dépliant Pêche 02
	40	Réviser le Guide des Parcours de Pêche 02
	41	Réviser le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne

Tableau 26 : Présentation des actions "Améliorer l'information des pêcheurs" par sous-enjeux

3.4) Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeux	N°	Actions
Solliciter l'avis et les attentes des pêcheurs	42	Mettre en place différents "Questionnaires Pêcheurs" concernant leurs attentes, les actions fédérales...etc
	43	Créer une rubrique "La parole aux pêcheurs" dans le bulletin d'information
Créer une plaquette institutionnelle	44	Présenter le rôle et les actions de la Fédération
Créer une revue annuelle Pêche 02	45	Présenter sous forme de bilan d'activité annuel les actions menées par la Fédération
Editer des plaquettes d'informations	46	Créer différentes plaquettes d'informations relatives aux actions de la Fédération

Tableau 27 : Présentation des actions "Améliorer les axes de communication" par sous-enjeux

3.5) Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeux	N°	Actions
Développer de nouveaux outils de sensibilisation	47	Acquérir un simulateur de pêche
	48	Acquérir un tapis de pêche aimanté pour les enfants en bas âge (complément au tapis de lancer)
	49	Poursuivre la créationde panneaux pédagogiques "espèces"
Définir une stratégie de communication fédérale	50	Décliner la stratégie de communication selon les territoires
Créer un agenda des manifestations	51	Proposer un agenda (annuel ou semestriel) des différentes sorties : initiation pêche, sensibilisation aux milieux, concours...etc
Optimiser les outils de communication existants	52	Moderniser le site internet de la Fédération et le mettre à jour régulièrement
Créer de nouveaux outils de communication	53	Proposer une carte interactive des parcours de pêche sur le site internet de la Fédération
Organiser des manifestations en partenariat avec les AAPPMA	54	Mettre en place un challenge départemental de pêche des carnassiers
	55	Mettre en place un enduro carpe fédéral
	56	Mettre en place des journées d'initiation à différentes techniques de pêche
	57	Mettre en place des journées de sensibilisation aux milieux aquatiques
Créer un APN itinérant	58	Initier à la pratique de la pêche et/ou Découvrir les milieux aquatiques axonais
Soutenir les APN existants	59	Etablir un document de présentation et d'inscription pour chaque APN
	60	Etablir un programme d'animation à destination des APN
	61	Organiser annuellement un Challenge Inter-APN
	62	Développer les supports pédagogiques des APN
Améliorer l'accueil du public au siège de la Fédération	63	Aménager le site permettant l'accueil du public participant aux animations de découverte des poissons ou d'initiation à la pêche
Renouveler le programme d'éducation à l'environnement de la Fédération	64	Créer un groupe de travail "école primaire" pour l'établissement d'un nouveau programme d'éducation à l'environnement
	65	Créer un groupe de travail "collège" pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement
	66	Créer un groupe de travail "lycée" pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement
Communiquer vers les cibles visées par le programme d'éducation à l'environnement	67	Créer et éditer différentes plaquettes d'informations afin de promouvoir les animations à destination des publics scolaires

Tableau 28 : Présentation des actions "Promouvoir le loisir pêche" par sous-enjeux

3.5) Promouvoir le loisir pêche (suite)

Sous-enjeux	N°	Actions
Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération	68	Etablir des stages "Pêche" d'initiation ou de perfectionnement
	69	Etablir un programme d'initiation à la pêche pour les accueils de loisirs du département
	70	Etablir et mettre en oeuvre un programme d'initiation à la pêche pour le public familial
	71	Etablir et mettre en oeuvre une animation relative à la pêche des écrevisses
	72	Etablir et mettre en oeuvre une animation relative à la pêche au coup à déboîter
	73	Etablir une animation relative à la pêche à la mouche en réservoir
	74	Etablir une animation relative à la pêche aux leurres en réservoir

Tableau 28 (suite) : Présentation des actions "Promouvoir le loisir pêche" par sous-enjeux

3.6) Développer le tourisme pêche

Sous-enjeux	N°	Actions
Promouvoir la labellisation d'hébergements pêche	75	Créer un réseau d'hébergements labellisés "Hébergement Pêche"
Travailler avec l'ensemble des acteurs du tourisme pour la promotion de la pêche	76	Etablir un partenariat avec l'Agence Aisne Tourisme

Tableau 29 : Présentation des actions "Développer le tourisme pêche" par sous-enjeux

3.7) Optimiser la garderie

Sous-enjeux	N°	Actions
Développer le pôle Garderie	77	Recruter de nouveaux Gardes Pêche Particuliers
	78	Mutualiser les moyens humains entre AAPPMA
	79	Proposer une formation annuelle aux Gardes Pêche Particuliers
	80	Organiser des tournées communes de garderie entre les différents services en charge de la Police de la Pêche
	81	Communiquer sur les actions du pôle Garderie

Tableau 30 : Présentation des actions "Optimiser la garderie" par sous-enjeux

3.8) Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche

Sous-enjeux	N°	Actions
Optimiser le fonctionnement des AAPPMA	82	Réaliser un guide technique pour les AAPPMA
	83	Perfectionner les réunions de secteurs
	84	Organiser des réunions individuelles avec les AAPPMA
	85	Concevoir et réaliser un catalogue de formations à destination des élus et bénévoles d'AAPPMA
Réviser les commissions fédérales	86	Restructurer les commissions fédérales
	87	Créer une commission fédérale "Subventions" et réviser l'attribution aux AAPPMA

Tableau 31 : Présentation des actions "Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche" par sous-enjeux

3.9) Développer les partenariats

Sous-enjeux	N°	Actions
Partenariat spécifique au volet "Animation"	88	Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant les actions d'animation
	89	Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant l'option "Pêche et Milieux Aquatiques"
Partenariat spécifique au volet "Tourisme"	90	Chercher à établir de nouveaux partenariats avec les acteurs du tourisme

Tableau 32 : Présentation des actions "Développer les partenariats" par sous-enjeux

Inventaire piscicole
« Ruisseau de Servais »

Partie 3 : Programme d'actions

1) Sommaire des fiches action

▪ *Favoriser l'accès au loisir*

• Fiche action n°1 : Restaurer les rampes de mise à l'eau non fonctionnelles et en créer de nouvelles sur des secteurs orphelins..... p126
• Fiche action n°2 : Aménager des descentes à float-tube sur les parcours autorisés..... p127
• Fiche action n°3 : Aménager des "Passages Pêcheurs" sur les parcours associatifs..... p128
• Fiche action n°4 : Entretenir la ripisylve : ouverture et maintien des postes de pêche..... p129
• Fiche action n°5 : Gérer la problématique des proliférations végétales..... p130
• Fiche action n°6 : Aménager des parkings pour les pêcheurs..... p131
• Fiche action n°7 : Développer les parcours réciprocitaires en 1ère catégorie piscicole..... p132
• Fiche action n°8 : Améliorer l'information concernant la réciprocité départementale et interdépartementale..... p133
• Fiche action n°9 : Faciliter la circulation automobile et piétonnière autour des plans d'eau et aménager des aires de stationnement pour les véhicules..... p134
• Fiche action n°10 : Gérer la problématique des proliférations végétales..... p135
• Fiche action n°11 : Entretenir la ripisylve : ouverture de postes de pêche..... p136
• Fiche action n°12 : Valoriser les trois parcs nautiques existants : Partie centrale de l'Ailette, base nautique de La Frette et Axo'Plage à Monampteuil..... p137
• Fiche action n°13: Acquérir ou gérer un plan d'eau dans les secteurs déficitaires..... p138
• Fiche action n°14 : Créer un document argumentaire afin de convaincre les propriétaires riverains de partager leur droit de pêche avec la Fédération et/ou une AAPPMA..... p139
• Fiche action n°15 : Mettre en place des baux de pêche écrits sur les parcours privés..... p140
• Fiche action n°16 : Favoriser un rapprochement des AAPPMA afin de ne pas voir disparaitre certains lots de pêche..... p141
• Fiche action n°17 : Créer des "super" dépositaires délivrant les cartes de pêche de l'ensemble des AAPPMA..... p142
• Fiche action n°18 : Proposer aux dépositaires de délivrer les cartes de pêche de plusieurs AAPPMA..... p143
• Fiche action n°19 : Proposer aux acteurs du tourisme de délivrer les cartes de pêche..... p144

▪ *Valoriser le potentiel halieutique*

• Fiche action n°20 : Créer différentes vidéos promotionnelles..... p145
• Fiche action n°21 : Créer différentes plaquettes d'informations relatives à la pratique de la pêche..... p146
• Fiche action n°22 : Créer un atlas des poissons du département..... p147
• Fiche action n°23 : Acquérir un stand de sensibilisation..... p148
• Fiche action n°24 : Créer des fiches "Retours d'expériences" relatives aux actions menées par la Fédération..... p149
• Fiche action n°25 : Créer un parcours "Passion Truite" en 1ère catégorie..... p150
• Fiche action n°26 : Créer un parcours "Passion Brochet" en 2ème catégorie..... p151
• Fiche action n°27 : Créer un parcours "Passion Carpe de nuit" en 2ème catégorie..... p152
• Fiche action n°28 : Créer un parcours "Passion Silure" en 2ème catégorie..... p153
• Fiche action n°29 : Créer un parcours "Passion Black-Bass" en 2ème catégorie..... p154
• Fiche action n°30 : Créer un parcours "Passion Black-Bass" sur un étang fédéral..... p155
• Fiche action n°31 : Créer un parcours "Passion No-Kill" sur un plan d'eau fédéral..... p156
• Fiche action n°32 : Créer un parcours "Passion Float-tube" sur un plan d'eau fédéral..... p157
• Fiche action n°33 : Créer un parcours "Passion Mouche" à Travecy..... p158
• Fiche action n°34 : Créer un parcours "Passion Leurre" à Travecy..... p159
• Fiche action n°35 : Créer un parcours "Mon premier poisson" sur un plan d'eau du département..... p160

1) Sommaire des Fiches action

▪ ***Améliorer l'information des pêcheurs***

- Fiche action n°36 : Mettre en place une nouvelle signalétique sur les plans d'eau fédéraux.....p161
- Fiche action n°37 : Mettre en place une signalétique routière orientant vers les étangs fédéraux.....p162
- Fiche action n°38 : Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche.....p163
- Fiche action n°39 : Réviser le Dépliant Pêche 02.....p164
- Fiche action n°40 : Réviser le Guide des Parcours de Pêche 02.....p165
- Fiche action n°41 : Réviser le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne.....p166

▪ ***Améliorer les axes de communication (pêcheur et non pêcheur)***

- Fiche action n°42 : Mettre en place différents Questionnaires Pêcheurs concernant leurs attentes, les actions fédérales, etc.....p167
- Fiche action n°43 : Créer une rubrique "La parole aux pêcheurs" dans le bulletin d'information.....p168
- Fiche action n°44 : Présenter le rôle et les actions de la Fédération.....p169
- Fiche action n°45 : Présenter sous forme de bilan d'activité annuel les actions menées par la Fédération.....p170
- Fiche action n°46 : Créer différentes plaquettes d'informations relatives aux actions de la Fédération.....p171

▪ ***Promouvoir le loisir pêche***

- Fiche action n°47 : Acquérir un simulateur de pêche.....p172
- Fiche action n°48 : Acquérir un tapis de pêche aimanté.....p173
- Fiche action n°49 : Poursuivre la création de panneaux pédagogiques "espèces".....p174
- Fiche action n°50 : Décliner la stratégie de communication selon les territoires.....p175
- Fiche action n°51 : Proposer un agenda des différentes sorties.....p176
- Fiche action n°52 : Moderniser le site internet de la Fédération et le mettre à jour régulièrement.....p177
- Fiche action n°53 : Proposer une carte interactive des parcours de pêche sur le site internet de la Fédération.....p178
- Fiche action n°54 : Mettre en place un challenge départemental de pêche des carnassiers.....p179
- Fiche action n°55 : Mettre en place un enduro carpe fédéral.....p180
- Fiche action n°56 : Mettre en place des journées d'initiation à différentes techniques de pêche.....p181
- Fiche action n°57 : Mettre en place des journées de sensibilisation aux milieux aquatiques.....p182
- Fiche action n°58 : Initier à la pratique de la pêche et/ou Découvrir les milieux aquatiques axonais.....p183
- Fiche action n°59 : Etablir un document de présentationet d'inscription pour chaque APN.....p184
- Fiche action n°60 : Etablir un programme d'animation à destination des APN.....p185
- Fiche action n°61 : Organiser annuellement un Challenge Inter-APN.....p186
- Fiche action n°62 : Développer les supports pédagogiques des APN.....p187
- Fiche action n°63 : Aménager le site permettant l'accueil du public participant aux animations de découverte des poissons ou d'initiation à la pêche.....p188
- Fiche action n°64 : Créer un groupe de travail "école primaire" pour l'établissement d'un nouveau programme d'éducation à l'environnement.....p189
- Fiche action n°65 : Créer un groupe de travail "collège" pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement.....p190
- Fiche action n°66 : Créer un groupe de travail "lycée" pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement.....p191
- Fiche action n°67 : Créer et éditer différentes plaquettes d'informations afin de promouvoir les animations à destination des établissements scolaires.....p192
- Fiche action n°68 : Etablir des stages "Pêche" d'initiation ou de perfectionnement.....p193
- Fiche action n°69 : Etablir un programme d'initiation à la pêche pour les accueils de loisirs.....p194
- Fiche action n°70 : Etablir un programme d'initiation à la pêche pour le public familial.....p195
- Fiche action n°71 : Etablir une animation relative à la pêche des écrevisses.....p196

1) Sommaire des Fiches action

▪ ***Promouvoir le loisir pêche** (suite)*

- Fiche action n°72 : Etablir une animation relative à la pêche au coup à déboîter.....p197
- Fiche action n°73 : Etablir une animation relative à la pêche à la mouche en réservoir.....p198
- Fiche action n°74 : Etablir une animation relative à la pêche aux leurres en réservoir.....p199

▪ ***Développer le tourisme pêche***

- Fiche action n°75 : Créer un réseau d'hébergements labellisés "Hébergement Pêche".....p200
- Fiche action n°76 : Etablir un partenariat avec l'Agence Aisne Tourisme.....p201

▪ ***Optimiser la garderie***

- Fiche action n°77 : Recruter de nouveaux Gardes Pêche Particuliers.....p202
- Fiche action n°78 : Mutualiser les moyens humains entre AAPPMA.....p203
- Fiche action n°79 : Proposer une formation annuelle aux Gardes Pêche Particuliers.....p204
- Fiche action n°80 : Organiser des tournées communes de garderie entre les différents services en charge de la Police de la Pêche.....p205
- Fiche action n°81 : Communiquer sur les actions du pôle Garderie.....p206

▪ ***Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche***

- Fiche action n°82 : Réaliser un guide technique pour les AAPPMA.....p207
- Fiche action n°83 : Perfectionner les réunions de secteurs.....p208
- Fiche action n°84 : Organiser des réunions individuelles avec les AAPPMA.....p209
- Fiche action n°85 : Concevoir et réaliser un catalogue de formations à destination des élus et bénévoles d'AAPPMA.....p210
- Fiche action n°86 : Restructurer les commissions fédérales.....p211
- Fiche action n°87 : Créer une commission fédérale "Subventions" et réviser l'attribution aux AAPPMA.....p212

▪ ***Développer les partenariats***

- Fiche action n°88 : Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant les actions d'animation.....p213
- Fiche action n°89 : Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant l'option "Pêche et Milieux Aquatiques".....p214
- Fiche action n°90 : Chercher à établir de nouveaux partenariats avec les acteurs du tourisme.....p215

2) Interprétation d'une fiche action

▪ *Description des éléments d'une fiche action*

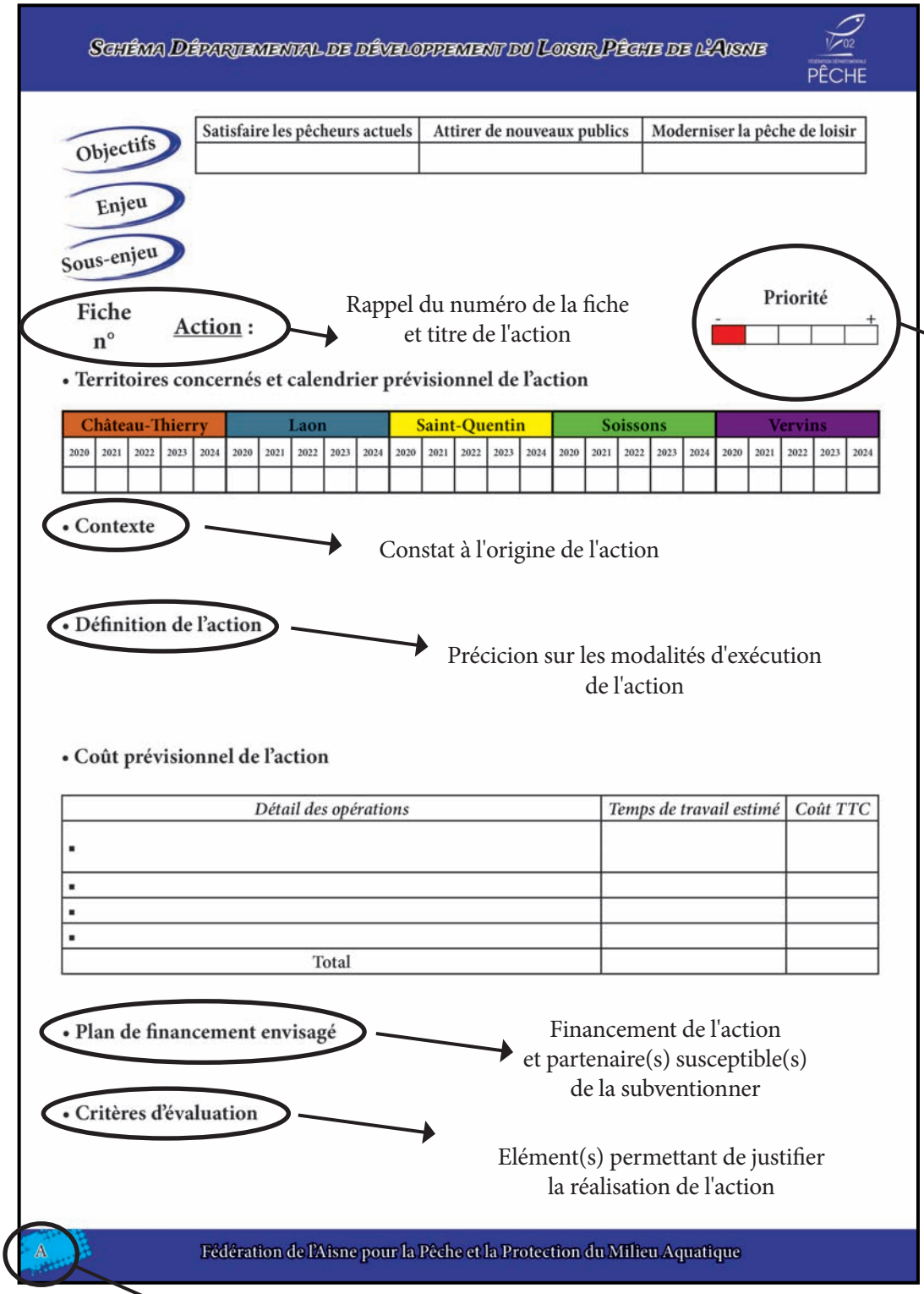

Précision du (ou des) objectif(s) visé(s) par la fiche

Rappel de l'enjeu et du sous-enjeu de la fiche action

Priorité donnée à la fiche action

Calendrier envisagé pour la réalisation de l'action
&
Secteur départemental concerné

(ce dernier est susceptible d'être modifié)

Coût prévisionnel estimé pour l'action avec détail des opérations envisagées

(ce dernier est susceptible d'être modifié)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°1

Action : Restaurer les rampes de mise à l'eau non-fonctionnelles et en créer de nouvelles sur les secteurs orphelins

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓				✓	✓									✓	✓								

• Contexte

De nombreuses rampes de mise à l'eau pour les embarcations nécessitent d'être restaurées afin de les rendre fonctionnelles. Par ailleurs, nous observons un manque d'accès sur de nombreux cours d'eau départementaux.

• Définition de l'action

Au préalable, un état des lieux départemental doit être réalisé, en sollicitant les AAPPMA afin de mieux cerner leur(s) besoin(s). Deux cas de figure se présentent :

- réfection des rampes de mise à l'eau non-fonctionnelles,
- création de rampes de mises à l'eau sur des secteurs orphelins.

La pertinence des projets sera étudiée en tenant compte de l'emplacement et du territoire concerné, ainsi que du linéaire de bief ouvert à la pratique de la pêche.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et de la vétusté des infrastructures existantes. L'acquisition foncière de parcelles permettant une implantation ne doit pas être exclue.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	5 jours	1 500 €
▪ Visites de terrain / Devis	2 jours	600 €
▪ Dossier Loi sur l'eau / Conventionnement (VNF ou autre)	2 jours	600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	3 jours	900 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total 1 : opération générale	**5 jours**	**1 500 €**
Sous-total 2 : opérations par action	**10 jours**	**3 000 €**
Total (pour un prévisionnel de 10 actions)	**105 jours**	**31 500 €**

Ce prévisionnel ne tient pas compte d'une éventuelle acquisition foncière ni du coût d'intervention d'une entreprise extérieure (terrassement).

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50%
- FAPPMA : 25 à 50%
- AAPPMA : 0 à 25%
- Autres partenaires : à définir

• Critères d'évaluation

- Nombre de rampes de mise à l'eau restaurées ou créées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°2

Action : Aménager des descentes à float-tube sur les parcours autorisés

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓			

• Contexte

L'usage du float-tube est de plus en plus courant dans notre département. Cependant, la mise à l'eau et la sortie de l'eau ne sont pas toujours aisée (hauteur de berge importante, déplacement «à l'envers» avec les palmes...etc).

• Définition de l'action

Après avoir réalisé un état des lieux des parcours autorisant cette pratique (en cours d'eau et en plans d'eau), la Fédération souhaite créer des rampes de mise à l'eau spécifiques aux float-tube.
Le plan d'eau de Monampteuil, géré par l'AAPPMA de Laon, est particulièrement visé par cette action, mais d'autres plans d'eau pourraient être concernés (Réservoir de Boué, secteur de canal non navigué, étangs fédéraux...etc).

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures existantes. La gestion de la propriété foncière (et des superpositions d'affectations sur le domaine public) semble être un frein à la mise en place de tels aménagements.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	2 jours	600 €
▪ Visites de terrain / Devis	2 jours	600 €
▪ Dossier Loi sur l'eau / Conventionnement (VNF ou autre)	2 jours	600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total 1 : opération générale	**2 jours**	**600 €**
Sous-total 2 : opérations par action	**9 jours**	**2 700 €**
Total (pour un prévisionnel de 3 actions)	**29 jours**	**8 700 €**

Ce prévisionnel ne tient pas compte d'une éventuelle acquisition foncière ou d'une location (superposition d'affectation sur le DPF), ni du coût d'un éventuel "ponton float-tube".

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50% - FAPPMA : 25 à 50% - AAPPMA : 0 à 25%

• Critères d'évaluation

- Nombre de descentes à float-tube aménagées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°3

Action : Aménager des « passages pêcheurs » sur les parcours associatifs

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓		✓			✓		✓													✓		✓	

• Contexte

Les lots de pêche (et plus particulièrement ceux du domaine privé) sont généralement morcelés et appartiennent à différents propriétaires. La délimitation des parcelles s'effectue généralement à l'aide de clôtures, difficilement franchissables par les pêcheurs ou occasionnant des dégradations sur ces dernières (rupture de fils).

• Définition de l'action

Afin de faciliter la circulation des pêcheurs sur les lots de pêche mais également pour améliorer les relations entre propriétaires et AAPPMA/pêcheurs, des dispositifs de franchissement de clôtures (de types chicanes ou repose-pieds) doivent être mis en place.

Outre la fabrication puis la mise en place sur les territoires concernés par nos soins (piquets et fils barbelés), il convient de sensibiliser les syndicats de rivière afin que ces derniers prennent en compte cet aspect dans leur futurs projets d'aménagements. L'inscription des ces aménagements dans les futures DIG est également envisagée).

Lors de la mise en place effective de l'action, un plan de financement détaillé sera établi en fonction des besoins des AAPPMA. Un échelonnement ou une reconduction de l'action sur plusieurs années est envisageable.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent du nombre de passages de franchissement à réaliser.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	3 jours	900 €
▪ Commande matériel (pour chicanes et repose-pieds, soit environ 80 pièces)	1 jour	4 000 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Pose des aménagements (temps de travail)	10 jours	3 000 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total : opérations par action	**17 jours**	**8 800 €**
Total (pour un prévisionnel de 2 actions)	**34 jours**	**17 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50%
- FAPPMA : 0 à 50%
- AAPPMA : 0 à 25%
- Autres partenaires : à définir

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA concernées par les aménagements par rapport au nombre total d'AAPPMA
- Nombre d'aménagements réalisés par AAPPMA

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°4

Action : Entretenir la ripisylve : ouverture et maintien des postes de pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓

• Contexte

Les lots de pêche, qu'ils soient du domaine privé ou du domaine public, souffrent d'un manque d'entretien diminuant drastiquement l'accessibilité des pêcheurs aux cours d'eau.

• Définition de l'action

Afin de faciliter la pratique du loisir pêche dans le département, la Fédération souhaite apporter son soutien à ses AAPPMA en proposant une aide (moyens technique et/ou humain) pour l'entretien des parcours de pêche (et particulièrement l'accessibilité). L'embauche de personnel (par la filière BacPro de Vervins notamment) pourrait s'avérer intéressante.
Cette action pourra être menée conjointement avec la labellisation de parcours spécifiques.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent du contexte local.
La Fédération proposera une mise à disposition du matériel d'entretien (tronçonneuse, broyeur, débroussailleuse, scie, coupe branche...etc) ainsi qu'une participation humaine aux travaux (mise à disposition d'un ou plusieurs salariés). Pour en bénéficier, les AAPPMA devront déposer une demande sous forme d'appel à projet, et que l'action s'inscrive dans leur plan de gestion. Une participation de l'AAPPMA (moyens humains) sera obligatoire. Une commission fédérale spécifique sera créée, sachant qu'une priorité d'intervention sera accordée aux AAPPMA réciprocitaires.
En ce qui concerne le domaine public, un état des lieux départemental doit être établi afin de cibler les secteurs non-entretenus et se rapprocher du propriétaire (VNF notamment) pour envisager les solutions à mettre en oeuvre.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	5 jours	1 500 €
▪ Mise à disposition humaine (salarié Fédération)	60 jours	18 000 €
▪ Emploi saisonnier (sur la base d'un temps plein pendant un an)	220 jours	30 000 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Total 1 : sans recrutement extérieur	**68 jours**	**20 400 €**
Total 2 : avec recrutement extérieur	**288 jours**	**50 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%
- Autres partenaires : Etat, Région (emploi aidé)

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA (et linéaire) concernées par l'entretien de la ripisylve par rapport au nombre total d'AAPPMA

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°5

Action : Gérer la problématique des proliférations végétales

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

De nombreux cours d'eau, canaux et plans d'eau du département sont impactés par les proliférations végétales, notamment en période estivale, rendant la pratique du loisir pêche difficile voir impossible.

• Définition de l'action

Les interventions mécaniques étant très onéreuses et les résultats peu probants sur le long terme, la Fédération souhaite orienter cette action vers une opération de communication.

• Coût prévisionnel de l'action

L'édition d'une plaquette est donc envisagée, afin de présenter les limites de l'arrachage mécanique (efficacité du faucardage ou de l'arrachage, coût...etc). Une version numérique sera également disponible sur le site de la Fédération.
Un schéma d'outil spécifique à l'arrachage des plantes aquatiques pourrait être proposé, et présenterait une solution à court terme pour les pêcheurs et les AAPPMA souhaitant préparer quelques "places".
En ce qui concerne le domaine public, un état des lieux départemental doit être établi afin de cibler les secteurs non-entretenus et se rapprocher du propriétaire (VNF notamment) pour envisager les solutions à mettre en oeuvre.
Le coût de cette action dépend étroitement du nombre d'exemplaires attendus de la plaquette.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception graphique de la plaquette «Lutter contre les proliférations végétales»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 2500 exemplaires)	250 €	
Total	**4 jours**	**1 450€**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%
- Autres partenaires : à définir

• Critères d'évaluation

- Nombre de plaquettes éditées

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche associatifs

Fiche n°6

Action : Aménager des parkings pour les pêcheurs

Priorité

\- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

De nombreux parcours de pêche ne disposent pas de sites spécifiques et identifiés pour garer les véhicules des pêcheurs.

• Définition de l'action

Afin de faciliter la pratique du loisir pêche dans le département, la Fédération souhaite apporter son soutien à ses AAPPMA en proposant de financer des zones de stationnement pour les véhicules des adhérents.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent du contexte local.
Une intervention mécanique (engins pour terrassement) semble être inévitable. Par expérience, les coûts d'intervention d'une pelle mécanique sont de l'ordre de 100 €/heure, avec des frais d'installation de chantier de l'ordre de 600 à 1500 €. Le regroupement de chantiers doit être envisagé pour diminuer les coûts. Une distinction doit également être apportée selon la domanialité des parcours (privé ou public).
L'apport de matériaux ainsi qu'une éventuelle acquisition foncière (parcelle) ne doivent pas être exclus.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement et recensement des demandes	5 jours	1 500 €
▪ Installation de chantier et intervention mécanique	-	3 000 €
▪ Acquisition foncière	-	1 000 €
▪ Apport de matériaux	-	1 000 €
▪ Suivi de chantier	1 jour	300 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Dossier Loi sur l'eau / Conventionnement (VNF ou autre)	2 jours	600 €
▪ Signalétique		500 €
Sous-total 1 : opération générale	**5 jours**	**1 500 €**
Sous-total 2 : opérations par action	**5 jours**	**7 000 €**
Total (pour un prévisionnel de 10 actions)	**55 jours**	**71 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 75 à 100% - AAPPMA : 0 à 25% - Autres partenaires : Communes, Communautés de Communes

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA concernées par rapport au nombre total d'AAPPMA
- Nombre d'aires de stationnement créées

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer les parcours réciprocitaires

Fiche n°7

Action : Développer les parcours réciprocitaires en 1ère catégorie piscicole

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓			✓	✓	✓								✓	✓	✓			✓	✓	✓		

• Contexte

Notre Fédération compte 67 AAPPMA dont près de 36% ne sont pas réciprocitaires.
Ces AAPPMA non réciprocitaires gèrent majoritairement des lots de pêche de 1ère catégorie piscicole (21 AAPPMA gèrent des lots en 1ère cat., 1 gère des lots en 2nde cat. et 2 sont mixtes (1ère et 2nde cat.)), c'est à dire que 75% des AAPPMA gérant des lots de pêche en 1ère cat. n'adhèrent pas à la réciprocité.

• Définition de l'action

Afin de favoriser l'accès au loisir pêche dans le département mais également en vue de simplifier la règlementation pour les adhérents et leur offrir de nouveaux parcours de pêche, la Fédération doit concevoir un document argumentaire afin de convaincre les AAPPMA d'entrer dans la réciprocité. Une commission fédérale spécifique doit être établie pour réfléchir aux différentes options à proposer aux AAPPMA réticentes.

• Coût prévisionnel de l'action

Outre la création d'un document argumentaire, des rencontres (individuelle, par bassin-versant ou globale) doivent être programmées avec les membres des AAPPMA susvisées.
Des incitations financières (dont les montants restent à élaborer) doivent être envisagées.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Création du document argumentaire	5 jours	1 500 €
▪ Rencontres des 24 AAPPMA	12 jours	3 600 €
Total	**17 jours**	**5 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%
- Autres partenaires : URNE

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA intégrant la réciprocité interdépartementale

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Développer les parcours réciprocitaires

Fiche n°8

Action : Améliorer l'information concernant la réciprocité départementale et interdépartementale

Priorité

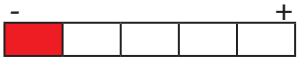

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

La réciprocité intra et interdépartementale semble parfois mal comprise par nos adhérents.
Une clarification semble être nécessaire tant auprès des adhérents que des dépositaires.

• Définition de l'action

Afin de faciliter la pratique du loisir pêche dans le département, mais également pour clarifier les règles de réciprocité auprès des pêcheurs (selon les produits, les milieux...etc), la Fédération doit mettre en place un document précisant les modalités de la réciprocité sur son territoire.
Ce dernier pourra prendre la forme d'une plaquette (mise à disposition lors de salons, distribution auprès des dépositaires et structures partenaires...etc) mais devra également être téléchargeable sur le site de la Fédération.

• Coût prévisionnel de l'action

Une plaquette doit être élaborée, imprimée et diffusée auprès de l'ensemble de nos partenaires.
Une version numérique doit également être mise en oeuvre.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Elaboration d'une plaquette d'information	5 jours	1 500 €
▪ Impression et livraison	-	600 €
▪ Version numérique	-	gratuit
Total	**5 jours**	**2 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre de plaquettes d'information distribuées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche fédéraux (plans d'eau)

Fiche n°9

Action : Faciliter la circulation automobile et piétonnière autour des plans d'eau et aménager des aires de stationnement pour les véhicules

Priorité

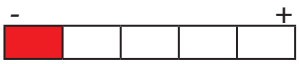

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
						✓					✓					✓									

• Contexte

Les plans d'eau fédéraux sont parfois décriés concernant la vétusté des chemins d'accès et de circulation autour des plans d'eau (carrossables ou non) , ainsi que du manque d'aires de stationnement (à proximité des lieux de pêche) pour les véhicules des utilisateurs.

• Définition de l'action

Définir un plan de circulation pour les véhicules autour des plans d'eau fédéraux lorsque ceci est nécessaire (Canivet notamment) et le matérialiser.
Matérialiser et délimiter les aires de stationnement dédiées aux véhicules des utilisateurs.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit être envisagée sur l'ensemble des étangs fédéraux.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etat des lieux par plan d'eau fédéral (visite terrain, plans...)	3 jours	900 €
▪ Etablissement des plans de circulation (automobiles & piétonniers), révision des règlements intérieurs, implantation signalétique...	5 jours	1 500 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Dossier loi sur l'eau (facultatif)	3 jours	900 €
▪ Intervention mécanique (facultatif)	-	5 000 €
▪ Signalétique (conception / implantation)	4 jours	1 200 €
▪ Suivi des travaux	3 jours	900 €
Sous-total : opérations par action	**17 à 20 jours**	**5 100 à 11 000 €**
Total (pour un prévisionnel de 5 actions)	**85 à 100 jours**	**25 500 à 55 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50% (15 000€ / an)
- FAPPMA : 50%

• Critères d'évaluation

- Nombre d'aires de stationnement créées
- Nombre de plans de circulation mis en oeuvre (sur un total de cinq étangs fédéraux)

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche fédéraux (plans d'eau)

Fiche n°10

Action : Gérer la problématique des proliférations végétales

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
						✓					✓					✓									

• Contexte

Les plans d'eau fédéraux sont régulièrement impactés par les proliférations végétales, notamment en période estivale, rendant la pratique du loisir pêche difficile voir impossible.

• Définition de l'action

Les interventions mécaniques étant très onéreuses et les résultats peu probants sur le long terme, la Fédération souhaite expérimenter un moyen de lutte biologique, avec l'introduction d'Amour blancs (*Ctenopharyngodon idella*). Une demande d'autorisation d'introduction de carpes herbivores sera établie et transmise aux services admistratifs compétents (DDT).

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit s'envisager sur les deux étangs fédéraux impactés, à savoir "Les Caurois" et "La Frette".

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Dossier de demande d'autorisation	1 jour	300 €
▪ Empoissonnement (commande et livraison) sur la base de 7 individus (≈2kg / indiv.) /ha soit environ 200 kg	1 jour	2 300 €
Total	**2 jours**	**2 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Estimation visuelle de la régression des herbiers
- Enquête pêcheur sur la praticabilité des étangs

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche fédéraux (plans d'eau)

Fiche n°11

Action : Entretenir la ripisylve : ouverture et maintien des postes de pêche

Priorité

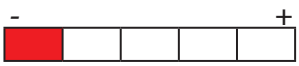

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					

• Contexte

Les plans d'eau fédéraux sont parfois décriés pour leur manque d'accessibilité du bord, diminuant les possibilités de pêche des adhérents.

• Définition de l'action

Afin de faciliter la pratique du loisir pêche sur les plans d'eau fédéraux du département, la Fédération souhaite mettre en oeuvre un plan d'entretien annuel de ses étangs.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action, difficilement chiffrable car intimement liée aux conditions climatiques, est à envisager sur l'ensemble des étangs fédéraux. Chaque action prend en compte le maintien et l'ouverture des postes de pêche, ainsi que l'entretien annuel courant des abords d'un plan d'eau (temps de fauche annuel).
Un partenariat avec une structure éducative (LEGTA, EPIDE, PJJ...) peut être envisagé pour le maintien et l'ouverture des postes de pêche.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Mise en oeuvre d'un plan d'entretien annuel avec calendrier de réalisation	1 jour	300 €
▪ Temps de fauche annuel moyen	15 jours	4 500 €
▪ Acquisition matériel (scies à mains, scies téléscopiques, coupes branches, sécateurs) si mise en oeuvre partenariat	-	1 500 €
Sous-total : opération générale	**1 jour**	**300 €**
Sous-total : opérations par action	**15 jours**	**4 500 €**
Total (pour un prévisionnel de 5 actions)	**76 jours**	**24 300 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50 % (acquisition matériel)
- FAPPMA : 100 % du reste à charge

• Critères d'évaluation

- Enquête pêcheur sur l'accessibilité des étangs

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Développer de nouveaux linéaires de pêche

Fiche n°12

Action : Valoriser les trois parcs de loisirs nautiques existants : partie centrale de l'Ailette, base nautique de La Frette & Axo'Plage à Monampteuil

Priorité

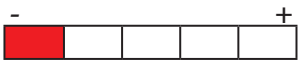

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
						✓	✓	✓																

• Contexte

Le département de l'Aisne dispose de trois parcs de loisirs nautiques offrant de belles superficies, disposant d'une importante fréquentation touristique mais ne valorisant malheureusement pas le loisir pêche.

• Définition de l'action

Pour valoriser ces plans d'eau, un partenariat doit être entrepris avec les gestionnaires présents afin de leur présenter des produits pêche (saisonnier ou annuel) correspondant à leurs attentes et n'impactant pas les usages actuels.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit s'organiser en plusieurs étapes. En premier lieu, il convient de rencontrer les gestionnaires actuels des parcs afin de leur proposer notre expertise et nos services dans le cadre d'une valorisation de leur parc de loisir.
Dans un second temps et selon le retour des premières rencontres, une étude de valorisation du plan d'eau doit être entreprise, prenant en compte les usages actuels des plans d'eau.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rencontre avec les gestionnaires et propositions	0,5 à 5 jours	150 à 1 500 €
▪ Mise en oeuvre d'un partenariat (convention, aménagements et développement des équipements...)	10 jours	Budget approximatif de 35 000 € (estimatif établi selon notre expérience dans d'autres dossiers)
Sous-total : opérations par action	**0,5 à 15 jours**	**150 à 36 500 €**
Total (pour un prévisionnel de 3 actions)	**1,5 à 45 jours**	**450 à 109 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50 % (étude relative au loisir pêche)
- FAPPMA : 100 % du reste à charge
- Autres partenaires : à définir

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de parcours de pêche sur les parcs nautiques axonais.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer de nouveaux linéaires de pêche

Fiche n°13

Action : Acquérir ou gérer des plans d'eau dans les secteurs déficitaires (secteur Thiérache et/ou Vallée de Marne)

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓																✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération dispose de sept étangs fédéraux (en propriété ou en gestion) dont la répartition est très inégale sur le territoire départemental, le nord et le sud en étant orphelin.

• Définition de l'action

La Fédération recherche donc des plans d'eau de taille suffisamment importante et dans des secteurs orphelins afin de développer de nouveaux linéaires de pêche pour ses adhérents. Le réservoir de Boué en Thiérache ainsi que le plan d'eau de Trélou en Vallée de Marne semblent deux pistes intéressantes, bien que difficilement réalisables.

• Coût prévisionnel de l'action

Il convient dans un premier temps de rechercher les gestionnaires actuels des plans d'eau susvisés. Une recherche d'autres plans d'eau doit s'effectuer dans le même temps.
Une rencontre avec les propriétaires doit ensuite être programmée, afin d'envisager un partenariat. Il s'agira de présenter l'intérêt (humain, financier, technique...) à intégrer une structure associative de pêche de loisir.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Recherche et prise de contact avec les propriétaires	1 à 4 jours	300 à 1 200 €
▪ Rencontre avec les propriétaires	2 à 5 jours	600 à 1 500 €
Total	**3 à 9 jours**	**900 à 2 700 €**

Cette action est difficilement chiffrable car dans le cas où un propriétaire/gestionnaire accepterait de céder son droit de pêche (de manière gratuite ou onéreuse), des travaux (d'accessibilité, d'aménagement du site...) devront être entrepris.
A ce jour, nous ne disposons pas d'informations pour budgéter la suite de l'action.

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Acquisition ou gestion de nouveaux plans d'eau fédéraux.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer de nouveaux linéaires de pêche

Fiche n°14

Action : Créer un document argumentaire afin de convaincre les propriétaires riverains de céder leur droit de pêche à la Fédération et/ou à une AAPPMA

Priorité

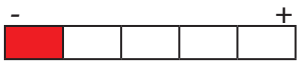

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Le département de l'Aisne dispose d'un important réseau hydrographique, dont une partie non négligeable appartient au domaine privé. A ce titre, la gestion d'un grand linéaire de cours d'eau échappe aux structures associatives de pêche de loisirs, les propriétaires se réservant le droit de pêche, le louant à une amicale privée ou le laissant à l'abandon.
Par ailleurs, de nombreuses AAPPMA ne disposent pas du droit de pêche sur l'ensemble du linéaire qu'elles gèrent. Identifier les parcelles, contacter et rencontrer les propriétaires riverains permettrait de les convaincre des avantages de partager le droit de pêche avec une SAPL.

• Définition de l'action

Créer un document argumentaire à destination des propriétaires riverains afin de les convaincre de partager le droit de pêche avec une SAPL en présentant l'ensemble des avantages pouvant leur bénéficier : surveillance & contrôle, entretien & aménagement de parcours, valorisation & promotion du parcours, appui technique & administratif...
Ce document serait ensuite distribué aux AAPPMA pour qu'elles puissent le «défendre» auprès des propriétaires locaux concernés (communes, agriculteurs...etc).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rédaction du document argumentaire	5 à 7 jours	1 500 à 2100 €
▪ Distribution aux AAPPMA au cours d'une réunion de présentation (1 réunion par échelle géographique, soit 5 au total)	5 jours	1 500 €
▪ Mise à disposition humaine (pour les cinq échelle géographique de travail)	15 jours	4 500 €
Total	**25 à 27 jours**	**7 500 à 8 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de conventions de partage du droit de pêche signées par échelle géographique de travail et par AAPPMA

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓		

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Pérenniser les lots de pêche

Fiche n°15

Action : Mettre en place des baux de pêche écrits sur les parcours privés

Priorité

- 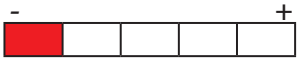 +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Le département de l'Aisne dispose d'un important réseau hydrographique, dont une partie non négligeable appartient au domaine privé. A ce titre, la majorité des AAPPMA disposant de lots de pêche sur le domaine privé s'accommode d'un bail oral avec le(s) propriétaire(s).

• Définition de l'action

Afin de pérenniser les lots de pêche des SAPL, et en utilisant le dossier argumentaire de la fiche action n°14, il semble impératif d'établir des baux de pêche écrits sur l'ensemble du domaine privé départemental. Il faut en cela s'appuyer sur la connaissance et l'implantation locale de nos associations. Un rapprochement avec l'Union des Syndicats doit être établi afin d'envisager la signature de baux de pêche sur les secteurs impactés par des travaux de restauration.
Un important travail de recensement des propriétaires doit être préalablement établi.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rédaction d'une convention type du partage du droit de pêche à destination des propriétaires riverains	3 jours	900 €
▪ Distribution aux AAPPMA au cours d'une réunion de présentation (1 réunion par échelle géographique, soit 5 au total) + Suivi	5 jours	1 500 €
▪ Acquisition de la base de données du cadastre départemental	-	150 €
Total	**8 jours**	**2 550 €**

Compte tenu de la charge de travail afférente à cette action, elle doit être envisagée sur plusieurs années.
Le recrutement d'un stagiaire ou d'un service civique pourrait être également envisagé. Un référent salarié doit être affecté à cette mission spécifique.

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de conventions de partage du droit de pêche signées par échelle géographique de travail et par AAPPMA
- Linéaire de cours d'eau disposant d'un bail écrit (par échelle géographique, par AAPPMA...etc)

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓		

Enjeu Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu Pérenniser les lots de pêche

Fiche n°16

Action : Favoriser un rapprochement des AAPPMA afin de ne pas voir disparaitre certains lots de pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Symptomatique de l'évolution sociétale observée cette dernière décennie, l'implication dans la vie associative tend à se raréfier. Les élections au sein des AAPPMA devant se dérouler au dernier trimestre 2020, une information relative à la fusion des associations doit être apportée afin de ne pas voir disparaitre certains lots de pêche du fait d'un manque de bénévoles imputable au quorum nécessaire pour pérenniser l'association.

• Définition de l'action

Une note technique relative à la fusion d'AAPPMA, ainsi que ses modalités de mise en oeuvre, doit être envisagée courant 2020 afin de ne pas voir disparaitre certains lots de pêche.
Cette note devra préciser les avantages de la démarche : cohérence accrue dans la gestion et la surveillance de la rivière, mutualisation de moyens humains, matériels et financiers... Une présentation à l'AG de la Fédération est attendue.
Une commission fédérale "Election" doit être créée.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rédaction d'une note et envoi à l'ensemble des AAPPMA	5 jours	1 500 €
▪ Suivi des démarches (réunions, ...etc)	5 jours	1 500 €
Total	**10 jours**	**3 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de fusion d'AAPPMA <==> linéaire de lots de pêche «perdu» par les SAPL

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer le réseau de dépositaires

Fiche n°17

Action : Créer des «super dépositaires» pouvant délivrer les cartes de pêche de l'ensemble des AAPPMA

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Certains dépositaires affiliés à la Fédération dispose d'une zone de chalandise importante et rayonnent autour de leur commune d'implantation. La création de «super dépositaires» permettrait de désenclaver certaines petites AAPPMA et permettrait d'accroître l'attractivité de ces dépositaires. Du point de vue des adhérents, ils pourraient trouver en un même lieu leur carte de pêche et l'ensemble du matériel dédié à leur loisir.

• Définition de l'action

Deux dépositaires officiant sous l'enseigne Décathlon disposent du potentiel et de la volonté de mettre en oeuvre ce type de système. Il faut toutefois envisager la recherche d'autres dépositaires.

• Coût prévisionnel de l'action

Sur la base de ce qui est mis en oeuvre avec l'ensemble des autres dépositaires, la Fédération prendrait à sa charge les frais inhérents à l'installation et à la gestion courante du système de délivrance des cartes de pêche (prise en charge éventuelle d'une imprimante dédiée à l'impression des cartes de pêche (et de ses consommables), du papier ainsi que des documents relatifs à la bonne information des pêcheurs). Une convention de partenariat viendrait entérinner cet accord.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Installation du matériel nécessaire à la délivrance	2 jours	600 €
▪ Fourniture du matériel (imprimante, papier, PC...etc)	2 000 €	
Total	**2 jours**	**2 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de «super dépositaires» officiant sur le département

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer le réseau de dépositaires

Fiche n°18

Action : Proposer aux dépositaires de délivrer les cartes de pêche de plusieurs AAPPMA

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

La Fédération dispose d'un important réseau de dépositaires (24 dépositaires AAPPMA & 43 dépositaires «externes»). Cependant, certaines zones du territoire en sont dénuées.

• Définition de l'action

Proposer aux AAPPMA et dépositaires volontaires, la possibilité de délivrer les cartes de pêche des associations voisines.

• Coût prévisionnel de l'action

Un courrier explicatif doit être rédigé et adressé à l'ensemble des AAPPMA. Ces dernières devront à leur tour en faire part à leur(s) dépositaire(s).
Un avenant aux conventions de mise à disposition du système d'adhésion par internet devra être établi.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rédaction courrier + envoi	1 jour	300 €
▪ Rédaction des avenants + envoi	1 jour	300 €
Total	**2 jours**	**600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de dépositaires proposant la délivrance de cartes de pêche pour plusieurs AAPPMA.
- Nombre d'avenants aux conventions de mise à disposition du système d'adhésion par internet

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Favoriser l'accès au loisir

Sous-enjeu : Développer le réseau de dépositaires

Fiche n°19

Action : Proposer aux acteurs du tourisme de délivrer les cartes de pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

La filière du tourisme dans le département de l'Aisne n'est pas ou peu exploitée actuellement par la Fédération.

• Définition de l'action

Une collaboration avec l'Agence Aisne Tourisme doit être entreprise afin que les quatre Offices de Tourisme de Pays et les quatre Offices de Tourismes «classiques» puissent proposer l'activité pêche dans leur offre touristique. La délivrance des cartes de pêche peut s'envisager au sein des 8 Offices départementaux.

• Coût prévisionnel de l'action

Sur la base de ce qui est mis en oeuvre avec l'ensemble des autres dépositaires, la Fédération prendrait à sa charge les frais inhérents à l'installation et à la gestion courante du système de délivrance des cartes de pêche (prise en charge d'une imprimante dédiée à l'impression des cartes de pêche, du papier ainsi que des documents relatifs à la bonne information des pêcheurs). Une convention de partenariat viendra entérinner cet accord.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Installation du matériel nécessaire à la délivrance et formation du personnel concerné	8 jours	2 400 €
▪ Fourniture du matériel (imprimante, papier, ...etc)	2 000 €	
Total	**8 jours**	**4 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre d'Offices de Tourisme délivrant les cartes de pêche

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via des vidéos

Fiche n°20

Action : Créer différentes vidéos promotionnelles

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓		

• Contexte

Afin de valoriser l'attractivité du territoire à travers le loisir pêche, la Fédération entend s'appuyer sur la création de supports audiovisuels. Bénéficiant d'un patrimone riche et varié, où de nombreuses espèces typiques des eaux de 1ère et 2nde catégorie piscicole peuvent être capturées par diverses techniques de pêche, la Fédération souhaite valoriser les atouts de son territoire via des vidéos.

• Définition de l'action

Créer plusieurs petites vidéos présentant chacune des sujets différents. Diverses thématiques sont identifiées pour valoriser le potentiel halieutique du département de l'Aisne :

- les espèces de poissons présentes sur le territoire,
- les aménagements réalisés par la Fédération (aménagements aux moyens de techniques végétales, création de frayères, restauration de la continuité écologique...etc),
- la diversité des parcours de pêche et des techniques praticables dans le département.

• Coût prévisionnel de l'action

Deux options sont envisagées à ce jour : réalisation par le biais d'une production audiovisuelle professionnelle (entreprise spécialisée) ou par le biais d'un partenariat avec un organisme de formation des métiers de l'audiovisuel (BTS audiovisuel).
Un cahier des charges sera défini par une commission fédérale spécifique.
D'autres partenaires seront sollicités : Conseil Départemental, Agence Aisne Tourisme...etc.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'un cahier des charges	2 jours	600 €
▪ Rencontre avec un organisme de formation / demande de devis	1 jour	300 €
▪ Estimatif tournage / montage des séquences vidéos	12 jours	3 600 €
▪ Communication	2 jours	600 €
Total	**17 jours**	**5 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50 %
- FAPPMA : 50 %
- Autres partenaires : à définir

• Critères d'évaluation

- Nombre de visionnage de la vidéo sur Internet (site internet et page Facebook de la Fédération)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via des plaquettes d'informations

Fiche n°21

Action : Créer différentes plaquettes d'informations relatives à la pratique de la pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
			✓					✓					✓					✓						✓	

• Contexte

Afin de valoriser le potentiel halieutique du département, la Fédération souhaite éditer différentes plaquettes d'informations, à destination des pêcheurs et du grand public.

• Définition de l'action

Créer plusieurs plaquettes d'informations aux thématiques spécifiques :

- la diversité des parcours de pêche (1ère et 2nde catégorie, les canaux, les plans d'eau...etc),
- les techniques de pêche praticables,
- Focus sur un parcours remarquable.

Ces documents seront distribués au cours de manifestations (salons, Fête de la Pêche... etc) et transmises à nos partenaires (Office de Tourisme, AAPPMA...etc). Une version numérique doit également être téléchargeable sur le site de la Fédération.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût de cette action dépend étroitement du nombre d'exemplaires attendus de chaque plaquette.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception graphique de la plaquette «parcours de pêche»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «techniques de pêche»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «parcours remarquable»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
Total	**12 jours**	**4 350 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %
- Autres partenaires : à définir selon les opportunités

• Critères d'évaluation

- Nombre de plaquettes distribuées
- Présence des plaquettes au sein des structures partenaires

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via des plaquettes d'informations

Fiche n°22

Action : Créer un atlas des poissons du département

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
				✓					✓					✓					✓					✓

• Contexte

Afin de valoriser le potentiel halieutique du département, la Fédération souhaite réaliser un atlas des poissons présents dans le département.

• Définition de l'action

Créer un atlas des poissons du département, visant à établir la répartition actuelle des espèces piscicoles au sein des différents bassin-versants. Cet atlas permettra, dans un futur proche, d'évaluer les apparitions et/ou disparitions d'espèces. Il s'agit donc d'un document évolutif, qui pourra être complété au fur et à mesure de l'acquisition de données (pêche d'inventaire notamment).

Une version numérique doit également être disponible en téléchargement sur le site internet de la Fédération.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Recherches bibliographiques / Compilation de données internes	15 jours	4 500 €
▪ Conception graphique de l'atlas des poissons	10 jours	3 000 €
▪ Coût d'impression / livraison (estimatif pour ≈1500 exemplaires au format A5)	1 500 €	
Total	**25 jours**	**9 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %
- Autres partenaires : à définir selon les opportunités

• Critères d'évaluation

- Mise en ligne de l'atlas sur le site internet de la Fédération

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via un stand

Fiche n°23

Action : Acquérir un stand de sensibilisation

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓				✓	✓			

• Contexte

La Fédération est de plus en plus sollicitée par ses partenaires (AAPPMA, municipalité, détaillant...) afin de proposer des actions de sensibilisation au cours de journées spécifiques (Salon, Fête de la Nature ou de la Pêche, Fishing Day avec Décathlon...etc).
Afin de professionnaliser et crédibiliser son discours, elle envisage d'acquérir un stand de sensibilisation permettant d'optimiser l'accueil du public, tant en intérieur qu'en extérieur.

• Définition de l'action

Le stand de sensibilisation doit pouvoir être utilisé en intérieur comme en extérieur. A ce titre, une tonnelle (avec des montants en acier) complètera le stand, qui sera composé de :

- banque d'accueil
- comptoir
- vitrine portable
- stop-trottoir
- totem extérieur
- drapeaux
- porte document dépliable

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Tonnelle avec montant acier (site www.manomano.fr)	-	700 €
▪ Banque d'accueil (www.standexposium.fr) «Case & Counter»	-	950 €
▪ Vitrine de stand portable «Flex Tower»	-	590 €
▪ Comptoir «Universel»	-	890 €
▪ Porte-document dépliable «Swing-Up»	-	275 €
▪ Stop-trottoir (*2)	-	180 (*2)
▪ Totem extérieur (*10)	-	325 € (*10)
▪ Drapeau Seaflag «Sea L incliné) (*2)	-	460 € (*2)
Total	**2 jours**	**8 535 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50 %
- FAPPMA : 50 %
- Autres partenaires : Région Hauts de France

• Critères d'évaluation

- Nombre de participation à des manifestations

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via internet

Fiche n°24

Action : Créer des fiches "Retour d'expériences" relatives aux actions menées par la Fédération

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

De part ses missions statutaires, la Fédération réalise de nombreuses actions, tant en matière d'éducation à l'environnement, que de garderie ou encore d'intervention de mise en valeur piscicole.
Ces actions sont toutefois méconnues des adhérents et du grand public.

• Définition de l'action

Création et diffusion de « fiches actions » relatives aux activités de la Fédération. L'ensemble des activités de la Fédération doivent être présentées, selon une charte graphique qui reste à élaborer. Toutes les missions réalisées pourront être potentiellement exposées : action de garderie, action d'animation, action de rempoissonnement... etc. Ces fiches seront téléchargeables sur le site internet de la Fédération (développement de la rubrique "Actualités" du site internet fédéral), mais pourront également être imprimées pour une diffusion plus large au cours de certaines manifestations.

Des contacts doivent être établis avec l'UFBSN afin d'accorder la charte graphique avec celle existante (L'UFBSN réalise ce type de fiche pour les actions de restauration de milieux).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception d'une charte graphique	4 jours	1 200 €
▪ Conception d'une fiche action	1 jour par fiche	300 €
Estimatif conception annuelle des différentes fiches : 1 fiche/mois	12 jours	3 600 €
▪ Diffusion des fiches	-	-
Sous-total 1 : opération générale	**4 jours**	**1 200 €**
Sous-total 2 : opérations par action (= par an)	**12 jours**	**3 600 €**
Total (pour 4 ans, entre 2021 & 2024)	**52 jours**	**15 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de « fiches actions » publiées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°25

Action : Créer un parcours «Passion Truite» sur une rivière de 1ère catégorie piscicole

Priorité

- 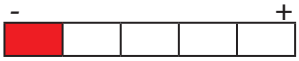 +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération compte 30 AAPPMA gérant des lots de pêche en 1ère catégorie piscicole, représentant un linéaire de plus de 400 km, et pour lesquelles :
- 7 sont placées en réciprocité, pour un linéaire cumulé de plus de 100 km ;
- 3 disposent de parcours de graciation dit «No-Kill», pour un linéaire de plus de 22 km ;
- 1 dispose du Label «Site Rivières Sauvages».

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Truites» sur l'un des parcours associatifs de la Fédération, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking) n'est pas à exclure.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	2	600 €
▪ Visites de terrain / Devis	2	700 €
▪ Aménagements sur site : parking (installation de chantier + intervention mécanique) (facultatif)	-	(3 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**21 jours**	**8 800 à 11800 €**

• Plan de financement envisagé

-FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 50% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Truites » sur une rivière de 1ère catégorie

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°26

Action : Créer un parcours «Passion Brochet» sur une rivière de 2nde catégorie piscicole

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération compte 45 AAPPMA gérant des lots de pêche en 2nde catégorie piscicole, représentant un linéaire de plus de 1400 km, et pour lesquelles :
- 42 sont placées en réciprocité, pour un linéaire cumulé de près de 1370 km ;
- 1 dispose d'un parcours de graciation dit «No-Kill», pour un linéaire de plus de 1,5 km ;

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Brochets» sur l'un des parcours associatifs de la Fédération, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking) n'est pas à exclure.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	3	900 €
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking (installation de chantier + intervention mécanique) (facultatif)	-	(3 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**22 jours**	**9 000 à 12 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 50% du restant à charge -Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Brochets » sur une rivière de 2nde catégorie

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°27

Action : Créer un parcours «Passion Carpe» sur une rivière de 2nde catégorie piscicole

Priorité

-				+
■				

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération compte 45 AAPPMA gérant des lots de pêche en 2nde catégorie piscicole, représentant un linéaire de plus de 1400 km, et pour lesquelles :
- 42 sont placées en réciprocité, pour un linéaire cumulé de près de 1370 km ;
- 22 disposent d'un parcours de pêche autorisée la nuit, pour un linéaire de plus de 300 km ;

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Carpes» sur l'un des parcours associatifs de la Fédération, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking) n'est pas à exclure.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	3	900 €
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking (installation de chantier + intervention mécanique) (facultatif)	-	(3 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités (abris, bancs/tables...)	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**22 jours**	**9 000 à 12 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Carpes » sur une rivière de 2nde catégorie

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°28

Action : Créer un parcours «Passion Silure» sur une rivière de 2nde catégorie piscicole

Priorité

- [■] [ ] [ ] [ ] [ ] +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération compte 45 AAPPMA gérant des lots de pêche en 2nde catégorie piscicole, représentant un linéaire de plus de 1400 km, et pour lesquelles 42 sont placées en réciprocité, pour un linéaire cumulé de près de 1370 km.
Toutes les techniques de pêche moderne sont potentiellement praticables sur tout ou partie des linéaires de pêche, permettant de capturer de nombreuses espèces de poissons, et notamment le Silure, de plus en plus présent sur les différents cours d'eau axonais.

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Silures» sur l'un des parcours associatifs de la Fédération, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking et/ou d'une mise à l'eau) n'est pas à exclure.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	3	900 €
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et/ou mise à l'eau (installation de chantier + intervention mécanique) (facultatif)	-	(5 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**22 jours**	**9 000 à 14 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Silures » sur une rivière de 2nde catégorie

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°29

Action : Créer un parcours «Passion Black-Bass» sur une rivière de 2nde catégorie piscicole

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération compte 45 AAPPMA gérant des lots de pêche en 2nde catégorie piscicole, représentant un linéaire de plus de 1400 km, et pour lesquelles, 42 sont placées en réciprocité, pour un linéaire cumulé de près de 1370 km.
Toutes les techniques de pêche moderne sont potentiellement praticables sur tout ou partie des linéaires de pêche, permettant de capturer de nombreuses espèces de poissons, à l'exception du Black-Bass qui n'est présent qu'au sein de plans d'eau sur le territoire axonais.

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Black-Bass» sur l'un des parcours associatifs de la Fédération, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking) n'est pas à exclure.
Un empoissonnement s'échelonnant sur plusieurs années doit être envisagé afin d'implanter durablement l'espèce.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA / Traitement des demandes	3	900 €
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et/ou mise à l'eau (facultatif)	-	(3 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : empoissonnement spécifique annuel	-	3 000 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**22 jours**	**12 000 à 15 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Black-Bass » sur une rivière de 2nde catégorie

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Création de parcours spécifiques « Espèces »

Fiche n°30

Action : Créer un parcours «Passion Black-Bass» sur un plan d'eau fédéral

Priorité

- [■] [ ] [ ] [ ] [ ] +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024

• Contexte

La Fédération dispose de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles : pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, carpodrome...
A l'heure actuelle, aucun plan d'eau fédéral n'est dédié à la pêche du Black-Bass, malgré une demande récurrente des adhérents.

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Black-Bass» sur l'étang fédéral de La Frette ou sur le site des étangs du Canivet, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Un empoissonnement s'échelonnant sur plusieurs années doit être envisagé afin d'implanter durablement l'espèce. La présence de brochets pourrait être un frein au développement d'une population de Black-Bass. Un déstockage, sous forme de manifestation halieutique, peut pallier cet inconvénient.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et chemin (installation de chantier + intervention mécanique)	-	3 000 €
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : empoissonnement spécifique annuel	-	4 000 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**19 jours**	**15 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Black-Bass » sur un étang fédéral

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu : Création de parcours spécifiques aux « Modes de pêche »

Fiche n°31

Action : Créer un parcours «Passion No-Kill» sur un plan d'eau fédéral

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
					✓																			

• Contexte

La Fédération dispose de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles : pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, carpodrome...
Le plan d'eau des Caurois, placé en No-Kill depuis 2012, fait partie des plans d'eau fédéraux les plus fréquentés et réputés, en témoigne les captures régulières de gros poissons. Afin de diminuer la pression de pêche sur le plan d'eau, la Fédération envisage de classer un autre plan d'eau fédéral en No-Kill. La récente acquisition, par la F3P, du site de la Vatroye est préssentie pour devenir le premier parcours labellisé «Passion No-Kill» du département.

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion No-Kill» sur l'un des plans d'eau fédéraux, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. L'acquisition foncière (dans l'éventualité de la création d'un parking) n'est pas à exclure.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Redaction du règlement intérieur	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et réfection chemin (installation de chantier + intervention mécanique)	-	4 500 €
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**21 jours**	**13 200 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion No-Kill » sur un plan d'eau fédéral

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques aux « Modes de pêche »

Fiche n°32

Action : Créer un parcours «Passion Float-tube» sur un plan d'eau fédéral

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
						✓																		

• Contexte

La Fédération dispose de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles : pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, carpodrome...
Le plan d'eau des Caurois, autorisé à la pratique du float-tube depuis 2012, fait partie des plans d'eau fédéraux les plus fréquentés et réputés. Afin de diminuer la pression de pêche sur le plan d'eau, la Fédération envisage d'autoriser cette pratique sur un autre plan d'eau fédéral.

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Float-tube» sur l'un des plans d'eau fédéraux, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent énormément du contexte local et des infrastructures déjà existantes. Par ailleurs, le plan d'eau des Caurois étant déjà autorisé à la pratique du float-tube, sa labellisation en parcours «Passion Float-tube» en serait facilité.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Redaction du règlement intérieur	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et réfection chemin (installation de chantier + intervention mécanique)	-	4 500 €
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	3 jours	900 €
▪ Communication : signalisation routière	3 jours	900 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression, livraison & installation)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**21 jours**	**13 200 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective d'un parcours de pêche « Passion Float-tube » sur un plan d'eau fédéral

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Techniques »

Fiche n°33

Action : Créer un parcours «Passion Mouche» sur le plan d'eau fédéral de Travecy

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
										✓														

• Contexte

La Fédération dispose de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles : pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, carpodrome...
Cependant, aucun plan d'eau n'est dédié à la pêche des salmonidés. Une convention vient d'être signée avec la Municipalité de Travecy et l'Association de pêche communale Travecy Pêche Nature afin de créer un produit dédié à la pêche des salmonidés. Ce projet prévoit entre autre la création d'un «Réservoir Mouche».

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Mouche» sur l'un des plans d'eau de la commune de Travecy, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit être menée en parrallèle avec l'action n°34 : Créer un parcours «Passion Leurre».

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Visites de terrain / Devis	3	600 €
▪ Redaction des conventions et du règlement intérieur	4	1 200 €
▪ Aménagements sur site : parking, réfection chemin, barrière et remplacement vannage (installation de chantier + intervention mécanique)	-	15 600 €
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités Mise en place d'une passerelle	10 jours -	3 000 € 1 000 €
▪ Acquisition de 4 embarcations	-	8 000 €
▪ Abris pêcheurs (*2)	-	3 000 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	5 jours	1 500 €
▪ Communication : signalisation routière	-	1 500 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux «Parcours Passion» (conception graphique, impression, livraison et installation) (*3)	4 jours (conception) (impression & livraison)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Empoissonnement	-	≈15 000 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**30 jours**	**56 400 €**

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective du parcours de pêche « Passion Mouche »

• Plan de financement envisagé (hors empoissonnement)

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours spécifiques « Techniques »

Fiche n°34

Action : Créer un parcours «Passion Leurre» sur le plan d'eau fédéral de Travecy

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
										✓														

• Contexte

La Fédération dispose de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles : pêche en float-tube, pêche de la carpe de nuit, carpodrome...
Cependant, aucun plan d'eau n'est dédié à la pêche des salmonidés. Une convention vient d'être signée avec la Municipalité de Travecy et l'Association de pêche communale Travecy Pêche Nature afin de créer un produit dédié à la pêche des salmonidés. Ce projet prévoit entre autre la création d'un «Réservoir Leurre».

• Définition de l'action

Création d'un parcours labellisé «Passion Leurre» sur l'un des plans d'eau de la commune de Travecy, suivant la base de critères de la FNPF.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit être menée en parrallèle avec l'action précédente : créer un parcours «Passion Mouche».

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	5 jours	1 500 €
▪ Communication : signalisation routière	-	1 500 €
▪ Empoissonnement	-	≈5 000 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**7 jours**	**8 600 €**

• Critères d'évaluation

- Labellisation effective du parcours de pêche « Passion Leurre »

• Plan de financement envisagé (hors empoissonnement)

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Création de parcours halieutique (hors parcours labellisé)

Fiche n°35

Action : Créer un parcours «Mon premier poisson» sur un plan d'eau du département

Priorité

-				+
■				

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
			✓					✓					✓					✓					✓	

• Contexte

La Fédération s'est engagée depuis 2010 dans le développement de son pôle animation, en proposant notamment diverses actions de sensibilisation auprès des publics scolaires et de loisirs. Cependant, ces actions n'ont actuellement pas permis d'enrayer la diminution du nombre d'adhérents, et plus particulièrement le recrutement de jeunes pêcheurs, en témoigne la diminution des adhérents «-12ans» et «mineurs».
Pour tenter de pallier ce déficit, la Fédération envisage de créer un ou plusieurs plans d'eau dédiés à cette catégorie de pêcheurs, dont le peuplement piscicole serait surdensitaire et donc la capture de poissons plus aisée.

• Définition de l'action

Création d'un (ou plusieurs) parcours halieutique «Mon premier poisson» (hors parcours labellisé) sur un (ou plusieurs) plan d'eau du département de l'Aisne.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Visites de terrain / Devis	2	600 €
▪ Redaction des conventions et du règlement intérieur	2	600 €
▪ Aménagements sur site : parking et réfection chemin (installation de chantier + intervention mécanique) (facultatif)	-	(3 000 €)
▪ Aménagements sur site : cheminement et accès facilités	3 jours	900 €
▪ Aménagements sur site : tables et bancs	-	3 000 €
▪ Abris pêcheurs (*2)	-	3 000 €
▪ Aménagements sur site : entretien des berges	5 jours	1 500 €
▪ Communication : signalisation routière	-	1 500 €
▪ Communication : signalétique pêche Panneaux / Règlement intérieur (conception graphique, impression, livraison et installation) (*2)	4 jours (conception) (impression & livraison)	1 200 € 1 200 € / panneau
▪ Empoissonnement	-	500 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**20 jours**	**16 400 €**

• Plan de financement envisagé (hors empoissonnement)

- FNPF : 60% ou 70% - FAPPMA : 100% du restant à charge - Autres partenaires : à définir avec les collectivités locales

• Critères d'évaluation

- Création d'un parcours de pêche « Mon premier poisson » et évaluation annuelle de la fréquentation

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu Adapter les lots de pêche fédéraux aux attentes des pêcheurs

Fiche n°36

Action : Mettre en place une nouvelle signalétique sur les étangs fédéraux

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
					✓					✓					✓										

• Contexte

La Fédération dispose actuellement de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles.
Une labellisation en parcours Passion est envisagée sur différents plans d'eau mais compte tenu des délais d'instruction, d'élaboration et de réalisation de ladite labellisation, il convient de mettre à jour la signalétique existante (panneau d'information vétuste, datant de 2014) ainsi que les règlements intérieurs de ces plans d'eau.

• Définition de l'action

Mettre à jour les panneaux d'information du public et les règlements intérieurs des parcours halieutiques fédéraux (hors parcours labellisés).

• Coût prévisionnel de l'action

Budget prévisionnel basé sur les précedentes demandes de subvention (Dossiers n°12A020265).
Ce budget est établi pour la conception de 12 panneaux, implantés sur les étangs fédéraux (11 panneaux répartis sur cinq plans d'eau fédéraux et 1 panneau provisoire sur le plan d'eau de la Vatroye).

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Concertation avec les usagers du site	3,5 jours (0,5 j/plan d'eau)	1 050 €
▪ Redaction du règlement intérieur	7 jours (1j/plan d'eau	2 100 €
▪ Conception du panneau	14 jours (2j/plan d'eau)	4 200 €
▪ Impression (vinyl + Dibond) et installation - Avec réutilisation piètement (11 panneaux) - Avec acquisition piètement + scellement béton (1 panneau concerné)	7 jours	6 600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	2 jours	600 €
Total	**35,5 jours**	**15 150 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50% - FAPPMA : 50%

• Critères d'évaluation

- Nombre d'étangs fédéraux pour lesquels une nouvelle signalétique est mise en place.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu : Adapter les lots de pêche fédéraux aux attentes des pêcheurs

Fiche n°37

Action : Mettre en place une signalétique routière orientant vers les étangs fédéraux

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
						✓					✓					✓									

• Contexte

La Fédération dispose actuellement de sept plans d'eau fédéraux, pour lesquels de nombreuses techniques ou modes de pêche spécifiques sont possibles.
Afin de faciliter l'accès aux différents plans d'eau, la Fédération souhaite metre en place une signalétique routière, sur certains axes stratégiques de circulation, orientant vers ses plans d'eau.

• Définition de l'action

Mettre en place une signalétique routière pour l'ensemble des plans d'eau fédéraux du département.
Un contact doit être établi avec le Conseil Départemental, la Voirie Départementale et les municipalités concernées pour définir le cahier des charges (format, couleur, lieux d'implantation...etc).

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent du nombre final de panneaux de signalisation qui seront mis en place. Nous projetons à titre indicatif, la mise en place de 6 panneaux par plan d'eau, soit au total 42 panneaux de signalisation routière.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Concertation avec les partenaires	2 jours	600 €
▪ Conception des panneaux (7 panneaux, orientation gauche et orientation droite)	2 jours	600 €
▪ Commande et livraison (42 panneaux)	-	12 600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux (installation)	3 jours	900 €
Total	**9 jours**	**15 300 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50%
- FAPPMA : 50%
- Autres partenaires : à définir (Conseil Départemental, Office Tourisme, Communauté de communes, Municipalité...)

• Critères d'évaluation

- Nombre d'étangs fédéraux pour lesquels une signalisation routière est mise en place.

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	✓

Enjeu Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu Améliorer l'information sur les parcours de pêche associatifs

Fiche n°38

Action : Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

Le département de l'Aisne possède un réseau hydrographique dense et diversifié, où 67 AAPPMA disposent d'un ou plusieurs parcours de pêche.
Ces parcours ne sont toutefois pas clairement identifiés sur le terrain.

• Définition de l'action

Mettre en place une signalétique homogène pour l'ensemble des parcours de pêche associatifs du département.
La signalétique concerne :

- le nom du gestionnaire (AAPPMA concernée)
- la délimitation des lots
- la règlementation
- le(s) dépositaire(s)
- ....
- le nom du cours d'eau, sa catégorie piscicole et la domanialité
- le type de réciprocité (réciprocitaire ou non)
- les jours de pêche autorisés
- un QR code renvoyant à la cartographie du parcours et au site de la Fédération

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent de la taille et du nombre final de panneaux qui seront mis en place. Nous projetons, à titre indicatif, la mise en place d'une dizaine de panneaux par AAPPMA, soit au total 670 panneaux. La taille envisagée est le format A3 ((≈30*40cm).

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA	2 jours	600 €
▪ Conception des panneaux	5 jours	1 500 €
▪ Impression et livraison (vinyl collé sur Dibond, format A3) (soit environ 80 m² à 130 €/m²)	-	11 000 €
▪ Acquisition piètement (bois ou acier) (estimatif 5€ / pc)	-	3 350 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Suivi des travaux	4 jours	1 200 €
Total	**13 jours**	**18 250 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50%
- FAPPMA : 50%
- Autres partenaires : à définir (Conseil Départemental, Communauté de communes, AAPPMA)

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA disposant d'une signalétique sur leur parcours de pêche

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu : Perfectionner les documents édités par la Fédération

Fiche n°39

Action : Réviser le Dépliant Pêche 02

Priorité : - ■ ■ □ □ □ +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération conçoit annuellement un document intitulé «Dépliant Pêche 02».
Ce dernier est édité au format papier en 12.000 exemplaires et transmis gratuitement à l'ensemble des pêcheurs lors de l'acquisition de leur carte de pêche (transmission aux AAPPMA ainsi qu'aux dépositaires). Il est distribué, sur demande, lors des manifestations fédérales et/ou associatives. Son format 7,40*10,50 cm plié (format déplié A3) permet de le ranger dans l'étui de sa carte de pêche. Il est constitué d'une partie règlementaire (synthèse de l'arrêté préfectoral) et d'une partie cartographique présentant les lots de pêche des AAPPMA ainsi que les coordonnées des AAPPMA.

• Définition de l'action

- Maintenir l'édition au format papier du Dépliant Pêche,
- Réviser le contenu et revoir la répartition des informations (cartographie/règlementation),
- Améliorer sa distribution, en le proposant notamment aux partenaires ou futurs partenaires (Office de Tourisme, Communautés de communes, Mairie...etc). Une impression en plus grand nombre est à prévoir,
- Proposer une version « en ligne » et téléchargeable. Un format spécifique devra être mis en place pour que les pêcheurs puissent l'imprimer chez eux (format A4),
- Proposer une version en anglais (format téléchargeable) et en hollandais.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts seront étroitement liés au nombre final d'impression.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception/Rédaction du document (français)	3 jours	900 €
▪ Impression et livraison (12.000 exemplaires)	-	1 350 €
▪ Traduction du document en hollandais (≈ 10 000 mots)	2 jours	600 €
▪ Conception du document téléchargeable (français / anglais / néerlandais) + mise en ligne	-	500 €
▪ Diffusion aux partenaires	1 jour	300 €
Opération par action	**6 jours**	**3 650 €**
Total (4 actions)	**24 jours**	**14 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Evolution du nombre d'impression du Dépliant Pêche 02 par an
- Nombre de téléchargements des documents sur le site de la Fédération (document français et anglais)

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu : Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu : Perfectionner les documents édités par la Fédération

Fiche n°40

Action : Réviser le Guide des Parcours de Pêche 02

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération conçoit, annuellement, un document intitulé «Guide de Pêche 02».
Ce dernier est édité au format papier biennalement en 10.000 exemplaires et transmis gratuitement à l'ensemble des pêcheurs lors de l'acquisition de leur carte de pêche (transmission aux AAPPMA ainsi qu'aux dépositaires). Il est distribué, sur demande, lors des manifestations fédérales et/ou associatives.
Son petit format (A5) permet de le transporter facilement. Il est constitué d'une partie présentant des informations générales (règlementation, actions fédérales...) et d'une partie cartographique présentant sur une ou deux pages l'ensemble des lots de pêche des AAPPMA ainsi que les parcours fédéraux et la règlementation liée.

• Définition de l'action

- Maintenir l'édition au format papier du Guide de Pêche 02 (biennalement, pour des raisons économiques & écologiques). Afin de réduire les coûts d'impression imputés exclusivement à la Fédération, il pourra être envisagé de faire participer les AAPPMA (la répartition reste à définir : 25%? 50%?)
- Améliorer sa distribution, en le proposant notamment aux partenaires ou futurs partenaires (Office de Tourisme, Communautés de communes, Mairie...etc). Une impression en plus grand nombre est à prévoir.
- Proposer une version « en ligne » et téléchargeable.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts seront étroitement liés au nombre final d'impression.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception document (français)	15 jours	4 500 €
▪ Impression et livraison (10.000 exemplaires)	-	10 470 €
▪ Mise en ligne	-	-
▪ Diffusion aux partenaires	1 jour	300 €
Opération générale : - avec impression	**16 jours**	**15 270 €**
- sans impression	**15 jours**	**4 500 €**
Total	**62 jours**	**39 540 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Evolution du nombre d'impression du Guide de Pêche 02 par an
- Nombre de téléchargements des documents sur le site de la Fédération

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer l'information des pêcheurs

Sous-enjeu : Perfectionner les documents édités par la Fédération

Fiche n°41

Action : Réviser le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne

Priorité (- / +)

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération publie trimestriellement, depuis 2008, le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne. Ce dernier permet de présenter les actions (des services technique, développement ou garderie), du trimestre passé, en cours ou à venir. La dernière «mise en forme» du Bulletin d'information date de 2016.

• Définition de l'action

Actualiser le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne en effectuant notamment :
- une restructuration graphique, en mettant en place une charte graphique spécifique ;
- la mise en place d'un encart dédié aux AAPPMA (qui auront la possibilité de s'exprimer sur la thématique de leur choix après validation des contenus par la Fédération).
- Améliorer le mode de diffusion et la liste de diffusion (notamment en l'élargissant aux Mairies, Communautés de Communes...etc).

Le bulletin d'information doit être complété par une information ponctuelle (date d'ouverture, de fermeture, manifestation...etc) via le site www.cartedepeche.fr (information spécifique des adhérents).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception d'une charte graphique spécifique	2 jours	600 €
▪ Conception de la trame de document (selon les rubriques adoptées)	1 jour	300 €
▪ Participation AAPPMA / pêcheurs	1 jour	300 €
▪ Rédaction annuelle des bulletins d'informations (4 / an)	8 jours	2 400
Sous-total 1 : opération générale	**3 jours**	**900 €**
Sous-total 2 : opérations par action (= par an)	**9 jours**	**2 700 €**
Total (pour 4 actions)	**39 jours**	**11 700 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Evolution du nombre de diffusion du Bulletin d'information par an.
- Nombre de téléchargements du document sur le site de la Fédération.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeu : Solliciter l'avis et les attentes des pêcheurs

Fiche n°42

Action : Mettre en place différents questionnaires «Pêcheurs» concernant leurs attentes, les actions fédérales...

Priorité

- [■] [ ] [ ] [ ] [ ] +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

De nombreux témoignages, émanant sur les réseaux sociaux, font état d'un manque de prise en considération de la part de la Fédération des attentes (parfois très spécifiques) des pêcheurs.

• Définition de l'action

Afin de recueillir les attentes des pêcheurs, mais également dans le but de sensibiliser les pêcheurs et le grand public sur les différentes actions menées par la Fédération et leur effiscience, il est envisagé de créer, une à deux fois par an, un petit questionnaire. L'exploitation de ces questionnaires pourra orienter la politique de la Fédération et de ses AAPPMA, mais permettra également de répondre, via le bulletin d'information ou la page Facebook, aux sollicitaions des pêcheurs.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût prévisionnel est envisagé pour la mise en oeuvre d'un questionnaire. Si plusieurs questionnaires sont mis en place, le coût global sera à multiplier en conséquence.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'un questionnaire et diffusion	3 jours	900 €
▪ Analyse du questionnaire	2 jours	600 €
▪ Réponse aux attentes via des articles	1 jour	300 €
Total	**6 jours**	**1 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre de questionnaires diffusé par an.
- Nombre d'articles publiés par an suite à l'analyse des questionnaires.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeu : Solliciter l'avis et les attentes des pêcheurs

Fiche n°43

Action : Créer une rubrique «La parole aux pêcheurs» dans le bulletin d'information

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération publie trimestriellement, depuis 2008, le Bulletin d'Information des Pêcheurs de l'Aisne.
Une précédente Fiche action (n°41) prévoit de réviser le fond et la forme dudit bulletin d'information. Dans cette optique, il est envisagé de créer une rubrique spécifique permettant aux pêcheurs (ou autres) de s'exprimer.

• Définition de l'action

Créer une rubrique «La parole aux pêcheurs» dans le bulletin d'information.
Cette rubrique peut se présenter sous deux formes : soit sous forme de témoignage, soit sous forme de question à laquelle la Fédération pourrait répondre.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action doit être menée à chaque parution du bulletin d'information (trimestriel). Le prévisionnel présenté ci-dessous intègre la parution de l'ensemble des bulletins d'information, pour une année complète (soit quatre numéros), le total présente le coût de l'action pour 4 ans (2021 à 2024).

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Promotion de la rubrique auprès des adhérents (diffusion mails, artiles Facebook...etc)	2 jours	600 €
▪ Tri des demandes et choix des "articles"	2 jours	600 €
▪ Mise en page de la (ou des) participation(s)	2 jours	600 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**6 jours**	**1 800 €**
Total (pour 4 actions)	**24 jours**	**7 200 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre de diffusion de la rubrique par an (dépend du retour des pêcheurs).

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeu : Créer une plaquette institutionnelle

Fiche n°44

Action : Présenter le rôle et les actions de la Fédération

Priorité

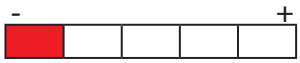

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

Afin d'améliorer et de dynamiser les axes de communication de la Fédération, il apparait nécessaire d'établir une plaquette institutionnelle présentant le rôle et les actions de la Fédération.

• Définition de l'action

Cette plaquette doit présenter le rôle et les missions de la Fédération. Les missions pourraient être abordées sous forme d'exemples, tels que les travaux de restauration, les pêches d'inventaire, les actions d'animation...etc.
Elle serait diffusée à l'ensemble des partenaires de la Fédération (existants et potentiels), ainsi qu'aux pêcheurs et aux AAPPMA lors des différentes manifestations.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception du document	4 jours	1 200 €
▪ Impression et livraison (format A3 plié, 1.000 exemplaires)	-	400 €
▪ Diffusion	-	-
Total	**4 jours**	**1 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Réalisation de la plaquette institutionnelle
- Nombre de partenaires destinataires de la plaquette

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeu Créer une revue annuelle Pêche 02

Fiche n°45

Action : Présenter sous forme de bilan d'activité annuel les actions menées par la Fédération

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Afin d'améliorer l'information des partenaires et des AAPPMA, il apparait nécessaire de créer et diffuser un document synthétisant l'ensemble des actions réalisées annuellement par la Fédération.

• Définition de l'action

La revue annuelle «Pêche 02» pourrait se présenter sous la forme d'un bilan d'activité simplifié, comportant notamment des rubriques techniques (actions de restauration, études...etc), des rubriques relatives à la garderie ou aux animations (scolaires, grand public...) etc.

Il pourrait également être mis à disposition des pêcheurs sous forme numérique (version téléchargeable).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception du document	10 jours	3 000 €
▪ Impression et livraison (format A5, ≈ 60 pages & 150 exemplaires)	-	600 €
▪ Diffusion	-	-
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**10 jours**	**3 600 €**
Total (pour 4 actions)	**40 jours**	**14 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 50 %
- AESN : 50 % (convention d'animation)

• Critères d'évaluation

- Réalisation de la revue institutionnelle Pêche 02
- Nombre de partenaires destinataires de la revue

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Améliorer les axes de communication (pêcheurs et non pêcheurs)

Sous-enjeu : Editer des plaquettes d'informations

Fiche n°46

Action : Créer différentes plaquettes d'informations relatives aux actions de la Fédération

Priorité

-					+

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Afin de valoriser les actions mises en oeuvre par la Fédération auprès des pêcheurs et du grand public, il apparait nécessaire d'éditer différentes plaquettes d'informations relatives aux actions menées quotidiennement.

• Définition de l'action

Créer plusieurs plaquettes d'informations aux thématiques spécifiques :

- les actions de restauration des milieux aquatiques,
- les animations,
- la garderie,
- ....

Ces documents seront distribués au cours de manifestations (salons, Fête de la Pêche... etc) et transmises à nos partenaires (Office de Tourisme, AAPPMA...etc). Une version numérique doit également être téléchargeable sur le site de la Fédération.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût de cette action dépend étroitement du nombre d'exemplaires attendus de chaque plaquette.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception graphique de la plaquette «Restauration des milieux»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «Animation»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «Garderie»	4 jours	1 200 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 1500 exemplaires)	250 €	
Total	**12 jours**	**4 350 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %
- Autres partenaires : à définir selon les opportunités

• Critères d'évaluation

- Réalisation des plaquettes d'informations
- Nombre de destinataires de la (ou des) plaquette(s)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Développer de nouveaux outils de sensibilisation

Fiche n°47

Action : Acquérir un simulateur de pêche

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche, et aux vues du développement des manifestations grand public, la Fédération souhaite acquérir un simulateur de pêche.

• Définition de l'action

Afin de sensibiliser le grand public au loisir pêche et découvrir les «sensations» que peuvent procurer la prise de poissons, la Fédération souhaite acquérir un simulateur de pêche. Celui-ci devra pouvoir être utilisé en tout lieu, il devra donc être accompagné d'un groupe électrogène.

Le simulateur pourra également être mis à disposition des AAPPMA afin de leur apporter un soutien logistique pour les actions de communication et de sensibilisation qu'elles mènent régulièrement.

Cette action fait l'objet d'une demande de subvention acceptée par la FNPF courant 2019 (Action n°19A020976).

• Coût prévisionnel de l'action

La simulation d'acquisition réalisée sur le site de l'entreprise Scatri® pour le modèle «Pocket Vidéo», couplée à l'acquisition d'un écran et d'un groupe électrogène, donnent les coûts suivants :

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Simulateur «Pocket Vidéo» avec ses équipements	-	7 262,40 €
▪ Acquisition d'un écran vidéo	-	500 €
▪ Acquisition d'un groupe électrogène	-	1 000 €
Total	-	**8 762,40 €**

• Plan de financement envisagé

FNPF : 50% FAPPMA : 50 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de manifestations pour lesquelles le simulateur de pêche a été utilisé

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Développer de nouveaux outils de sensibilisation

Fiche n°48

Action : Acquérir un tapis de pêche aimanté

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche, et aux vues du développement des manifestations grand public, et plus particulièrement concernant le très jeune public, la Fédération souhaite acquérir un tapis de pêche aimanté (pêche à l'aimant).

• Définition de l'action

Afin de sensibiliser les jeunes enfants au loisir pêche, la Fédération souhaite acquérir un tapis de pêche à l'aimant.

En s'inspirant des projets créés par d'autres Fédération (Côtes d'Armor notamment), il est envisagé de créer deux plateaux de jeux sur lequel le public peut s'installer pour capturer à l'aide d'une canne à coup des poissons équipés d'aimants. Les poissons représentés seront les espèces les plus communes de nos eaux. Le jeu sera complété par deux panier-sièges, servant de support de cannes et de zones de rangement des poissons après utilisation.

Outre l'utilisation lors des manifestations grand public, le jeu pourrait également être utilisé dans les établissements scolaires (très demandeurs d'animations relatives aux milieux aquatiques) pour lesquels la Fédération intervient, le très jeune public (2/6 ans) ne pouvant participer aux initiations à la pratique de la pêche au coup.

• Coût prévisionnel de l'action

Afin de limiter les coûts d'acquisition, cet outil pédagogique serait réalisé intégralement par la Fédération. Chaque plateaux de jeux seraient constitués de deux tables pliantes (facilite le transport), sur lesquelles seraient soit collés du film vinyl, soit fixé un panneau bâche représentant un milieu aquatique. Les poissons seraient fabriqués en bois, peints et recouverts de vinyl autocollant représentant l'espèce de poisson souhaitée. Ils seraient également munis d'un aimant par face, permettant d'être accroché par une canne à coup équipée elle aussi d'un aimant.
Deux caisses de pêche (avec siège) viendrait compléter l'outil pédagogique.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Plan de financement	1 jour	300
▪ Estimatif temps de travail conception	5 jours	1 500 €
▪ Estimatif acquisition de matériaux (tables, impression vinyl fond et poissons, panneaux de bois en médium pour les poissons, peinture, aimants, siège de pêche)	-	1 500 €
Total	**6**	**3 300 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50% - FAPPMA : 50 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de manifestations pour lesquelles le tapis de pêche à l'aimant a été utilisé

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer de nouveaux outils de sensibilisation

Fiche n°49

Action : Poursuivre la création de panneaux pédagogiques «Espèces»

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓		✓			✓		✓			✓		✓			✓		✓			✓		✓

• Contexte

Dans le cadre de ses missions de développement durable de la pêche amateur, de mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche et de développement touristique, la Fédération souhaite concevoir de nouveaux panneaux pédagogiques.

• Définition de l'action

Afin de compléter les panneaux pédagogiques existants, la Fédération souhaite poursuivre la création de panneaux «Espèces» (ces derniers ayant été préalablement financés par la FNPF sous les n° 12A020264 & 14A020522 & 15A020433) utilisés lors des animations fédérales (scolaire et grand public) et dupliqués pour les APN départementaux. Ces derniers, d'une taille de 100*150 cm, sont imprimés sur panneaux bache afin de permettre une utilisation en extérieur.

Il est également envisagé de créer, à partir de ces visuels, des totems «Espèces» permettant une utilisation simplifiée, tant en extérieur qu'en intérieur.

• Coût prévisionnel de l'action

En se basant sur les montants des précédentes demandes de subvention pour la création et l'impression des panneaux bâche, et en réalisant un relevé de prix sur internet concernant l'acquisition des totems, le coût prévisionnel de l'action atteint :

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Plan de financement	1 jour	300 €
▪ Estimatif temps de travail conception de 6 panneaux bache (100*150cm)	12 jours	3 600 €
▪ Estimatif impression et duplication des panneaux (1 pour les animatiuons fédérales et 7 pour les APN, soit 8 panneaux en 6 exemplaires)	-	4 350 €
▪ Estimatif temps de travail conception de 6 totems (80*200 cm)	6 jours	1 800 €
▪ Estimatif impression des 6 totems	-	1 500 €
Opération par action	**19 jours**	**11 550 €**
Total (pour 2 actions)	**38 jours**	**23 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50%
- FAPPMA : 50 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de manifestations pour lesquelles les panneaux pédagogiques sont utilisés.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Définir une stratégie de communication fédérale

Fiche n°50

Action : Décliner la stratégie de communication fédérale au niveau des différents «territoires»

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

Dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche, la Fédération souhaite établir une stratégie de communication qu'elle déclinera selon les cinq «territoires» identifiés dans le SDDLP.

• Définition de l'action

Afin d'être plus cohérente dans ses différentes actions de communication, la Fédération souhaite établir (ou redéfinir) une statégie de communication pertinente. Cette dernière serait ensuite déclinée sur les différents territoires identifiés dans le SDDLP.

Pour cela, elle envisage de participer à une formation concernant l'établissement de cette stratégie de communication. Cette formation serait à destination des salariés et élus volontaires, qui pourraient par la suite établir cette stratégie de communication.

Cette formation pourrait être financée sous forme de Congé Individuel de Formation.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Coût de formation (pour 6 personnes)	1 jours	1 800 €
▪ Elaboration de la stratégie de communication fédérale et déclinaison selon les cinq territoires	2 jours	600 €
Total	**3 jours**	**2 400 €**

• Plan de financement envisagé

- CIF : 100% pour les salariés
- FAPPMA : reste à charge (formation des élus)

• Critères d'évaluation

- Elaboration de la stratégie de communication fédérale et déclinaison selon les territoires
- Mise en oeuvre des actions établies dans la stratégie

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Créer un agenda des sorties

Fiche n°51

Action : Proposer un agenda (annuel ou semestriel) des différentes manifestations (initiations, sensibilisation, concours... etc).

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche, la Fédération souhaite établir et diffuser un agenda des manifestations.

• Définition de l'action

Le nouveau site internet de la Fédération, lancé dans le courant de l'année 2019, propose une rubrique sur la page d'accueil permettant de présenter l'agenda des manifestations.
Ce dernier permettrait de présenter l'ensemble des manifestations pour lesquelles la Fédération participe :

- les journées d'initiations,
- l'agenda des APN
- les journées de sensibilisation aux milieux aquatiques,
- les concours de pêche (fédéraux ou associatifs).

Cet agenda doit être établi annuellement ou semestriellement, et mis à jour le plus régulièrement possible.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Elaboration (annuelle) de l'agenda	2 jours	600 €
▪ Mise à jour annuelle	2 jours	600 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**4 jours**	**1 200 €**
Total (pour 5 actions)	**20 jours**	**6 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre d'actualisation de la page «agenda» réalisée par an sur le site de la Fédération

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Optimiser les outils de communication existants

Fiche n°52

Action : Moderniser le site internet de la Fédération et le mettre à jour régulièrement

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Initiée au cours de l'année 2019 par la mise en place d'un nouveau site internet fédéral, cette action doit se poursuivre par l'actualisation et la mise à jour régulière des informations disponibles sur le site internet.

• Définition de l'action

Le nouveau site internet de la Fédération, lancé dans le courant de l'année 2019, doit être mis à jour régulièrement pour que les adhérents (AAPPMA et pêcheurs) puissent disposer d'informations précises et complètes.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Mise à jour du site internet (annuellement)	6 jours	1 800 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**6 jours**	**1 800 €**
Total (pour 5 actions)	**30 jours**	**9 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

-

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Créer de nouveaux outils de communication

Fiche n°53

Action : Proposer une carte interactive des parcours de pêche sur le site internet de la Fédération

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Initiée au cours de l'année 2019 par la mise en place d'un nouveau site internet fédéral, cette action est maintenant disponible dans les fonctionnalités du nouveau site.

• Définition de l'action

Le nouveau site internet de la Fédération, lancé dans le courant de l'année 2019, offre la possibilité de mettre en oeuvre une carte interactive présentant les parcours de pêche départementaux, grâce à une application Google Maps.
Cette dernière présente également l'avantage d'être accessible aux smartphones.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action nécessitera une mise à jour ponctuelle des informations. Celle-ci a été estimée à deux jours par an.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception de la carte interactive	10 jours	3 000 €
▪ Mise à jour annuelle	2 jours	600 €
Sous-total 1 : opération générale	**10 jours**	3 000 €
Sous-total 2 : opération générale par action (pour 4 actions)	**8 jours**	2 400 €
Total	**18 jours**	**5 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en ligne de la carte interactive des parcours de pêche

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Organiser des manifestations en partenariat avec les AAPPMA

Fiche n°54

Action : Mettre en place un challenge départemental de pêche des carnassiers

Priorité

- 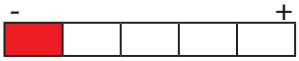 +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

Depuis 2011, la Fédération organise annuellement deux concours de pêche des carnassiers, comprenant deux catégories : bord et float-tube. Le succès de ces manifestations n'est plus à prouver, en témoigne la rapidité de complétude des inscriptions (et plus encore en ce qui concerne les participants en float-tube).
Plusieurs AAPPMA proposent depuis quelques années ce type de manifestations. Il est donc envisagé, à moyen terme, de regrouper ces manifestations afin de créer un challenge départemental de pêche des carnassiers.

• Définition de l'action

En lien avec les AAPPMA proposant un concours de pêche des carnassiers, il est envisagé de créer un challenge départemental de pêche des carnassiers.
Certaines manches resteraient organisées par la Fédération, d'autres manches seraient organisées par les AAPPMA souhaitant proposer ce challenge aux pêcheurs. Un règlement commun doit donc être mis en place, d'un commun accord entre les différentes parties (règlement, comptage des points, dotation...etc).

• Coût prévisionnel de l'action

Ce prévisionnel ne prend pas en compte le temps de préparation et de réalisation de chaque manifestation, ni les coûts liés à la dotation mais uniquement la phase préparatoire de la mise en oeuvre d'un tel challenge départemental.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et rencontres préparatoires	3 jours	900 €
Total	**3 jours**	**900 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre du challenge départemental de pêche des carnassiers
- Evaluation de la participation (nombre de participants) par rapport aux nombres de place disponibles

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Organiser des manifestations en partenariat avec les AAPPMA

Fiche n°55

Action : Mettre en place un Enduro Carpe fédéral

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

La Fédération propose différents concours tous les ans, concernant la pêche des cyprinidés au coup ou la pêche des carnassiers aux leurres. Elle apporte également son soutien lors d'un Enduro Carpe qui se déroule sur l'étang fédéral du Canivet. Cependant, elle n'organise pas de concours autour de la pêche de la carpe de sa seule initiative.

• Définition de l'action

En lien avec une AAPPMA volontaire, la Fédération se doit de répondre aux attentes de l'ensemble de ses adhérents, notamment à destination des pêcheurs de carpes qui n'ont pas (ou peu) de manifestations dédiées, et propose donc d'organiser annuellement un Enduro Carpe fédéral.
Dans cet objectif, elle pourrait bénéficier de l'accompagnement (technique, humain) de la Team Du Fil Qui Déroule, avec laquelle elle coopère lors d'autres manifestations.

• Coût prévisionnel de l'action

Ce prévisionnel ne prend pas en compte le temps de préparation et de réalisation de la manifestation, ni les coûts liés à la dotation mais uniquement la phase préparatoire de la mise en oeuvre d'un tel Enduro Carpe départemental.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et rencontres préparatoires	3 jours	900 €
Total	**3 jours**	**900 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre d'un Enduro Carpe fédéral
- Evaluation de la participation (nombre de participants) par rapport aux nombres de place disponibles

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Organiser des manifestations en partenariat avec les AAPPMA

Fiche n°56

Action : Mettre en place des journées d'initiation à différentes techniques de pêche

Priorité

- [■] [ ] [ ] [ ] [ ] +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération est régulièrement sollicitée, tant par des adhérents que par des communautés de communes, afin de connaître les éventuelles animations proposées par la Fédération vis-à-vis des initiations à la pêche (tout public concerné : famille, retraité, adolescent...etc).

• Définition de l'action

En lien avec une ou plusieurs AAPPMA, la Fédération envisage de proposer pour chaque territoire identifié dans le SDDLP une ou deux journées d'initiation à la pêche. Ces journées pourraient concerner soit une technique particulière (la pêche au coup, la pêche aux leurres, la pêche en float-tube...) soit un public particulier (famille, enfants de 12/15ans...etc).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et rencontres préparatoires	3 jours	900 €
▪ Mise en oeuvre des animations sur les territoires (1j / territoire / an)	5 jours	1 500 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**8 jours**	2 400 €
Total (pour 4 actions)	**32 jours**	**9 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

Une subvention de la FNPF pourra être envisagée pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel de pêche (hors consommables)

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre des animations sur les territoires concernés
- Evaluation de la participation (nombre de participants) par rapport aux nombres de places disponibles et selon le territoire

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Organiser des manifestations en partenariat avec les AAPPMA

Fiche n°57

Action : Mettre en place des journées de sensibilisation aux milieux aquatiques

Priorité (- / +)

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

De par ses objectifs statutaires, la Fédération participe à la protection et à la mise en valeur des milieux aquatiques, notamment dans le cadre des différents travaux menés quotidiennement.

• Définition de l'action

En lien avec une ou plusieurs AAPPMA, la Fédération envisage de proposer pour chaque territoire identifié dans le SDDLP une ou deux journées de sensibilisation aux milieux aquatiques. Ces journées pourraient concerner des actions de mise en valeur du patrimoine piscicole ou de découverte de milieux particuliers. Les sujets envisagés peuvent s'articuler autour de thématiques telles que la création ou la restauration de frayère, les aménagements de cours d'eau aux moyens de techniques végétales, la restauration de la continuité écologique, les inventaires piscicoles... etc. Le grand public est particulièrement visé par ce type d'interventions, qu'il soit pêcheur ou non.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et rencontres préparatoires	3 jours	900 €
▪ Mise en oeuvre des animations sur les territoires (1j / territoire / an)	5 jours	1 500 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**8 jours**	2 400 €
Total (pour 4 actions)	**32 jours**	**9 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre des animations sur les territoires concernés
- Evaluation de la participation (nombre de participants) par territoire

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Créer un Atelier Pêche Nature itinérant

Fiche n°58

Action : Initier à la pratique de la pêche
et/ou Découvrir les milieux aquatiques axonais

Priorité
- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Dans le cadre de ses objectifs de mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche, la Fédération envisage de créer un APN itinérant.

• Définition de l'action

Cette action a été initiée courant 2019 par l'acquisition d'un véhicule dédié aux animations. Elle pourrait également être mise en lien avec les fiches actions n°59 & 60, qui proposent des initiations à la pêche ou des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques.
Outre le fait de promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques sur certains secteurs orphelins de ce type d'animations, la création d'un APN itinérant faciliterait les actions de communication autour de ce nouveau « label » tant auprès des pêcheurs que des non pêcheurs. Un soutien pourra être demandé localement aux AAPPMA concernées, mais également aux communautés de communes ou aux communes.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'un planning annuel d'intervention	1 jour	300 €
▪ Communication	1 jour	300 €
▪ Mise en oeuvre des animations sur les territoires (2j / territoire / an)	10 jours	3 000 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**12 jours**	3 600 €
Total (pour 4 actions)	**48 jours**	**14 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre des animations sur les territoires concernés
- Evaluation de la participation (nombre de participants) par rapport aux nombres de place disponibles et selon le territoire

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Soutenir les Ateliers Pêche Nature existants

Fiche n°59

Action : Etablir un document de présentation et d'inscription pour chaque APN

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Dans le cadre de l'accompagnement des sept Ateliers Pêche Nature départementaux, la Fédération souhaite leur proposer l'établissement d'un document de présentation et d'inscription.

• Définition de l'action

En utilisant une charte graphique commune aux APN, la Fédération souhaite promouvoir les actions de ses AAPPMA et propose donc de rédiger un document de présentation de chaque APN. Celui-ci présenterait de manière spécifique le rôle et le fonctionnement de l'APN (période de fonctionnement, planning et thématiques des sorties, matériel conseillé, lieux des sorties, contact...). Il serait complété par une fiche d'inscription.
Ce document permettrait également de faire la promotion des APN lors des différentes manifestations proposées par la Fédération, et peut-être également d'élargir le public visé lors des sorties.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des APN et synthèse des retours	2 jours	600 €
▪ Rédaction des sept documents (présentation & inscription)	2 jours	600 €
▪ Impression et transmission	-	-
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**4 jours**	**1 200 €**
Total (pour 4 actions)	**16 jours**	**4 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre de documents de présentation/inscription réalisés par an
- Evoluation de la participation aux APN (nombre de participants par an au sein de chaque APN)

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Soutien aux Ateliers Pêche Nature existants

Fiche n°60

Action : Etablir un programme d'animation à destination des APN

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

Dans le cadre de l'accompagnement des sept Ateliers Pêche Nature départementaux, la Fédération souhaite leur proposer un programme commun d'animation.

• Définition de l'action

Sans vouloir imposer un programme aux APN, une trame commune de séances balayant différentes techniques de pêche doit être proposée aux APN. Ce dernier aurait pour vocation de proposer des séances «clés en mains» aux bénévoles d'association qui ne disposent parfois pas des connaissances nécessaires à l'établissement d'une progression dans les séances d'animation. Ce programme n'aurait pas de caractère obligatoire, mais permettrait aux bénévoles de s'inspirer pour la conduite de leurs animations.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et synthèse des attentes (type de séance)	1 jour	300 €
▪ Rédaction du programme d'animation	3 jours	900 €
▪ Impression, transmission et formation des animateurs volontaires	1 jour	300 €
Total	**5 jours**	**1 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Nombre d'APN disposant d'un programme d'animation

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Soutien aux Ateliers Pêche Nature existants

Fiche n°61

Action : Organiser annuellement un Challenge Inter-APN

Priorité (- / +)

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Cette initiative d'organiser un Challenge Inter-APN a été menée entre 2012 & 2015 puis arrêtée. Suite aux demandes répétées des AAPPMA disposant d'un APN, il apparaît opportun de relancer le challenge.

• Définition de l'action

Le Challenge Inter-APN doit s'articuler autour des enseignements pratiques et théoriques transmis lors des séances de chaque APN. En ce sens, cette rencontre doit être organisée en deux temps : un petit exercice théorique (sur la base d'un QCM par exemple portant sur la connaissance des poissons et de leur milieu de vie, les techniques de pêche...), couplé à un exercice pratique (sous forme de mini concours de pêche au coup).

Les APN étant dispersé sur l'ensemble du territoire départemental, il est envisagé qu'un APN co-organise l'évènement chaque année avec la Fédération, en instituant une rotation tous les ans entre les APN.

Le public participant aux APN étant là aussi très différent (enfants plus ou moins jeunes selon les cas), différentes catégories devront être établies (+/- de 11 ans par exemple).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et synthèse	1 jour	300 €
▪ Préparation de la manifestation (Elaboration des QCM par catégorie, traitement des inscriptions...etc)	2 jours	600 €
▪ Dotation fédérale (repas, lots, consommables, défraiment déplacement...)	-	1 000 €
▪ Réalisation de la manifestation	1 jour	300 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**4 jours**	**2 200 €**
Total (pour 4 actions)	**16 jours**	**8 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100%

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre du Challenge Inter-APN

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Soutien aux Ateliers Pêche Nature existants

Fiche n°62

Action : Développer les supports pédagogiques des APN

Priorité

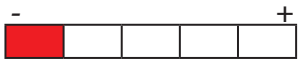

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

Dans le cadre de l'accompagnement des APN, la Fédération souhaite poursuivre l'élaboration de panneaux pédagogiques à destination des APN.

• Définition de l'action

En complément de la fiche action n°52 portant sur la création de panneaux pédagogique «Espèces», la Fédération souhaite apporter son soutien aux APN en leur proposant de nouveaux supports, sur les thématiques que ces derniers souhaiteraient développer au sein de leur APN.

Un document doit donc être élaboré afin de recueillir les doléances des responsables et animateurs d'APN dans le but d'y répondre le plus précisément.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action, dont le coût prévisionnel est estimé sur une année, peut être envisagée tous les ans ou tous les deux ans. Il convient alors de multiplier le temps de travail estimé annuellement par le nombre d'années pour lesquelles sera reconduite l'action.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et synthèse	1 jour	300 €
▪ Budget annuel alloué par la Fédération pour remplir cet action (hors financement extérieur)	-	1 000 €
Total	**1 jour**	**1 300 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100% (Une participation de la FNPF peut être envisagée à hauteur de 50%, selon des conditions particulières d'éligibilité)

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de supports pédagogiques

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Améliorer l'accueil du public au siège de la Fédération

Fiche n°63

Action : Aménager le site permettant l'accueil du public participant aux animations de découverte des poissons ou d'initiation à la pêche

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

La Fédération dispose d'une petite pièce d'eau jouxtant son siège social et permettant la réalisation d'animations autour de la découverte des poissons et/ou d'initiation à la pêche.
Cependant, le site nécessite quelques aménagements afin de le rendre plus pratique pour les utilisateurs et les différents participants aux animations.

• Définition de l'action

Afin d'aménager convenablement le site d'animation, divers équipements sont envisagés :
- Création d'un petit abris en bois permettant d'abriter une trentaine de personnes (type cabanon, ouvert sur une longueur),
- Création d'un petit local (type abris de jardin de quelques mètre carrés, fermant à clé, et permettant le stockage de petit matériel d'animation),
- Installation de tablettes hautes pour les participants aux animations (permettant d'écrire ou d'oserver un aquarium), à répartir autour du plan d'eau,
- Diversification de la population piscicole présente dans le plan d'eau.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action sera réalisée en interne par la Fédération. Une option sera à étudier concernant la possibilité d'agrandissement du plan d'eau et de consolidation des berges (travail mécanique).

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Création d'un cabanon (avec local fermant à clé)	10 jours	3 000 €
▪ Fournitures (chevrons, madriers, poutres, planches, bardage, porte, visserie...etc)	-	3 000 €
▪ Fabrication et installation de tablettes	1 jour	300 €
▪ Fournitures (poutres, planches et visserie)	-	1 000 €
▪ Empoissonnement	-	-
▪ Agrandissement du plan d'eau et consolidation des berges	-	1 500 €
Total	**11 jours**	**8 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : selon les actions éligibles
- FAPPMA : restant à charge

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre des aménagements
- Nombre de manifestations (tout public) mises en oeuvre sur le site

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Renouveler le programme d'éducation à l'environnement de la Fédération

Fiche n°64

Action : Créer un groupe de travail «école primaire» pour l'établissement d'un nouveau programme d'éducation à l'environnement

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
				✓					✓					✓					✓					✓

• Contexte

Depuis 2010, la Fédération propose un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les établissements scolaires des cycles 2 et 3. En 2014, elle a obtenu l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement, légitimant ainsi ses interventions pendant le temps scolaire. Cet agrément a été renouvelé en fin d'année 2019 pour une période de 5 ans.

• Définition de l'action

Après une dizaine d'années de fonctionnement, il convient de perfectionner le précédent programme d'animation. En effet, certaines animations sont très demandées, alors que d'autres ne sont parfois pas réalisées au cours d'une année scolaire. Afin de s'ajuster précisément aux programmes et attentes des professeurs des écoles, la Fédération souhaite créer un groupe de travail constitué d'enseignants ayant participé aux animations. L'agrément "Education Nationale" étant accordé jusqu'en 2024, il est envisagé de proposer un nouveau programme à l'issue de cette période.
Ces derniers pourront alors proposer les thématiques (ou des adaptations sur les thèmatiques actuelles) qui leurs semblent les plus adaptées aux niveaux dont ils ont la responsabilité.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action peut se réaliser de deux manières distinctes : soit en rencontrant les professeurs, soit en les sollicitant par un petit questionnaire. Les deux options sont programmées ci-dessous.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des établissements scolaires et constitution du groupe de travail	2 jours	600 €
▪ Rencontre avec les professeurs et synthèse des réponses ou Etablissement du questionnaire et synthèse des réponses	3 jours	900 €
▪ Mise à jour du programme d'animation	3 jours	900 €
Total	**8 jours**	**2 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Edition d'un nouveau programme d'animation

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Renouveler le programme d'éducation à l'environnement de la Fédération

Fiche n°65

Action : Créer un groupe de travail «collège» pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

Depuis plusieurs années, la Fédération intervient ponctuellement dans le cadre d'enseignements proposés dans certains collèges du département. Afin de pérenniser mais également de développer cette activité, la Fédération souhaite établir un programme d'animation à destination de ce public.

• Définition de l'action

Afin de correspondre précisément aux attentes des enseignants, la Fédération souhaite créer un groupe de travail «collège» en amont de l'établissement d'un programme d'animation spécifique pour ce public.
Les enseignants pourront proposer l'ensemble des thématiques qu'ils souhaitent développer ensuite en classe.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action peut se réaliser de deux manières distinctes : soit en rencontrant les enseignants, soit en les sollicitant par un petit questionnaire. Les deux options sont programmées ci-dessous.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des établissements scolaires et constitution du groupe de travail	2 jours	600 €
▪ Rencontre avec les enseignants et synthèse des réponses ou Etablissement du questionnaire et synthèse des réponses	3 jours	900 €
▪ Elaboration du programme d'animation	4 jours	1 200 €
Total	**9 jours**	**2 700 €**

• Plan de financement envisagé

FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Elaboration d'un programme d'animation «collège»
- Evolution annuelle du nombre d'animations à destination de ce public

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Renouveler le programme d'éducation à l'environnement de la Fédération

Fiche n°66

Action : Créer un groupe de travail «lycée» pour l'établissement d'un programme d'éducation à l'environnement

Priorité

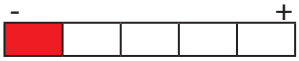

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

Depuis 2014, la Fédération intervient dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole de Fontaine-les-Vervins pour la filière GMNF. Ce partenariat a été définitivement enterriné en 2017 avec la création d'une option «Pêche et Milieux Aquatiques», reconnue par le Ministère de l'Agriculture, et comptant pour l'obtention finale du diplôme.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite développer cette option (ou ce type d'option) pour d'autres lycées du département, que ce soit pour la filière «agricole» ou la filière «générale». Elle entend donc créer un groupe de travail «lycée» afin de recenser les attentes des professeurs, puis établir un programme d'animation spécifique à destination de ce public.

• Coût prévisionnel de l'action

Cette action peut se réaliser de deux manières distinctes : soit en rencontrant les enseignants, soit en les sollicitant par un petit questionnaire. Les deux options sont programmées ci-dessous.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des établissements scolaires et constitution du groupe de travail	2 jours	600 €
▪ Rencontre avec les professeurs et synthèse des réponses ou Etablissement du questionnaire et synthèse des réponses	3 jours	900 €
▪ Elaboration du programme d'animation	4 jours	1 200 €
Total	**9 jours**	**2 700 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Elaboration d'un programme d'animation «lycée»
- Evolution annuelle du nombre d'animations à destination de ce public

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Communiquer vers les cibles visées par les programmes d'éducation à l'environnement

Fiche n°67

Action : Créer et éditer différentes plaquettes d'informations afin de promouvoir les animations à destination des établissements scolaires

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès des établissements scolaires départementaux. Elle est par ailleurs partenaire du réseau naturAnim', et bénéficie ainsi d'un réseau d'animations et d'animateurs étoffés (thématiques élargies selon les spécificités de chaque association partenaire).
Cependant, elle ne réalise pas d'action de communication spécifique à destination des établissements scolaires, et fonctionne exclusivement grâce au bouche-à-oreille.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite communiquer spécifiquement sur les publics scolaires ciblés par les animations. A ce titre, elle entend concevoir et diffuser différentes plaquettes d'informations afin de promouvoir ses animations (en lien avec les fiches action 68, 69 & 70).
Ces documents seront envoyés aux établissements scolaires en début d'année scolaire. Une version numérique doit également être téléchargeable sur le site de la Fédération.
En amont de la mise en oeuvre de cette action, il convient de s'assurer de pouvoir répondre aux éventuelles sollicitations (temps de travail important de l'animateur) et peut-être envisager le recrutement (temps complet ou partiel) d'un second animateur.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût de cette action dépend étroitement du nombre d'exemplaires attendus de chaque plaquette.
Par ailleurs, le coût prévisionnel de cette action est estimé sur une année, mais pourra s'envisager tous les ans ou tous les deux ans. Il conviendra alors de multiplier le coût de l'action par le nombre d'années pour lesquelles elle sera reconduite.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception graphique de la plaquette «école primaire»	2 jours	600 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 500 exemplaires)	200 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «collège»	2 jours	600 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 500 exemplaires)	200 €	
▪ Conception graphique de la plaquette «lycée»	2 jours	600 €
▪ Coût d'impression / livraison (≈ 500 exemplaires)	200 €	
Total	**6 jours**	**2 400 €**

• Plan de financement envisagé

FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Elaboration des plaquettes
- Nombre d'établissements scolaires (école primaire, collège et lycée) destinataires par an.

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°68

Action : Etablir des stages d'initiation ou de perfectionnement

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓			

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
Cependant, elle ne réalise pas de stage pêche permettant à un groupe restreint de participants de découvrir ou de se perfectionner à une ou plusieurs techniques de pêche.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre un (ou des) stage(s) permettant au public ciblé de découvrir une technique de pêche particulière ou de se perfectionner dans la pratique de leur loisir (panel de techniques), au cours de plusieurs jours consécutifs (stage).
Plusieurs difficultés sont rencontrées pour l'établissement de tels stages : le transport des participants sur les différents lieux d'animation, l'hébergement des participants s'il est envisagé...

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût de cette action est envisagé sans transport des participants ni hébergement.
Par ailleurs, ce coût est estimé pour la mise en oeuvre de deux stages. Il conviendra alors de multiplier le coût de l'action par le nombre de stages effectués sur la période 2021-2024.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Préparation du stage découverte (programmation, réservation, intendance, communication...)	4 jours	1 200 €
▪ Stage de découverte (4 jours)	4 jours	1 200 €
▪ Préparation du stage (programmation, réservation, intendance, communication...)	4 jours	1 200 €
▪ Stage de perfectionnement (4 jours)	4 jours	1 200 €
Sous-total : opération générale pour l'établissement d'un stage	**8 jours**	2 400 €
Total (pour 2 actions (stage "Découverte" et stage "Perfectionnement"))	**16 jours**	**4 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre d'un ou plusieurs stages
- Nombre de participants par stage.

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°69

Action : Etablir un programme d'initiation à la pêche pour les accueils de loisirs du département

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
Bien qu'intervenant ponctuellement pour les accueils de loisirs sans hébergement (centres aérés), le Fédération ne dispose pas d'un programme d'initiation à la pêche spécifique pour ce public.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre un programme d'initiation à la pêche pour les accueils de loisirs du département. Il serait diffusé (version papier et/ou numérique) aux centres de loisirs, communes, communautés de communes...
Cette action est à mettre en lien avec la fiche action n°61 relative à la création d'un APN itinérant.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'un programme d'animation pêche	2 jours	600 €
▪ Impression et livraison (format A3 plié, impression recto/verso, 500 exemplaires)	-	300 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Total	**3 jours**	**1 200 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre du programme et diffusion
- Nombre d'animation réalisées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°70

Action : Etablir et mettre en oeuvre un programme d'initiation à la pêche pour le public familial

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
Bien qu'intervenant ponctuellement dans le cadre d'initiation à la pêche pour un public familial, le Fédération ne dispose pas d'un programme d'initiation à la pêche spécifique pour ce public.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre un programme d'initiation à la pêche pour le public familial. Il serait diffusé (version numérique) aux communes, communautés de communes, AAPPMA... sur les différents territoires identifiés dans le SDDLP02.
Cette action est à mettre en lien avec les fiches action n°56 et 58 relatives à l'organisation de manifestations en partenariat avec les AAPPMA et la création d'un APN itinérant.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'un programme d'animation annuel (planning)	2 jours	600 €
▪ Mise à disposition humaine (1 jour / territoire / an)	5 jours	1 500 €
▪ Communication	2 jours	600 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**9 jours**	**2 700 €**
Total (pour 4 actions)	**36 jours**	**10 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre du programme d'animation à destination des familles
- Nombre d'animations réalisées par an et par territoire

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°71

Action : Etablir et mettre en oeuvre une animation relative à la pêche des écrevisses

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
Ces animations concernent de nombreuses thématiques, sur la fonctionnalités des milieux aquatiques, la biodiversité, les aménagements réalisés par la Fédération ou encore des initiations à diverses techniques de pêche. Cependant, aucune animation n'a encore été établie sur les espèces invasives et plus particulièrement les écrevisses.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre une animation spécifiquement dédiée aux écrevisses.
Cette dernière consisterait à présenter les différentes espèces d'écrevisses du département (et notamment l'écrevisse à pattes blanches présentes sur quelques stations du département), puis de réaliser un focus sur les espèces exotiques envahissantes. La mise en pratique de la pêche (à l'aide de balance) complèterait cette animation, qui pourrait être proposée tant aux scolaires et centres de loisirs qu'au public familial.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception de l'animation et d'un livret	3 jours	900 €
▪ Mise à disposition humaine (1 jour / territoire)	5 jours	1 500 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Opération générale	**3 jours**	**900 €**
Opération par action (annuelle)	**6 jours**	**1 800 €**
Total (pour 5 actions)	**33 jours**	**9 900 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de l'animation écrevisse
- Nombre d'animations réalisées par an et par public cible

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°72

Action : Etablir et mettre en oeuvre une animation relative à la pêche au coup à déboiter

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
Bien qu'intervenant ponctuellement dans le cadre d'initiation à la pêche pour divers public, le Fédération n'a jamais établi d'animation spécifique à la pêche au coup à déboiter.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre une animation spécifique à la pêche au coup à déboiter. Outre la conception de l'animation et la définition du (ou des) public(s) cible(s), la Fédération devra nécessairement investir dans l'acquisition de matériel. Cette animation pourra être mise en lien avec les fiches actions n°56 & 58, et pourra éventuellement être proposée aux APN dans le cadre d'une animation spécifique.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût prévisionnel de cette action est estimé sur une année, mais pourra s'envisager tous les ans ou tous les deux ans. Il conviendra alors de multiplier le coût de l'action par le nombre d'années pour lesquelles elle sera reconduite.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception de l'animation	2 jours	600 €
▪ Acquisition de matériel (stations & rouleaux, cannes...) (6 exemplaires)	-	3 000 €
▪ Mise à disposition humaine (5j/an)	5 jours	1 500 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Total	**8 jours**	**5 400 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 % (aide de 50% par la FNPF concernant l'acquisition du matériel)

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de l'animation pêche à déboiter
- Nombre d'animations réalisées par an et par public cible (grand public, APN)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu : Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°73

Action : Etablir une animation relative à la pêche à la mouche en réservoir

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques, en intervenant ponctuellement dans le cadre d'initiation à la pêche pour divers publics.
En 2020, la Fédération ambitionne de créer un réservoir de pêche des salmonidés à la mouche (en co-gestion avec une municipalité et une association de pêche privée) et souhaite pouvoir y réaliser des journées d'initiations pour différents publics.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre une animation spécifique à la pêche à la mouche en réservoir.
A ce titre, elle entend concevoir cette animation et acquérir le matériel nécessaire pour sa mise en oeuvre.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception de l'animation	2 jours	600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Acquisition de matériel de pêche (6 exemplaires)	-	3 000 €
▪ Acquisition de matériel de montage (6 exemplaires)	-	2 000 €
▪ Mise à disposition humaine (3 jours / an)	3 jours	900 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total 1 : opération générale	**8 jours**	**7 400 €**
Sous-total 2 : opération par action supplémentaire (3 animations / an)	**3 jours**	**900 €**
Total (pour 4 actions)	**17 jours**	**10 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 % (aide de 50% par la FNPF concernant l'acquisition du matériel)

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de l'animation pêche à la mouche
- Nombre d'animations réalisées par an et par public cible

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Promouvoir le loisir pêche

Sous-enjeu Développer l'offre pêche du pôle animation de la Fédération

Fiche n°74

Action : Etablir une animation relative à la pêche aux leurres en réservoir

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Depuis près de 10 ans, la Fédération intervient auprès de divers publics afin de les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques, en intervenant ponctuellement dans le cadre d'initiation à la pêche pour divers publics.
En 2020, la Fédération ambitionne de créer un réservoir de pêche des salmonidés aux leurres (en co-gestion avec une municipalité et une association de pêche privée) et souhaite pouvoir y réaliser des journées d'initiations pour différents publics.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite mettre en oeuvre une animation spécifique à la pêche à la mouche en réservoir.
A ce titre, elle entend concevoir cette animation et acquérir le matériel nécessaire pour sa mise en oeuvre.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Conception de l'animation	2 jours	600 €
▪ Plan de financement	2 jours	600 €
▪ Acquisition de matériel de pêche (10 exemplaires)	-	2 000 €
▪ Mise à disposition humaine (3 jours / an)	3 jours	900 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total 1 : opération générale	**8 jours**	**4 400 €**
Sous-total 2 : opération par action supplémentaire (3 animations / an)	**3 jours**	**900 €**
Total (pour 4 actions)	**17 jours**	**7 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 % (aide de 50% par la FNPF concernant l'acquisition du matériel)

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre de l'animation pêche à la mouche
- Nombre d'animations réalisées par an et par public cible

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Développer le tourisme pêche

Sous-enjeu : Promouvoir la labellisation d'Hébergements Pêche

Fiche n°75

Action : Créer un réseau d'hébergements labellisés « Hébergements Pêche »

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓		✓			✓		✓			✓		✓			✓		✓			✓		✓	

• Contexte

Le SNDLP a mis en exergue la nécessité de développer une offre d'hébergements adaptés situés sur les sites de pêche ou à leur proximité.
La Fédération entend donc démarcher différents hébergeurs afin d'obtenir la labellisation d'hébergements pêche, selon les critères établis par la FNPF, et ainsi bénéficier d'une promotion nationale.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite développer la labellisation de différents hébergements pêche, sur l'ensemble du territoire départemental.
Cette labellisation sera basée sur le volontariat, tant de l'hébergeur que de l'AAPPMA officiant sur le secteur.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût prévisionnel de l'action dépendra du nombre d'hébergements labellisés chaque année.
Nous tablons sur la labellisation d'un hébergement par territoire et par an (soit 5 hébergements par an), et une action répétée tous les deux ans (soit en 2021 & 2023).

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA, synthèse des demandes et hiérarchisation selon les enjeux locaux	3 jours	900 €
▪ Rencontre avec les hébergeurs et établissement d'une charte (pour 5 hébergements)	10 jours	3 000 €
▪ Qualification et suivi (pour 5 hébergements)	5 jours	1 500 €
▪ Communication	2 jours	600 €
Sous-total : opération générale	**20 jours**	**6 000 €**
Sous-total 2 : opération par action supplémentaire	**17 jours**	**5 100 €**
Total (pour 2 actions)	**37 jours**	**11 100 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %
- Autres partenaires à définir (Agence Aisne Tourisme, Communautés de Communes)

• Critères d'évaluation

- Nombre d'«Hébergement Pêche» labellisé par an
- Evaluation de la fréquentation des hébergements labellisés

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Développer le tourisme pêche

Sous-enjeu : Travailler avec l'ensemble des acteurs du tourisme

Fiche n°76

Action : Etablir un partenariat avec l'Agence Aisne Tourisme

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Le département de l'Aisne dispose d'un patrimoine halieutique attractif, accueillant de nombreux touristes pêcheurs. Cependant, cet accueil se fait actuellement sans coordination entre les différents acteurs, et sans connaissance des éventuelles retombées économiques.
Il est donc envisagé de faire émerger une filière rassemblant l'ensemble des acteurs intéressés au développement du tourisme pêche.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite faire émerger une filière spécifique au développement du tourisme pêche.
Pour ce faire, elle entend se rapprocher de l'Agence Aisne Tourisme et développer différents projets :

- Se faire accompagner dans la création d'un réseau d'hébergements labellisés « Hébergements Pêche »,
- Développer son réseau de dépositaires en proposant ce service au sein des Offices de Tourisme de pays et Offices de Tourisme,
- Disposer de points d'informations et de diffusion « Pêche »,
- Proposer des formations pour le personnel concerné,
- Valoriser le patrimoine halieutique départemental (projets de valorisation des parcs nautiques axonais (fiche action n°12), des futurs parcours labellisés, des cours d'eau remarquables (notamment L'Artoise à St-Michel)).

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût prévisionnel de l'action dépendra étroitement de la volonté des acteurs de la filière tourisme à s'investir à nos côtés.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rencontre(s) avec l'Agence Aisne Tourisme et définition des possibilités d'actions : - hébergements pêche - réseau de dépositaires - formation du personnel - création de supports de communication (papier et vidéo)	3 jours	900 €
▪ Rencontre avec les 8 OT	8 jours	2 400 €
▪ Communication	3 jours	900 €
Opération générale	**14 jours**	**4 200 €**
Opération par action supplémentaire	**3 jours**	**900 €**
Total (pour 5 actions)	**26 jours**	**7 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %
- Agence Aisne Tourisme : à définir

• Critères d'évaluation

- Emergence d'une filière spécifique au développement du tourisme pêche (convention?)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu : Optimiser la garderie

Sous-enjeu : Développer le pôle garderie

Fiche n°77

Action : Recruter de nouveaux Gardes Pêche Particuliers

Priorité : - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

L'organisation de la surveillance du domaine piscicole départemental est pilotée depuis plus de deux ans par un salarié de la Fédération. Différentes actions ont été menées et ont permis de transformer et moderniser le pôle garderie.
Outre quatre salariés assermentés, la Fédération peut également compter sur la mobilisation de 44 GPP. Ces derniers sont cependant inégalement répartis sur le département, et ont des «rendements» très hétérogènes.
Il apparait primordial de densifier le réseau des GPP, afin de renforcer la surveillance et le contrôle du loisir pêche.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite recruter de nouveaux GPP afin de renforcer le dispositif en place.
L'ensemble des moyens de communication de la Fédération pourront être mis en oeuvre : site internet, page facebook, bulletin d'informations...etc.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Publications annuelles (site internet, page Facebook, article bulletin d'information)	1 jour	300 €
▪ Elaboration annuelle des nouveaux dossiers d'assermentation	10 jours	3 000 €
Sous-total : opération générale (annuelle)	**11 jours**	3 300 €
Total (pour 5 actions)	**55 jours**	**16 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Evolution du nombre de GPP dans le département de l'Aisne

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Optimiser la garderie

Sous-enjeu Développer le pôle garderie

Fiche n°78

Action : Mutualiser les moyens humains entre AAPPMA

Priorité

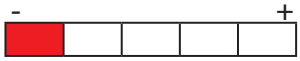

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
		✓					✓					✓					✓					✓		

• Contexte

La surveillance du domaine piscicole départemental est pilotée depuis plus de deux ans par un salarié de la Fédération. Différentes actions ont été menées et ont permis de transformer et moderniser le pôle garderie.
Outre quatre salariés assermentés, la Fédération peut également compter sur la mobilisation de 44 GPP. Outre le recrutement de nouveaux GPP, la Fédération souhaite favoriser la mutualisation de moyens entre AAPPMA.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite que les AAPPMA puissent collaborer étroitement dans la surveillance du domaine piscicole. Pour ce faire, il est envisagé (sur la base du volontariat des AAPPMA) d'accroître les zones d'assermentation des gardes pêche volontaires. Ainsi, deux GPP (ou plus) pourraient se voir confier la surveillance du domaine piscicole de plusieurs AAPPMA.
Afin de présenter ce système aux AAPPMA, il est envisagé de réaliser des réunions de présentation sur différents secteurs du département.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût prévisionnel de l'action dépendra du nombre d'AAPPMA et de gardes pêche volontaires.
Le temps de travail pour la constitution d'un dossier d'assermentation est très variable selon que les gardes officient sur le domaine public ou le domaine privé.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Consultation des AAPPMA et traitement des demandes	2 jours	600 €
▪ Organisation de réunions de présentation	5 jours	1 500 €
▪ Elaboration des nouveaux dossiers d'assermentation	10 jours	3 000 €
Total	**17 jours**	**5 100 €**

• Plan de financement envisagé

FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Evolution du nombre de GPP officiant dans plusieurs AAPPMA

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Optimiser la garderie

Sous-enjeu Développer le pôle garderie

Fiche n°79

Action : Proposer une formation annuelle aux GPP

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

La surveillance du domaine piscicole départemental est pilotée depuis plus de deux ans par un salarié de la Fédération. Différentes actions ont été menées et ont permis de transformer et moderniser le pôle garderie.
Outre quatre salariés assermentés, la Fédération peut également compter sur la mobilisation de 44 GPP. Afin d'améliorer l'information de ces derniers et d'évoquer les éventuelles évolutions règlementaires, la Fédération souhaite mettre en oeuvre une réunion annuelle avec l'ensemble des GPP officiant sur le département de l'Aisne.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite proposer une formation annuelle à l'ensemble des GPP du département.
Ce sera l'occasion d'effectuer une veille règlementaire (changement éventuel de règlementation au niveau national et/ou départemental) mais également d'aborder l'ensemble des activités de la Fédération, les GPP se révélant être de précieux relais d'informations auprès des pêcheurs.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Plan de financement	1 jour	300 €
▪ Elaboration de la formation (diaporama) et impression des supports	2 jours	600 €
▪ Réalisation de la formation	1 jour	300 €
▪ Défraiement GPP (frais kilométrique et repas)	-	1 000 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**4 jours**	**2 100 €**
Total (pour 5 actions)	**20 jours**	**10 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FNPF : 50€/personne (et 1500€ max/an)
- FAPPMA : 100 % du restant à charge

• Critères d'évaluation

- Mise en oeuvre d'une réunion annuelle avec les GPP
- Elaboration d'un questionnaire de satisfaction

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	

Enjeu Optimiser la garderie

Sous-enjeu Développer le pôle garderie

Fiche n°80

Action : Organiser des tournées communes de garderie entre les différents services en charge de la police de la pêche

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

La surveillance du domaine piscicole départemental est réalisé par l'ensemble des structures, associatives ou administratives, en charge de la police de la pêche. Outre la Fédération et les AAPPMA par le biais des salariés ou des bénévoles assermentés, certains services de l'état réalisent des missions de police de la pêche comme l'OFB, l'ONF, la Gendarmerie...etc.

Afin de maintenir une certaine dynamique et parfaire le travail collaboratif entre les différents services, la Fédération souhaite développer des tournées communes de garderie.

• Définition de l'action

Organiser des tournées communes de garderie avec l'ensemble des services en charge de la police de la pêche. Ces dernières pourront être réalisées lors des temps forts de la pêche de loisir (ouverture et fermeture en 1ère et 2nde cat., contrôles nocturnes (carpe de nuit, carnassiers, anguille...)).

Un retour auprès des pêcheurs et des APPMA est attendu sous forme de synthèse (publication sur le site internet ou la page facebook, ou tout autre support).

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Planification des tournées communes	2 jours	600 €
▪ Réalisation des contrôles (OFB, GPP, ...)	15 jours	4 500 €
▪ Communication	1 jour	300 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**18 jours**	**5 400 €**
Total (pour 5 actions)	**90 jours**	**27 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de tournées communes de garderie réalisées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	

Enjeu Optimiser la garderie

Sous-enjeu Développer le pôle garderie

Fiche n°81

Action : Communiquer sur les actions du pôle garderie

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

De nombreux pêcheurs semblent attendre plus de contrôles de la part de la Fédération. Outre le développement de tournées de garderie supplémentaires, la Fédération souhaite mieux communiquer sur les actions engagées.

• Définition de l'action

Multiplier les actions de communication relatives aux missions de garderie effectuées par la Fédération et ses associations adhérentes.
L'ensemble des moyens de communication de la Fédération pourront être mis en oeuvre : site internet, page facebook, bulletin d'informations...etc.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Rédaction d'articles relatifs à la police de la pêche	3 jours	900 €
▪ Diffusion	-	-
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**3 jours**	**900 €**
Total (pour 5 actions)	**15 jours**	**4 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre d'articles relatifs à la garderie réalisés par an

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
		✓

Enjeu : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu : Optimiser le fonctionnement des AAPPMA

Fiche n°82

Action : Réaliser un guide technique pour les AAPPMA

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération souhaite accompagner plus rigoureusement ses associations adhérentes dans leurs missions statutaires. Pour cela, elle ambitionne d'établir un guide technique permettant d'appréhender au mieux les diverses missions qui incombent aux AAPPMA.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite concevoir un guide technique sous forme de boîte à outils afin d'aider les dirigeants d'AAPPMA dans leurs missions statutaires.
Cette boîte à outils serait établie sous forme de classeur (aspect évolutif de l'outil), dans lequel différentes fiches viendraient être classées par thématiques : la Fédération (avec création d'une adresse mail "standard" pour chaque AAPPMA, la gestion administrative, la gestion financière, la promotion/communication, les animations, la garderie...etc.
Diverses fiches complémentaires y seraient intégrées au fur et à mesure de leur conception.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Elaboration du guide technique (choix des thématiques, conception des fiches...etc)	15 jours	4 500 €
▪ Fournitures (classeurs, intercalaires...etc)	-	1 000 €
▪ Impression	-	500 €
▪ Diffusion aux AAPPMA	-	-
▪ Actualisation annuelle du document	3 jours	900 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**15 jours**	**6 000 €**
Total (pour 5 actions)	**27 jours**	**9 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Réalisation du guide technique des AAPPMA (année n)
- Nombre de fiches complémentaires réalisées par an (années n+1, n+2 ...)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
			✓

Enjeu : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu : Optimiser le fonctionnement des AAPPMA

Fiche n°83

Action : Perfectionner les réunions de secteurs

Priorité (- / +)

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération rencontre annuellement les AAPPMA lors de réunions de secteurs. Ces dernières permettent de réaliser un bilan des actions engagées et des futurs projets qui seront menés, mais également de recueillir les attentes des AAPPMA vis-à-vis de la Fédération.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite perfectionner les réunions de secteurs qui sont organisées annuellement sur cinq secteurs du département (Nord 1ère et Nord 2nde cat., Centre Laon, Soissonnais et Sud Aisne).

Plusieurs axes d'amélioration sont d'ores-et-déjà envisagés :

- Redéfinir les secteurs regroupant les AAPPMA par bassin hydrographique (multiplication des secteurs et diminution du nombre d'AAPPMA présentes),
- Multiplication des réunions (deux à trois par an),
- Participation des salariés,
- Participation des adhérents (pêcheurs),
- Transmission de la note préparatoire à l'ensemble des AAPPMA et sollicitation pour aborder un point spécifique

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Création d'une commission fédérale spécifique aux réunions de secteurs	-	-
▪ Etablissement d'une note préparatoire aux réunions de secteurs	2 jours	600 €
▪ Transmission aux AAPPMA et synthèse des retours éventuels	1 jour	300 €
▪ Diffusion aux AAPPMA	-	-
▪ Animation des réunions de secteurs (variable selon le nombre de réunions et de secteurs définis)	5 jours	1 500 €
▪ Bilan et envoi aux AAPPMA	1 jour	300 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**9 jours**	**2 700 €**
Total (pour 4 actions)	**36 jours**	**10 800 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

-

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
			✓

Enjeu : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu : Optimiser le fonctionnement des AAPPMA

Fiche n°84

Action : Organiser des réunions individuelles avec les AAPPMA

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

La Fédération rassemble 67 AAPPMA sur le territoire départemental. Ces dernières mettent parfois en avant le manque d'échanges avec la Fédération, notamment au cours de rencontre(s) individuelle(s).

• Définition de l'action

La Fédération souhaite renforcer les liens avec ses AAPPMA. Pour cela, elle souhaite développer les rencontres individuelles. L'objectif est de mieux cerner les attentes des AAPPMA, mais également préciser l'ensemble des actions menées par la Fédération. Ces rencontres seraient également un préalable aux discussions que la Fédération doit mener concernant le développement de la réciprocité, l'établissement de baux de pêche écrits, les rempoissonnements, les subventions... etc.

• Coût prévisionnel de l'action

Le coût de l'action dépendra de la présence éventuelle de salariés à ces rencontres.
Elle n'est pas programmée dans le prévisionnel présenté ci-dessous.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'une note préparatoire aux rencontres	1 jour	300 €
▪ Rencontre individuelle avec les AAPPMA (≈1/2 journée)	33,5 jours	-
▪ Synthèse des échanges	-	-
Total	**34,5 jours**	**300 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre d'AAPPMA rencontrées par an

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
			✓

Enjeu : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu : Optimiser le fonctionnement des AAPPMA

Fiche n°85

Action : Concevoir et réaliser un catalogue de formation à destination des élus et bénévoles d'AAPPMA

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération rassemble 67 AAPPMA sur le territoire départemental, dont le fonctionnement et/ou les actions sont très différentes, soit du fait du territoire et des milieux aquatiques concernés, soit du fait de l'engagement des bénévoles au sein de l'association.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite apporter son soutien aux dirigeants et bénévoles d'AAPPMA. Outre la réalisation d'un guide technique, elle souhaite concevoir un catalogue de formation, puis le mettre en oeuvre avec les responsables associatifs et leurs bénévoles.

Différentes thématiques sont d'ores-et-déjà envisagées :

- Gestion règlementaire (associations loi 1901, AAPPMA & statuts, arrêtés, règlements intérieurs, ...),
- Créer et animer une page Facebook,
- Utiliser l'ensemble des fonctionnalités du site «www.cartedepeche.fr»,
- Appréhender le fonctionnement des milieux aquatiques,
- Envisager des aménagements halieutiques sur les parcours de pêche (passage pêcheurs, recharge granulométrique, épis et banquettes aux moyens de techniques végétales...etc),
- Conduire de réunion,
- Etablir une animation,
- Identifier les moyens de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- ...

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Elaboration du catalogue de formation (choix des thématiques, conception du catalogue et des diaporamas...etc)	10 jours	3 000 €
▪ Fournitures	-	1 000 €
▪ Diffusion aux AAPPMA	-	-
▪ Réalisation des formations (3 formations par an)	3 jours	900 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**13 jours**	**4 900 €**
Total (pour 4 actions)	**22 jours**	**7 600 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Nombre de formations proposées et réalisées par an

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
		✓

Enjeu Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu Réviser l'organisation des commissions fédérales

Fiche n°86

Action : Restructurer les commissions fédérales

Priorité - +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Dans son organisation interne, la Fédération a établi une dizaine de commissions fédérales. Ces dernières sont constituées d'un élu référent, accompagné de plusieurs autres administrateurs.
Chaque commission a pour vocation d'établir un groupe de travail et de réflexion sur une thématiques spécifique afin d'être force de propositions lors du traitement du dossier en Conseil d'Administration.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite restructurer les commissions fédérales afin qu'elles correspondent plus justement à la réalité des dossiers traités. Un allègement des contenus de chaque commission et donc in fine une augmentation du nombre de commissions doit être effectuée.
Comme préalablement, chaque commission sera pilotée par un administrateur référent, auquel s'ajouteront les administrateurs volontaires. Un salarié référent viendra compléter chaque commission.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Etablissement d'une note préparatoire présentant un projet de commissions fédérales	1/2 journée	150 €
▪ Validation (CA) des commissions et attribution des référents (élus et salariés)	-	-
Total	**1/2 journée**	**150 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Etablissement des nouvelles commissions fédérales

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
			✓

Enjeu : Aider et conseiller le réseau associatif de la pêche de loisir

Sous-enjeu : Réviser l'organisation des commissions fédérales

Fiche n°87

Action : Créer une commission fédérale « Subventions » et réviser l'attribution aux AAPPMA

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓					✓					✓					✓					✓				

• Contexte

Dans son organisation interne, la Fédération a établi une dizaine de commissions fédérales. Cependant, aucune ne concerne directement les subventions allouées aux AAPPMA adhérentes, malgré les évolutions observées ces dernières années.

• Définition de l'action

En lien avec la fiche action n°86, la Fédération souhaite créer une commission fédérale «subvention» et réfléchir à une réorganisation, tant en terme d'éligibilité des actions que des montants, des subventions attribuées aux AAPPMA.

• Coût prévisionnel de l'action

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Créer une commission fédérale «subvention»	-	-
▪ Réunion(s) de la commission fédérale «subvention»	4 jours	1 200 €
▪ Note de synthèse et envoi aux AAPPMA	1 jour	300 €
Total	**5 jours**	**1 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Etablissement d'une nouvelle grille de subventions pour les AAPPMA

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
✓	✓	✓

Enjeu : Développer les partenariats

Sous-enjeu : Partenariat spécifique au volet « Animation »

Fiche n°88

Action : Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant les actions d'animation

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

La Fédération a depuis une dizaine d'années développé son pôle animation. Elle propose différentes thématiques d'intervention (initiation à la pêche, sensibilisation aux milieux aquatiques...) à de nombreux publics (scolaires, centre de loisirs, grand public, APN...).
Outre le maintien des partenariats existants, la Fédération souhaite maintenant en développer de nouveaux afin de pérenniser durablement les actions menées et en développer de nouvelles.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite développer de nouveaux partenariats en lien avec son pôle animation.
A ce titre, des contacts doivent être entrepris avec différents acteurs du département de l'Aisne, et notamment :
- Le Conseil Départemental,
- Les Communes,
- Les Communautés de Communes et d'Agglomération,
- L'Union des Syndicats et/ou les Syndicats de Rivières,
- Les autres structures départementales d'éducation à l'environnement (CPIE, CEN, Parc d'Isles, Cap'Aisne...etc),
- Les établissements spécialisés (IME, EHPAD, ESAT, PJJ...etc),
- Le rectorat d'Amiens, les Maîtres ressources, les conseillers pédagogiques et les établissements scolaires.

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent principalement de la volonté des partenaires à vouloir s'investir à nos côtés. Le coût de cette action sera principalement imputable au temps de travail des salariés.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Organisation de réunions, élaboration de projets, conventions de partenariat...	3 jours	900 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**3 jours**	**900 €**
Total (pour 5 actions)	**15 jours**	**4 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Etablissement de nouveaux partenariats (Nombre par an)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Développer les partenariats

Sous-enjeu : Partenariat spécifique au volet « Animation »

Fiche n°89

Action : Chercher à établir de nouveaux partenariats concernant l'option « Pêche et Milieux Aquatiques »

Priorité

- +

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

• Contexte

Depuis 2014, la Fédération intervient dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole de Fontaine-les-Vervins pour la filière GMNF. Ce partenariat a été définitivement enterriné en 2017 avec la création d'une option «Pêche et Milieux Aquatiques», reconnue par le Ministère de l'Agriculture, et comptant pour l'obtention finale du diplôme.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite développer cette option et en faire la promotion. Pour cela, elle souhaite établir de nouveaux partenariats afin de la faire évoluer qualitativement.

Plusieurs axes sont d'ores-et-déjà envisagés :

- Les distributeurs de matériel de pêche (localement ou nationalement),
- Les Moniteurs / Guides de Pêche (intervention de pêcheurs de compétition),
- Les centres de pêche (dans le cadre de projet de coopération internationale notamment),
- Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (dans le cadre d'interventions lors de voyages scolaires).

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent principalement de la volonté des partenaires à vouloir s'investir à nos côtés. Le coût de cette action sera principalement imputable au temps de travail des salariés, et à une éventuelle rémunération d'intervenants extérieurs.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Organisation de réunions, élaboration de projets, conventions de partenariat...	10 jours	3 000 €
▪ Défraiement ou prestations extérieures	-	1 000 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**10 jours**	**4 000 €**
Total (pour 4 actions)	**40 jours**	**16 000 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Etablissement de nouveaux partenariats (Nombre par an)

Objectifs	Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
	✓	✓	✓

Enjeu : Développer les partenariats

Sous-enjeu : Partenariat spécifique au volet « Tourisme »

Fiche n°90

Action : Chercher à établir de nouveaux partenariats avec les acteurs du tourisme

Priorité

• Territoires concernés et calendrier prévisionnel de l'action

Château-Thierry					Laon					Saint-Quentin					Soissons					Vervins				
2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• Contexte

Bien que ne faisant pas partie des destinations touristiques les plus privilégiées, le département de l'Aisne dispose d'un attrait touristique certain. Le Schéma Départemental du Tourisme de l'Aisne a d'ailleurs défini comme l'un des chantiers prioritaires : «Capitaliser sur le potentiel de l'Aisne en matière d'offre "Nature" [...]».
Cependant, la pêche de loisir ne semble pas (encore) reconnue et prise en compte comme potentiel vecteur de développement touristique.

• Définition de l'action

La Fédération souhaite développer de nouveaux partenariats en lien avec les acteurs touristiques départementaux. A ce titre, des contacts doivent être entrepris avec les différents acteurs du tourisme, et notamment :
- L'Agence Aisne Tourisme, concernant la labellisation de parcours et d'hébergements, la diffusion d'informations relatives à la pêche...etc,
- Les Communautés de Communes ou d'Agglomération (concernant les mêmes enjeux que précédemment),
- Le Syndicat Mixte de l'Ailette, concernant les possibilités de pêche et d'aménagements halieutiques sur les plans d'eau de l'Ailette ou de Monampteuil,
- Les établissements de l'enseignement supérieur (et plus spécifiquement les BTS «audiovisuel» pour l'élaboration de courtes vidéos).

• Coût prévisionnel de l'action

Les coûts sont difficilement chiffrables et dépendent principalement de la volonté des partenaires à vouloir s'investir à nos côtés. Le coût de cette action sera principalement imputable au temps de travail des salariés.

Détail des opérations	*Temps de travail estimé*	*Coût TTC*
▪ Organisation de réunions, élaboration de projets, conventions de partenariat...	3 jours	900 €
Sous-total : opération générale par action (annuelle)	**3 jours**	**900 €**
Total	**15 jours**	**4 500 €**

• Plan de financement envisagé

- FAPPMA : 100 %

• Critères d'évaluation

- Etablissement de nouveaux partenariats (Nombre par an)

BIBLIOGRAPHIE

- www.ac-amiens.fr
- www.aisne.com
- www.aisne.gouv.fr
- www.aisne-tourisme-pro.com
- www.agriculture.gouv.fr
- www.cartedepeche.fr
- www.caue02.com
- www.chambres-agriculture.fr
- www.federationpeche.fr
- www.ffpsed.fr
- www.generationpeche.fr
- www.geoatlas.com
- www.google.fr/maps
- www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.jaimelaisne.com/
- www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr
- www.openstreetmap.fr
- www.peche-hautsdefrance.com
- www.peche02.fr
- www.sanef.com
- www.wikipedia.org

- Schéma National de Développement du Loisir Pêche, FNPF, juin 2010.

- Guide pratique de mise en place du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, FNPF, juillet 2012.

- Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de l'Aveyron, FD12, 2010.

- Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Loir-et-Cher, FD41, décembre 2014.

- Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Morbihan, FD56, octobre 2015.

- Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Meurthe-et-Moselle, FD54, mars 2015.

- « Synthèse des résultats de l'étude « Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France », BIPE-FNPF, février 2014.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

naturAgora
1, Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

Tél.: 03.23.23.13.16 / Fax : 03.23.79.60.25
Contact : contact@peche02.fr

Site internet : www.peche02.fr
Rejoignez-nous sur : www.facebook.com/peche02